This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137945 1

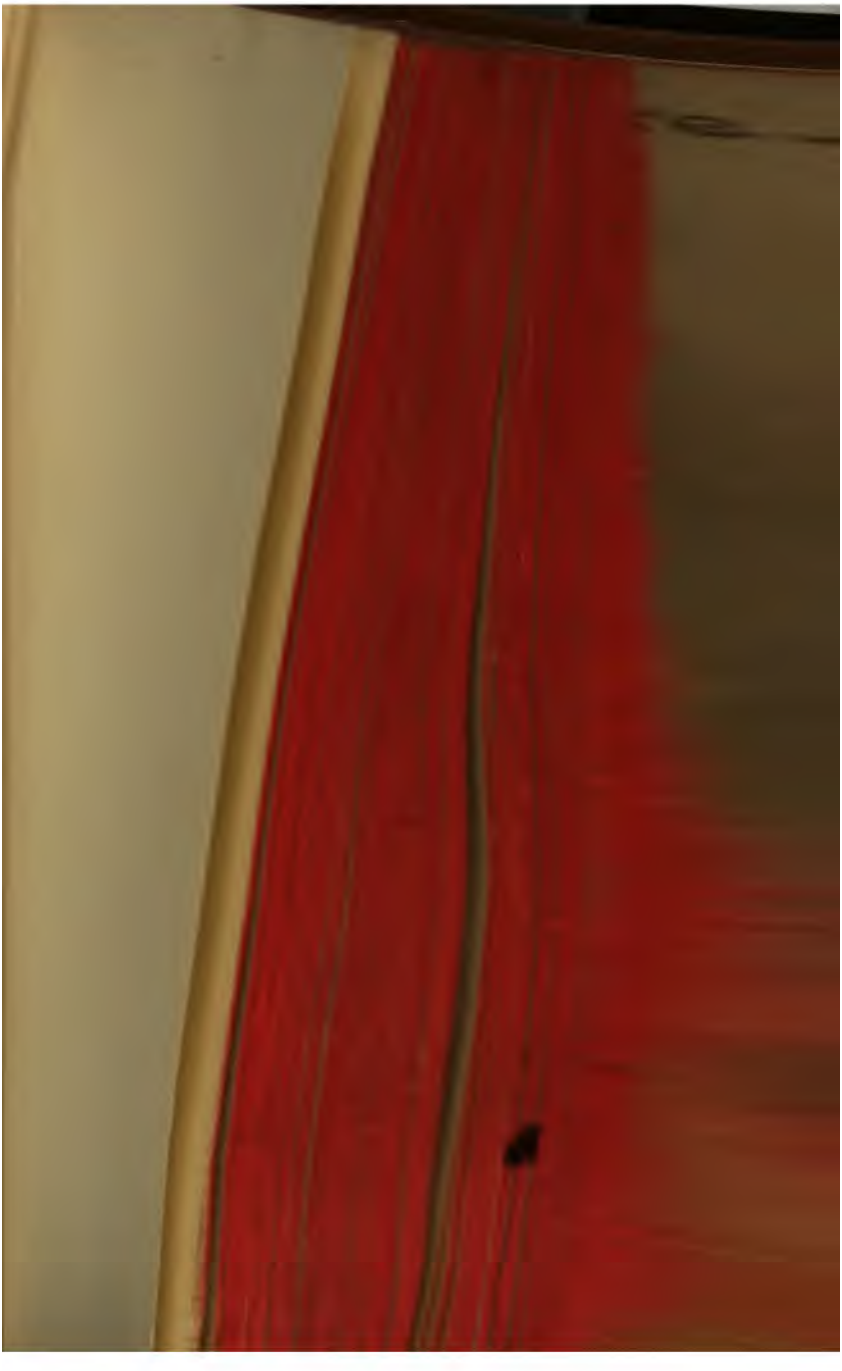

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

SECONDE ANNÉE.

TOME CINQUIEME.

A PARIS,

Chez DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine, n°. 12.

1792.

DFA

Ami

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
240756B
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1943 L

Printed in France.

N°. XVI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

Sic eſt vulgus, ex veritate pauca ex opinione multa æſtimat. (Cic.)

Je ne ſais ſi parmi tous ces ſujets de ſoupçons, de défiances, il en eſt qui aient quelque ſorte de réalité, au moins quelque motif raiſonnable; mais ce que je crois ſavoir parfaitement, c'eſt qu'il nous ſera impoſſible de compter ſur le retour d'une tranquillité fermement aſſurée, tant que nous nous livrerons généralement à une auſſi aveugle crédulité. Il me paroît toujours étrange qu'on ne daigne pas obſerver que ſe tourmenter ſans ceſſe d'inquiétudes & en tourmenter les autres avec autant de ſuite, eſt un mal des plus réels. Ceux qu'on paroît redouter de l'effet de tant de perfidies & de complots, n'auroient peut-être rien de pire, dût-on leur

ſuppoſer une exiſtence autre que celle que leur donne l'active & féconde imagination de leurs inventeurs. Il réſulte très-certainement de cette continuelle & pénible agitation, que la loi reſte ſans exécution, parce qu'aucun mandataire de l'autorité n'oſe véritablement agir, & conſéquemment que le regne de l'anarchie ſe renforce & ſe conſolide de plus en plus. Ce mal là, ſans doute, eſt bien de nature à fixer notre attention ſur la néceſſité d'y apporter de prompts remedes; je répéte encore que tous les traîtres & les conſpirateurs ne pourroient guere nous en cauſer de plus dangereux. Quel ſeroit, je le demande, l'effet des complots les plus exécrables? Celui de nous déſunir, d'arrêter la marche de la conſtitution, de tout confondre, de nous amener à travers tous les déſordres imaginables à la néceſſité peut-être d'une autre révolution. Eh bien! qu'on y réfléchiſſe de bonne foi ſans eſprit de parti, ſans paſſion, & l'on verra que nous ſommes, à peu de choſe près, déjà fort avancés dans cette marche déſaſtreuſe; quoiqu'il en ſoit, de nos grands mots de patriotiſme & d'attachement à la conſtitution, on ne peut diſconvenir que nous ne ſoyons non ſeulement très-diſtinctement ſéparés par les opinions, mais encore trop malheureuſement diviſés en partis ſi oppoſés, que déjà les meilleurs eſprits ſemblent renoncer à l'eſpoir de nous réunir. Il n'eſt pas moins évident que la conſtitution ne peut aller au milieu de tous les embarras, de tous les obſtacles qu'on

lui oppose à chaque instant; & que si la confiance universelle de la nation ne vient donner un prompt appui à tous les pouvoirs, il est impossible que ce démon de l'anarchie, qui nous agite en tant de sens contraires, ne finisse par causer d'affreux bouleversemens.

On a renouvelé le bruit outrageant des projets sinistres attribués au gouvernement, au roi lui même; on répand que le comité de surveillance en a des preuves positives; on assure qu'il existe une coalition tramée depuis long-temps entre la cour de France, l'empereur & plusieurs autres puissances; enfin que nous sommes trompés, trahis, & que nous avons toujours le plus fâcheux dénouement à redouter, soit que nous ayons la guerre, soit que nous ayons la paix. On ajoute qu'il existe encore un complot formé contre l'assemblée nationale; que le projet est tout simplement de la dissoudre; que l'on remarque depuis plusieurs jours, à Paris, une très-grande quantité de membres de l'ancienne assemblée constituante, qui, très-certainement, ne sont venus que pour cette opération: qu'en attendant le moment favorable pour l'exécution de ce beau projet, on n'épargne rien en inculpations, en calomnies de toutes les sortes, en injures, & pour faire perdre à l'assemblée actuelle, le crédit, la confiance que lui ont mérité depuis qu'elle s'est établie, & ses travaux & son patriotisme. Voilà les étranges nouvelles que tant de gens débitent, que tant d'autres pa-

roiſſent croire, & que quelques-uns croyent. Pluſieurs journaux, en les répétant, ne manquent pas de les encadrer dans des réflexions convenables, & c'eſt ainſi que des ſemences toujours renaiſſantes de ſoupçons & d'inquiétudes ſe répandent pour cauſer de nouveaux troubles dans toutes les parties de l'empire (1).

(1) On peut ajouter à toutes ces inventions, les calomnies par leſquelles on eſſaie depuis quelque temps de prévenir l'opinion populaire contre la nouvelle maiſon du roi : il n'eſt rien que *les bons eſprits*, auteurs de tant de perfides obſervations, n'imaginent pour arriver à ce but. Mais ce qui peut étonner les honnêtes gens, &, puiſqu'il faut trancher le mot, ce qui excite en eux le ſentiment d'une indignation profonde, c'eſt de voir des écrivains abuſer de cette liberté, dont ils devoient ſans doute faire un autre emploi, au point de répéter ces abſurdes calomnies, & de leur donner autant de crédit qu'ils le peuvent. Comment des hommes dont la miſſion eſt d'éclairer leurs concitoyens, de donner à l'opinion publique une direction ſage & ſur la ligne de la loi, de prévenir tout ce qui pourroit avoir pour effet de détruire l'ordre public, d'inſpirer de la confiance, du reſpect pour les autorités conſtituées, de veiller ſans doute, mais ſans troubler eux-mêmes le repos de la ſociété par de fauſſes & bruyantes alarmes ; comment, dis-je, de tels hommes pourroient-ils juſtifier un auſſi étrange patriotiſme ; car c'eſt là le prétexte ſous lequel on ſe porte ſi ſouvent aux excès les plus funeſtes à la patrie ? On m'aſſure que déjà ces avis exécrables ont eu une partie du ſuccès qu'apparemment on s'en promettoit. Il s'eſt élevé des querelles dont pluſieurs des ſoldats de cette nouvelle maiſon du roi & de la garde nationale ont été les victimes ; querelles qui très-probablement n'ont eu pour cauſe que les réflexions *patriotiques* de certaines gens. Que ce ſang qu'ils ont fait verſer & qui a dû rejaillir ſur eux

Mais ne ſeroit-il pas plus raiſonnable de ſuppoſer qu'il n'y a dans tous ces pitoyables détails, d'autre complot réel, d'autre projet que celui (quels que ſoient les inventeurs) de troubler abſolument l'action du gouvernement, de diviſer l'aſſemblée nationale en partis ennemis, de les amener à une guerre ouverte entr'eux d'abord, enſuite avec le pouvoir exécutif, de préparer le peuple à force de ſoupçons, à quelques mouvemens déſordonnés, & en un mot, de nous rejetter, je ne ſais plus pour quelle fin, en plein état de révolution. Ne ſeroit-il pas encore convenable de s'occuper un peu de ces réflexions, & de les mettre à portée d'être facilement entendues des hommes de bonne foi que l'on perſiſte conſtamment à tromper, à égarer, & d'une maniere auſſi abſurde que cruelle.

Voici un moyen tout ſimple qui peut toujours ſervir à fixer l'opinion avec ſûreté, ce me ſemble, toutes les fois qu'il s'agit de donner ou de refuſer ſa confiance à des nouvelles quelconques, de complots, de projets, de l'eſpece de ceux dont on cherche à nous effrayer. Il faut s'attacher à bien conſidérer, avant tout, quel pourroit être l'intérêt de

---

les pénétre au moins d'une ſalutaire horreur...! Puiſſent-ils renoncer à jamais & dans leurs diſcours & dans leurs écrits, à ces affreux moyens qu'ils emploient ſi conſtamment pour égarer & dépraver. A quelle ſorte de célébrité, juſte ciel, comptent-ils donc arriver par la route qu'ils ont choiſie ?

ceux que l'on inculpe, abſtraction faite abſolument des ſentimens qu'on peut leur croire d'ailleurs, & de toute moralité. Or, en examinant ainſi la nouvelle du projet de coalition du roi avec l'empereur, & telles ou telles puiſſances, & celle du projet encore qu'on lui ſuppoſe d'abandonner une ſeconde fois le royaume, j'avoue que je ne vois pas ce qu'il pourroit eſpérer d'heureux de ces merveilleuſes conceptions, en accordant même qu'il parvînt à les réaliſer. Je ne dirai rien de ſa probité reconnue ſi généralement, & de ſes autres vertus; je ne rappellerai rien encore de tout ce qu'il a fait pour mériter la confiance de la nation, ce qui ſembloit pourtant devoir le mettre un peu à l'abri de pareils ſoupçons. J'admets, contre l'opinion même que j'ai de ſes véritables ſentimens, tout ce qu'il plaira d'imaginer; je ne veux raiſonner que d'après ſon intérêt & le calcul que chacun peut en faire, quelqu'opinion qu'il ait. Cela poſé & bien compris, je demande ce que l'on croiroit devoir arriver, s'il ſe portoit de lui-même, ou s'il ſe laiſſoit entraîner à une démarche contraire à ſes promeſſes & à ſes ſermens : ſi, par exemple, il ſe coaliſoit avec les ennemis de la conſtitution, & conſéquemment de la nation, ſi enfin il abandonnoit le royaume : quel ſeroit le ſuccès d'un tel acte de perfidie ? Que pourroit il en attendre ? Très-certainement il perdroit ſa couronne, & ſans avoir à eſpérer qu'aucune force humaine pût jamais la lui faire rendre. Comme il n'eſt pas poſſible que

le roi ignore cela, quelque peu d'attachement à la conſtitution que les faiſeurs de nouvelles lui ſuppoſent, ou quelque facile qu'ils croyent être de le tromper, je n'imagine pas qu'ayant, comme tout autre homme, le ſentiment de ſon intérêt, il prenne jamais, ou de lui-même, ou par l'inſtigation de quelques conſeils, un parti dont la folie & le danger ſont d'une égale évidence.

Le roi s'eſt déjà éloigné une fois, dira-on; voilà préciſément une des raiſons pour leſquelles je crois qu'il ne ſera pas tenté de recommencer. Les circonſtances d'ailleurs n'ont plus rien de comparable. La conſtitution n'étoit ni finie, ni acceptée, l'ancien roi de France étoit encore : aujourd'hui la conſtitution eſt achevée, & le nouveau roi des françois l'a acceptée. Il y a entre cette époque, d'ailleurs très-fâcheuſe, de ſon voyage à Varennes, & celle où nous ſommes, tant de différence, qu'il ſeroit d'une extrême & très-abſurde mauvaiſe foi de les confondre, à deſſein d'en tirer de perfides inductions. Je crois que de tels ſoupçons outragent pour le moins autant la nation que le roi. Sommes nous libres enfin ? Avons-nous bien le ſentiment de notre liberté, & cette intime conviction du droit de nous donner les lois qui nous conviennent ? On diroit, à nous entendre répéter tant de folies, que nous en doutons. Car enfin ſi le roi étoit capable de nous trahir, de nous abandonner, eh bien ! la nation en reſteroit-elle moins comme nation ce qu'elle eſt ? Mais ſi ce malheur arri-

voit, nous dit-on ſans ceſſe, il auroit, en troubles & en déſaſtres, des ſuites incalculables; je le crois: cependant, je répéterai encore qu'il ſeroit poſſible qu'il ne produisît gueres de plus fâcheux déſordres que ceux qui nous ſont préparés par nos funeſtes ſoupçons, ſi l'on ne s'empreſſe d'en détourner le préſage, & de s'oppoſer avec énergie à tout ce que nous ne ceſſons pas de faire pour détruire nous-mêmes notre propre ouvrage. Oui, nous ſemblons nous plaire à appeler ſur nous tous les maux que nous craignons. Que redoutons-nous en effet? Un événement quelconque qui feroit courir quelque danger à notre conſtitution? Et quel danger peut ſe comparer à ceux auxquels nous l'expoſons ſans ceſſe en arrêtant avec autant d'opiniâtreté, ſon mouvement dans l'exécution de la loi, & dans tout ce qu'elle exige de nous? Seroit-ce l'anarchie que nous aurions à craindre? mais encore quelques pas de plus dans le ſens funeſte où nous marchons, & nous y ſommes. Une guerre étrangere? mais elle ne peut avoir pour nous de dangers véritables, qu'autant que l'on ſaura que nous ſommes diviſés dans l'intérieur, que la loi manque de vigueur, que nos pouvoirs n'ont pas une marche égale, que les contributions ſe paient avec peine, enfin que nous n'avons rien encore de cet eſprit public qui fait la véritable force d'un peuple libre (1).

(1) On croit s'appercevoir que cette guerre étrangere dont on nous menaçoit n'a jamais eu, dans la

On

On peut dire ſans doute des abominables projets que l'on ſuppoſe formés contre l'aſſemblée nationale, ce que je viens de dire de

---

volonté des puiſſances, des fondemens auſſi réels que ceux qu'on lui ſuppoſoit. La chevalerie à laquelle les rois tiennent bien encore, les préjugés dont les prêtres de toutes les ſectes les ont frappés, tous ces motifs réunis ont bien pu les émouvoir un peu en faveur de la très-mauvaiſe cauſe des nobles & prêtres françois rebelles; mais les plus ſimples réflexions ont ſuffi ſans doute pour calmer l'effervescence de premieres diſpoſitions; au moins eſt-ce là pour le moment ce que nous croyons pouvoir aſſez ſûrement conjecturer. Quoiqu'il en ſoit, on ne ſauroit aſſez répéter que notre vraie force repoſe ſur notre reſpect dans l'interieur pour l'exécution de la loi. Les petites eſpérances des ennemis de la patrie n'ont jamais paru ſe ranimer que dans les circonſtances où ils apprenoient la nouvelle de quelques déſordres; alors elles s'accroiſſoient en raiſon de l'exagération des récits. Payons exactement les contributions, & nous ferons tomber tout leur eſpoir de banqueroute; témoignons plus de confiance aux pouvoirs conſtitués, & nous ferons tomber encore tout eſpoir de diviſions inteſtines. Ne croyons plus auſſi légérement à toutes les folies qu'il leur plaît d'imaginer, & ils n'auront plus à compter ſur les effets que peuvent produire ſur la multitude tant de récits menſongers & de bruits inquiétans. Il ne tient qu'à nous de frapper tous leurs efforts, toutes leurs tentatives d'une nullité abſolue, nous n'avons pour cela rien à faire que de nous tenir inviolablement attachés à notre conſtitution. Quant aux puiſſances, aux bonnes intentions deſquelles je ſuis fort éloigné de croire, je n'ai qu'un mot à dire, c'eſt que dans le cas où elles viendroient à nous menacer ſérieuſement, nous avons à leur oppoſer une alliée redoutable, & qui nous ſera fidelle, l'*opinion*, cette unique & vraie puiſſance devant laquelle toutes les autres ſont & ſeront éternellement forcées de fléchir.

ceux que l'on attribuoit au roi. Il n'y a de réel dans toutes ces nouvelles que l'intention très-marquée de fuſciter de nouveaux troubles en aviliſſant, en rendant ſuſpects les pouvoirs conſtitués. Mais cette miſérable ruſe eſt ſi groſſiere, qu'il eſt impoſſible de s'y laiſſer tromper.

Si quelques membres du corps légiſlatif ſe ſont quelquefois abandonnés à un peu d'exagération, il n'en eſt pas moins vrai de dire que la majorité de l'aſſemblée, quoiqu'il en ſoit des reproches de quelques prétendus patriotes, a juſqu'à ce moment montré un grand attachement à la conſtitution; ce qui ſuffit pour détruire les odieuſes imputations dont les ennemis du bien public ont chargé le corps légiſlatif dès les premiers momens de ſon établiſſement. Quand il lui eſt arrivé de ſe laiſſer entraîner à quelque mouvement violent, à quelque détermination haſardée, il eſt toujours revenu ſur lui même par ſa majorité, & aſſez à temps pour ne rien compromettre.

Tous les amis ſinceres de la conſtitution & de la patrie doivent donc ſe réunir pour ſoutenir dans l'opinion publique toute la confiance que nous devons, à tant de titres, à l'aſſemblée nationale. En un mot, je ne puis aſſez le répéter, inveſtiſſons de toute notre confiance les pouvoirs conſtitués, & tout marchera dans les plus petits détails au gré de nos eſpérances.

Il eſt probable, & je le crois, que beaucoup de gens ont taché de raviver le projet

des deux chambres; il eſt probable encore, que ces mêmes politiques, aidés de quelques autres, ont eu auſſi le projet d'un congrès dans lequel on auroit propoſé ce qu'ils appelloient *de petits changemens à la conſtitution* & à la ſuite de *ces petits changemens*, des *compoſitions* peut-être avec les princes rebelles, des *tranſactions* avec les princes poſſeſſionnés en Alſace, fondées ſur le plus grand reſpect pour leurs droits de féodalité. Sans plus s'inquiéter de ce beau plan, il n'y a qu'à répéter d'une extrémité de l'empire à l'autre, pour l'anéantir à jamais, ce qu'a ſi énergiquement exprimé M. Guadet, à la ſéance du ſamedi 14, *mourir plutôt que de ſouffrir que l'on porte la plus légere atteinte à la conſtitution.* Si quelques-uns de ceux qui ont imaginé ces ridicules projets ont aſſiſté à cette ſéance, ils ont dû entrevoir quelques difficultés à leur exécution, après avoir été témoins de l'enthouſiaſme avec lequel l'aſſemblée, les miniſtres préſens, les ſpectateurs ont de toutes parts applaudi à la motion de M. Guadet, & répété, par un élan ſubit, univerſel, le ſerment qu'il venoit de prononcer. Il ne faut qu'envoyer le récit de cette ſcene ſi touchante à la fois & ſi impoſante, aux puiſſances étrangeres qui ont quelque fantaiſie de ſe mêler de nos affaires, pour leur donner l'idée juſte de la ſorte de ſuccès qu'elles doivent attendre de leur congrès, & autres combinaiſons politiques (1).

(1) Les miniſtres préſens à cette ſéance, étoient M.

Le rapport que M. Genſonnet a fait dans cette même ſéance, au nom du comité di-

---

le garde des ſceaux & M. de Leſſart. Il faut cependant convenir, en dépit de tant de préventions contre les miniſtres, que de tels témoignages de leurs ſentimens méritent bien quelque confiance, & que ce n'eſt plus que ſur des faits contraires à ce qu'on eſt en droit d'attendre d'eux, qu'on peut raiſonnablement ſe permettre de les juger ſi fréquemment encore avec tant de défaveur. Ne pourroit-on pas accorder cette *ſurveillance*, néceſſaire ſans doute, avec une meſure de confiance convenable, & qui n'eſt pas moins néceſſaire, ſi l'on veut ſincerement que le gouvernement ait toute l'action qu'il doit avoir? S'il faut préſerver la liberté des attentats du deſpotiſme, il faut auſſi la garantir des attentats non moins redoutables de l'anarchie. Surveiller avec ſageſſe, & ſe méfier ſans ceſſe en portant le trouble & l'agitation, ſont deux choſes ſi eſſentiellement diſtinctes, qu'il me paroît être de la plus grande importance de ne pas les confondre.

Il eſt bien à ſouhaiter que l'on prenne très-promptement l'habitude de ne plus juger que ſur des faits, ſur-tout lorſqu'il s'agit de l'opinion qu'il convient d'établir ſur la réputation des agens de l'autorité. Nous avons lu, à l'occaſion de cette ſéance du ſamédi 14, pluſieurs feuilles publiques dont les auteurs empoiſonnoient de leur mieux le récit relatif aux miniſtres. Il n'y a rien à répondre à la malignité ſi ouvertement déclarée, comme il n'y a rien à dire qu'on ne puiſſe très-facilement imaginer du patriotiſme de tels écrivains. J'avoue que je ne conçois pas comment de ce que les miniſtres ont paru partager l'enthouſiaſme commun à tous les témoins de ce beau mouvement de l'aſſemblée, on puiſſe en rien conclure contre leur patriotiſme. C'eſt à ceux des écrivains que je viens de citer, qu'il appartient de nous expliquer les motifs d'une auſſi étrange aſſertion. En attendant, nous les prierons de nous permettre de croire que les miniſtres, au moins dans ce moment, pouvoient bien être de bonne foi.

plomatique, m'a paru renfermer les notions les plus claires sur notre situation actuelle relativement aux puissances étrangeres, & les vrais principes d'après lesquels nous devons diriger notre conduite au dehors. Je répéterai que si nous pouvons éviter la guerre, ce sera un grand bien, par la raison que la guerre, de quelque nature qu'on la suppose, est toujours un grand mal; mais je dirai en même temps qu'il ne faut pas hésiter sur la nécessité de la faire, pour peu qu'il y ait de cette politique ordinaire, si ambigue & si équivoque dans les réponses très-positives que nous demandons. Nous sommes au point où nous ne devons nous prêter à aucune sorte de capitulation avec nos droits, & le respect dû à la dignité de la nation. Nous ne pouvons plus reconnoître pour nos alliés & nos amis que ceux qui reconnoîtront & notre liberté & notre souveraineté, en un seul mot, notre constitution.

Il est évident que l'empereur, comme l'a très-bien fait sentir M. Gensonnet, a beaucoup plus d'intérêt que nous à maintenir ses traités avec la France, & que l'on conçoit difficilement comment il pourroit s'abandonner à des conseils qui tendroient à les lui faire rompre. Il n'est pas moins évident qu'il nous importe d'obtenir de lui une explication si précise, qu'on ne puisse plus former de soupçons sur ses véritables intentions.

Nous n'avons jusqu'à ce moment aucuns reproches à nous faire, sur l'exactitude avec

laquelle nous avons rempli tous nos engagemens envers lui. Quoiqu'il en ſoit des troubles intérieurs qui ont accompagné notre révolution, il ne peut ſe plaindre de la plus foible inſulte ; & ſi nous voulions revenir ſur quelques détails de ſa conduite avec nous, nous ne manquerions pas, il faut en convenir, de raiſons pour établir de très-juſtes réclamations.

On a depuis long-temps obſervé que les émigrés rebelles ont trouvé dans ſes états beaucoup plus que les égards de l'hoſpitalité. La maniere dont ils y ont été reçus reſſembloit trop à une protection très-déclarée. Il a fait rendre, il eſt vrai, dans ces mêmes états, pluſieurs ordonnances contre les raſſemblemens ; mais l'on ſait que l'exécution n'en a pas été vivement preſſée. Quoiqu'une cocarde ſoit en elle-même ſans doute une choſe fort indifférente, il n'en eſt pas moins vrai que dans certaines circonſtances, elle mérite quelqu'attention. Ainſi donc il y avoit bien quelque choſe à dire ſur la complaiſance avec laquelle le gouvernement de Bruxelles a laiſſé juſqu'à cet inſtant même, aux françois émigrés, la liberté de porter la cocarde blanche avec l'uniforme même du ſervice de France, auquel je crois parfaitement démontré qu'ils ne tiennent plus ni par le fait, ni par les intentions.

Si nous n'avions pas eu le déſir bien ſincere de conſerver la paix en faiſant même le ſacrifice de très-juſtes prétentions, nous au-

rions pu regarder comme autant d'hoſtilités la déclaration de Pilnitz, le ſilence même que ſa majeſté impériale a profondément gardé ſur la demande du roi, d'employer ſes bons offices pour éclairer l'électeur de Trèves ſur l'accueil trop obligeant qu'il faiſoit aux françois rebelles raſſemblés & armés; nous aurions pu regarder encore comme une injure, & conſéquemment comme une hoſtilité, l'ordre donné au général Bender, & ſur-tout les expreſſions dans leſquelles cet ordre étoit énoncé.

On pourroit ajouter, ce me ſemble, à tant de motifs de plaintes très-raiſonnables & très-fondées, le traité que l'empereur a fait avec la Pruſſe, traité qu'il auroit peine à concilier avec celui de 1756, & qui, par cela ſeul qu'il a été fait à *notre inſçu*, mérite bien auſſi quelques obſervations.

En voilà ſans contredit beaucoup plus qu'il n'en faudroit à l'eſprit de l'ancienne diplomatie pour juſtifier une déclaration de guerre. Cependant nous ſommes encore diſpoſés à conſerver la paix; nous nous rappellons le ſerment que nous avons prononcé. Mais il eſt temps de s'expliquer nettement, & de ne plus laiſſer aucun doute ſur les diſpoſitions de ceux qui ſe diront nos amis & nos fideles alliés. J. A. P.

Sur les troubles des Colonies, & l'unique moyen d'assurer la tranquillité, la prospérité & la fidélité de ces dépendances de l'Empire, en réfutation des deux discours de M. Brissot, des 1er & 3 décembre 1791; Par M. Dumorier, secrétaire en chef du comité colonial de l'Assemblée constituante & de la législature actuelle.

Ce n'est point ici un écrit de parti, un de ces ouvrages publiés plutôt pour invectiver les amis des noirs que pour éclairer l'opinion publique sur les intérêts des colonies & de la métropole.

« Ne craignez pas, dit l'auteur, que je veuille renouveler d'indécentes diatribes contre une société respectable dans ses intentions, quand même ses espérances seroient une chimere, & leur manifestation une imprudence. Je m'étonne plus qu'un autre, qu'on ait pu s'efforcer d'avilir la plus belle expression des deux plus belles langues du monde, ce mot *philantrope*, qui veut dire *ami de tous les hommes*. Je m'étonne sur-tout que cette offense soit faite à la *philantropie* par ceux-

là même qui reçoivent & se donnent entre eux cette épithete d'*aristocrate*, qui exprime, de la part d'une petite caste, la prétention de dominer sur une grande nation ».

Le but de l'auteur, dans les deux discours que renferme son ouvrage, est de prouver que le décret du 24 septembre ne peut être révoqué. D'un côté, il établit, par l'autorité des événemens, que le salut des colonies dépend du maintien de ce décret, & de l'autre, par la force des principes, que ce décret est constitutionnel, & qu'il n'est pas au pouvoir du corps législatif d'y porter aucune atteinte.

Suivant M. Dumorier & le développement des faits qu'il présente, les désastres des colonies de Saint-Domingue sur-tout, sont le résultat prochain ou éloigné des discussions élevées sur l'esclavage, & les questions qui y tiennent. Ce n'est pas qu'il veuille inculper ceux qui ont pris part à ces discussions. « Je préfere, dit-il dans cette controverse, de supposer par-tout de la bonne foi. Je souffre moins d'être persuadé que j'attaque une erreur, que de penser que je combattrois une mauvaise intention ».

En rapprochant les effets & les causes pré-

ſentés par M. Dumorier, on voit d'un côté une foule d'écrits où l'on a prêché, conſeillé, & déſiré la révolte des eſclaves. On remarque ſur-tout le N°. XXX du Courrier de Provence, devenu trop célebre, où Mirabeau, après la rédaction du premier article de la déclaration des droits, annonça à tous les colons, à tous les negres qu'il *n'exiſtoit plus d'eſclaves ni en France ni dans aucun pays ſoumis aux lois de France.* On voit d'un autre côté des ateliers ſe ſoulever dans la plupart de nos îles, y commettre des meurtres, & livrés à la juſtice, répondre dans les interrogatoires *qu'il ne devoit plus y avoir d'eſclavage, qu'on avoit travaillé pour cela en France.*

D'un côté, l'on voit pendant la diſcuſſion terminée par le décret du 15 mai, les expreſſions les plus imprudentes échapper aux orateurs, ces mots *périſſent les colonies!* Exclamés à la tribune, une lettre de M. l'abbé Grégoire ſuivre ce décret dans les colonies, & y promettre aux eſclaves qu'un jour *dans ces contrées, le ſoleil n'éclairera plus que des hommes libres; que les rayons de l'aſtre qui produit la lumiere n'y tomberons plus ſur des fers & des eſclaves.*

D'un autre côté, on voit que c'eſt après que

ces diſcuſſions, après que cette lettre particulierement, & des écrits plus dangereux encore, ont été lus dans des aſſemblées nocturnes d'ateliers, que les eſclaves de la partie du nord ont formé le complot qui a éclaté par tant d'incendies & de maſſacres.

Que l'aſſemblée nationale, c'eſt le vœu de l'auteur, renonce donc, comme elle le doit d'après le décret du 24 ſeptembre, à des diſcuſſions qui ne peuvent ſe renouveler dans ſon ſein, ſans ramener les mêmes dangers pour les colonies; qu'elle laiſſe ces débats aux aſſemblées coloniales qui en ſont ſeules chargées par cette loi, qui ſeules ſavent avec quels ménagemens on doit s'en occuper, & ſur quelles convenances la délibération doit s'aſſeoir.

M. Dumorier examine enſuite ce qu'eſt le décret du 24 ſeptembre. Un décret conſtitutionnel rendu par l'aſſemblée conſtituante, revêtu de l'acceptation & non de la ſanction du roi. C'eſt l'aſſemblée conſtituante elle-même qui s'eſt expreſſément déclarée conſtituante, en rendant ce décret; c'eſt elle qui a prononcé qu'il étoit conſtitutionnel; c'eſt elle qui a demandé ſur ce décret l'acceptation du roi. Le corps légiſlatif, un pouvoir conſtitué, pourroit-il aujourd'hui décider le

contraire de ce qui a été ainſi décidé par le pouvoir conſtituant ? Que n'aurions nous point à craindre pour tous les décrets conſtitutionnels, ſi la puiſſance qui leur doit ſon inſtitution pouvoit impunément s'en rendre le juge, & les révoquer ?

Non ſeulement le décret du 24 ſeptembre eſt conſtitutionnel : mais M. Dumorier ſoutient qu'il falloit indiſpenſablement qu'il le fût. Le corps conſtituant devoit à toutes les parties de l'empire d'établir leur co-exiſtence, leurs rapports politiques par des décrets conſtitutionnels ; or, il avoit décrété conſtitutionnellement que les colonies faiſoient partie de l'empire : il avoit décrété d'un autre côté, qu'elles n'étoient pas compriſes dans la conſtitution : il étoit donc indiſpenſable que, dans un décret particulier, conſtitutionnel auſſi, il établît par quels rapports politiques ces parties de l'empire, appelées *colonies*, ſeroient unies au tout. C'eſt ce que le décret du 24 ſeptembre a décidé, & dû décider conſtitutionnellement. Ce qu'eſt la conſtitution françoiſe entre les 83 départemens européens, l'acte conſtitutionnel du 24 ſeptembre l'eſt entre la France & les colonies françoiſes d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique. L'auteur

prouve que les gens de couleur ont eux-mêmes le plus grand intérêt au maintien de ce décret.

C'eſt un vain ſophiſme de prétendre que le corps légiſlatif peut révoquer ce décret, parce qu'il peut ſe déclarer conſtituant pour les colonies, & qu'il peut ſe déclarer conſtituant pour les colonies, parce qu'il doit faire leur conſtitution. Ce qu'on veut appeler fort improprement conſtitution pour les colonies, ne doit être que leur organiſation particuliere : il ne peut y avoir deux conſtitutions dans le même empire, & il eſt étrange ſurtout de prétendre qu'une aſſemblée repréſentative peut ſe déclarer conſtituante & faire une conſtitution obligatoire pour des hommes qui n'ont dans cette aſſemblée aucun repréſentant. D'ailleurs, quelque parti que prenne le corps légiſlatif, comme tous ſes actes ſont ſujets à la ſanction royale, il ne dépend pas de lui ſeul de rendre une loi contraire au décret du 24 ſeptembre, parce que tout décret qui porteroit atteinte à celui-ci, ne recevroit point & ne pourroit recevoir la ſanction du roi.

M. Dumorier finit par adreſſer cette apoſtrophe à l'aſſemblée nationale. » Au ſurplus, Meſſieurs, je vous demanderai de quel droit

vous vous occupez des colonies depuis tant de séances ? Car enfin votre pouvoir législatif ne comprend que les objets qui vous ont été attribués par des décrets constitutionnels du corps constituant ; or ce n'est pas l'acte de la constitution françoise, c'est-à-dire, la constitution de la France européenne, qui vous a donné un pouvoir législatif sur les colonies, puisqu'au contraire elles sont formellement exceptées des attributions qui vous sont faites par cette constitution françoise ; c'est donc un autre acte constitutionnel, rendu à part, qui vous donne le pouvoir législatif sur les colonies ; & si cet autre acte constitutionnel n'est pas le décret du 24 septembre, si ce décret du 24 septembre n'est pas constitutionnel, si l'assemblée n'étoit plus pouvoir constituant quand elle l'a rendu, je dirai hautement que vous n'êtes point pouvoir constitué pour les colonies, & que c'est sans compétence que vous vous occupez d'elles ».

MM. les Abonnés dont l'abonnement finit à ce XVI numéro, sont priés de vouloir bien le renouveller.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY, *Libraire au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour vingt-quatre N^os., & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XVII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

Quid leges, sine moribus
Vanæ, proficiunt? Hor.

Les ennemis les plus dangereux de la choſe publique, ne ſont pas ceux qui nous attaquent à viſage découvert, qui nous menacent d'une invaſion, & qui après s'être ſi long-temps morfondus ſur nos frontieres, toujours en attendant le moment favorable à l'exécution de leurs extravagans projets, s'en vont aujourd'hui porter, je ne ſais où, leurs nouveaux plans de vengeance & de conquête. On convient, ce me ſemble, aſſez généralement, que ces légions formidables ſe ſeroient difficilement déterminées à paſſer la frontiere, & que le mal qu'elles pouvoient nous faire, ſe bornoit aux inquiétudes dont elles étoient le prétexte (1). C'eſt ici, c'eſt au milieu de nous,

(1) Il eſt bon de remarquer ici en paſſant, que d'après les avis les plus dignes de foi, on peut être aſſuré que les raſſemblemens de nos émigrés, ſur les frontieres,

je ne puis assez le répéter, que sont nos vrais ennemis. Leur nombre est tel, qu'il seroit

---

sont absolument dissipés. Voilà déjà, très-certainement, un prétexte de moins pour exciter des troubles dans l'intérieur. Il y avoit tout lieu de croire que cela se passeroit ainsi, & que les prêtres souverains, chez lesquels s'étoient réunis les françois mécontens, ne s'exposeroient pas aux dangers d'une invasion pour les soutenir. Je n'ai jamais pensé que celle dont on nous menaçoit de ce côté, dût aussi sérieusement nous inquiéter. J'ai toujours beaucoup plus appréhendé les manœuvres pratiquées dans l'intérieur, pour nous diviser. C'est sur ce genre de guerre, aussi lâche que dangereux, qu'il convient d'appeler l'attention des bons citoyens. Je ne doute nullement, à cela près, de ce que la *cupidité* peut y avoir mis du sien, que ce ne soit toujours aux mêmes & anciennes causes qui ont agi dès les commencemens de la révolution, qu'il faille imputer les troubles de ces jours-ci, & l'annonce du départ du roi, & les complots contre l'assemblée nationale, toutes les sottises enfin par lesquels on veut agiter le peuple; il faut espérer que quelque jour enfin on pourra le prouver; c'est de là, dis-je, que nous arrivent toutes ces semences d'agitations, qui, après avoir fermenté quelques jours sous l'enveloppe de nouvelles, finissent par éclore en petites émeutes; c'est aujourd'hui pour du *sucre*, ce sera demain pour de l'huile ou telle autre denrée.

Ces piéges sont si grossiers, que je suis très-étonné de voir avec quelle facilité on continue de s'y laisser prendre. Il est vrai que les suites de ces mouvemens ne sont jamais celles que désiroient & espéroient leurs perfides instigateurs; mais enfin il vaudroit mieux que cela ne revînt pas. Quand s'occupera-t-on une bonne fois des moyens d'arrêter ces troubles dans leur source, & par l'instruction pour ceux que l'on trompe, & par l'exécution de la loi contre ceux qui trompent?

Il faut bien dire, par une instruction suivie, que les moyens employés par les ennemis de la constitution, pour arrêter sa marche, ne peuvent produire aucun effet, si le peuple veut bien ne pas ajouter aussi légè-

difficile de donner la seule nomenclature des différentes classes dans lesquelles on peut les ranger. Il suffira d'en indiquer quelques-unes. Telles sont dabord celles des prétendus patriotes, qui, tout en faisant eux-mêmes l'éloge de leur civisme, ne payent point ou payent très-mal leurs contributions, qui sement à dessein, & sans rien croire de ce qu'ils disent, de fausses alarmes pour altérer le crédit public, & profiter ainsi de quelques circonstances pour agioter & faire ce qu'ils appellent leurs affaires. Nos vrais ennemis sont tous ceux qui, poussés par d'autres motifs encore que ceux de la cupidité, inventent & colportent ces nouvelles désastreuses, ces plans de conspirations dont ils accusent alternativement les deux pouvoirs constitués, en attribuant à l'un le projet de rétablir le despotisme, à l'autre celui d'établir la république, à tous les deux enfin le dessein de renverser la constitution. Mais ce qu'il y a de plus triste au milieu de toutes ces observations, c'est de voir une grande quantité de vrais & honnêtes citoyens, d'excellens patriotes, former cette derniere classe, & porter ainsi, trop réelle-

---

rement foi à tout ce qu'on lui raconte ; s'il prend de lui-même très-fermement la résolution de ne se porter à aucun mouvement capable de troubler l'ordre public, & s'il daigne accorder aujourd'hui plus de confiance aux agens quelconques de l'autorité, sur la fidélité desquels la responsabilité doit un peu le rassurer ; nos ennemis seront toujours très-dangereux, tant que nous nous prêterons ainsi nous-mêmes à les servir dans leurs projets, par notre crédulité d'un côté, & de l'autre par notre défaut de confiance.

ment, soit par ignorance, soit par légereté, les plus funestes atteintes à la constitution. Les écrivains qui veulent sincerement bien mériter de leur patrie, n'ont rien de mieux à faire sans doute que de s'attacher à découvrir ces vraies sources de tant de maux qui nous dévorent, au lieu d'user leurs moyens & de perdre leur temps à se combaure. Voici le moment où il importe plus que jamais au salut de la chose publique, qu'ils daignent consentir à se réunir, à oublier de toutes parts leurs petits ressentimens, à ne plus s'occuper des intérêts, si peu patriotiques, de la vanité, à s'élever à la hauteur de leur mission, & à bien se persuader que les questions qui les divisent trop fréquemment doivent être discutées avec plus de ménagemens, de dignité, & d'examen, que l'on ne se permet d'en mettre à des querelles de littérature.

Le plus beau reproche que l'aristocratie furieuse ait jamais fait aux gens de lettres, a été de les accuser d'avoir préparé, amené la révolution; il faut donc qu'ils méritent encore celui de la soutenir dans l'affermissement de la constitution. Nous avons aujourd'hui même besoin de lumieres, & plus qu'on ne le croit; il ne suffit pas de nous avoir éclairés sur le choix des moyens propres à nous conduire à la liberté : il faut encore nous indiquer ceux qu'il convient d'employer pour rester fermement attachés au but que nous nous sommes proposé, sans revenir en deça ni aller au-delà.

Tant que nous n'aurons pas d'esprit public,

nous ſerons conſtamment livrés à la diſcrétion de tout le parti anti-conſtitutionnel; nous ſerons le jouet éternel de tous ſes projets, quelqu'abſurdes qu'on les ſuppoſe; nous n'aurons ni ordre, ni paix intérieure. C'eſt à former cet eſprit public, qu'il faut donner tous ſes ſoins : c'eſt-là ce que nous avons à faire; il ne nous ſuffira jamais d'avoir une conſtitution, il nous faut encore une inſtitution. Nous ne pourrons nous croire véritablement régénérés, qu'après avoir perdu tout ce que nous tenons encore des habitudes de notre ancienne dépravation, de nos pitoyables préjugés, & de tant de vices enfin qui ne ſauroient jamais s'aſſocier avec la liberté. En nous donnant des lois, il faut auſſi travailler à nous donner des mœurs nouvelles. Sans doute on ne devroit pas rencontrer dans un peuple libre un ſi grand nombre d'agioteurs, tant de gens enfin occupés de leur fortune. Réuniſſons-nous, & tâchons d'inſpirer par nos exemples, plus encore que par nos écrits, ces vertus premieres, ſans leſquelles nous ſerons long-temps encore en état de révolution; c'eſt-là aujourd'hui le vrai but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. Si nous y parvenons une fois, nous n'aurons plus à nous occuper de complots, d'alarmes quelconques, vraies ou fauſſes; c'eſt dans notre corruption qu'eſt le principe de toutes nos défiances : c'eſt de-là que naiſſent toutes nos inquiétudes; chacun de nous, relativement à ſoi, craint dans autrui l'effet de cette cupidité ou de tel autre vice dont il ſe

ſent atteint, & croit peu aux vertus qu'il n'a pas. Ainſi, nous n'ajoutons aucune foi réciproquement à notre patriotiſme, parce que chacun de nous, je le répete, ne ſent que trop qu'elle eſt la meſure du ſien. Ce n'eſt donc pas, comme tant de gens le croyent, la diverſité, l'oppoſition même de nos opinions, qui nous ſéparent & nous diviſent d'une maniere auſſi marquée; non, c'eſt le défaut de confiance dans les ſentimens que nous affichons, défaut trop malheureuſement entretenu par le peu d'accord qu'il eſt ſi aiſé de remarquer entre nos prétendus principes & notre conduite.

C'eſt dans ces obſervations qu'il faut aller rechercher la vraie cauſe des malheureux débats qui ont diviſé l'aſſemblée nationale actuelle dès les premiers inſtans de ſon inſtallation. En effet, le premier uſage que ſes orateurs ont fait de la parole, a été pour s'accuſer réciproquement de corruption, & bientôt ſous les noms de factieux & de miniſtériels, on a vu ſe former deux partis, entre leſquels devoit certainement être délaiſſé l'intérêt de la choſe publique. Il eſt à ſouhaiter que l'aſſemblée nationale ſente profondément combien de telles préventions peuvent nuire au développement de tous ſes moyens, & qu'elle monte à toute la dignité qu'exige ſa repréſentation; elle a prouvé qu'elle le déſiroit elle-même, & qu'elle le pouvoit; abſtraction faite de l'importance de cette réflexion pour l'objet même le plus immédiat de ſes travaux, il faut encore conſidérer qu'elle rend à l'opi-

nion publique l'influence qu'elle en reçoit ; c'eſt-à-dire, que cet eſprit de parti, d'accuſation & de délation qui vient l'agiter trop fréquemment du dehors, retourne, après avoir repris de nouvelles forces dans ſon ſein, troubler la grande ſociété. Je ſuis très-aſſuré qu'il ne dépend que d'elle de donner à l'opinion publique la direction que tous les bons eſprits déſirent lui voir; ſi le calme s'établit dans ſes ſéances; ſi elle modere la chaleur, ſouvent trop emportée de ſes délibérations ; ſi ſes membres les plus oppoſés d'opinions ſe traitent avec les égards qu'ils ſe doivent réciproquement comme citoyens d'abord, enſuite comme repréſentans du peuple, qui ſûrement ne leur a pas donné le mandat de s'injurier en ſon nom, je ne doute pas que ce grand exemple n'influe puiſſamment en modération ſur tant de gens que l'exemple contraire n'a pas peu contribué à entraîner à de funeſtes diviſions. On pourroit eſpérer que ces diſpoſitions de confiance, d'égards mutuels & de bienveillance, nous feroient acquérir de cet eſprit public dont j'ai déjà parlé, & qui, je le répete, nous manque abſolument : ce qu'il nous en faudroit au moins pour balancer les vices de cette génération, & nous donner le loiſir d'attendre dans le calme que nos mœurs puiſſent ſe mettre d'accord avec nos lois.

J. A. P.

Quels ſont donc les projets de ceux qui en dernier lieu ont cherché à ſoulever le peuple? Faudra-t-il avoir conſtamment à promener autour de ſoi des regards inquiets & défians, & être perpétuellement à ce ſentiment pénible, qu'on eſt environné d'ennemis & de malveillans.

Il eſt cependant impoſſible de diſconvenir que telle eſt la ſituation où nous ſommes réduits. Depuis la formation de l'aſſemblée légiſlative, on a mis en œuvre tous les moyens poſſibles pour inquiéter, pour tourmenter, pour émouvoir, enfin pour révolter le peuple. Les efforts ont été vains, & ce n'eſt que depuis deux ſemaines qu'on eſt parvenu à exciter une fermentation marquée.

Les accaparemens prétendus de denrées coloniales ont été le prétexte de l'émeute. Avant d'examiner ce qu'on entend par accaparement, & de chercher avec la raiſon qu'elle eſt la ligne qui ſépare la ſpéculation licite d'avec les emmagaſinemens qu'on déſigne comme coupables, il n'eſt pas hors de propos de faire remarquer quelques circonſtances précieuſes à recueillir.

D'abord c'eſt, ſi je ne me trompe, le dimanche matin, preſqu'au commencement de la ſéance, que M. Fauchet annonça que la veille on avoit forcé un magaſin au faubourg Saint-Marceau, & que le ſucre avoit été vendu à 22 ſous la livre par une ſuite des violences populaires. C'eſt le même jour, qu'il indiqua bien haut les lieux où étoient, diſoit-il,

soit-il, renfermées les denrées, les marchandises accaparées.

Eh bien, il est vérifié & reconnu qu'à cette époque il n'y avoit eu qu'un léger mouvement au faubourg Saint-Marceau, mouvement rapidement arrêté par la présence de M. Pétion, maire, & qu'on n'avoit forcé aucune boutique, qu'on n'avoit pas vendu une livre de sucre au-dessous de son prix. La municipalité a attesté ce que j'avance & démenti formellement M. Fauchet.

Il ne l'a pas été moins solennellement sur l'article de l'emmagasinement dans l'église de Saint-Benoît, où la section des Termes Julien atteste qu'il n'y a pas une tonne de sucre.

Quel est donc ce comité artisan de malheurs par ses prédictions, qui vient légerement & sans certitude, annoncer des malheurs ou des crimes, & en provoquer la réalisation en les publiant sans qu'ils aient existé.

Si ce n'étoit pas un comité de l'assemblée législative, si ce n'étoit pas un de ses membres, connu par son patriotisme, qui eût mis au jour des faits faux, & des faits d'une telle importance; si c'étoit un ennemi de la constitution qui eût fait une telle démarche, je croirois, je l'avoue, que des vues coupables l'ont fait parler; je croirois qu'il n'a voulu qu'indiquer au peuple un délit à commettre, que lui désigner les lieux vers lesquels il devoit se porter, & sur-tout lui faire croire, par le silence de l'assemblée, qu'il pouvoit se porter sans crainte à ces excès, & qu'elle les verroit avec indulgence,

puiſqu'au moment où on les lui annonçoit comme réels, elle ne s'occupoit pas de ſavoir comment ils avoient été réprimés.

Mais comment ſoupçonner M. Fauchet, ami de la conſtitution & de l'ordre public, d'avoir eu une telle penſée; tous ceux qui le connoiſſent lui rendent juſtice, & ne s'abuſeront pas ſur ſes intentions.

Vainement feroit-on obſerver quelques faits; par exemple, que dans ſon département il s'élevoit des troubles du même genre qu'à Paris, & dans le même moment; qu'on crioit dans les rues de Caen contre la cherté du ſucre, pendant que des clameurs ſemblables retentiſſoient dans la capitale; on n'en conclura rien contre M. Fauchet.

Comment le pourroit-on? Il auroit à obſerver qu'il n'eſt pas évêque du département de la Loire inférieure; qu'il n'y a pas de raiſon de croire qu'il ait ſur le club de Nantes la même influence que lui & ſes amis ont ſur le club de Caen, & que cependant les mêmes troubles ont éclaté à Nantes à peu près dans le même temps, & que pluſieurs négocians honnêtes & eſtimables ont été obligés de s'enfuir.

Je repouſſerois même l'homme malveillant qui feroit remarquer que le département de la Loire inférieure & le club des amis de la conſtitution de Nantes, ont toujours paru ſuivre les principes de M. Fauchet & de ſes amis, ont envoyé des adreſſes toujours exagérées, & quelquefois blâmables en principes, au corps légiſlatif; & je dirois qu'on

ne peut pas auſſi légerement inculper un membre de l'aſſemblée légiſlative.

J'engagerois à ſe reporter plutôt ſur d'autres circonſtances, & à conſidérer s'il eſt vrai, comme quelques perſonnes l'ont publié, que M. d'André ait été une des cauſes occaſionnelles de l'émeute à Paris, & qu'elle a eu lieu pour avoir occaſion d'exercer ſur lui quelque vengeance.

Je ne le crois pas, & je ſuis perſuadé que le but de l'effervescence qu'on a fait naître étoit plus grand & plus général. Je n'ignore pas que M. d'André a ramaſſé ſur ſa tête beaucoup de haînes & d'animoſités; que beaucoup de vengeances ſont dirigées contre lui par les factieux de tous les partis qu'il a combattus. Je n'ignore pas avec quelle attention il a été déſigné comme un des principaux accapareurs, tandis que ſa maiſon de ſociété, qui n'a qu'un magaſin unique rue de la Verrerie, n'a que très-peu de denrées coloniales, ainſi qu'elle l'a publiée & fait vérifier. Je n'ignore pas que les débris diſperſés de l'armée avignonoiſe de Jourdan ſont venus à Paris, & qu'ils ſont réunis à des hommes ennemis de M. d'André, qui demandoient hautement ſa tête dans des momens d'agitation; mais je n'en crois pas moins fermement qu'un ſeul homme n'étoit pas l'objet de la fermentation. On en vouloit une, n'importe quel en fût le prétexte : & ce qui prouve ce que j'avance, c'eſt que quand on a vu que le mouvement qui avoit pour objet la diminution du ſucre & du café s'appaiſoit, on

s'eſt hâté d'en changer la direction, & de le porter vers la diminution du pain, quoiqu'il ne ſoit qu'au prix moyen de 11 ſous les quatre livres, & meilleur marché que dans les trois quarts des départemens du royaume.

Il eſt donc extrêmement probable qu'on ne vouloit qu'exciter du trouble, & que tous les motifs par leſquels on pouvoit atteindre le but étoient indifférens. On n'auroit pas réuſſi dans l'objet qu'on ſe propoſoit, ſi l'aſſemblée eût dès le premier moment manifeſté l'opinion qu'elle a montré depuis, & ſi elle eût reconnu ſur le champ que le ſujet dont on vouloit la forcer de s'occuper ne pouvoit être la matiere d'une loi. Elle avoit beſoin de la leçon que lui a donné une lettre qu'on dit ſuppoſée (1), mais qui n'en renferme pas

---

(1) M. LE PRÉSIDENT,

« Au nom du droit ſacré de pétition, je vous conjure de lire à l'aſſemblée nationale la lettre que j'ai l'honneur de vous adreſſer, & je vous ſupplie de mettre en délibération l'objet qui y eſt contenu.

» Hier matin, une ſection de la capitale admiſe à la barre, eſt venue, les droits de l'homme à la main, réclamer une loi contre tous les accaparemens, & ſingulierement contre ceux des denrées coloniales, dont la rareté commence à ſe faire ſentir.

» Aujourd'hui, citoyen domicilié, pere de famille, je viens me dénoncer moi-même comme un de ces hommes que l'on cherche à rendre odieux, parce qu'ils croient pouvoir diſpoſer librement d'une propriété légitime. Je ſuis, M. le préſident, un ci-devant propriétaire d'habitations conſidérables dans cette iſle malheureuſe qui n'exiſte peut-être plus. Mes propriétés ſont dévaſtées, mes habitations brûlées; mais mes dernieres

moins les plus grandes vérités, quand elle n'émaneroit pas réellement de celui qui paroît l'avoir signée, & qu'elle ne seroit qu'une fiction.

---

récoltes, embarquées avant le désastre, me sont heureusement parvenues.

» Je déclare donc que j'ai reçu depuis le mois de septembre deux millions de sucre, un million de café, cent milliers d'indigo, & deux cent cinquante milliers de coton. Ces denrées sont à Paris dans ma maison, & dans des magasins que je n'ai jamais cachés, parce qu'un citoyen industrieux ne sauroit rougir d'avoir exploité de belles manufactures qui faisoient la prospérité de sa patrie. Ces marchandises valent aujourd'hui plus de huit millions, &, suivant le cours ordinaire des choses, doivent en valoir incessamment plus de quinze.

» Je plains fort, M. le président, ceux qui honorent assez peu les représentans du peuple, pour solliciter des décrets attentatoires au droit sacré de la propriété; mais moi, je leur rendrois un hommage plus pur, en mettant la mienne sous la sauve-garde des principes. Je déclare donc à l'assemblée nationale qui me lit, & à l'europe entiere qui entend la lecture de cette adresse, que ma volonté bien expresse, est de ne vendre actuellement à aucun prix, des denrées dont je suis propriétaire. Elles sont à moi; elles représentent les sommes que j'ai versées dans un autre hémisphère, les terres que je possédois & que je n'ai plus, en un mot, ma fortune entiere & celle de mes enfans. Il me conviendra peut-être de les doter un jour en sucre ou en café.... Toujours est-il que je ne veux vendre à aucun prix, & je le répéte bien haut, pour que qui que ce soit n'en doute. Mais en même temps il ne me convient pas, après avoir été incendié en Amérique, d'être pillé en France; & c'est pour faire un noble essai de la constitution, c'est pour connoître jusqu'à quel point elle peut garantir la propriété, que j'adjure ici la force publique de pro-

C'eſt une grande faute de l'aſſemblée légiſlative, de n'avoir pas ſenti à quoi pouvoit conduire l'ajournement ſur le rapport de M. Fauchet, & l'ordre donné au comité de légiſlation de préſenter une loi ſur les accaparemens. Il en eſt réſulté que les auteurs des troubles ont fait croire au peuple, que bientôt une loi repreſſive alloit faire diminuer le prix du ſucre & du café, comme s'il étoit poſſible de fixer une taxe pour les denrées, d'en empêcher l'achat, ou d'en forcer la vente ſans violer les premiers principes de la liberté, ſans anéantir le commerce, & ſans repouſſer du ſein de l'empire, ou des murs de la ville où ſeroit légalement fait un tel acte de folie & d'ignorance, l'induſtrie du négociant, & les ſpéculations utiles du capitaliſte.

Je dis *ſpéculations utiles*, car encore que je ſache apprécier ce qu'on doit de mépris, & peut-être ce qu'on peut ſentir d'éloigne-

---

téger un citoyen qui ne contraint perſonne à lui donner ſon bien, mais qui proteſte vouloir garder en nature celui qu'il a récolté.

» Veuillez donc, M. le Préſident, donner des ordres à M. le maire, d'entourer mes magaſins d'une garde ſuffiſante, dont il eſt juſte que je ſupporte les frais. Je demande ſur-tout que cet ordre ſoit donné avant d'ouvrir la diſcuſſion ſur la demande de la ſection des Gobelins, qui prétendoit hier fixer le prix des denrées, ſans avoir eu l'intention d'indiquer aux légiſlateurs le point délicat où la propriété finit, & où l'accaparement commence. *Signé*, Joſeph-François D'ELBÉ, *Américain, citoyen actif de la ſection de Popincourt, grenadier volontaire dans le bataillon de cette ſection, rue de Charonne, n°. 158 bis.*

ment pour l'homme avide & intéreſſé, qui dans ſon cabinet calcule froidement & ſans émotion ce que lui produiroit les incendies du nouveau monde, les pertes de l'ancien, la ruine des colonies & les privations de leur métropole. Encore que je ſente profondément combien il faut avoir perdu la ſenſibilité, cette premiere vertu de l'homme, pour compoſer ainſi ſa fortune & ſes jouiſſances, par la combinaiſon des maux de l'humanité, & des malheurs de la ſociété, je n'en ſuis pas moins fortement perſuadé, qu'un homme qui uſe de ſon argent pour acheter en grandes quantités des denrées déjà rares, qu'il rend par là plus rares, & qu'il fait enchérir, uſe du droit qui appartient à tous les hommes, ne peut être troublé dans ſon commerce, & doit au contraire être protégé & défendu par la force publique. Je n'en ſuis pas moins certain que porter atteinte à ce principe, méconnoître une ſeule de ces vérités, c'eſt empêcher d'établir des magaſins dans la capitale, & de la faire profiter par là de la ſuppreſſion des entrées ; c'eſt empêcher l'abondance de paroître & de ſe maintenir. Car ſi on peut craindre que de grands approviſionnemens attirent des perſécutions, des vexations, on n'en fera d'aucune eſpece, & bientôt la rareté effective amenera une diſette réelle & une cherté prolongée.

L'aſſemblée l'a bien ſenti, car elle a entendu le rapport de ſon comité de commerce avec une tranquillité, ſur indice que chaque membre rendoit hommage à la juſteſſe de ſes idées.

Comment donc a-t-elle permis qu'on vînt enſuite dans ſon ſein faire entendre ce cri de ſang, *loi de mort contre les accapareurs.* Ah ! malheureux, qui appelle ainſi la mort ſur la tête de ton ſemblable, commence donc par définir le ſens du mot que tu employes, & par caractériſer le délit que tu veux faire punir de mort. Annonce donc au peuple que tu trompes, en feignant de t'intéreſſer à ſes maux, annonces-lui donc combien il ſera permis d'avoir de quintaux de ſucre, de café, d'indigo, des balles de coton, de boiſſeaux de blé, de cordes de bois, d'aulnes d'étoffes, ſans être conſidéré comme accapareur, & ſans être expoſé aux violences illégales, ou aux atteintes de la loi que tu provoques. Si tu ne peux fixer cette meſure, poſes la borne en deça de laquelle eſt la propriété, & au-delà de laquelle eſt le délit, abjure donc des vœux farouches & effrayans, redeviens homme.

Mais je l'ai déjà dit, on ne veut pas entendre la voix de la juſtice, on la méconnoît parce qu'on veut le déſordre. Qui peut en douter, quand on entend chaque jour ſe répandre, ſe fortifier, s'accréditer les bruits du départ du roi, & de ſa famille. Le roi en a parlé lui-même à M. Petion, qui lui a dit *qu'on ne lui ſuppoſoit pas le deſſin de s'éloigner, mais qu'on penſoit que des malveillans pouvoient ſonger à enlever ſa perſonne.* Le roi lui a répondu, *qu'un homme de ſa force & de ſa taille n'étoit enlevé que quand il le vouloit bien.* Il a ajouté, *qu'il étoit allé ſe pro-*

mener, qu'il s'étoit montré exprès pour qu'on vît bien qu'il alloit avec confiance au milieu du peuple.

Cependant les bruits ne ceſſent pas ; ils paroiſſent émaner de deux partis exagérés, & partir de l'une & l'autre extrémité.

Quelques perſonnes croyent plus que jamais à leur coaliſation ; elles penſent que l'émeute étoit deſtinée à occaſionner un mouvement violent, pendant lequel le peuple, entraîné par quelques brigands bien payés, ſe ſeroit porté au Louvre, & auroit commis quelques excès propres à effrayer le roi. Alors les hommes ennemis de la conſtitution qui approchent ſa majeſté, auroient de leur mieux exagéré le mal, & excité ſa frayeur pour l'engager à partir, & l'auroient, s'ils l'avoient pu, entraîné hors du royaume. Mais comme le diſoit encore dernierement le roi lui-même, *il n'eſt pas poltron*, & on ne le décideroit peut-être pas à s'en aller même avec ces moyens.

On ne l'y décidera pas ſur-tout s'il réfléchit au danger auquel l'expoſeroit une foibleſſe pour ſes perfides ou imbécilles conſeillers. Les deux cabales ennemies du trône, dont l'une a ſes agens à Coblentz, & l'autre les a moins loin de nous peut-être, feroient long-temps repentir le roi de ſa démarche auſſi imprudente qu'immorale.

Il faut donc bien ſe défier, dans tout l'empire, de ces clameurs, moyens uſés, mais encore puiſſans, de diſcordes, de crimes & de malheurs, & en ſurveiller ſoigneuſement les auteurs. R. D. S. J. D.

On a parlé long-temps de troubles religieux, ils s'appaisent; mais on ne peut trop éclairer la nation sur les principes relatifs à la liberté des cultes. Rien ne peut mieux remplir cet objet que la lettre suivante adressée par M. le ministre de la justice, à tous les tribunaux & commissaires du roi.

Paris, 10 janvier 1792.

Le roi est vivement affligé, Messieurs, de voir de malheureuses querelles d'opinions fomenter dans le royaume des germes de discorde, & alimenter les dissentions civiles. Il voit avec douleur une religion qui ne semble destinée qu'à faire descendre la paix sur la terre, & à resserrer les liens qui unissent les citoyens entre eux & à l'état, devenue par le zele hypocrite des factieux de tous les partis, un instrument de révolte ou un prétexte de vexations & de tyrannie.

Sa majesté croiroit trahir ses devoirs, si elle ne manifestoit hautement son indignation contre les auteurs de tant de maux, & si elle ne prenoit les mesures les plus actives pour réprimer ces éternels agitateurs du peuple, qui ne cherchent qu'à l'entraîner au fanatisme ou à la persécution, & perpétuent par leurs criminelles manœuvres ses malheurs & l'anarchie. C'est à la loi à maintenir l'ordre public, c'est à la loi à punir ceux qui le troublent; c'est aux organes de la loi que sa majesté m'ordonne de notifier ses intentions, & de rappeler les prin-

cipes dont ils ne doivent jamais s'écarter.

Le roi, en refusant sa sanction au décret du 29 novembre & jours précédens, sur les troubles religieux, doit à la nation, il se doit à lui-même de prévenir les fausses interprétations que les ennemis de la liberté pourroient donner à ses motifs, & de déclarer qu'il est également éloigné de vouloir prêter des armes à l'intolérance & au fanatisme. Oui, messieurs, il veut que les françois jouissent de tous les droits qu'ils tiennent de la nature, & qui leur sont garantis par la constitution ; il veut par conséquent maintenir la paix, le respect pour l'ordre établi, & l'exécution des lois qu'il a juré de faire observer.

Or, que portent ces lois ? qu'autorisent-elles ? que punissent-elles ? Elles déclarent que le but de toute association politique est la conservation des droits naturels & imprescriptibles de l'homme, & elles mettent au nombre de ces droits la liberté des opinions religieuses : je dis une liberté pleine & entiere ; car la nation françoise, qui, la premiere en Europe, a eu le courage & la gloire de proclamer ce grand principe dans toute son étendue, ne s'est pas bornée à énoncer une vérité philosophique ; elle a voulu donner en même temps un grand précepte & un grand exemple ; & par le titre premier de l'acte constitutionnel, elle assure à chaque homme la liberté d'exercer le culte religieux auquel il est attaché.

Et certes, le genre d'oppression le plus insupportable de tous, seroit celui qui s'exerceroit sur les pensées & sur les consciences, &

qui placeroit l'homme entre les peines que la loi lui inflige, & celles dont la religion le menace. Loin du gouvenement le plus libre qu'aucune grande nation ait encore adopté, un despotiſme qui prétendroit aſſervir l'intelligence & commander à la raiſon. Le domaine de l'opinion eſt indépendant de celui de la loi; l'erreur même, quelle qu'elle ſoit, n'eſt point un délit, à plus forte raiſon une erreur religieuſe. La loi ne regle que les rapports entre les hommes, & ne juge que les actions; la religion eſt un rapport de l'homme à Dieu, & ne connoît d'arbitre que la conſcience.

Mais la conſtitution civile du clergé, ou plutôt les décrets ſur la police extérieure, ne ſont-ils pas une léſion de ce principe? Non, l'aſſemblée nationale, en décrétant qu'un culte quelconque ſeroit à la charge de l'état, a eu le droit de preſcrire à ſes miniſtres les conditions auxquelles ils ſeroient ſalariés; elle n'a pas eu celui de les aſſujettir contre leur conſcience; elle ne l'a pas pu, elle ne l'a pas fait; elle leur a dit: Je n'exige pas de vous un ſerment que votre cœur réprouve: un parjure ne pourroit me garantir votre fidélité; mais un refus vous rend inhabiles à exercer, au nom de la nation, les fonctions eccléſiaſtiques ſalariées par elle. Vivez en paix; ſervez Dieu à votre maniere; obéiſſez aux lois, elles protégeront vos perſonnes & vos propriétés. Nos temples vous ſont ouverts; vous pouvez même ſacrifier ſur nos autels. La nation françoiſe ne prétend ni enchaîner votre conſcience, ni vous punir d'une erreur ſans doute involontaire; mais ne vous obſtinez pas à retenir un miniſtere qu'elle

vous retire : abdiquez des fonctions dont elle déclare que vous n'êtes plus susceptibles, & donnez à vos concitoyens une preuve de votre bonne foi & de la pureté de vos intentions, par votre respect pour la constitution & pour les autorités qu'elle a établies : car la même justice qui m'ordonne de vous protéger tant que vous serez citoyens fideles, m'ordonne de vous punir, dès que vous vous montrerez réfractaires.

Tel est l'esprit de toutes les lois existantes à ce sujet, & notamment de celle du 26 décembre, rendue sur le décret du 27 novembre 1790 ; elle ne prononce aucune peine contre les ecclésiastiques fonctionnaires publics qui refuseront de prêter le serment ; elle déclare seulement qu'ils seront regardés comme renonçant volontairement à leur office, & qu'ils seront remplacés comme démissionnaires. Ceux-là seuls doivent être poursuivis devant les tribunaux, qui, après avoir prêté serment, violeroient la loi qu'ils se seroient engagés à exécuter, ou ceux qui se coaliseroient & exciteroient à la révolte & à la désobéissance : eux seuls doivent être punis, non comme improbateurs du culte salarié, mais comme perturbateurs du repos public. Ainsi, le vrai coupable n'est pas celui qui, renonçant à des fonctions que repousse une conscience plus ou moins éclairée, rend hommage à la loi par son silence respectueux & par sa retraite, mais celui qui n'obéit pas, qui provoque une résistance formelle par ses écrits, par ses paroles, par ses manœuvres, souleve le peuple contre la constitution du clergé & les prêtres sermentaires, & abuse de la liberté, pour susciter des ennemis à la loi. Que nous promet donc notre code ? Liberté d'opinion, liberté de culte. Que

punit-il ? La désobéissance, la révolte ; j'ajouterai encore, la persécution. En effet, la religion, dans l'ordre politique, ne doit être envisagée relativement à chaque individu, que comme un droit personnel que la société lui garantit, ainsi que la propriété & la liberté dont il fait partie essentielle. Une conséquence immédiate de ce principe est que la société doit protection à tous les cultes ; mais elle doit à la sûreté publique d'obliger leurs sectateurs, non seulement à ne pas troubler l'état, mais encore à ne pas se troubler les uns les autres ; car des atteintes continuelles portées par les citoyens à leurs droits réciproques, constitueroient le corps politique dans un état de crise & de fermentation intestine qui nécessiteroit sa dissolution, & le frapperoit de mort. Tout homme donc qui en trouble un autre dans l'exercice de son culte, attente contre les droits du genre humain & contre les lois de l'état.

Voilà, MM., les délits que vous avez à poursuivre, que vous avez à réprimer, à peine de demeurer personnellement responsables des maux qui résulteroient de votre foiblesse, ou d'une coupable condescendance. Impassibles comme la loi, faites exécuter les dispositions rigoureuses qu'elle prononce contre ses infracteurs. Elle ne distingue pas entre le juif & le chrétien, le protestant & le catholique, le conformiste & le dissident. Elle ne juge pas les opinions & les personnes, mais les actions. Soyez ses dignes organes, & montrez-vous comme elle, sans affection, sans haîne, sans partialité. Il est impossible de se dissimuler que la plus grande partie des désordres qui désolent aujourd'hui divers départemens, est le fruit des intrigues de prêtres ambitieux ou

fanatiques, qui égarent chaque jour la crédulité des ſimples, & abuſent de la confiance du peuple. Il eſt impoſſible de ſe diſſimuler que pluſieurs tribunaux ont fait voir dans la pourſuite de ces ſortes de délits une moleſſe que la loi condamne, & qu'aucun motif, même religieux, ne peut excuſer. J'eſpere que tous vont déployer déſormais le courage & la fermeté que leur inſpire ſans doute le grand intérêt qui leur eſt confié, l'intérêt de la nation entiere. Sa majeſté verroit avec indignation toute négligence à ce ſujet, & elle eſt réſolue à prendre les meſures les plus ſéveres contre les juges coupables, dont la foibleſſe ou la connivence criminelle trahiroit la confiance du peuple, la cauſe des lois, & les devoirs de leur miniſtere.

Le roi abhore le fanatiſme intolérant qui porte à perſécuter un homme pour ſes opinions; il abhorre celui qui transforme un miniſtre de paix en inſtigateur de ſédition; il abhorre encore plus celui qui, couvrant ſes attentats d'un voile ſacré, rend le ciel même complice de ſes crimes. Il voit d'un œil de dédain ces hypocrites amis du peuple & de la royauté, qui, feignant de s'attendrir ſur la perte de l'autorité royale, affectent de le plaindre des chagrins cuiſans qu'ils lui font éprouver aujourd'hui. Il rejette avec horreur cette compaſſion perfide, & dévoue, au mépris des bons citoyens, ces fauſſes démonſtrations d'un attachement qu'il ſait apprécier. Le roi déclare qu'il eſt ſatisfait de la puiſſance que la conſtitution lui donne; que cette conſtitution lui eſt chere & ſacrée; qu'il met ſa gloire & ſon bonheur à la maintenir, parce qu'il y voit un gage aſſuré

de la gloire & du bonheur de la nation dont il eſt le chef. Oui, MM, le roi aime le peuple; mais il l'aime en roi citoyen, pour aſſurer ſa liberté en faiſant exécuter la loi : il l'aime, non pour flatter les caprices de la multitude, & céder à ſes paſſions, mais pour la contenir dans les limites de la juſtice, & la préſerver de ſes propres excès, par le ſage emploi de l'autorité légitime.

C'eſt à vous à ſeconder ſes vues paternelles, vous qui êtes les dépoſitaires & les organes des lois. C'eſt de leur religieuſe exécution que dépendent le rétabliſſement & le maintien de la paix. Ne craignez ni la violence des factions ni les mouvemens populaires. Il eſt temps que l'on ſache qu'un attroupement n'eſt pas le peuple, & que les clameurs d'une multitude mutinée ne l'emporteront pas ſur la volonté nationale qui ne peut être manifeſtée que par les décrets du corps légiſlatif ſanctionnés par le roi. La nation & le roi vous inveſtiront de leur force pour aſſurer leur exécution, aujourd'hui le but commun de toutes les autorités. Egalement ennemis du fanatiſme & de l'intolérance, ſouvenez-vous que la perſuaſion ne ſe commande pas; & que quand les eſprits ne peuvent ſe réunir dans une même opinion religieuſe, le ſeul moyen d'aſſurer une tranquillité conſtante, c'eſt de leur laiſſer une liberté indéfinie. Protégez donc tous les cultes, toutes les religions, tous les citoyens; puniſſez les fanatiques perturbateurs, les ſéditieux, les perſécuteurs; c'eſt le vœu de la loi, l'ordre du roi, l'intérêt de la liberté; c'eſt votre devoir.

Le miniſtre de la juſtice.

Signé M. L. F. DUPORT.

A Paris, de l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine

N°. XVIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

Ce n'eſt jamais impunément qu'on trompe le peuple. (*Ami des Patriotes*, n°. 14, *février* 1791.)

*LETTRE au rédacteur de l'*Ami des Patriotes, ou le Défenſeur de la Conſtitution, *ſur la ſituation actuelle de l'aſſemblée nationale.*

C'EST à l'ami des patriotes, à mon ami, c'eſt au défenſeur de la conſtitution, à mon frere d'armes que j'écris; ces deux puiſſans motifs de confraternité, me font eſpérer qu'il voudra bien, dans ſon prochain numéro, donner place à quelques réflexions que je crois utiles, néceſſaires même dans la circonſtance critique où ſe trouve la liberté de mon pays.

J'aime, j'adore, j'idolâtre ma patrie. Il ne me convient pas de lui rappeler les nombreux ſacrifices que je lui ai ſucceſſivement faits depuis le moment de la révolution. Loin de

moi jusqu'au mot de sacrifice qui suppose un regret. Depuis le 11 juillet particulierement, je l'ai servie sans interruption dans les divers postes que m'ont confiés mes concitoyens. Hélas ! dans ce moment où j'occupe le poste le plus périlleux & le plus beau dont un citoyen puisse être honoré, mes yeux se rempliſſent de larmes lorsque mes regards se portent dans l'avenir ou se reportent dans le passé ; le présent m'effraye, mon ame est oppressée ; je frémis du sort qui menace ma malheureuse patrie. N'aurions-nous donc conquis avec tant de peines, avec des efforts si constans, le bien le plus précieux de l'homme, la Liberté ; ne nous serions-nous élevé jusqu'à l'Egalité, que pour redevenir esclaves, & river à nos propres mains les fers que nous avons brisés. Ne sommes-nous plus les hommes du 14 juillet 1789, les confédérés du 14 juillet 1790 ? Oui, nous le sommes encore, nous le serons toujours ; l'on ne tentera pas impunément d'effacer une ligne de notre DÉCLARATION DES DROITS ; on ne touchera pas à l'arche sainte de notre sublime CONSTITUTION, sans être soudain frappé de mort.

Mais pourquoi faut-il que mes craintes succedent si-tôt à mes espérances ? Ah ! c'est que je tremble que les étreintes passionnées des amis de la liberté ne l'étouffent dans son berceau ; c'est que je redoute le culte grossier de ses licentieux adorateurs, le brigandage impie de ceux qui la profanent, l'incestueuse scélératesse de ceux qui la violent, & plus que tout, les perfides caresses de ses faux

amis. Mais ce qui m'afflige & me déſeſpere, c'eſt de voir le temple de la conſtitution, le ſanctuaire des lois mépriſé & avili; c'eſt de voir les prêtres inſtitués pour y chanter ſes louanges, & l'honorer d'un culte décent & religieux, abjurant des fonctions auſſi auguſtes, alimenter d'un bois impur le feu ſacré ſur l'autel de la patrie.

C'eſt avec la franchiſe d'une ame pure, la loyauté d'un bon citoyen, l'auſtérité d'un homme libre que je parlerois à mes collégues du haut de la tribune, ſi une défaveur due à la ſévérité de mes principes, des clameurs bruyantes que je ne peux ſurmonter (1), me permettoient d'interroger leurs conſciences, de les rappeller à leurs devoirs, de les revêtir de leur dignité. Qu'ils me liſent du moins, qu'ils connoiſſent mon cœur; j'aurai peut-être le malheur de leur déplaire, mais ce ne ſera que momentanément, j'aime à le croire; je n'ai pas beſoin qu'ils m'aiment en ce moment, mais qu'ils m'eſtiment; j'ai beſoin d'épancher mon ame, quelque prix qu'il m'en coute pour dire la vérité; je veux pardeſſus tout le ſalut de ma patrie.

A mes collegues.

C'eſt avec une douleur profonde que nos commettans (2) voient chaque jour renouve-

(1) Sur-tout ſous la préſidence de MM. François & Guadet, dont la partialité eſt éminemment condamnable.

(2) Le peuple; le vrai peuple, & non les brigands qui uſurpent ſa ſouveraineté, & non les hommes foibles

ler dans le sein de l'assemblée nationale ces scenes de trouble & de scandale qui souillent & profanent la sainteté de nos délibérations, ces défis puérils & coupables, à qui fera prévaloir son opinion ; ces fréquentes attaques à la constitution, où cette derniere est trop souvent violée ; cet acharnement à s'arracher la parole pour redire, & redire souvent plus mal ce qui avoit été dit, ou ce qu'il étoit inutile & dangereux de dire. Cependant des pétitionnaires nombreux, des corporations quoiqu'abolies, des sociétés quoique défendues quant à leur action collective (1), sont journellement admis à vous présenter leurs hommages, leur admiration & leurs respects. Nul encore usant de son droit d'homme libre n'a osé vous parler de vos erreurs & de vos écarts inconstitutionnels (2). Nous avons donc de grands torts puisqu'on en est réduit à nous flatter. Croyons-le fermement, ceux

---

& peu instruits que l'on égare & que l'on corrompt si aisément, en leur prêchant d'un ton mielleux & adouci, la révolte & l'insurrection.

(1) Il faut remarquer que la pétition très-individuelle des citoyens, composant le directoire du département de Paris. a été dénoncée à l'assemblée nationale, comme inconstitutionnelle & collective, par plus de cent pétitions collectives & inconstitutionnelles & outrageantes, dont plusieurs ont été imprimées par ordre de l'assemblée nationale, & insérées dans son procès-verbal.

(2) J'ai tort : plusieurs pétitionnaires ont eu ce courage, mais il a été impossible d'obtenir la lecture de leurs adresses ; lisez entr'autres l'adresse du département de Seine inférieure, voilà comme il faut aimer & honorer la constitution.

qui nous flattent ainſi ſont encore eſclaves ou veulent nous perdre ; c'eſt pour nous une conquête à faire à la liberté ou un piége adroit à éviter.

Cherchez la vérité, & vous aurez la liberté, dit un éloquent publiciſte, un reſpectable philoſophe de ce ſiecle ; & moi je dis : continuez à cultiver la vérité, & n'écoutez qu'elle ; ſi vous voulez conſerver votre liberté, ſoyez toujours vrais, vous ſerez toujours libres. Plein de ce ſentiment, né dans mon cœur avec ma raiſon, & qui ne s'éteindra qu'avec elle, je dénonce à l'aſſemblée nationale, l'aſſemblée nationale elle-même ; je lui dénonce la perte d'un temps précieux employé à énoncer longuement des opinions injurieuſes ou intolérantes, à faire des dénonciations auſſi vagues qu'impolitiques (1), & qui, preſque toujours reconnues ſans fondement, nous compromettent & nous aviliſſent ; je lui dénonce des applaudiſſemens factieux ou irréfléchis, des murmures ſcandaleuſement tumultueux ; je lui dénonce une ſciſſion déjà malheureuſement trop réelle parmi ceux que le plus grand de tous les intérêts devroit unir, & qui l'ont juré ſi ſolennellement, ſi religieuſement ; je lui dénonce enfin les procédés auſſi indécens qu'impolitiques & inconſtitutionnels des repré-

(1) Pour ſervir des haines de clubs ou de bureaux, ou des vengeances perſonnelles. Voyez le rapport du comité de marine contre le miniſtre de ce département. M. Cavellier, membre du club de Breſt, & commis de la marine, en étoit rapporteur.

ſentans élus de la nation envers le chef ſuprême du pouvoir exécutif, envers le repréſentant héréditaire de la nation & ſes agens.

L'on ſe demande avec terreur quel ſera le terme de la révolution, quand finiront le trouble & l'anarchie, quand enfin arrivera le regne de la conſtitution. Il n'eſt plus temps d'accuſer ceux qui regrettent l'ancien régime des obſtacles mis aux rouages du nouveau gouvernement, il n'en ont pas le pouvoir, il n'en ont pas le courage, ils ſont trop peu nombreux, & ſur-tout d'un ridicule trop démeſuré, pour que des hommes de bon ſens ou de bonne foi puiſſent les craindre. La liberté s'eſt levée, ils n'étoient déjà plus; leur fantôme ſeul effraye encore nos cœurs puſillanimes: nous leurs ſuppoſons un pouvoir & un courage qu'ils n'ont pas. A qui donc s'en prendre de cet eſprit révolutionnaire qui nous agite encore par ſecouſſes & par convulſions? A nous tous, amis de la conſtitution; tous, nous avons fait le ſerment de la maintenir; tous, nous avons forfait à notre ſerment; tous, nous ſommes coupables.

En vain le plus grand nombre des membres iſolés de cette auguſte aſſemblée (& je me mets de ce nombre) ont ils gémi en ſilence, ont-ils été même indignés des faux pas dans leſquels ils ſe ſont laiſſé entraîner? Je les accuſerai au moins d'indolence & d'inertie. Pourquoi la majorité de cette aſſemblée, reconnue ſaine & ſage malgré de trop nombreux écarts, pourquoi ceſſant de marcher d'un pas grave & meſuré, ſe laiſſe-t-elle aller trop précipi-

tamment aux transports d'un perfide enthousiasme? pourquoi, échauffant mal à propos sa tête froide & réfléchie, se laisse-t-elle électriser par le feu d'un élan *convenu* ou d'un patriotisme dangereusement exalté? pourquoi la constitution, sans cesse sous les yeux, se laisse-t-elle arracher des mains ce dépôt religieux de notre foi civile & politique? pourquoi cette majorité respectable trahit-elle ses sermens par un lâche abandon de ses principes? Je vais le lui dire, je vais le dire à la France, à l'Europe entiere qui nous écoute & se prépare à profiter de nos erreurs si nous n'y prenons garde. Je vais le dire tout haut pour déconcerter nos ennemis qui entretiennent à plaisir nos rivalités, aiguisent nos dissentions, & sur-tout gagnent au centuple le temps que nous perdons. Ils savent que si notre union fait notre force, nos divisions font la leur; ils savent qu'en nous fatiguant à combattre des monstres imaginaires, en nous éblouissant de feux follets qui nous conduisent à une perte certaine, nous ne verrons pas le véritable abîme qu'il creusent sous nos pas, & que nous n'aurons plus la force de vaincre; ils savent qu'une fois avertis, nous n'aurons plus besoin de l'être; il veillent pendant notre sommeil, & je les tue en vous réveillant.

Hommes utiles de tous les états, & vous sur-tout, négocians, cultivateurs, soutiens de l'Empire, vous tous, envers qui la constitution a enfin acquité la dette dès long-temps échue, de la patrie reconnoissante, vous tous augustes représentans du peuple, vous êtes

ſans doute venus ici avec des intentions pures, un cœur droit & un zele ardent pour le bonheur de vos concitoyens, puiſqu'ils ont remis leurs intérêts entre vos mains: mais craignez de vous laiſſer entraîner à des opinions exagerées, craignez d'adopter des erreurs dont les ſuites ſeroient d'autant plus dangereuſes, qu'il n'eſt au-deſſus de vous aucun pouvoir, aucune autorité, pour les modifier ou les combattre, ſans faire éprouver au corps politique un déchirement épouvantable, un déchirement ſur lequel des hommes de l'immoralité la plus impudente oſent fonder l'eſpoir de leurs exécrables ſuccès. La confiance s'altere ſi aiſément; les inquiétudes, les agitations dans leſquels ces tribuns du peuple, ces hommes pervers, dont l'ambition effrénée jouit d'avance des honneurs anticipés du conſulat & de la dictature, ont l'art perfide de vous entretenir, coutent cher au tréſor public: elles diminuent les reſſources, & doublent les dépenſes. C'eſt l'importance que nous avons miſe aux émigrations qui a augmenté les émigrations; c'eſt en parlant ſans ceſſe de troubles religieux, que nous avons fomenté les troubles religieux. Ne nous occupons ni des émigrans, ni des prêtres. Faiſons punir les perturbateurs du repos public, quelque ſoient leurs titres, & leurs fonctions, & bientôt les émigrés rentreront dans le royaume & nous aideront à apprendre aux prêtres leur religion, ſi ces derniers, dont on aura enfin ceſſé de s'occuper, ne les invitent eux-mêmes les premiers, conformément à la doctrine de

l'évangile, à venir reſpirer la paix & l'égalité au ſein du plus bel empire du monde.

C'eſt la confiance de nos concitoyens qui nous a inſtitués prêtres de ce temple auguſte de la patrie; mais, quoiqu'il en coûte pour en convenir, nous ne pouvons nous diſſimuler que le fanatiſme de la liberté, un zele inconſidéré, de ſourdes menées, des cabales puiſſantes ont ſervi à pluſieurs de degrés pour y monter. Ayons le courage de le dire, & ne perdons pas l'eſpoir de les ramener; nous avons parmi nous des freres égarés qui nous égarent : ils ſont heureuſement en petit nombre, mais il nous ont déjà fait bien du mal. Eh ! qu'on ne penſe pas que je déſigne ici plus particulierement les ſectateurs de cette ſociété, nourrice de la liberté, à qui les véritables amis de la conſtitution doivent tant, & qui commet tous les jours une grande faute, celle D'ÊTRE ENCORE CE QU'ELLE A ÉTÉ (1). Notre conſtitution eſt faite, quoiqu'on en diſe, & nous ne ſerons forts qu'avec elle & par elle. Tous les pouvoirs ſont organiſés; ils marchent, & ſi ce n'eſt pas avec cette célérité que nous pourrions déſirer, c'eſt du moins avec une aſſiduité conſtante, une activité infatigable. Les miniſtres même, ces hommes qu'il faut ſurveiller, mais qu'il eſt impolitique de tourmenter & d'avilir, les miniſtres agiſſent, quoiqu'on faſſe pour les décou-

(1) Il faut un régime doux aux convaleſcens, la continuation des remedes violens les tue.

rager ; ils agiſſent, il eſt de leur intérêt d'agir & d'agir bien. Le chef ſuprême du pouvoir exécutif, dont on affecte trop ſouvent d'ignorer les droits conſtitutionnels & juſqu'à l'exiſtence, le roi, dont on ne peut révoquer en doute la liberté, ne montre-t-il pas en toutes les occaſions ſon attachement inviolable à la conſtitution ? Que n'a-t-il pas fait, que ne fait-il pas tous les jours pour arrêter les émigrations, contenir le fanatiſme, aſſurer la tranquillité intérieure, veiller à la défenſe des frontieres, & maintenir la dignité nationale ? Cependant, quels ſacrifices n'auroit-il pas à compter, quels chers ennemis n'a-t-il pas à combattre ? Que chacun de nous, que le plus philoſophe d'entre nous deſcende dans ſon cœur & l'interroge de bonne foi ; qu'il me diſe ſi des pertes de la nature de celles que le roi a faites & devoit faire ſans doute, ſi les privations qu'il a eſſuyées, ſi les peines & les inquiétudes qui l'ont tourmenté ne l'auroient pas plutôt fait agir en ſens contraire. Ah ! pour peu que l'on connoiſſe le cœur humain, c'eſt ici de l'admiration que je réclame pour lui, de l'amour & non de la méfiance que nous lui devons ; non de cet amour idolâtre dont nous enivrions autrefois nos monarques, après nous en être enivrés nous-mêmes, mais de cet amour réfléchi que la loi, notre ſouveraine à tous, autoriſe, & que la reconnoiſſance nous commande. Oui, Meſſieurs, reportez-vous avec moi aux deux dernieres années qui ont précédé notre heureuſe révo-

lution, le roi, despote encore, a voulu que nous fussions libres; & si, par ses bienfaits, nous avons acquis le pouvoir de les méconnoître, nous n'en avons pas acquis le droit. Banniſſons donc ces terreurs ingrates & impolitiques; qu'un doux concert entre un peuple libre & son chef nous uniſſe éternellement; croyons en lui avec le même abandon avec lequel son ame enfin détrompée se livre à nous. Que ses ennemis soient tous à Coblentz; qu'il n'ait ici que des amis & des enfans. S'il nous trompoit encore...; mais jusqu'à ce que cette affreuse vérité nous soit démontrée, ce que nous ne devons ni présumer ni craindre, c'est notre devoir, c'est notre gloire, c'est notre force de l'aimer.

Point de capitulation avec les ennemis de la constitution; nous la conserverons entiere ou nous périrons: nous l'avons juré; un peuple libre n'est ni lâche, ni parjure.

Occupons-nous de nos finances, organiſons notre force intérieure, conservons nous dans un état respectable de défense sur nos frontieres, jusqu'au moment où la dignité nationale & le salut de l'empire nous commanderont d'attaquer; soyons fermes, mais tolérans; faisons de bonnes lois, & n'en faisons que de nécessaires; faisons rigoureusement exécuter celles qui sont faites. La souveraineté du peuple, la liberté individuelle, voilà nos mandats impératifs, nos cahiers & nos devoirs.

De la confiance & de l'union entre tous les membres de cette assemblée, de la con-

fiance & de l'union entre le corps législatif & le roi; de ce concert entre les deux Représentans de la Nation dépend son salut & sa gloire. Alors, mais seulement alors, nous n'aurons rien à craindre du désespoir de l'orgueil ni de la rage du fanatisme; le faisceau des françois unis se roidira dans une étreinte mutuelle, & ne pourra jamais se rompre.

Mais pourquoi de cruelles réflexions viennent-elles encore m'agiter; pourquoi des scenes scandaleuses viennent-elles s'offrir à mon ame oppressée. Eh quoi donc, me suis-je vingt fois écrié, en sortant de nos séances, la tête malade, la poitrine serrée, l'amertume, que dis-je, la mort dans le cœur; eh quoi donc, l'assemblée nationale est-elle une assemblée de législateurs, est-ce entre ses mains que le sort de la France est remis; est-ce bien à elle que la fortune publique & le salut de l'état sont confiés? Qu'avons-nous fait depuis quatre mois entiers que nous sommes réunis? Rien, absolument rien d'utile. Nous avons aigri les puissances étrangeres par des outrages qu'on ne se pardonneroit pas entre de simples citoyens, & nous sommes étonnés qu'elles protegent nos ennemis; nous consommons nos capitaux en préparatifs d'une guerre que nous avons rendue inévitable: nous ne nous occupons que foiblement du recouvrement des contributions, & il est des départemens où quatre années d'impositions pesent maintenant sur le peuple. Nous en avons rendu le paiement impossible par notre négligence ou notre pusillanimité; nous servons mal le peuple en le craignant, nous lui

préparons de nouvelles chaînes. Nous ferions mal le peuple en lui peignant le roi & ses ministres comme ses ennemis. De l'inconsidération jettée sur le pouvoir exécutif, naît l'impuissance de faire exécuter les loix, & l'anarchie qui amene à pas lents, mais sûrs, la ruine de l'état. Eh quoi, ces cris, ces hurlemens, cette malveillante opiniâtreté, cette mauvaise foi de quelques hommes qui ont trompé la confiance de leurs commettans; eh quoi, cette inepte loquacité, usurpatrice des droits du bon sens, & de la raison, ce bavardage, effronté concussionnaire des deniers publics, cette perte coupable d'un temps précieux & cher me seront donc aussi reprochés lorsque je retournerai au milieu de mes concitoyens. Non, de par la patrie, non, je ne porterai pas ce fardeau sur mon cœur; non, je n'en serai pas chargé; non, mes concitoyens ne me feront pas ces cruels reproches; non, la postérité ne reprochera pas ces crimes à mes enfans; non, si la France périt, je ne serai pas complice de sa perte; non, je mourrai martyr de la constitution françoise, mais j'emploirai tous les momens qui me restent à vivre, à dessiller les yeux de mes bons & honnêtes collegues égarés par un patriotisme aveugle, & dupes d'un patriotisme coupable. O mes commettans, pleurez avec moi sur la patrie, pleurez!.. les succès les plus brillans nous étoient réservés, nous étions libres, nous allions rendre libre tout l'univers, & la plus honteuse défaite va nous couvrir d'ignominie... d'ignominie! Un

homme libre peut-il écrire, peut-il entendre prononcer ce mot. Non, la patrie ſera ſauvée, le maſque des traîtres tombera, le bandeau qui couvre encore les yeux des hommes honnêtes eſt prêt à ſe déchirer; le piége ſera découvert, l'abyme n'engloutira pas ſa proie, nous ſerons libres. Ah! je ſuis ſoulagé.

Oui, nous ſerons libres, dès que nous ſerons bien convaincus que les proſcriptions, l'intolérance, les paſſe-ports, les priſons, les comités de ſurveillance, fuſſent-ils même bien compoſés, nuiſent eſſentiellement à la liberté; que les clameurs indécentes des *oppreſſeurs matériels* de l'aſſemblée ſont ſalariés par les ennemis du bien public, pour s'oppoſer à la création des bonnes loix; qu'il en eſt ainſi des applaudiſſemens convulſifs & des inſolentes huées des tribunes, des calomnies & des poiſons répandus dans les feuilles de quelques journaliſtes (1). Nous ſerons libres, quand nous le voudrons; veuillons-le donc. Pour moi, j'ai fortement prononcé mon opinion ſur le reſpect que nous devons tous à la conſtitution : je ſuis perſuadé que là eſt le ſalut du peuple, là eſt mon ſerment, je le tiendrai. Continuez, ennemis déclarés & faux amis du peuple, à m'honorer de vos injures; c'eſt avec l'eſtime des hommes honnêtes, des véritables patriotes, que j'enleve les taches dont vous vous efforcez de ſouiller la pureté

(1) Liſez, ſi vous pouvez, les Briſſot, Carra, Condorcet, l'ami du roi, le courier françois, le journal de la cour & de la ville, &c.

de mes intentions. Vils eſclaves du peuple, reſpectez un bon citoyen qui l'étoit long-temps avant la révolution, qui a eu l'honneur d'en partager les dangers & les ſuccès, & qui diſoit tout haut la vérité aux *grands*, lorſque vous rampiez devant les valets des miniſtres; qui aimoit le peuple eſclave, lorſque vous l'opprimiez, lorſque vous le mépriſiez ; qui l'aime encore, veut continuer à le ſervir, mais qui partagera toujours ſa ſouveraineté, & ne rampera jamais devant lui. Reſtez dans l'ombre, malheureux : mais plutôt, oſez affronter la lumiere, purifiez-vous, redevenez hommes de bien, rendez tels ceux que vous avez trompés & corrompus ; joignez vôtre voix à la mienne : diſons enſemble au peuple, à tous les françois, que ſans le maintien de la conſtitution, la ſoumiſſion aux loix, le reſpect pour les propriétés, l'amour de l'ordre, de la paix & de la juſtice, il ne peut exiſter pour aucun citoyen ni liberté ni bonheur.

L. C. CHERON,

Député du département de Seine & Oiſe.

Ce 1er février 1792.

Voici une converſation qui m'a été adreſſée ; j'ai cru que je pouvois l'inſérer ici, ſans avoir à craindre de déplaire à mes lecteurs.

Converſation entre un patriote & un émigré.

PATRIOTE. Je ſuis ravi de vous revoir, Monſieur ; j'eſpere que vous vous déciderez enfin à reſter avec nous.

EMIGRÉ. Cela m'eſt impoſſible ; l'honneur me le défend.

P. Comment l'honneur ?

E. Oui, Monſieur, c'eſt un mot dont il n'eſt accordé qu'à nous de ſentir toute la valeur.

P. Il me ſemble, Monſieur, que nous pouvons bien auſſi en avoir quelque idée ; peut-être en conviendriez-vous, ſi vous vouliez m'entendre un moment.

E. Eh bien, Monſieur.

P. Nous faiſons conſiſter l'honneur dans l'accompliſſement de nos devoirs comme hommes, comme citoyens, dans la défenſe de nos droits ſous ces deux rapports, dans le maintien de notre liberté, & dans l'horreur que nous inſpire toute domination autre que celle de la loi.

E. Voilà une belle définition.

P. Voudriez-vous me donner la vôtre ?

E.

E. Très-volontiers. Nous faisons, nous, consister l'honneur dans l'accomplissement de nos devoirs comme gentilshommes, dans la défense de nos droits sous ce rapport, dans le maintien de notre indépendance, & dans l'horreur que nous inspire toute domination de vos prétendues lois, autre que celle de nos semblables, c'est-à-dire, des hommes de notre état.

P. Ah ! si vous l'entendez dans ce sens, vous avez très-véritablement raison de dire que nos opinions sur l'honneur ne sont pas les mêmes. Cependant, Monsieur, croyez-vous que les nations existoient avant les gentilshommes ?

E. Où tend cette question ?

P. Vous le saurez bientôt, si vous daignez me faire la grace d'y répondre.

E. Sans doute, les nations existoient avant nous.

P. C'est donc du sein de ces nations que vous êtes sortis, pour former ensuite au milieu d'elles une corporation particuliere.

E. Dites-donc un *ordre*, Monsieur.

P. Eh bien, soit, Monsieur, un ordre. Il est évident que vous n'avez été que ce que les nations ont souffert ou permis que vous fussiez.

E. Je n'entends pas cela.

P. Rien cependant de plus clair. Si dans le temps où vous vous êtes dénommés gentilshommes, la nation vous eût contraints de

rester à la place que vous occupiez....

E. Nos peres n'y auroient pas consenti.

P. Vos peres auroient été obligés comme vous de céder à la force, par la raison qu'ils n'étoient & n'auroient pu être, comme vous encore, que *quelques-uns* contre *tous*.

E. Vous parlez de la force; mais c'est du droit qu'il est question.

P. Voilà précisément où je voulois vous amener. Vous convenez que si la nation eût voulu alors user de sa force pour vous empêcher de porter des titres, & de vous constituer des priviléges, vous *auriez été contraints de céder*.

E. Sans doute, on ne peut nier que vingt hommes contre un ne soient les plus forts; mais cela, encore une fois, n'a aucun rapport à ce que j'appelle droit.

P. Vous conviendrez aussi que ce qu'on appelle un *droit*, doit avoir pour base l'assentiment de la raison commune à tous les hommes.

E. Oui, sans doute.

P. Alors il ne s'agit plus que de savoir si la raison commune à tous les hommes peut reconnoître comme un droit la prétention de tel ou tel individu qui, dans la société, s'établit supérieur à un autre homme.

E. Je n'entends rien à toute cette philosophie-là; tout ce que je sais, c'est que je suis né gentilhomme, que je me croirai toujours tel, & que je n'obéirai jamais aux lois qui ont attaqué le droit de ma naissance.

P. Vous êtes bien le maître assurément, Monsieur, de vous croire ce que vous voudrez; mais ce n'est pas là tout à fait notre question; il faut tout simplement examiner si vous pouvez vous croire la force & le droit d'exiger des autres qu'ils aient de vous la même opinion. En vérité, cela n'est ni juste ni facile à obtenir; quant à l'obéissance que vous prétendez refuser aux lois, vous ne pouvez vous y soustraire qu'en habitant un autre pays : car franchement, nous sommes très-disposés à les faire exécuter.

E. Mais qui êtes-vous pour faire des lois?

P. Mais qui êtes-vous pour refuser d'obéir?

E. Gentilshommes.

P. Et nous, peuple, peuple souverain, du sein duquel émanent tous les pouvoirs, toutes les autorités, toutes les forces, & devant la suprême puissance duquel tout individu, quel qu'il soit, & toute caste particuliere, doivent fléchir.

E. Voilà bien le langage des rebelles. Comme les parlemens nous en feront bientôt justice!

P. Je ne répondrai pas à de telles folies; je crois plus convenable de travailler à dissiper, s'il en est temps encore, le funeste aveuglement dont vous êtes frappé. Monsieur, daignez rappeler un instant votre raison, je vous en conjure. Dites-moi, s'il vous plaît, où sont & la France & le peuple françois; est-ce ici, ou chez quelques princes d'Allemagne?

E. Autre belle queſtion.

P. Il ne faut pourtant que propoſer celle-là, pour connoître évidemment, & ſans réplique, de quel côté ſont les rebelles. Vous la décidez vous-même en regardant comme une abſurdité d'y répondre; voyez contre qui & ſur quel territoire vous avez le projet d'appeler la guerre; je déſire même que vous preniez ſur cela l'avis de ceux de Meſſieurs des ci-devant parlemens, qui ſont cauſe commune avec vous, pour ſavoir à quel jugement vous devez très-juſtement vous attendre, ſi vous êtes pris les armes à la main.

E. D'abord, vous ne nous prendrez pas.

P. Je le crois, parce qu'il eſt très-probable que vous ne vous y expoſerez pas.

E. Croyez-vous que nous manquions de courage?

P. Je ne dis pas cela, car vous êtes françois, mais je dis que vous y regarderez à deux fois avant de vous décider à l'employer à ſoutenir une auſſi mauvaiſe cauſe.

E. Que croyez-vous donc que nous ferons?

P. Je crois que vous continuerez de vous agiter, de vous ruiner dans d'extravagans projets de complots contre votre patrie, que vous ſerez le jouet des intrigues des chefs qui vous conduiſent à une perte abſolue; que ceux de vous qui ſeront aſſez égarés pour refuſer de rentrer dans leurs foyers, ſeront bientôt à charge aux peuples & aux rois, & très-mal reçus par-tout; qu'enfin, après vous

être dispersés, & avoir long-temps errés au gré de vos malheureuses chimeres, victimes de votre orgueil & de votre propre vengeance, vous vous éteindrez misérablement dans quelque région inconnue. Voilà le terrible avenir qui vous attend, & dont voudroient vous garantir ceux que, dans votre impuissance même, vous calomniez & outragez sans cesse.

E. Oui, j'accorde que tous ces maux que vous prévoyez peuvent nous menacer; mais qui doit-on en accuser de vous ou de nous?

P. Je suis loin de vouloir aigrir vos ressentimens par des reproches; mais qu'avons-nous fait d'injuste? Nous avons repris ce qui étoit à nous, en nous déclarant en tout vos égaux.

E. Nos égaux.....

P. Oui, sans doute, & quoique cette expression paroisse tant vous blesser, je le dis encore, vos égaux.

E. La guerre, la guerre.....

P. Ah, la paix, la paix, croyez-moi. Restez parmi nous; nous vous accorderons tout ce que vous mériterez.

E. Nous resterons parmi vous, après vous avoir vaincus, après avoir recouvré tout ce que nous avons perdu... La guerre, la guerre, vous dis-je.

P. Allons, soit, la guerre, Monsieur, puisque vous la voulez absolument. Mais daignerez-vous me dire, avant d'entrer en campa-

gne, comment & avec quoi vous comptez la faire.

E. Voici encore une plaiſante queſtion.

P. Pas ſi plaiſante.

E. Ignorez-vous que tous les rois, toutes les puiſſances de l'Europe ſe coaliſent pour ſoutenir notre cauſe, qu'ils regardent comme leur propre cauſe, & qu'au printemps vous en ſaurez des nouvelles?

P. J'ai bien entendu parler de cette coalition; j'ai très-exactement lu la déclaration ſi fameuſe de Pilnitz; mais je vous avouerai que je n'ai jamais cru ſincerement à la poſſibilité d'exécuter tous ces merveilleux projets.

E. Pourrai-je vous demander, à mon tour, de me dire ſur quelles raiſons vous fondez votre opinion?

P. Les voici. Quoique les rois ne ſoient gueres conſeillés que par des nobles & des prêtres, qui ſans doute vous ſont attachés par le même intérêt, je penſe d'abord qu'ils pourront bien voir, en y réfléchiſſant un peu ſérieuſement, que leur cauſe & la vôtre ſont très-différentes, & même très-oppoſées; qu'il eſt temps peut-être pour eux de ſe débarraſſer du préjugé qui, graces à vos inſtructions, les avoit confondues juſqu'à préſent.

E. Comment l'entendez-vous? Que voulez-vous dire?

P. Cela nous meneroit trop loin pour le

moment; je ne fais qu'indiquer ici un ſujet de réflexions. Mais je ſuppoſe que les puiſſances dont nous ſommes menacés ſoient encore bien perſuadées pour leur propre intérêt, bien ou mal vu, de l'avantage qu'il y auroit à vous ſoutenir, je doute encore qu'elles le faſſent.

E. En vérité, je ne vous comprends pas.

P. Un inſtant encore, s'il vous plaît, & ſûrement vous me comprendrez à merveille. Quand il ſera queſtion de prendre une derniere réſolution, ces puiſſances, très-probablement, conſidéreront les dépenſes que cette guerre néceſſitera, & les dangers auxquels elle ne manqueroit pas de les expoſer.

Quant aux dépenſes, tout le monde ſait qu'aucune d'elles n'a d'argent à jeter au haſard, & que le moment n'eſt pas favorable pour charger leurs peuples de nouvelles impoſitions.

Quant aux dangers, elles viendroient chercher d'elles-mêmes ceux qu'elles croiroient éviter; car vous imaginez aiſément que nous ne manquerons pas de bien dire à tous les peuples que ſi la cauſe des nobles & des prêtres eſt celle des rois, notre cauſe auſſi eſt celle de tous les peuples. Je ne penſe pas qu'il en exiſte un ſeul aſſez ſtupide pour ne pas entendre cela très-parfaitement, ni aſſez heureux ſous la domination féodale, fiſcale & ſacerdotale d'aucun des gouvernemens connus, pour ne pas déſirer de ſe mettre,

au moins pour quelque temps, à notre régime.

E. Ainſi, vous ſeriez aſſez dépravés pour ſoulever les peuples contre leurs rois.

P. Et vous ſeriez aſſez inhumains pour prétendre armer les rois contre les peuples?

E. Nous eſpérons, graces au ciel, que ces nations fideles n'entendront pas votre métaphyſique.

P. Nous eſpérons, graces au ciel, que la terre ne ſe rougira ni de leur ſang, ni du nôtre, & que les mots de liberté, d'égalité, de confraternité enfin, qui compoſent toute notre métaphyſique, ſeront entendus de tous ſans exiger de grands efforts d'intelligence; nous eſpérons enfin que ces peuples ne ſeront ſourds qu'à la voix des tyrans qui les exciteront au carnage. Voilà ſur quoi nous comptons infiniment, Monſieur, quelqu'abſurde & quelqu'immorale même que nous paroiſſe cette maniere de faire la guerre, je vous jure qu'elle ſera la nôtre. Comme les rois en ſont prévenus, je perſiſte à vous aſſurer qu'ils feront quelques réflexions, avant de ſe déterminer à nous attaquer.

E. Il y a bien des choſes à dire ſur tout cela.

P. Je vais vous mettre encore plus à votre aiſe; je vous accorde même que nous nous battions.

E. Fort bien.

P. Que nous ſommes battus.

E. Oui, c'eſt-là ce que je demande.

P. Je le crois : je vous l'accorde, vous dis-je, nous voilà bien battus, vous rentrez en France avec vos armées victorieuſes, vous nous chargez de fers, vous nous traitez mieux que jamais comme des vilains....

E. Eh bien, tout eſt fini.

P. Non pas tout à fait encore. Car daignez obſerver ici avec attention, je vous en ſupplie, que, dans ce cas, vous ſeriez entrés par la force....

E. Oui, ſans doute.

P. Mais cela ne ſuffit pas ; il faut vous maintenir dans cet état de puiſſance.

E. Oui, aſſurément.

P. Ce ne peut être que par la même force ; il vous ſeroit alors impoſſible de faire un ſeul pas, de trouver un coin de terre dans tout l'empire où vous puſſiez, avec confiance, vous repoſer, ſans être ſans ceſſe entouré & protégé par cette même force qui vous auroit aſſuré la victoire. Il vous faudra donc éternellement entretenir auprès de vous ces nombreuſes & triomphantes légions. Je vous prie de ſonger à cela de bonne heure avant de les amener, car il eſt évident que ſi vous n'aviez pas les moyens de les ſoutenir, pendant quelques ſiecles ſeulement, autour de vous, au milieu de vous, les vilains ne manqueroient pas de recommencer & de vous faire un très-mauvais parti ; vous ſeriez encore une fois obligés de regagner la frontiere,

& il eſt impoſſible qu'à la longue vous ne vous dégoûtiez pas de ces promenades-là ; vous me paroiſſez un peu étonné de ces petites obſervations, Monſieur.

E. A vous dire vrai, je le ſuis fort de n'avoir pas ſongé à les faire moi-même, & de voir que nos chefs politiques & guerriers, que je croyois ſi habiles, n'y ont pas ſongé plus que moi. Ils nous ont engagés un peu loin, je l'avoue ; & je commence à m'apercevoir qu'il ne ſera pas très-facile de nous ramener.

P. Pardonnez-moi ; abandonnez-les à leur aveuglement & reſtez ici : tout eſt fini au moins pour vous.

E. Mais, Monſieur, l'honneur..., l'honneur....

P. Mais, Monſieur, il faut avoir renoncé à tous les principes du ſens commun & aux premieres notions du véritable honneur, pour s'en compoſer un au nom duquel on vous preſcrive le devoir de porter la guerre dans votre patrie, & de vous établir en plein état de rebellion. En vérité, ſi la folie ne pouvoit ſervir, ſous quelques rapports, d'excuſes à votre malheureux parti, je vous aſſure qu'il ne paroîtroit digne d'aucune eſpece de grace.

E. Mais, encore une fois, Monſieur, ſi je reſte, ceux de mon ordre ne me regarderont plus comme gentilhomme.

P. Eh bien ! rendez-leur la pareille, & tout ſera dit. Je crois même qu'en leur ren-

dant mépris pour mépris, celui dont vous les honorerez, sera un peu plus fondé.

E. Non, non, il arrivera tout ce qu'il plaira à la fortune de décider; je vais rejoindre mes égaux.

P. Ils sont tous ici.

E. Non, je ne pourrois jamais me résoudre à n'être qu'un citoyen actif.... je retourne auprès de mes pairs, & voir s'il n'y auroit pas encore à tenter quelques moyens de vous diviser dans l'intérieur, de vous amener au moins par le dégoût & l'impatience des troubles que nous continuerons de susciter, à nous proposer quelques accommodemens qui nous conviennent.

Nous compromettrons, dans nos propos comme à notre ordinaire, le roi & la reine; le roi sur-tout pour lequel nous témoignons tant de dévouement & d'attachement; nous répandrons des soupçons sur ses dispositions, nous rendrons suspects vos meilleurs patriotes, nous les accuserons de tout ce que nous ferons. J'espere que nous parviendrons ainsi à vous donner quelqu'embarras, & peut-être à empêcher votre maudite constitution d'aller le train que vous avez si bonne envie de lui faire prendre.

P. Eh bien, vous partez-là dans d'heureuses dispositions.

E. Il n'y a plus que cela, je crois à faire, car vos diables de raisonnemens ont détruit toutes mes espérances de guerre & de victoire. Je crois même que si nous nous en

fussions tenus tout bonnement à n'intriguer que dans l'intérieur, nous aurions pu vous causer beaucoup plus de désordres, & cela auroit toujours été quelque chose. Oui, nous aurions dû, je le répete, n'employer que ce petit moyen là; nous nous sommes affoiblis en divisant ainsi nos forces au dehors & au dedans. C'est à cela qu'il faut en revenir, qu'en pensez-vous?

P. Mais oui, vous n'avez pas si mal réussi quelquefois, quoique plusieurs de vous se soient eux-mêmes pris dans les piéges qu'ils avoient tendus, & y soient restés. Tout récemment encore votre nouvelle du prétendu départ du roi a eu assez de succès; votre entreprise de sucre commençoit assez bien... c'est grand dommage que vous n'ayez pas eu le loisir de la mener un peu plus loin.

E. Nous recommencerons.

P. Fort bien, prenez garde seulement à la haute cour nationale pour ces plaisanteries de l'intérieur, car il seroit fâcheux que des miseres de cette espece là vous fissent perdre la tête.

E. Oh! que non, vous savez que nous prenons généralement assez bien nos précautions

P. Ma foi, monsieur, c'est votre affaire. La mienne est de travailler à déconcerter tous vos petits projets, & de vous plaindre, c'est ce que je fais de tout mon cœur.

E. Adieu, vous entendrez encore parler de nous.

P. A la bonne heure. Salut, monſieur, dieu vous ait vous & tous les vôtres, en ſa ſainte & digne garde.

Note de l'éditeur.

Je ſuis très-perſuadé que pluſieurs des ci-devant nobles, membres du haut clergé & de l'ancienne magiſtrature, ne ſe ſont ſi obſtinément abandonnés au parti des ennemis de la patrie, qu'en attachant à ce mot *honneur* l'idée d'une valeur très-différente de celle qu'on devroit lui donner. C'eſt un grand ſervice a leur rendre aſſurément que de les déſabuſer; mais en ſuppoſant que ce ſuccès ſoit impoſſible à obtenir, c'eſt au-moins ne pas perdre ſon temps que de travailler à ſauver des dangers de leur aſſociation ceux qu'ils pourroient encore tromper en égarant leur jugement, ſur ce qu'on doit regarder comme véritablement honnête & honorable.

Il conviendroit pour démontrer complettement la fauſſeté de ce prétendu honneur dans le ſens de ceux que l'on dénomme *ariſtocrates*, de remonter aux ſources de ce préjugé, & de voir ce qu'il a produit, dans tous les temps, d'avantageux pour le bonheur & la gloire de la nation; de paſſer enſuite à l'examen de ſes triſtes & pitoyables effets dans les circonſtances préſentes; enfin on pourroit terminer ce tableau par l'expoſé des principes ſur leſquels on doit fonder le véritable hon-

neur. Je regrette que la forme de cet ouvrage ne me permette que quelques observations sur un sujet que les circonstances rendent plus important qu'il ne paroît l'être au premier aspect.

C'est dans l'usurpation de l'hérédité de la noblesse, & dans l'extravagante institution de la chevalerie, qu'il faut rechercher l'origine de ces ridicules & funestes opinions de tous les ci-devant nobles modernes. Il devoit sans doute arriver que des hommes qui s'étoient réunis dans une corporation, une caste, si l'on veut, dont les intérêts étoient non seulement étrangers, mais opposés aux intérêts du reste de la nation, se fissent aussi des opinions absolument différentes des opinions les plus saines & les plus communes. Aussi cela est-il arrivé.

Je ne crois pas que dans aucune autre période de l'histoire des hommes, on puisse trouver en ridicule & en folie, rien qui soit comparable à cet étonnant mêlange de barbarie, de fanatisme, & d'extravagances que nous offre l'histoire des temps de ces féodales & anti-sociales institutions. Tout le monde sait que l'honneur alors consistoit essentiellement à se pourfendre & à s'égorger, à imaginer les especes de servitude les plus vexatoires & les plus ridicules pour tenir en respect *les vilains*, à ne regarder le monarque, seul dépositaire alors de la toute-puissance nationale, que comme un seigneur suzerain, à s'armer soi & les siens contre lui pour peu qu'il choquât les prétentions de

l'ordre, à ne reſpecter que les lois favorables à ces prétentions, à faire parade de l'ignorance la plus groſſiere, à conſerver enfin, avec un ſoin extrême, les plus abſurdes préjugés, pourvu qu'ils produiſiſſent l'effet de contenir le peuple dans un éternel état de ſtupidité & de dépendance. Tout le monde ſait que c'eſt à cet honneur, qui ne reſpectoit dans ſa fougue ni autorité, ni diſcipline, que c'eſt à l'ambition & aux odieuſes rivalités qu'il provoquoit, qu'il faut imputer les déſaſtres dont notre hiſtoire nous rappelle à chaque page le triſte ſouvenir, la perte des batailles les plus célebres & les plus importantes; l'établiſſement des étrangers dans le royaume, & des ſiecles entiers de guerres malheureuſes. Ajoutons à tant d'odieux effets celui du bouleverſement de tous les principes ſociaux, de l'anéantiſſement des droits les plus inviolables, de la propriété, de la liberté, & nous demanderons après aux plus zélés partiſans de l'antique monarchie, & au nom de l'honneur, s'il ne faut pas être dépourvu de toute raiſon, de tout ſentiment de juſtice, pour oſer regretter un tel ordre de choſes.

C'eſt ce même point d'honneur qui aujourd'hui enfin a frappé de folie une infinité de gens d'ailleurs très-eſtimables, & qui les conduit aux plus déplorables excès : on ne peut, comme je l'ai déjà obſervé, ſe flatter de l'eſpoir de guérir ceux qui ſont atteints de cette cruelle maladie, ils rejetteroient même avec fureur les remedes qu'on leur offriroit. Il faut borner ſes ſoins à préſerver de la contagion

de cette funeſte manie, le petit nombre d'hommes ſains qui, juſqu'à ce moment, ont réſiſté aux ſollicitations & aux menaces d'outre-Rhin. Il faut leur répéter, comme le dit très-bien l'auteur du dialogue, qu'on vient de lire, qu'il n'eſt pas de circonſtances dans leſquelles on puiſſe jamais juſtifier des complots & des attentats contre la patrie. Se rendre coupables d'un tel crime, c'eſt là ce que les ci-devant nobles devroient apeller ſe *dégrader*. Car il eſt évident que, ſi comme ils le diſent, ces priviléges dont ils jouiſſoient leur ont été accordés en récompenſe des ſervices rendus à leur pays, par l'effet des contraires, l'opinion la plus défavorable & les peines les plus fortes doivent être la juſte rétribution des projets exécutés, ou ſi ouvertement formés contre cette même patrie. C'eſt en vain qu'ils veulent ſe diſſimuler la honte d'une telle conduite, en répétant toujours qu'ils n'en veulent qu'à ce qu'ils nomment le parti qui a fait la révolution. Ce n'eſt point un parti qui a fait la révolution, qui a voulu la conſtitution, c'eſt la nation entiere: que celui qui en doute de bonne foi, daigne parcourir le royaume, & voir par lui-même de quel côté a été toujours, eſt & ſera la majorité. Je ſuis très-aſſuré qu'il ne doutera pas plus que moi alors de la foibleſſe des raiſons dont les mécontens exagerent ſi follement la valeur, & que bientôt ils lui paroîtront ce qu'ils ſont de vrais & trop vrais rebelles. J. A. P.

N°. XIX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

*Seconde Lettre au Rédacteur de l'*Ami des Patriotes.

« Liberté ! Égalité ! Divinités bienfaisantes & tutélaires, c'est aux hommes vertueux qu'est réservé » le droit de faire fumer l'encens sur vos autels ; » les aristocrates sont des athées qui ne croient » pas à votre existence, les factieux sont des fanatiques qui vous blasphêment, en persécutant » ceux qui ne vous adorent point à leurs manieres ». (*Ami des Pat. N°. 15, mars 1791*).

Assez d'autres parleront au peuple de sa souveraineté ; la raison & la philosophie l'avoient consacrée dès long-temps ; assez d'autres lui exagereront ses droits : je veux lui parler de ses devoirs (1).

(1) Je suis persuadé que le défaut d'instruction & de

Le deſpotiſme & les flatteurs ont perdu les rois ; l'anarchie & les flatteurs perdront infailliblement le peuple, ſi une voix ferme & courageuſe ne l'arrête ſur le bord du précipice. J'ai lu aſſez attentivement l'hiſtoire, pour ne pas me diſſimuler les obſtacles qui me ſeront oppoſés avant d'arriver juſqu'à lui ; les dangers que j'aurai à courir ſi j'oſe lui dire d'auſteres vérités. Le peuple comme les rois, a preſque toujours été mal élevé ; encroûté d'ignorance dès ſon berceau, il ne différoit de ces derniers qu'en ce qu'il naiſſoit pour l'eſclavage, & les rois pour la tyrannie ; en ce qu'on l'accoutumoit à ramper, en ce qu'on les deſtinoit à dominer. Maintenant le peuple a repris ſes droits ; il eſt ſouverain ; il a chaſſé les uſurpateurs.... : mais il a des flatteurs, des courtiſans ; ce ſont ces hommes vils que je veux faire émigrer de ſa cour ; ce ſont ces ſerviteurs infideles que je vais lui dénoncer.

Les courtiſans qui rampoient ci-devant à la cour des rois, paſſoient leur temps à ruiner le peuple & à le calomnier. Pour ſatisfaire leur luxe, leur orgueil & leurs débau-

---

lumieres eſt la ſeule cauſe des erreurs & des crimes dans leſquels on entraîne le peuple. Combien d'hommes faits pour l'éclairer, gardent le ſilence dans l'aſſemblée nationale ? J'atteſte à ma patrie qu'ils ſont coupables. Une effrayante reſponſabilité peſe ſur eux ; il faut ſavoir déplaire au peuple, il ne faut pas craindre d'être ſa victime. L'homme public, l'homme d'état, le repréſentant du peuple, ne doit craindre que de trahir ſon devoir.

ches, ils votoient sur la *canaille*, c'est-à-dire, sur les hommes les plus utiles à l'état, des impôts intolérables & désastreux; ils sourioient avec un mépris inhumain à leurs sueurs & à leur misere. Les rois, par leurs conseils, ne mettoient au rang de leurs sujets que ceux qui en étoient les fléaux & les tyrans, que les hommes riches & titrés, vêtus de soie, d'or & de broderies; ils se les attachoient avec des cordons de toutes les couleurs, ils les amusoient avec des hochets de toutes les especes; ils ne mettoient le reste des citoyens, la plus saine & la plus nombreuse partie de la nation, au nombre des hommes, que pour compter un plus grand nombre d'esclaves; que, dis-je, ils les traitoient ainsi qu'un vil bétail, auquel ils ne permettoient de paître leurs champs féodaux qu'aux conditions d'un service dur & journalier, d'un abandon total de leur lait & de leurs toisons. On reconnoissoit le courtisan des rois à son faste dispendieux, à sa brillante parure, à ses dédains & à ses bassesses. Peuple, reconnoissez vos courtisans : à l'éclat près vous retrouverez les mêmes hommes; ces insectes-là s'attachent à la souveraineté par-tout où ils la trouvent; ils vivent de graces & de faveurs; ils empoisonnent jusqu'aux bienfaits qu'ils reçoivent de leurs mains impures. Voyez ramper devant vous cet homme au regard faux, qui vous montre une pitié perfide; il vous prend la main; il vous embrasse; il vous presse contre son sein; il garde le silence; il veut votre suffrage; il l'obtient; il n'est pas content; il veut vos ap-

plaudiſſemens; il maudit tout haut les ariſtocrates; il va les chercher à Coblentz, à Worms, même quand ils n'y ſont plus; il en trouve dans toutes les villes, dans toutes les campagnes; s'il ne ſait pas leurs noms, il ſe ſouvient de celui de ſon couſin, de ſon frere; il le nomme, il le dévoue à la vengeance publique; il y trouve le double avantage de donner l'exemple d'un civiſme dénaturé, & de vous dénoncer le pouvoir exécutif & ſes agens qui le ménagent encore, qui le payent, quoiqu'abſent (1); il vous dira que les corps adminiſtratifs & les tribunaux nommés par vous ſont des perfides, qu'ils s'entendent avec tel ou tel miniſtre; que les municipalités même & les gardes nationales ne peuvent ſe défendre d'un petit levain d'ariſtocratie (2); il vous dira qu'il y a dans l'aſſemblée nationale des traîtres, des ariſtocrates, des miniſtériels, des endormeurs, des royaliſtes qui veulent deux chambres, qui penſent à rétablir la nobleſſe, les priviléges; c'eſt-à-dire, qui veulent renverſer

(1) J'ai entendu un député dénoncer ſon frere émigré. Que la ſublimité de ce genre d'héroïſme eſt encore loin de nos mœurs! Combien il faut avoir le cœur pur pour être digne de faire à ſa patrie une pareille dénonciation!

(2) Tous les jours ces dénonciations ſe renouvellent, peu de jours après elles ſe trouvent fauſſes, elles ne s'en renouvellent pas moins. Veut-on la diſſolution de l'empire? Le mépris & les outrages envers les autorités conſtituées doivent infailliblement l'amener ſous peu. Pauvre peuple, dans quel abîme on vous entraîne!

la conſtitution, lorſqu'ils ont fait le ſerment de la maintenir; qui veulent renverſer la conſtitution, lorſqu'au contraire ils s'indignent, ils s'emportent avec violence contre tous ceux qui eſſayent de lui porter la moindre atteinte. Il en conviendra; mais il ajoutera que ces ſoi-diſans conſtitutionnels n'ont point dans le cœur ce qu'ils ont ſans ceſſe à la bouche, qu'ils veulent abſolument la contre-révolution; & il vous le prouvera, en vous montrant les croix & les rubans qui atteſtent, non leur naiſſance, mais leurs ſervices envers la patrie & la liberté, leurs cheveux poudrés, leur coſtume ſimple, mais décent; ce qui ne prouve autre choſe, ſinon qu'ils ſavent reſpecter l'aſſemblée dont ils ont l'honneur d'être membres, & le public qui aſſiſte aux ſéances, & eux-mêmes (1). Si tous ces excellens motifs ne vous perſuadent pas ſuffiſamment, il vous dira qu'il eſt certain que ces hommes dont vous ne ſauriez trop vous méfier, ſont admis toutes les nuits dans les comités ſecrets de la cour (2); qu'ils ſont en correſpondance avec

(1) Une ſimplicité propre & ſans affectation, tel eſt ſans doute le coſtume d'un homme ſage, d'un homme libre, d'un légiſlateur; mais le cynique abandon d'eux-mêmes qui diſtingue quelques députés, approche beaucoup de l'indécence; on peut & on doit être mis proprement avec 18 liv. par jour.

(2) On ne doute point que la cour n'ait des comités ſecrets, ou du moins on a intérêt à le faire croire. Pour moi qui me ſers de ma raiſon avant de croire, & de juger, je me demande toujours quel pourroit en être l'objet? La contre-révolution? Mais pour trouver

les rebelles d'Outre-Rhin ; que le comité de ſurveillance recueille en ce moment des preuves de ce qu'il vous avance (1) ; qu'ils ſont de moitié avec les accapareurs de ſucre & de café ; & pour vous en convaincre, il vous procurera des billets de tribune ; il fera en votre préſence la plus hardie & la plus fauſſe dénonciation ; il opinera, ſans balancer, pour un décret d'accuſation (2) ; il maudira les accapareurs, & ſollicitera une loi répreſſive contre eux ; il propoſera la peine de mort contre tous les citoyens abſens du royaume, même pour leurs affaires ; il propoſera de ne plus payer les prêtres dont la conſtitution garantit le paiement comme dette nationale (3).

---

quelque vraiſemblance à cette infernale & abſurde ſuppoſition, il faudroit prouver que la cour y gagneroit. Que l'on demande à Louis XVI s'il aime mieux être roi conſtitutionnel des françois, dont il a déſiré, dont il a voulu la liberté, ou s'il préfere ſe voir privé de ſa couronne par des rebelles furieux, qui, dans leur délire aveugle, l'outragent chaque jour, & ne lui pardonneront jamais d'avoir accepté la conſtitution.

(1) On aſſure que le comité de ſurveillance eſt inſtruit. Pourroit-on ſuppoſer qu'il eût le projet de trahir l'état par ſon ſilence !

(2) Il y a de quoi frémir en voyant la légereté avec laquelle nous portons des décrets d'accuſation. On paſſe preſque pour les complices des accuſés en voulant les défendre. Le recueillement eſt troublé à chaque minute par les atroces applaudiſſemens des tribunes ; j'en ai entendu s'élever du ſein même de l'aſſemblée. Grands dieux ! ſommes-nous en Aſie !

(3) Et l'on a ôſé blâmer les deux VETO humains & conſtitutionnels qui ont fait juſtice de ces deux décrets barbares & inconſtitutionnels. Dans quelles occaſions plus favorables le roi pouvoit-il, devoit-il en faire uſage ?

Les soi-disans ministériels, contre lesquels il invoque votre haîne & votre vengeance, s'opposeront à toutes loix de sang contre des hommes qui peuvent n'être pas coupables, à toute banqueroute, quand la dette nationale est mise sous la sauve-garde de la loyauté françoise, à toute loi répressive qui tue le commerce, & ameneroit infailliblement la disette & la famine; ils ne voudront point croire à des dénonciations sans preuves; ils ne craindront pas d'en demander. Il s'agitera, il cabalera, il fera entendre des cris d'horreur & d'indignation; il vous demandera *si vous le prenez pour un vil calomniateur* (1) : vous l'applaudirez, vous murmurerez contre tous ceux qui ne seront pas de son avis. Malgré vos murmures & vos huées, ces citoyens fideles persisteront dans leur opiniâtre attachement à la constitution; ils s'opposeront constamment à tout ce qui n'est pas elle; vous les maudirez, vous vous permettrez contr'eux des dénominations injurieuses que vous répéterez après quelques brigands soudoyés, auxquels la leçon est faite dès la veille, & qui se glissent impudemment au milieu de vous (2); vous

(1) Cette phrase est toute entiere de M. Rouyer; & sa dénonciation étoit une calomnie.

(2) Nos commettans ne croiront jamais à quel point leurs plus fideles mandataires sont journellement insultés, outragés dans le sein de l'assemblée nationale, par les brigands soudoyés qui infestent les tribunes; plusieurs ont été menacés d'être les victimes des attroupemens qui entourent la salle, & y dictent à haute

ne pourrez croire que ceux qui ne penſent pas comme celui qui ſe dit & ſe montre votre ami, ne ſoient pas vos ennemis. Mais je vous le répéterai cent fois : celui qui ſe dit & ſe montre ainſi votre ami, n'eſt point du tout votre ami.

Bons citoyens, l'on abuſe du nom de liberté, pour profiter de la licence dans laquelle on vous entraîne. Celui là ſeul eſt véritablement votre ami, qui vous aſſure que vous n'êtes libres, que vous ne ſerez libres & heureux que par la conſtitution. Craignez d'y toucher, ſi vous ne voulez écraſer votre liberté ſous ſes ruines, ſi, après avoir ôté à vos tyrans l'eſpoir de vous enchaîner, vous craignez de vous enchaîner vous-mêmes. Croyez que ceux qui vous parlent un autre langage, ſont des fourbes qui vous trompent, qui veulent non vous ſervir pour votre bonheur, mais ſe ſervir de vous pour leur ambition. Croyez que celui-là n'eſt pas l'ami du peuple, qui conſeille au peuple le déſordre ou le crime : croyez que celui qui le corrompt ou le paie ſans exiger de lui un travail légitime, le mépriſe trop pour vouloir le rendre heureux ; nommez ariſtocrate, & ne craignez pas de vous tromper ſur ſa véritable déſignation, celui qui vous invite à déſobéir aux lois faites pour vous & par vous : l'anarchie eſt l'eſclavage, & les factieux ſont des deſpotes : croyez qu'il eſt

voix la volonté de quelques ambitieux. Et la plus ſaine, la plus utile, & la plus nombreuſe partie des citoyens ſouffre en ſilence ces attentats à la majeſté nationale, léſée dans la perſonne de ſes repréſentans !

votre ennemi, & payé par vos ennemis de Coblentz & de Worms, celui qui vous parle mal de la conſtitution, de quelques prétextes qu'il colore ſes ruſes; croyez que quelques puiſſances étrangeres ont l'abominable politique de ſoudoyer, dans le royaume, des hommes qui, ſous les noms de patriotes & d'amis du peuple, vous entraînent aux plus coupables excès (1). C'eſt moins par la force des armes que par leurs mines ſecretes, que les tyrans de l'Europe, & leurs complices, eſperent renverſer notre conſtitution, cette mere de l'égalité qui fait leur déſeſpoir & leur rage. Citoyens, & vous ſur-tout que la

(1) Il y a tous les jours, à chaque ſéance, dans les tribunes de l'aſſemblée nationale, des hommes envoyés & payés pour troubler nos délibérations, & nous commander les paſſions de quelques ambitieux, comme je l'ai obſervé dans une note précédente; oui, nous commander, c'eſt le mot. Il faudroit bien peu connoître le cœur humain, il faudroit avoir une bien légere portion d'intelligence, il faudroit démentir ſes yeux & ſes oreilles, les faits eux-mêmes, pour ne pas s'appercevoir combien ces ſignes indécens & perfides d'approbation ou d'improbation, influent ſur les hommes foibles ou peu éclairés; ſur ces amis verbeux d'une gloire éphémere ou d'une funeſte popularité. Applaudir! murmurer! nous prend-on pour des comédiens; Et eſt-ce donc d'une poignée d'hommes oiſifs, dont l'exiſtence journaliere a long-temps été un problême pour moi, que nous devons déſirer ou craindre les mouvemens? Nous ne travaillons dans notre auguſte enceinte, que pour ceux qui travaillent ailleurs, que pour les hommes utiles; leurs bénédictions, témoins ſecrets & déſintéreſſés de notre ſageſſe & de leur bonheur, ſe font entendre bien autrement aux cœurs des hommes honnêtes & ſenſibles, que les plus forcénés applaudiſſemens.

fortune a le moins favorisés, vous, que votre peu d'aisance rend plus faciles à corrompre, interrogez votre cœur avant de répondre aux funestes bienfaits qu'on vous propose en vous avilissant; souvenez-vous qu'en France il n'y a plus de noblesse; il n'y aura plus jamais de noblesse que dans le cœur, d'autres titres pour être honorés, que ceux des talens & des vertus (1); efforcez-vous donc d'en acquérir,

(1) Il faut convenir que nous faisons un abus bien étrange des honneurs que nous avons à dispenser. Le roi seul, & ses ministres, ont le droit de siéger au milieu de nous; le roi, comme représentant, ainsi que nous, la nation, & ses ministres, comme les chefs de tous les fonctionnaires publics de l'empire: nul autre citoyen n'a le droit de siéger avec nous dans le sein de l'assemblée nationale; une simple invitation du président le lui donne. J'avoue que cet honneur m'a souvent paru prodigué, souillé même. Plusieurs classes de pétitionnaires sont admis à la barre; les uns viennent demander justice, & nous la leur devons sans doute: les autres viennent demander des graces, & nous devons examiner s'ils les méritent: d'autres enfin viennent nous proposer des établissemens, des projets de loi qu'ils croyent utiles, ou offrir à la patrie, en la personne de ses représentans, leur fortune, leurs talens ou leur courage: c'est à ces derniers seuls, à qui il nous soit permis, je pense, d'accorder les honneurs de la séance. M. Vaublanc nous proposoit dernierement de réserver ces honneurs aux triomphateurs, aux bienfaiteurs de l'humanité; & je suis entierement de son avis. Il est véritablement pénible d'apercevoir au milieu des élus du peuple, des hommes dans les liens d'un décret, ou seulement en état d'accusation, état qui, aux termes rigoureux de la constitution, prive des droits de citoyen actif. Je pense donc que les honneurs de la séance, au sein de l'assemblée nationale, ne devroient être jamais accordés à aucuns citoyens, qu'en récompense de leurs vertus ou de leurs talens.

ſi, égaux en droits à tous vos concitoyens, vous voulez un jour leur être préférés; travaillez plus qu'eux, ſi vous voulez être plus qu'eux : le travail & les mœurs, voilà ce qui conſtitue une nation libre & heureuſe.

Peuple ſouverain, c'eſt dans cet heureux état d'indépendance que j'aſpire à vous voir; chaſſez de votre cour ces lâches flatteurs à gages, qui ne rampent devant vous que pour vous aſſervir; qui, indignes de partager avec vous la ſouveraineté, eſpérent appeſantir bientôt ſur votre tête le ſceptre de la tyrannie; qui, ayant ſans ceſſe à la bouche cette maxime reconnue, *le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi*, n'ont dans le cœur ni juſtice ni morale. Entendez, & ſachez la vérité ſans exagération & ſans fard. Je ne parle point à des individus, je ne parle point à une ſection du peuple, je parle au peuple entier, au peuple françois.

Je le ſuis auſſi françois, moi, je ſuis membre du ſouverain, mais c'eſt comme un de ſes repréſentans que je lui parle. C'eſt avec douleur que j'épanche mon ame devant lui dans la circonſtance critique où ſe trouve l'état; mais je lui dois compte de mes efforts tous impuiſſans qu'ils ſont; je lui dois compte de mes réſolutions; je dois lui confier mes craintes; je dois l'entretenir de mes eſpérances : il n'eſt plus temps, ce ſeroit un crime de rien diſſimuler.

Quand je conſidere que nous n'avions que du bien à faire, que les eſprits à raſſurer, des plaies à cicatriſer : qu'avec de la pru-

dence & de la fermeté nous pouvions rétablir l'ordre & la paix, faire fleurir le crédit public & rétablir le regne des loix; quand je vois la conduite contraire que nous ne ceſſons de tenir depuis quatre mois, je l'avoue, le ſentiment de mes devoirs cede à un découragement dont je ne ſuis pas le maître, & dont je ſuis le premier à rougir. Je n'ai jamais élevé la voix au milieu de l'aſſemblée nationale, que pour y parler le langage de la conſtitution, que pour m'oppoſer aux atteintes que je voyois des malveillans prêts à lui porter; je ne peux pas me cacher que ce n'ait été le projet de quelques hommes de faire des tentatives à ce ſujet, & d'eſſayer d'ériger l'aſſemblée nationale légiſlative en aſſemblée conſtituante. Mais ces tentatives ont été infructueuſes, le projet n'a pu avoir lieu, il a fallu changer de marche (1).

Ce n'eſt plus ouvertement que l'on attaque la conſtitution, on la mine, on l'ébranle, on arrache quelques pierres de ſes fondemens; on tâche de la détruire inſenſiblement, & c'eſt

(1) Je me flatte ſans doute; mais ceux qui ont ſuivi avec quelque attention les ſéances du nouveau corps légiſlatif me rendront quelque jour la juſtice que mon opiniâtre attachement à la conſtitution a pu dérouter quelques mal intentionnés; j'en pourrois avancer pour preuve une défaveur fortement prononcée, dont je jouis auprès de quelques hommes que je laiſſe à juger à la poſtérité; enfin la haîne dont m'honorent également les ariſtocrates & les républicains, les révoltés & les factieux.

à quoi je m'oppoſe en vain. On veut la guerre, & l'on ne veut pas les moyens de la faire avec avantage (1), les impôts ne ſe payent point, & nous ne nous occupons des finances que pour mettre des obſtacles au recouvrement (2): nos aſſignats perdent moitié à échanger avec le numéraire dont nous avons un ſi grand beſoin (3), les denrées de premiere néceſſité ſe ſont élevées à un taux effrayant (4),

(1) Je ne ſais ſi c'eſt notre courage ou notre imprudence que la poſtérité apercevra dans notre conduite. A l'époque où il exiſte une ligue de tous les tyrans de l'Europe contre notre conſtitution, nous avons délibéré trois jours ſi nous mettrions notre armée au complet de guerre, & j'ai vu le moment où le projet en ſeroit totalement rejetté.

(2) Et cependant l'on nous propoſe tous les jours de nouvelles dépenſes que nous acquittons avec nos capitaux. Nous-mêmes nous en ordonnons chaque jour dont nous pourrions bien nous diſpenſer. Je cite entr'autres l'impreſſion des diſcours prononcés à la tribune. Soyons avares de la fortune de nos concitoyens, ne faiſons cet honneur qu'à ceux qui prêchent les principes d'une ſaine morale, & rejettons dans l'obſcurité d'où ils n'auroient jamais dû ſortir, ces longs diſcours ſemés d'outrages & de calomnies, ces ennuyeux extraits de gazettes dont les conſéquences hypothétiques peuvent jetter le peuple dans l'erreur; ces amas abſurdes d'idées extravagantes qui exaltent ſon eſprit, & troublent ſa raiſon. De l'économie, de l'économie ſur-tout.

(3) Malgré le civiſme déſintéreſſé de quelques compagnies de gardes nationales, nous ne pouvons abſolument nous paſſer de numéraire pour notre commerce extérieur, & la ſolde de nos troupes. Où en ſerions-nous, s'il nous falloit attaquer nos ennemis?

(4) Cette conſéquence effrayante de la perte de nos

que le pauvre n'atteint qu'avec peine; enfin nous perdons la France ſans reſſource, ſi nous continuons à reſter diviſés entre nous. Nous donnons beau jeu aux agens du pouvoir exécutif s'ils veulent nous trahir, à nos ennemis s'ils veulent nous combattre. Je l'ai dit, & je le répete, notre union ſera notre force, nos diviſions font la leur. La France eſt perdue ſi nous tardons à nous réunir, à nous preſſer autour de la conſtitution (1); il en eſt encore temps, mais nous n'avons pas un jour à perdre. Pour moi, je ſuis bien réſolu à mourir, s'il le faut, pour elle; mais tant que je vivrai, j'emploierai mes veilles à éclairer le peuple, à lui faire entendre la vérité, heureux de pouvoir dire à celui qui me remplacera, je remets

---

aſſignats a encore ſa ſource dans le nouveau mode d'impoſitions que l'on eſt parvenu à perſuader au peuple être injuſte & exorbitant, lorſqu'il eſt démontré un tiers au moins inférieur à ce qu'il payoit précédemment.

(1) Il faut s'entendre ſur ce mot. La conſtitution eſt pour moi l'acte conſtitutionnel décrété par l'aſſemblée nationale conſtituante, acceptée par le roi, & jurée par tous les françois. S'il eſt des hommes qui l'entendent autrement, il faut les éclairer; s'il ne veulent pas l'être, il faut reſpecter leurs opinions, mais les abandonner à leur erreur, ou à leur malveillance. Le nombre en eſt bien petit, mais c'eſt celui des hommes foibles ou peu éclairés qui eſt conſidérable, c'eſt celui-là qui fera bien involontairement ſans doute, mais bien certainement le malheur de la France. Ma fortune, mon temps, ma vie, tout moi eſt à ma patrie, je périrai avec elle ou avant elle, mais je ne ſurvivrai pas à ſa honte.

entre vos mains le dépôt qui m'a été confié, LA CONSTITUTION EST ENTIÈRE ET DEBOUT.

L. C. CHERON,
Député du département de Seine & Oise.

Ce 9 février 1792.

On m'a observé que, dans une note de ma lettre insérée dans le précédent numéro, j'avois mis la Chronique au nombre des journaux mépriſables & mépriſés. J'obſerve que je me ſuis bien expliqué, & que je n'ai parlé que de la partie de ce journal ſouillée par les dégoutantes injures & les lâches calomnies de M. Condorcet. Je rends plus de juſtice à la Chronique, & j'embraſſerois bien volontiers l'auteur d'un article intitulé : *Comment ſommes nous ?* inſéré dans le numéro 40, pages 158 & ſuivantes. Il eſt aſſez plaiſant que M. Condorcet trouve ſa juſte critique dans un journal où il eſt payé pour critiquer injuſtement ceux qui ont le mérite de ne pas être de ſon avis : j'invite tous les honnêtes gens, tous ceux qui aiment véritablement leur patrie, à lire cet excellent article ; mais pourquoi l'auteur ne s'eſt-il pas nommé ?

« Ce ſont les inſtitutions nationales qui forment le » génie, le caractere, les goûts & les mœurs » d'un peuple, qui le font être lui & non pas un » autre, qui lui inſpirent cet ardent amour de la » patrie, fondé ſur des habitudes impoſſibles à » déraciner ». (J.-J. ROUSSEAU, *Gouvernement de la Pologne*).

NOUS nous ſommes ſéparés des autres nations par une conſtitution deſtructive des abus qui rongeront peut-être encore long-temps le reſte de l'Europe. Notre tolérantiſme a fait de l'empire françois un temple où toutes les nations du monde peuvent venir adorer l'éternel à leur maniere. Ce qu'on appeloit l'*autorité*, maîtriſoit la France : la loi ſeule aujourd'hui la domine; le gouvernement réſidoit dans un prince, & des miniſtres deſpotes ſous ſon nom; la France s'eſt conſtitué des autorités qui ſe ſurveillent mutuellement, & ſont régies par un roi inviolable & des miniſtres ſoumis à la verge de la reſponſabilité. Notre égalité vient de renverſer l'échafaudage ſur lequel s'efforçoit de s'aggrandir une nobleſſe orgueilleuſe, non des vertus qu'elle n'a pas, mais de pluſieurs ſiecles de diſtinctions & de priviléges; trois ordres ennemis, dont le dernier étoit l'eſclave des deux autres, partageoient la France; nous avions des gentilshommes, & pas un homme; des françois, & pas un citoyen; une même & ſeule famille

habite

habite actuellement ce ſuperbe empire ; l'ancienne France enfin a fait place à une nouvelle ; au ſaint nom de liberté, mille inſtitutions extravagantes & monſtrueuſes ont diſparu de la ſurface, comme à l'approche du printemps, les vents nourriciers du midi chaſſent les aquilons qui ravageoient la terre.

Avec la liberté, ſont nés de nouveaux devoirs, & ſur-tout des ſermens qu'on ne peut enfreindre ſans infamie. Nous avons contracté l'engagement ſolennel de nous aimer en freres, & de ne jamais combattre pour attaquer notre conſtitution. Armés pour elle au nom des lois, c'eſt pour la défendre, c'eſt pour exterminer les ennemis qui chercheroient à nous la ravir, que des milllions de françois ont les armes à la main.

Mais ſi notre courage nous donne l'eſpoir de les ſoumettre, ces ennemis inſenſés, la liberté doit des triomphes & des récompenſes à ſes enfans victorieux. Ce ne ſeront plus ces titres emphatiques, ces croix, ces décorations faſtueuſes, hochets de la vanité ; ces diſtinctions étoient le patrimoine de la caſte à privilége ; le reſte des citoyens en étoit ſevré, & cette privation tournoit à leur honneur ; car toute récompenſe qui n'eſt pas le fruit d'une vertu ou d'une belle action, avilit celui qui la reçoit.

Autant nos inſtitutions different de celles des nations étrangeres, autant les honneurs que notre patrie nous décerne doivent contraſter avec les leurs. Dans le reſte de l'Europe,

on ne décore que les habits ; chez les françois, c'eſt aux ames que devront être attachées les récompenſes des grandes actions ; c'eſt leur ame qu'il faut atteindre dans le choix que les légiſlateurs feront des diſtinctions à donner à la valeur & au courage. Un françois doit être déſormais plus glorieux de recevoir de ſa patrie une ſimple couronne de chêne ou de laurier, que d'être entrelacé des mille & un cordons que prodiguent à tout venant les potentats de l'Europe.

Mais pour que cette ſimplicité dans les récompenſes ſoit adoptée par nos françois, ce n'eſt pas aſſez que la loi l'ait conſacrée, il eſt néceſſaire, il eſt indiſpenſable que nos mœurs changent, que notre goût pour les modes & les frivolités ſoit remplacé par la modeſtie dans les vêtemens & dans les manieres. Commençons par faire le ſacrifice de notre luxe & de ſes excès, & apprêtons ainſi nos yeux à voir, d'abord ſans déplaiſir, enſuite à contempler avec joie, la ſimpleſſe de nos jeux civiques & des récompenſes de la patrie. En abordant la liberté, nous n'avons pas laiſſé derriere nous nos anciennes & vicieuſes habitudes ; elles nous ſuivent encore : nous leur ſourions, & n'oublions cependant pas que c'eſt de leur ſoudain anéantiſſement, du mépris volontaire que nous leur porterons à l'avenir, que dépend l'entier affermiſſement de notre liberté.

On nous vante l'élévation, la grandeur d'ame des premiers romains ; eh bien ! pour

devenir ce qu'ils étoient, nous avons beſoin d'une force d'eſprit bien ſupérieure à celle des fondateurs de Rome. En effet, ce peuple n'étoit pas encore vicié quand il a rompu les fers de ſes tyrans; ne connoiſſant que la gloire, les idées de débauche & de luxe n'avoient pas encore germé dans leur imagination. Dans cet état d'innocence, il étoit facile, ſans doute, après avoir ſecoué un joug aviliſſant, de ſe rendre familieres & agréables les vertus du républicaniſme. Qu'ils étoient heureux ces romains ! leur premiére jouiſſance, leur premier bonheur fut la liberté; mais nous, à quelle époque vient elle s'offrir à nos aclorations? Après dix ſiecles de deſpotiſme & de corruption; c'eſt après avoir vieilli dans l'inconſtance & la légereté, que nous avons réédifié notre gouvernement, & poſé la liberté pour baſe de ce bel édifice. Pour reſſembler à ces romains, nous avons donc à repouſſer un ſecond eſclavage, celui qui nous enchaîne à la molleſſe & aux travers d'un luxe efféminé. Aggrandiſſons notre ame rétrécie par trop de recherche dans notre parure, par des plaiſirs trop voluptueux, par une débauche portée au comble, & par ces inſtitutions ſcandaleuſes qui ſont de nous un peuple d'enfans ſybarites, d'individus à molles paſſions, tandis que ce ſont des hommes ſobres & ſains qu'il faut à la liberté. Changeons donc nos mœurs; affranchiſſons-nous de l'ancien levain; & jetant un voile ſur le paſſé, régénérons nos ames; pouſſons-les vers les grandes choſes; que leur tiédeur s'échauffe au feu du patrio-

tiſme; que l'intérêt perſonnel, que l'égoïſme faſſe place à l'amour du bien public, & que nous trouvions dans nos fêtes nationales un dédommagement à la perte des plaiſirs *énervans* dont nous ferons le ſacrifice; c'eſt alors que nous ſerons dignes de conſerver la liberté que nous avons conquiſe, ſinon, l'on dira de nous ce que diſoit le philoſophe de Geneve : « Fiere & ſainte liberté, ſi ces » pauvres gens pouvoient te connoître, s'ils » ſavoient à quel prix on t'acquiert & te » conſerve, s'ils ſentoient combien tes lois » ſont plus auſteres que n'eſt dur le joug des » tyrans, leurs foibles ames, eſclaves des » paſſions qu'il faudroit étouffer, te crain- » droient plus cent fois que la ſervitude, & » te fuiroient avec effroi, comme un fardeau » prêt à les écraſer ».

Cette leçon eſt terrible; tâchons qu'on ne nous l'applique en aucun temps; mais non, nous ne rétrograderons point; déjà même nous avons fait plus d'un pas vers cet héroïſme qui convient à des hommes libres, & c'eſt pour mettre à profit ce mouvement de nos ames vers la gloire & l'amour déſintéreſſé de la patrie, que nos légiſlateurs ont applaudi aux vues que ſon comité de légiſlation lui a préſentées, dans un rapport ſur nos fêtes nationales, & nos récompenſes civiques & militaires.

M. de Vaublanc y parle ainſi :

MESSIEURS,

« Il eſt une vérité reconnue de tout le monde, c'eſt qu'une inſtitution ne peut être durable quand elle n'eſt pas d'accord avec les mœurs, avec le caractere de la nation à laquelle on la deſtine; & s'il arrivoit qu'un peuple eût tout à coup paſſé de l'eſclavage à la liberté, eût changé l'eſprit de ſes lois avec une rapidité religieuſe, les légiſlateurs devroient ſe hâter de changer ſes mœurs, ſes uſages, ſes coutumes; ſes ſpectacles, les jeux, les châtimens, les récompenſes, & ſur-tout l'éducation : tout doit prendre un caractere nouveau ».

. . . . . .

» L'égalité étant la baſe de la conſtitution, les récompenſes doivent être calculées de maniere à ne pas la rompre. Les cordons que donnent les rois de l'Europe, font de ceux qui les portent une caſte à part, les diſtinguent des autres citoyens, & décorent de même l'homme de mérite & le favori, le ſerviteur du prince & celui de la nation ».

» Vous voulez des hommes d'un autre genre; vous récompenſerez plutôt les actions mêmes, que ceux qui les ont faites.... C'eſt à vous de faire de l'amour de la patrie le premier des ſentimens, du déſir de la gloire la paſſion la plus active. C'eſt par des fêtes nationales que vous y parviendrez; c'eſt par elles que vous ferez des françois un peuple nouveau. Dans les fêtes de la fédération, qui

de nous n'a pas éprouvé combien est puissante sur l'ame cette réunion de citoyens qui, rassemblés en plein air, se réjouissent du bonheur commun ? Dans ces beaux jours, un même sentiment nous anime ; on veut rendre tout le monde heureux de son bonheur. On chérit ses concitoyens, on est glorieux d'être françois ; on adore sa patrie ».

» Ce feu sacré n'est donc pas éteint dans les ames ; il faut le ranimer, l'entretenir avec soin ; que les citoyens voient par-tout la patrie & la gloire ; qu'ils sachent qu'on n'acquiert l'une qu'en servant l'autre. N'oubliez rien de ce qui commande à l'ame en parlant aux yeux ».

« Combien sera puissante sur les ames ardentes & sensibles, la vue d'un général triomphant des ennemis de la liberté, entouré des attributs de la victoire, accompagné des guerriers qui se seront le plus distingués dans le combat ! Triomphe dont l'éclat ne sera point souillé, comme à Rome, par la présence des prisonniers traînés avec barbarie à la suite du vainqueur ».

« Et dans nos fêtes nationales, que les yeux se reposeront avec complaisance, avec respect, sur les citoyens qui auront mérité d'honorables récompenses des mains de la patrie ! *Ces hommes*, diroit un pere à son fils, *ces hommes qui portent une couronne civique, ont mérité cet honneur par des actions d'un grand courage, ou en sauvant la vie à leurs concitoyens dans des occasions périlleuses. Quand ils se présentent aux fêtes publiques, le peuple*

ſe leve à leur arrivée, & ils s'aſſient parmi les repréſentans de la nation».

« *Parmi ces hommes chers à la patrie, qui ont une place diſtinguée, vous en remarquer un qui porte une épée, tandis que tous les citoyens ſont ſans armes; c'eſt un général qui a vaincu nos ennemis : mais ſa victoire fut enſanglantée, elle fut achetée par la perte d'un grand nombre de françois; auſſi n'eſt-il placé qu'après cet autre général qui, à une épée donnée par la patrie, joint l'honneur d'une couronne civique, parce qu'il a ſu épargner le ſang précieux des ſoldats, & que ſa victoire a coûté peu de larmes à la patrie.* Qu'on s'imagine, s'il eſt poſſible, l'effet qu'un tel ſpectacle produiroit ſur l'ame des jeunes françois! — Ne vous le diſſimulez pas, meſſieurs, vainement la France ſe flatteroit de conſerver ſa liberté, ſi elle ne voyoit pas ſes nombreux enfans ſe former un caractere national qui les portât aux choſes grandes & ſérieuſes, qui leur fît dédaigner ces frivolités propres à entretenir l'ame dans une molleſſe habituelle».

« L'éducation nationale, les fêtes publiques, les récompenſes données aux grands hommes, pourront ſeules garantir pour les ſiecles à venir la liberté françoiſe, en formant un caractere guerrier, mais non féroce, énergique & non farouche, de franchiſe ſans rudeſſe, & d'hoſpitalité, d'urbanité même ſans aucun mélange de cette politeſſe factice, créée dans les cours par la baſſeſſe & l'orgueil».

« Nous avons penſé que les actions les plus

vertueuſes, les plus éclatantes, doivent être récompenſées de la maniere la plus ſimple, par une branche de chêne & de laurier. La ſeule récompenſe digne d'elles, eſt de les rappeler à la mémoire des concitoyens : ce ſeroit profaner la vertu que d'emprunter pour l'honorer, l'éclat de l'or & de l'argent. Mais des couronnes, des médailles, des anneaux d'or pourroient être décernés pour des actions moins glorieuſes : les citoyens ne les porteroient pas en tout temps, mais ſeulement dans les fêtes nationales, & dans les époques les plus cheres de leur vie, comme un mariage, la naiſſance d'un enfant. De même de la couronne civique; elle ne pourroit orner la tête de celui qui l'auroit obtenue, que dans les fêtes nationales, récompenſe de la plus haute vertu ou du courage le plus éclatant décerné par le corps légiſlatif, qui rarement accorderoit un tel honneur : elle ne paroîtroit que dans les grandes occaſions avec celui qui l'auroit mérité, moins encore pour l'honorer que pour exciter ſes concitoyens à imiter ſon courage & ſa vertu ».

« A l'exemple des romains, vous établirez ſans doute le grand & le petit triomphe. La différence des victoires qui peuvent être remportées, en preſcrit ſuffiſamment une dans la maniere de les célébrer & de les récompenſer. Le corps légiſlatif apprécira la grandeur des obſtacles, la conſtance de l'armée à les vaincre, le nombre & la réſiſtance des ennemis, & les efforts de nos guerriers. Pour les généraux, il eſt une diſtinction eſſentielle à faire; comme à Rome, c'eſt de récompenſer

davantage le général attentif à épargner le ſang des ſoldats ».

« Une choſe remarquable dans les coutumes des romains, c'eſt que les généraux ne triomphoient pas pour les victoires remportées dans les guerres civiles. Plus heureux que ce peuple célebre, vous n'aurez pas à faire cette fatale diſtinction. La nation entiere combattra, s'il le faut, pour la liberté. Toutes les volontés, tous les cœurs ſont réunis, & au milieu de cet accord impoſant, une poignée de rebelles attaquant la volonté nationale, doit à peine être aperçue ».

« L'uſage des triomphes ceſſa chez les romains, dès qu'ils eurent des empereurs : c'eſt que l'autorité abſolue auroit été bleſſée de la gloire d'un général & d'une armée ; c'eſt que l'on ne combattoit plus dès-lors pour la patrie, mais pour un maître. Bientôt on eſtima plus ſa faveur que la gloire : on ne vit plus que le deſpote, on oublia la patrie. Grande leçon pour les peuples modernes ! S'ils veulent être libres, que les belles actions, que les héros ſoient récompenſés par la patrie, alors on la verra ſeule, on ne ſervira qu'elle. La France libre doit adopter des inſtitutions que Rome ne perdit qu'avec ſa liberté ».

« Perſonne ne conteſtera les effets prodigieux que peuvent produire l'amour de la patrie, la noble ambition de ſe diſtinguer aux yeux de ſes concitoyens, de recevoir des prix honorables des magiſtrats du peuple, & d'obtenir les couronnes, les pompes triomphales,

les épées de la patrie.....; mais il eſt des craintes qui doivent nous occuper. Craignons que nos mœurs corrompues n'éloignent de nous cette vigueur de l'ame, ces vertus mâles & républicaines ſous leſquelles la vraie liberté ne peut exiſter. L'auſtérité de ſes loix répugne bientôt à des cœurs pleins de vices, à des eſclaves qui ne cherchent que la licence, en oſant ſe dire les amis de la liberté. La liberté fait naître les vertus publiques, la licence les détruit : l'amour de la liberté prend ſa ſource dans la grandeur de l'âme, le déſir de la licence naît de ſon aviliſſement : la liberté eſt eſclave de la loi, la licence voudroit l'anéantir : la liberté eſt inſéparable de l'amour de la patrie; elle fait les grands hommes, les grandes nations; la licence ne peut naître que chez un peuple dégénéré; elle le conduit, à grands pas vers ſa ruine ».

« Vos prédéceſſeurs ont créé pour les françois une conſtitution libre, c'eſt à vous maintenant de former des hommes pour la liberté. Tous les moyens ſont dans vos mains, vous ſaurez les employer. Vous échaufferez les cœurs, vous les remplirez d'une noble émulation. C'eſt par vos inſtitutions qu'on verra ſe former & ſe perpétuer dans la nation ce courage, cette grandeur d'ame, cette ardeur pour la gloire, ce zele & ce dévouement pour la patrie, qui déſormais doivent être le caractere diſtinctif du françois. Vous ferez oublier toutes ces futilités qui nous ont occupés ſi long-temps; vous rappellerez les vertus fortes & magnanimes qui ſemblent exilées de nos

climats; car les grands hommes ſe forment où le mérite eſt le mieux récompenſé. Alors la liberté françoiſe ſera inébranlable, & la poſtérité jouiſſant du fruit de vos inſtitutions, ſe rappellera vos noms avec reconnoiſſance ».

Le projet de décret du comité de légiſlation eſt calculé ſur les baſes énoncées dans ce diſcours. A l'exemple des anciens peuples, nous aurons donc des fêtes nationales. Nos jeux olimpiques ſeront des tournois, des fédérations, des triomphes, des fêtes civiques. Nos récompenſes ſeront des éloges & des couronnes; & l'étranger qui accouroit dans les cités françoiſes, attiré par le luxe & des ſpectacles immodeſtes, y affluera maintenant pouſſé par la renommée de nos inſtitutions patriotiques; & retournant dans ſon pays, il s'écriera : les françois ont changé de mœurs, ils ſont dignes de *la liberté.*

S. D. L. C.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY, *Libraire au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour vingt-quatre N^os., & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

Concordiâ parvæ res creſcunt,
Diſcordiâ maximæ dilabuntur. SENEC.

LES bons eſprits qui, juſqu'à ce moment, ont donné avec tant de zele tous leurs ſoins à maintenir la conſtitution, à rappeler toutes les volontés au déſir de l'ordre & à l'exécution de la loi, doivent faire aujourd'hui encore de puiſſans efforts pour détruire les nouvelles ſemences de troubles que l'on cherche à ſuſciter. Nos ennemis ne tendent à rien moins qu'à nous remettre en état de révolution ; voilà le but vers lequel ils marchent avec une incroyable opiniâtreté ; &, il faut l'avouer, on doit craindre qu'ils n'y arrivent, ſi l'on ne ſe hâte de tracer entre eux & nous une ligne de démarcation telle qu'ils ne puiſſent ſe confondre avec les vrais patriotes. Quelques miſérables que doivent paroître les moyens qu'ils ont toujours pris pour nous troubler, & nous diviſer, ils s'en ſervent encore cependant aujourd'hui avec le même ſuccès. C'eſt toujours en abuſant des mots de li-

berté, de patriotiſme, qu'ils parviennent à nous égarer par d'injuſtes défiances, à nous alarmer ſur des dangers imaginaires, & bientôt ils nous précipiteront enfin, à force de ſoins perfides & de prétendue ſurveillance, dans l'anarchie la plus complette, ſi nous ne changeons pas promptement de direction. Le principe de tous nos maux, de tous les déſordres qui nous agitent, eſt dans le défaut d'union de nos deux pouvoirs; c'eſt à cette triſte vérité qu'il faut toujours revenir pour juger, ſans craindre de ſe tromper, des dangers de notre état préſent. Tant que cette cauſe ſubſiſtera, nous n'aurons ni ordre, ni paix à eſpérer. Voilà ce que ſavent bien les inſtigateurs des troubles, & c'eſt à entretenir cette diviſion ſi funeſte, qu'ils emploient toutes leurs facultés. D'une part on cherche à faire ſuſpecter les intentions du roi & celles de tous les agens de ſon autorité; de l'autre on attaque de la maniere la plus indécente les diſpoſitions de l'aſſemblée nationale; de tous côtés enfin on ne travaille qu'à détruire toute confiance. Tantôt c'eſt le roi qui, dit-on, veut partir, & pour aller on ne ſait où; ce ſont ſes miniſtres qui s'entendent avec les émigrés, avec les puiſſances étrangeres, enfin avec tous les ennemis de la France; peu importe qu'aucun de ces faits ſi généralement & ſi hardiment avancés, ne puiſſe être prouvé, on n'en répete pas moins ces graves inculpations; des hommes qui ſe diſent & ſe croient très-bons patriotes (& je veux bien auſſi les croire tels), les répandent eux-mêmes & les accréditent, ſi ce n'eſt ſans intention de mal faire, au moins avec une

inexcusable légéreté ; & voilà le pouvoir exécutif qui pendant tout le temps que durent ces bruits mensongers, tombe dans un état d'inertie absolue, parce que sans la confiance, tous les moyens prétendus d'exécution qu'on croit lui avoir donnés, sont nuls & absolument nuls. Tantôt enfin c'est l'assemblée nationale que d'autres patriotes aussi accusent à leur maniere. Elle n'est, à les entendre, composée que d'hommes inquiets, turbulens, peu instruits, & ainsi on la rend toute entiere responsable de ce qui ne peut être justement reproché qu'à quelques-uns de ses membres ; & tout en l'accusant de mettre peu de dignité à ses délibérations, on se permet contre elle les discours les plus indécens, & souvent même les propos les plus injurieux. Ceux qui croient ainsi servir un pouvoir aux dépens de l'autre, sont dans une erreur très-nuisible à la chose publique, erreur qu'il est important de détruire. Il faut bien le répéter ; le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif ne jouiront jamais l'un & l'autre individuellement, & du crédit, & de la considération qu'ils doivent avoir, qu'autant que, selon l'esprit de la constitution, ils feront indivisiblement unis, & ne feront qu'un absolument ; c'est, loin de les affermir, leur nuire également à tous deux, que de combattre l'un pour faire valoir l'autre ; oui, c'est, dis-je, autant nuire à celui que l'on croit servir, qu'à celui que l'on attaque ; d'où il résulte très-évidemment, que nous devons regarder, non comme de bons patriotes, mais comme les plus dangereux ennemis de la chose publique, les déclamateurs forcenés qui ca-

lomnient des deux côtés, & l'assemblée nationale & le roi.

J'ai déjà dit bien des fois, & je crois nécessaire encore de le répéter, que l'assemblée nationale renferme une grande quantité d'hommes du plus grand mérite, & qui se montreront quand leur moment sera venu. Il y a donc une extrême injustice à la juger avec autant de sévérité, d'après quelques-uns de ceux qui se sont déjà fait connoître, il faut en convenir, si défavorablement. De plus, on s'expose au danger de décourager plusieurs de ces membres, que leur modestie a jusqu'à ce moment retenus dans l'obscurité, & de les empêcher ainsi de tirer de leurs connoissances & de leurs moyens, tous les avantages que ceux qui sont à portée de les juger particulierement ont le droit d'en espérer. L'esprit général de l'assemblée est bon & très-constitutionnel. L'ardeur qu'on peut lui reprocher quelquefois, s'usera avec le temps, & l'on verra se calmer alors cette turbulence qui ôte à ses délibérations le caractere de dignité qu'elles devroient sans doute avoir. Elle se laissera moins influencer par toute les causes de troubles qui lui viennent du dehors, & nous verrons encore disparoître les divisions de prétendus partis qui n'existent pas réellement, quelque consistance qu'on s'efforce de leur donner; voilà ce que j'espere, & ce que j'ose annoncer.

Considérons d'abord que la législature actuelle est arrivée dans des circonstances difficiles, & qui, si l'on daignoit les examiner de près, pourroient servir à la justifier de quelques écarts qu'on lui impute trop légérement;

examinons enſuite ce qui doit arriver dans une grande maſſe d'hommes ſi différens en maniere de voir, de ſentir, & même de s'exprimer, dont chacun a ſon degré à lui particulier de patriotiſme, & qui tous pourtant ne doivent avoir qu'un eſprit, comme ils ne forment qu'un corps. Que d'agitations, que de faux mouvemens, que de bruit avant de pouvoir parvenir à ce ſeul point de s'entendre, & de convenir même des choſes les plus ſimples! Joignez à cela l'effervescence ſi naturelle à la jeuneſſe du plus grand nombre, celle encore qui étoit l'inévitable effet des habitudes contractées dans les clubs, & vous ſerez plus indulgent. L'opinion publique a très-bien fait d'avertir l'aſſemblée nationale de ſes défauts, & elle fera très-bien de continuer d'exercer ce genre de cenſure; nos légiſlateurs le déſirent eux-mêmes; mais il faudroit qu'elle fût un peu moins vive & ſouvent plus juſte. Quant à moi, je crois que tout françois peut parler des pouvoirs conſtitués avec la franchiſe d'un homme libre, mais ſans ſe diſpenſer du reſpect que tout citoyen doit aux repréſentans de la nation.

Je dirai à ces hommes que j'ai cités plus haut, qu'il eſt temps ſans doute, pour le bien de la choſe publique, qu'ils ſe montrent, & que lorſqu'il s'agit d'un intérêt auſſi puiſſant, la modeſtie qui, dans d'autres circonſtances eſt une vertu, devient alors un crime. Il faut qu'ils aient le courage de faire entendre à l'aſſemblée nationale ſes vérités; qu'ils lui indiquent les ſources des déſordres qui la troublent; & qu'ils ſe pénetrent aſſez du ſentiment de leur force, pour ſe charger du ſoin

de donner à ſes travaux la direction qu'ils doivent avoir.

On ne peut douter qu'une des premieres cauſes de l'agitation & du trouble trop fréquent de la plus grande partie de ſes ſéances, ne ſoit aujourd'hui entretenu par les puériles querelles des clubs. Ce ſeroit donc à cela qu'il faudroit apporter un prompt remede, & rien n'eſt plus facile; car il ne s'agit pour tous les membres du corps légiſlatif, que de convenir entr'eux de ne plus fréquenter aucune de ces ſociétés. Il eſt certain qu'elles ſeront beaucoup moins importantes & moins tracaſſieres quand elles auront perdu l'influence qu'elles exercent ſur l'aſſemblée nationale; influence trop marquée, pour qu'il ſoit poſſible de n'en pas convenir. Il eſt certain auſſi que l'aſſemblée nationale, débaraſſée de ce malheureux principe de diviſion, prendra bientôt une marche plus convenable à ſa dignité & à l'importance de ſa miſſion.

C'eſt dans telle ou telle ſociété que ſe préparent toutes les dénonciations contre les agens de l'autorité, toutes les prétendues révélations de complots, toutes les folies inquiſitoriales; c'eſt-là enfin que germent toutes les ſemences des rixes qui viennent troubler, & de la maniere la plus indécente, les délibérations du corps légiſlatif. Tant que cette cauſe ſubſiſtera, il ſera difficile d'y rétablir l'ordre & le calme.

En attendant cette généreuſe réſolution dans les diſpoſitions de ſes membres, il ſeroit à déſirer que tous au moins vouluſſent ſe réunir une bonne fois ſur un ſeul point, & commander efficacement aux tribunes le reſpect & la dé-

cence. Quoiqu'il en ſoit de la ſottiſe de je ne ſais quel diſſertateur, qui a voulu les juſtifier par une explication phyſique, des mouvemens d'approbation & d'improbation difficiles à réprimer, je crois qu'il eſt très-poſſible de contenir les perſonnages ſi ſenſibles des tribunes; au moins l'eſt-il de mettre dehors ceux qui ſont d'une ſi exceſſive & ſi bruyante irritabilité. Je crois que d'ailleurs, parmi ces gens ſi faciles à émouvoir, il en eſt un grand nombre dont les cris ſont très-volontairement émis, en raiſon du prix qu'on a bien voulu en donner.

On ſait, à n'en pas douter, & depuis très-long-temps, que la terraſſe des tuileries eſt la bourſe où s'agiotent ces élans ſi violemment patriotiques. L'Aſſemblée, avec un peu de fermeté, peut aiſément ruiner ce genre de commerce très-nuiſible, ſous tous les rapports poſſibles, à l'ordre de ſes ſéances. Quand on ſera ſûr de pouvoir s'entendre, ce qui eſt le premier des avantages qu'une aſſemblée doit chercher à ſe procurer, on pourra aviſer aux moyens de ſe parler ſans s'injurier, & en tout de ſe faire une langue plus digne & des objets ſur leſquels on diſcutera, & du lieu dans lequel on doit parler. On reconnoîtra, par exemple, qu'il eſt très-poſſible à un orateur qui propoſe un projet de défenſe, ou d'attaque contre les puiſſances étrangeres, de ſoutenir avec énergie la cauſe de la liberté & de ſa patrie, ſans employer des expreſſions triviales & injurieuſes contre les rois dont il peut avoir à ſe plaindre; qu'il y a au moins des bornes d'égards, de bienſéances, qu'il ne convient jamais de franchir; & qu'en tout, le ton de

240756B

la vraie liberté & du véritable talent eſt toujours celui de la dignité.

Ainſi, dans une aſſemblée calme, & qui veut elle-même ſe faire reſpecter, on n'héſitera pas de cenſurer très-vigoureuſement l'orateur qui prendra une impertinence pour de l'éloquence. Demoſthene, obſervera-t-on, diſoit bien des injures de Philippe; j'avoue que je ne ſais pas aſſez le grec pour juger de la force de ces injures; mais ce que je crois bien ſavoir, c'eſt que ſi Demoſthene lui-même eût dit à la tribune de l'aſſemblée toutes les ſottiſes que j'ai entendu ſortir de la bouche de MM..., aſſurément j'aurois eu de l'éloquence de Démoſthene l'idée que j'ai de celle de ces orateurs que l'on me diſpenſera de nommer.

J'exhorte tous les écrivains, qui dans ce moment de nouvelle criſe peuvent diriger de la maniere la plus utile, l'opinion publique, à réunir tous leurs efforts pour garantir les pouvoirs conſtitués des attaques ſans ceſſe renouvelées, par leſquelles on eſſaye de leur enlever la confiance, ſans laquelle tout leur devient néceſſairement impoſſible. Il eſt évident que nous irions droit à l'anarchie (c'eſt toujours là ce qu'il ne faut pas perdre de vue), ſi l'on continuoit plus long-temps de les décréditer, ſelon le vœu de tant de gens qui n'ont plus d'eſpoir que dans nos diviſions & dans les incalculables effets des troubles qu'elles ne manqueroient pas d'enfanter.

Voilà les dangers qui nous menacent, & dont il devient très-preſſant de garantir la conſtitution, qui certes n'ira pas tant que nous n'aurons pas de gouvernement; or, nous ne pouvons avoir de gouvernement, tant que les

agens de l'autorité ſeront auſſi conſtamment livrés aux inculpations de la défiance & de la plus cruelle malveillance. Comment veut-on qu'ils s'occupent utilement des affaires publiques, lorſqu'à chaque inſtant ils en ſont diſtraits par la néceſſité de ſe défendre très-perſonnellement eux-mêmes ? Où veut-on alors qu'ils prennent le temps & le courage de ſonger à toute autre choſe qu'à ce qui intéreſſe d'auſſi près & leur honneur & leur conſervation ? De bonne foi, qui voudra déſormais ſe charger des fonctions d'aucune place aſſujettie à un tel mode de reſponſabilité ? & comment comptez-vous alors remplir tous les poſtes de votre adminiſtration ?

Il me paroît très-important de faire obſerver ici que la légiſlation & le gouvernement, très-eſſentiellement diſtingués par la conſtitution & par l'ordre même des choſes, ont été confondus juſqu'à préſent de la maniere la plus nuiſible. C'eſt encore à cette cauſe qu'il faut remonter pour ſe rendre raiſon de la lenteur de la marche de l'aſſemblée d'un côté, & de la non action du gouvernement, de l'autre. Sans avoir, je le crois, l'intention de gouverner, l'aſſemblée ne tend pas moins, par l'impulſion qu'elle a reçue dès les premiers momens de ſon établiſſement, à s'emparer du gouvernement, ou à le frapper de nullité dans les mains de celui à qui la conſtitution le confie ; ce qui revient abſolument au même : abſtraction faite de tout ce que de telles diſpoſitions renferment de très-inconſtitutionnel, il en réſulte néceſſairement un très-grand déſordre, & c'eſt-là un des plus fâcheux inconvéniens des circonſtances ſi

pénibles dans lesquelles nous sommes.

Je ne me rappelle plus quel député s'avisa, par exemple, dans une des dernieres séances, de proposer à l'assemblée de demander que le comité diplomatique fût directement chargé de communiquer avec les cabinets étrangers. Je sais bien que la proposition étoit trop franchement ridicule pour qu'elle pût avoir le succès que s'en promettoit son auteur; mais elle trouva cependant beaucoup de partisans qui ne manquerent pas de l'appuyer, & de très-bonne foi, je le crois, d'après un patriotisme trop inquiet & fort mal entendu; l'assemblée auroit dû, ce me semble, rappeler à l'ordre l'auteur de cette proposition si étrange, pour lui donner une leçon constitutionnelle d'abord, ensuite pour prouver très-nettement qu'elle seroit attentive à ne pas laisser franchir les barrieres qui séparent les pouvoirs. Il n'est que trop vrai que sous ce prétexte d'inquiétudes pour la liberté, de méfiance des ministres, les comités pourroient ainsi, chacun dans sa partie, se substituer très-immédiatement à l'action du gouvernement, & c'est-là ce qu'il faut recommander au corps législatif de surveiller. Sa mission est de nous donner des lois; les fonctions de ces comités doivent se borner à préparer les délibérations d'où elles doivent naître, & à l'éclairer en tout sur les objets à traiter; mais tout ce qui tient à l'exécution des lois, au mode de cette exécution, est affaire du gouvernement. Ces dernieres réflexions méritent l'attention des bons esprits de l'assemblée: je les leur recommande. J. A. P.

Depuis plusieurs jours les agitateurs du peuple ont fait de nouvelles tentatives pour l'inquiéter, & le porter à quelque mouvement extraordinaire ; voilà ce dont il est impossible de douter. Mais que vouloient-ils ? quel étoit leur but ? c'est-là ce qu'il nous paroît assez difficile d'expliquer. En effet, je suppose que l'on fasse du bruit, beaucoup de bruit, si l'on veut ; qu'en arrivera-t-il ? Les dépositaires de l'autorité arriveront, la constitution à la main, & alors il faudra de deux choses l'une, ou que l'on attaque la constitution à force ouverte, ou que chacun se retire paisiblement chez soi. Comme le premier parti seroit trop dangereux, je ne pense pas qu'il soit jamais celui que prendront les plus enragés mécontens de cette constitution ; c'est au second qu'ils s'en tiendront très-probablement ; & alors je leur demande à eux-mêmes, si de tels résultats valent la peine qu'ils daignent prendre ; s'ils ne doivent pas se dégoûter de ces petites entreprises, d'après la sorte de succès qu'ils en obtiennent.

C'étoit évidemment à eux que l'on devoit & la nouvelle fabrication des piques, & la promenade d'une pique dans les tuileries. Leur intention probablement étoit de parvenir à faire armer ainsi, en les alarmant, sous le prétexte d'un danger qui n'existe pas, les bons & honnêtes citoyens qui n'avoient pu se pourvoir de fusils, puis d'amener quelque cause de désordre, dans lequel des brigands se seroient confondus avec eux. Cette manœuvre a été arrêtée, comme il étoit tout

naturel qu'elle le fût, & comme ils devoient s'y attendre.

Il ſuffiſoit de dire au peuple que tous les citoyens actifs, riches ou pauvres, avoient, par la conſtitution, le droit égal de s'armer; mais qu'il n'y avoit qu'eux qui euſſent ce droit; qu'ils priſſent garde de laiſſer ſe mêler avec eux, ſous des apparences patriotiques quelconques, des brigands ou des gens ſans aveu; que pour cela, il convenoit de s'attacher ſcrupuleuſement à employer toutes les précautions que recommandoit la loi, c'eſt-à-dire, de s'unir au bataillon de la garde nationale de la ſection; &, en cas d'alarme, de venir ſe placer dans ſes rangs. Cela a été dit au peuple qui a parfaitement compris la loi, & qui comprendra toujours de même ce qu'on voudra bien lui expliquer. Ainſi bientôt on n'a plus parlé de piques que pour défendre, conjointement avec les fuſils de la garde nationale, & la conſtitution, & les pouvoirs qu'elle a établis, & pour maintenir enfin l'ordre public.

Le plus perfide & le plus profond des projets de tous les ennemis de cette conſtitution, eſt de faire naître quelques ſujets de diviſion entre les claſſes diverſes de la nation, qui ne different plus aujourd'hui que par le plus ou le moins d'aiſance. On ne ſauroit trop recommander aux hommes bien intentionnés, qui peuvent, & par leurs lumieres, & par leurs places, exercer une influence utile ſur l'opinion, de veiller ſur cet infernal projet, qui peut cauſer au moins partiellement de grands maux, & retarder le retour de l'ordre dans certains départemens ſur-tout, qu'une fer-

mentation habituelle paroît toujours disposer à recevoir toutes les causes d'agitations & de troubles.

Voilà, je crois, les moyens qu'il est à propos d'employer pour nous préserver des dangers qui naîtroient infailliblement de notre défaut d'union. C'est aux classes les plus fortunées qu'il faut s'adresser d'abord, & leur dire : La constitution n'a pas détruit l'aristocratie des distinctions de la naissance & des titres, pour lui substituer celle des richesses & toute l'insolence de ce genre de domination ; elle a posé le principe de l'égalité, non seulement sur la loi, mais encore sur l'esprit de cette inviolable confraternité qui est la premiere base de toute association. Ainsi, non seulement vous devez être de la plus grande exactitude & de la plus scrupuleuse justice dans tous vos rapports avec ceux de vos concitoyens, qui moins riches que vous, vous louent leurs services, l'emploi de toutes leurs forces, leur existence toute entiere dans tous les genres de travaux possibles, & se montrent encore souvent les premiers dans la disposition de défendre votre liberté, vos propriétés à la plus foible apparence de danger. Mais vous leur devez donc, même en les payant aussi bien que vous le pouvez, de la reconnoissance, des égards. C'est autant que vous serez fideles à remplir ces devoirs, c'est à ces conditions que vous les trouverez faciles à diriger, à retenir sur la ligne de la loi, & aussi ardens que vous à repousser toutes les instigations des ennemis intérieurs, & les attaques des ennemis du dehors. N'oubliez jamais que la vanité & la cupidité ont seules

perdu les classes privilégiées, dont les prétentions sont à jamais anéanties, & que le même sort est réservé à celles qui voudroient s'élever de nouveau pour les remplacer.

Le peuple n'est ni faux, ni injuste, ni cruel, mais il est aisé de le tromper : méritez donc sa confiance, si vous craignez de le voir l'accorder à nos ennemis. Ne vous en éloignez jamais, car c'est sur lui, & sur lui seul, que repose votre vraie force.

Bien des gens & de très-bons patriotes qui tiennent encore, sinon par le cœur, assurément je rends justice à leurs sentimens, mais par quelques restes de préjugés, à de vieilles & de fausses idées de l'ancien régime, entretiennent, sans en avoir le projet, des alarmes continuelles dans tout le cercle où ils peuvent se faire entendre par leurs lamentables homélies, sur les troubles & l'impossibilité qu'ils voyent à les faire cesser. Ils se désespérent & désespérent ceux qui ont la patience de les écouter, en répétant constamment que cette génération ne jouira pas du retour de l'ordre & du calme ; il faut dire à ces tristes prophètes, tout en respectant leurs bonnes intentions, qu'ils contribuent infiniment eux-mêmes à propager, à augmenter les inquiétudes de ces mêmes troubles dont ils se plaignent si amérement; il faut leur dire & tâcher de faire comprendre à ceux qui les écoutent, que les principes qu'ils posent comme raisons de ne pas douter de la longue durée des désordres, sont absolument faux.

En effet, à les entendre, on pourroit croire que le peuple ne sauroit avoir, sans danger pour lui-même, le sentiment de sa force;

or, voilà ce que je regarde comme une des plus fâcheuſes erreurs que l'on puiſſe répandre. Je maintiens, car j'en ſuis très-perſuadé, que plus le peuple ſera éclairé, & plus il aura le ſentiment de ſa vraie force, plus il ſera facile de le diriger dans la route de ſes devoirs. Sa crédulité ſouvent aveugle, ſes défiances auſſi ſouvent injuſtes, ne tiennent qu'à ſon défaut d'inſtruction : voilà l'unique cauſe des torts que ſans doute on eſt en droit quelquefois de lui reprocher. On ne l'agiteroit pas ſi facilement ſous tant de prétextes ridicules, s'il étoit bien convaincu de l'impoſſibilité de le ſubjuguer. Voilà ce qu'il ſeroit très-à-propos de lui répéter ſans ceſſe, loin de prétendre le conduire en lui cachant ces utiles & importantes vérités. Parlez-lui toujours le langage de la juſtice, de la raiſon & de la loi aſſez clairement pour qu'il puiſſe vous entendre, & avec cet accent qui ne lui permette pas de douter que vous ne croyiez vous-même à ce que vous lui dites, & vous verrez combien il vous ſera facile d'en obtenir ce que vous déſirerez.

Je ne ſaurois mieux finir cet article qu'en inſérant ici, comme un modele d'inſtruction populaire, l'arrêté de la municipalité, à l'occaſion de ces piques dont j'ai parlé plus haut, & dont, ſans doute, il étoit important d'éclairer la deſtination. Il m'a ſemblé qu'on ne pouvoit trop répandre ce morceau dans nos départemens, où il eſt très-probable que les malintentionnés n'ont pas manqué de ſemer de nouvelles alarmes ſur l'état de la capitale. Il eſt donc utile d'éclairer nos concitoyens de toutes les parties de l'empire ſur l'exagération de ces

idées de troubles, en les mettant à portée de juger des moyens de vigilance & d'inſtruction qu'emploient avec autant d'avantage & de ſuccès nos adminiſtrateurs. J. A. P.

Arrêté relatif aux piques, fuſils, &c.

« Le corps municipal, informé qu'il ſe fabrique, ſe vend & ſe diſtribue dans Paris une nombreuſe quantité de piques;

» Conſidérant que ces armes utiles entre les mains des bons citoyens, pourroient devenir les inſtrumens du déſordre & du crime, dans celles de ces hommes ſuſpects qui affluent de toutes parts dans la capitale, & qui ne peuvent y être attirés que par l'eſpoir du pillage, ou à l'inſtigation de ceux qui ne reſpirent que le renverſement de la conſtitution, le trouble & l'anarchie;

» Conſidérant que dans de ſemblables circonſtances, où l'inquiétude publique ſe manifeſte ſous toutes les formes, ce ſeroit de la part des magiſtrats du peuple une inſouciance coupable, que de négliger les précautions qui peuvent faire découvrir ces hommes dangereux, & préſerver les bons citoyens de leurs ſuggeſtions perfides,

» Conſidérant que la raiſon & la prudence s'oppoſent également à ce que des particuliers ſuſpects ou inconnus aux citoyens, parcourent en armes les rues, places & lieux publics, & qu'ils puiſſent à leur gré ſe mêler aux défenſeurs de la liberté;

» Conſidérant qu'il importe plus que jamais de diſtinguer les amis de la patrie d'avec ſes ennemis; que tous les bons citoyens armés pour la défenſe de la conſtitution & des lois jurées par les françois, armés pour la conſervation des perſonnes & des propriétés, & pour l'exécution des ordres émanés des autorités légitimes, ne doivent marcher que ſous les mêmes chefs & les mêmes drapeaux;

» Le premier ſubſtitut-adjoint du procureur de la commune entendu,

» Arrête ce qui ſuit:

» 1°. Les citoyens non inſcrits ſur les rôles des gardes nationales, & qui ſe ſont pourvus de piques, fuſils ou

autres

autres armes ostensibles, pour défendre la patrie dans les jours de danger, seront tenus d'en faire leur déclaration au comité de leur section, sous huitaine, pour tout délai, à compter de ce jour.

» 2°. Il sera à cet effet ouvert, dans chaque comité, un registre sur lequel seront inscrites lesdites déclarations, qui porteront en même temps le nom, la demeure & la profession des déclarans. Il en sera délivré un extrait à chacun d'eux.

» 3°. Seront également tenus de faire leur déclaration, ceux qui auroient dans leurs maisons un nombre de fusils ou piques, qui surpasseroit celui des individus en état de porter les armes; seront exceptés néanmoins de cette disposition les marchands, fabricans & dépositaires publics.

» 4°. Tous ceux qui seront trouvés vaguants, soit de jour, soit de nuit, dans les rues, places & lieux publics, armés de piques ou fusils, seront à l'instant désarmés & conduits, comme gens suspects, devant les officiers de police correctionnelle.

» 5°. Toutes personnes inscrites ou non inscrites, ne pourront se former en patrouilles ou compagnies particulieres, marcher sous d'autres drapeaux, obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale ou des troupes en activité, & même se réunir sous le commandement desdits officiers, sans leur consentement exprès.

» 6°. Nul ne pourra porter aucun signe de ralliement autres que la cocarde & les couleurs nationales.

» 7°. Ceux qui négligeroient ou refuseroient de se conformer aux défenses portées aux deux articles précédens, seront réputés former attroupement séditieux, & seront, au nom de la loi, & conformément à sa teneur, dissipés par les agens de la force publique.

» Le corps municipal enjoint au procureur de la commune, aux administrateurs & commissaires de police, de surveiller les hommes suspects qui abondent

dans Paris, & de faire exécuter ponctuellement les dispositions du présent arrêté.

» Mande expressément au chef de légion, commandant-général de la garde nationale, & à tous autres officiers de veiller exactement, en ce qui les concerne, à l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé, affiché, envoyé aux quarante-huit sections, & mis à l'ordre. *Signé* PÉTION, maire; ROYER, secrétaire-greffier-adjoint ».

Il importe en ce moment que les citoyens se préservent de l'espece de sommeil léthargique dans lequel un grand nombre semblent portés à languir. Cette vérité essentielle pour la capitale, ne l'est pas moins davantage encore pour le reste de l'empire; & les amis de la révolution ne sauroient assez la répéter.

Combien ils ont fait de mal à leur patrie ces hommes exagérés qui, outrant jusqu'au patriotisme, & se faisant une gloire d'une exaltation coupable, si elle étoit calculée, imbécille, si elle étoit de bonne foi, ont réussi à alarmer les hommes paisibles; & en les rendant craintifs pour l'avenir, les ont refroidi sur le passé & sur le présent!

Combien ils ont de reproches à se faire! et qu'on est porté à les en accabler, lorsqu'on reconnoît que dans les départemens l'énergie, l'ardeur qui animoit tous les esprits sous l'assemblée constituante, a besoin d'un grand mouvement pour se raviver & pour reparoître!

La cause de cette disposition trop générale

eſt facile à ſaiſir. Les François ont bien voulu faire le ſacrifice de leur repos, de leurs veilles ; du temps qui eſt l'unique fortune du plus grand nombre, tant qu'ils ont cru le ſacrifice néceſſaire, tant que ſon objet a été ſenſible pour eux : il falloit faire la révolution, & leurs bras ſe ſont armés ; il falloit faire la conſtitution, & ils ont combattu pour l'obtenir. Mais aujourd'hui l'objet des agitations nouvelles, le but de l'effervescence qui regne encore, n'eſt pas apperçu par eux, & ils ne veulent pas être le jouet d'une poignée d'ambitieux qui, pour l'intérêt de leur orgueil, troublent la paix dont on pourroit jouir ſans eux.

Dans la capitale même, où les idées ſont plus exaltées, où la fermentation eſt plus grande, où enfin plus de mouvement fait régner une chaleur plus vive, la grande majorité ſe laſſe de voir fuir devant elle un repos qu'elle déſire & dont elle a beſoin.

M. Pétion a ſenti ce que je dis ici ; mais il l'a ſenti à ſa maniere, & il a fait par la publication de ſa lettre à M. Buzot un très-grand mal, dont les ſuites peuvent être très-cruelles. Il a ſemé la diſcorde, & on peut s'en repoſer ſur les ſoins perfides des malveillans, de cultiver le germe malheureux qu'il a laiſſé tomber au milieu de la capitale.

Je dis que M. Pétion a ſenti ce que j'expoſe. En effet, il a bien vu que c'étoit l'homme qui avoit des pertes à faire, qui étoit propriétaire, qui s'inquiétoit du trouble, qui s'alarmoit du déſordre, & qui murmuroit de leur

trop longue durée ; mais M. Pétion n'a pas vu que cette classe est par-tout le royaume la plus nombreuse, & que ne le fût-elle pas en effet, fût-elle en minorité effective, ce qui n'est pas, il n'en faudroit pas moins respecter le désir qu'elle a de voir chasser loin de la France l'anarchie qui menace les propriétés, & qui peut en amener enfin la violation.

Il faudroit que M. Pétion pensât que les citoyens qu'on pourroit désigner sous le nom connu à Rome de *prolétaires*, que ceux enfin qui n'ont rien en propriété foncière, sont en très-petit nombre ; que dans les départemens il est peu d'hommes qui n'aient un petit fonds à faire valoir ; qu'il n'en est pas enfin du reste de tout l'empire comme de Paris, qui pourrit deux cent mille citoyens qui n'ont rien que leurs bras & leur industrie qui les font vivre.

M. Pétion a donc fait une grande faute politique lorsqu'au lieu de calmer les craintes de cette classe d'hommes propriétaires, ou marchands, il a paru les blâmer, les taxer d'incivisme. Il n'a pas vu quelles pouvoient être les funestes conséquences de sa conduite ; il n'a pas senti qu'il justifioit presque les craintes de ces mêmes citoyens, qui, d'après sa lettre (1) se diront : il est donc vrai que c'est

(1) Voici un fragment de cette étrange production. Qu'on le juge.

« La bourgeoisie, cette classe nombreuse & aisée fait scission avec le peuple, elle se place au-dessus de lui ;

à nous actuellement qu'on en veut; il avoit donc raison, M. Barnave, lorsqu'à la fin de la session de l'assemblée constituante, il disoit *qu'il*

---

elle se croit de niveau avec la noblesse, qui la dédaigne & qui n'attend que le moment favorable pour l'humilier.

Je demande à tout homme de bon sens, & sans prévention, quels sont ceux qui veulent aujourd'hui nous faire la guerre? Ne sont-ce pas les privilégiés? car, enfin lorsqu'ils disent vaguement que la monarchie est renversée, que le roi est sans autorité, ces déclamations ne signifient-elles pas, en termes très-clairs, que les distinctions qui existoient, n'existent plus, & que l'on veut se battre pour les conquérir.

Il faut que la bourgeoisie soit bien aveugle pour ne pas appercevoir une vérité de cette évidence; il faut qu'elle soit bien insensée pour ne pas faire cause commune avec le peuple. Il lui semble, dans son égarement, que la noblesse n'existe plus, qu'elle ne peut jamais exister; de sorte qu'elle n'en a aucun ombrage, qu'elle n'aperçoit pas même ses desseins; le peuple est le seul objet de sa défiance. On lui a tant répété que c'étoit la guerre de ceux qui avoient, contre ceux qui n'avoient pas, que cette idée-là la poursuit par-tout. Le peuple, de son côté, s'irrite contre la bourgeoisie; il s'indigne de son ingratitude; il se rappelle les services qu'il lui a rendus; il se rappelle qu'ils étoient tous freres dans les beaux jours de la liberté. Les privilégiés fomentent sourdement cette guerre, qui nous conduit insensiblement à notre ruine.

n'exiſtoit plus en France qu'une ſeule ariſtocratie, celle de la propriété, & qu'il falloit craindre de ſe livrer à des mouvemens qui ameneroient le coupable projet d'y porter atteinte; il avoit raiſon, répéteront-ils, car déjà on déſigne ceux qui étoient connus ſous le nom de *bourgeois comme les ennemis du peuple.* On prétend, *qu'ils veulent ſe placer au deſſus de lui, & qu'ils ſe croient de niveau avec la nobleſſe.* N'eſt-ce pas vouloir faire changer le reſſentiment public de direction, & appeler ſur la tête d'une caſte nouvelle, dont on ſuppoſe l'exiſtence, la haine qui a repoſé long temps ſur tout ce qui étoit privilégié.

Qu'en réſultera-t-il? les propriétaires, les marchands, ceux que M. Pétion enfin déſigne ſous le nom de bourgeois, vont augmenter de défiance. Ils deviendront peut-être, d'amis de la révolution qu'ils étoient, ſes détracteurs & ſes ennemis, quand ils croiront qu'ils peuvent y perdre, & que l'on peut ſe porter à la violation de leur propriété.

D'un autre côté les citoyens ſe montrent contre une portion d'eux-mêmes; ils ſe diviſent arbitrairement dans chaque ville en *bourgeois* & en *peuple*, pour adopter la diſtinction de M. Pétion, & il naîtra une guerre, une ſciſſion nouvelle, dont les ſuites ne laiſſent pas voir à l'eſprit alarmé de bornes qui puiſſent le raſſurer.

Hâtons-nous de détruire les fatales impreſſions; proſcrivons les nouvelles déſignations

qu'on veut reſſuſciter pour en faire un *ſerment* de diſcorde, d'agitations, de violences, & peut-être de crimes. Il n'y a plus en France qu'un ſeul nom, c'eſt celui de *François*, *d'hommes libres*. L'égalité a tout nivelé. Ne faiſons pas naître dans la tête des gens peu inſtruits, l'idée d'une diſtinction nouvelle: bientôt elle bleſſeroit ſon orgueil, il l'a croiroit une atteinte à la liberté, & il ne verroit plus l'égalité que dans le partage égal des propriétés. En liſant cette lettre de M. Pétion, j'ai été profondément affligé de l'effet qu'elle pouvoit produire; & j'oſe croire que ſi ſon auteur y eût réfléchi, il n'auroit pas laiſſé échapper ailleurs que dans le ſein de l'amitié, & n'auroit pas ſouffert la publication de ces idées dangereuſes dont l'effet eſt ſouvent irréparables.

Et dans quel moment une telle lettre eſt-elle publiée? c'eſt lorſque des armes préparées, des piques forgées alarment les citoyens; c'eſt lorſqu'on publie que la garde nationale eſt en butte à la haîne d'une portion de la capitale; c'eſt lorſqu'on ſait que Paris eſt infecté de brigands qui ne déſirent que le déſordre & le pillage; c'eſt lorſqu'il falloit ſemer la confiance, qu'on répand des craintes nouvelles.

Je le répéte, qu'on ſe hâte de ranimer le courage des citoyens que M. Pétion déſigne, & ſur les ſentimens deſquels il s'abuſe. Ils veulent la révolution, la liberté, l'égalité; mais ils veulent ſa propriété; & ce ne ſeroit qu'en les effrayant pour la derniere, qu'on les attiédiroit pour les autres.

On souscrit pour ce journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine, & chez* GATTEY, *Libraire au Palais-Royal.*

L'abonnement de Paris est, pour 48 *n^os^, de* 14 *liv.* 8 *s.; pour* 24, *de* 7 *liv.* 4 *sous, pour* 12, *de* 3 *liv.* 12 *s.*

En Province, l'abonnement est de 18 *liv.,* 9 *liv. &* 4 *liv.* 10 *sous, rendus franc de port.*

On trouvera au Bureau la Collection de la premiere année; & ceux des Souscripteurs qui ont des lacunes, pourront s'y compléter.

L'on est prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XXI.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

» Si j'avois le choix d'une armée de 500 mille hommes, ou de la législature réunie fraternellement, » je ne balancerois pas pour le dernier parti ».
M. Vaublanc, séance du jeudi 3 fév.

NOUS sommes menacés de la guerre au dehors ; au dedans, nous sommes poursuivis par l'anarchie qui déjà leve sa tête hideuse, & est prête à souffler sur la terre de la liberté, tous les désordres & tous les crimes, en même-temps qu'elle fera taire l'esprit public, & dévorera la fortune de l'état & celle des individus.

Ces deux vérités ont été proclamées par un homme que j'ai eu occasion de voir & de connoître comme administrateur pendant la durée de l'assemblée constituante, que je n'ai pas revu depuis, parce que je suis peu répandu, que mes occupations me forcent à la retraite, mais que ma profonde estime a suivi dans sa carriere politique, par *M. Vaublanc.*

On ne peut plus même se faire illusion, & croire à l'exagération du péril que court la chose publique, si on veut réfléchir qu'un homme qui est notoirement des comités secrets du *parti*, aujourd'hui *reconnu* pour tel sous le nom des *Jacobins*, M. Guadet a avoué à la tribune de l'assemblée nationale *que l'empire touchoit à sa dissolution.*

Ce n'est que le cœur serré de douleur, qu'un bon citoyen peut écrire & publier ces faits désolans; ce n'est qu'avec une profonde amertume qu'il promene ses regards attristés sur la France, sur la capitale, & sur-tout sur la législature divisée.

Long-temps je me suis flatté que ceux qui vouloient être un *parti*, ne seroient jamais qu'une *cotterie* misérable dont les membres, jouant le rôle si facile & si avili *d'agitateurs du peuple*, ne réussiroient jamais à atteindre le but auquel leur ambition orgueilleusement, absurdement ou méchamment innovatrice leur faisoit souhaiter d'arriver.

Faut-il donc que je reconnoisse que je me suis abusé, qu'il est des hommes hardis pour propager l'erreur ou le mal, & que les autres manquent d'énergie pour publier la vérité & défendre la loi? J'hésite à fixer mon jugement, je ne veux pas vous croire arrivés au dernier période du mal, & cependant je ne vois rien qui ne m'effraie; je vois sur-tout une foiblesse désespérante dans la majorité de l'assemblée nationale, en même-temps que je crois voir une audace effrayante dans quelques membres.

Vainement M. de Condorcet, en faisant le

portrait de l'assemblée, & *le détail* de ses travaux, a cherché à lui donnner la *physionomie* imposante qu'elle doit avoir, & à grossir la masse, l'importance & l'utilité de ses travaux; on apperçoit, malgré soi, malgré lui, une *inanité* réelle mal déguisée, sous le pompeux *appareil* de ses phrases sonores, & de son éloquence brillante (1).

(1) Les départemens, je l'ai vu, je l'ai remarqué avec douleur par-tout où j'ai passé dans le cours d'un voyage que je viens de faire, sont loin d'avoir pour l'assemblée ce respect profond, cette confiance qu'elle peut encore leur inspirer si elle veut, mais qu'elle n'a pas su commander dans le premier moment, & qu'elle aura plus de peine à conquérir aujourd'hui.

Le peuple, guidé par un instinct qui le sert souvent mieux que la raison des politiques ou des penseurs les plus éclairés, se demande, en parlant de la législature, qu'a-t-elle fait pour nous? Ce n'est pas l'adresse de M. de Condorcet qui peut lui être donnée pour réponse; ce ne sont pas des mots entassés, des phrases brillantes qu'il faut au peuple, dont ses amis & lui *parlent* si souvent & *s'occupent* si peu, ce sont des faits, ce sont des choses qu'il veut; & quand je cherche de bonne foi, sans humeur, sans prévention, quel bien fait la législature a versé sur le peuple françois, je ne trouve *rien*, *rien* absolument; & l'emploi de cinq mois déjà passés, m'effraie pour l'avenir.

Ainsi les mouvemens les plus beaux, les plus honorables de l'assemblée, n'ont-ils pas amené l'effet qu'on en attendoit, que j'en espérois moi-même: nous n'avons pas vu, lors du serment prononcé par elle, de ne pas souffrir qu'aucune atteinte soit portée à la constitution, lors de ce vœu solemnel qui lui donna le caractere de force, de dignité qui lui convient. Il n'a pas produit cette électrisation générale, subite & profonde, sur laquelle j'avois compté. Les départemens sont presque tous demeurés froids, & la chaleur qui animoit quelques cœurs patriotes prêts à mourir pour la constitution, & heureux de pouvoir

Je sais qu'on a dit plus d'une fois, & j'ai écrit moi-même, qu'il ne falloit pas affoiblir l'assemblée, qu'il falloit craindre d'exagérer

---

le dire, le jurer solemnellement, n'a pas passé le cercle qui entouroit l'assemblée, & n'a pour ainsi dire pas été plus loin que la capitale.

Législateurs, prenez-y garde, si le sceptre de l'opinion vous échappe, il ne reste plus aux amis de la liberté qu'à s'envelopper la tête de leurs manteaux, & à mourir en vous accusant des maux de la patrie. Vous pouvez le ressaisir encore, mais ce ne sera pas en le partageant avec des factions; ce ne sera pas en suivant avec une lâche docilité les impulsions de ces sociétés rivales de toutes les autorités, dont quelques ambitieux font dans leur main un instrument de puissance & de terreur, qui peut en devenir un de crime & d'anarchie. Ce ne sera pas en s'oblitérant avec une honteuse pusillanimité sous l'influence de ces tribunes ignorantes ou mercenaires; fraction exigue, souvent corrompue d'un peuple immense, & qui ose insulter, gourmander les représentans de la nation, sans qu'ils les en punissent: ce ne sera pas en consumant vos momens en vains, stériles, & souvent scandaleux débats, en faisant lutter l'orgueil contre l'orgueil, au lieu de ne le disputer que de patriotisme, en fomentant des haines dans votre sein, en donnant enfin au peuple que vous représentez, l'exemple des divisions intestines, des animosités, & de l'action active & désastreuse de toutes les passions qui dégradent l'homme, au lieu de lui offrir le modèle de toutes les vertus qui peuvent l'honorer, & de tous les talens, de tous les travaux qui peuvent le rendre utile.

Ce langage est dur & sévere, je le sais; mais que les chefs de parti, que ceux qui sacrifient tout, jusqu'au bien public, au funeste honneur de passer pour tels; que leurs dociles & imbécilles partisans, que leurs sullans politiques descendent dans leur ame, & qu'ils voient s'il est juste. Ce n'est pas dans le moment où ils sont à la tribune des Jacobins, & où ils s'enivrent des applaudissemens empoisonnés qu'ils mendient, par des

ſes torts, & même de les publier; mais un terme arrive enfin où il faut dire la vérité, où la taire eſt tout à la fois un mal & une foibleſſe. Nous en ſommes au point où, environnés de dangers, il eſt encore poſſible, aiſé de nous y ſouſtraire, ſi l'aſſemblée le veut & le veut fortement; ſi la majorité abjure enfin une lâche molleſſe qui l'aſſociera aux torts, j'ai preſque dit aux crimes de la minorité; car c'eſt un crime de préparer la diſſolution de l'empire.

Si tout étoit déſeſpéré, je me tairois; je parle, parce qu'il eſt mille moyens de chaſſer le péril qui nous aſſiége, & qu'il importe de le montrer. Et qu'ont ſervi juſqu'à préſent ces vains ménagemens, par leſquels un grand nombre d'écrivains, & moi-même, avons palfié ſouvent les torts de l'aſſemblée? Ils ont enhardi l'audace, & laiſſé dormir la foibleſſe; il faut eſſayer de ranimer les foibles, & de déconcerter les audacieux; il faut dire à cette maſſe de députés, qui, à la pureté des intentions dans tous, à la force des moyens dans quelques-uns, joignent une puſillanimité coupable; qu'il faut enfin montrer de l'énergie, ou que la France eſt perdue.

Eh! qui n'a vu avec déſeſpoir ce qui vient

---

exagérations coupables ou de baſſes adulations, que je veux qu'ils me répondent, mais lorſque retirés dans l'aſile ſolitaire où l'homme eſt ſeul avec ſes actions devant l'incorruptible tribunal de ſa conſcience. Qu'ils ſe demandent alors quel bien ils ſont; qu'ils examinent quel mal ils ont fait, & *j'eſpere* pour eux qu'ils auront des *remords*, & que le *juge* du tribunal auquel je les cite ſera plus ſévere que moi.

de ſe paſſer ! Qui n'a pas frémi pour l'avenir, en obſervant comment une poignée d'intrigans ont rendu inutiles les intentions d'une grande maſſe d'hommes honnêtes !

Quand on forma une ſociété aux Feuillans, je crus qu'on avoit tort; qu'on adoptoit une mauvaiſe meſure ; qu'élever club contre club, étoit une marche dangereuſe même; qu'elle fortifioit l'influence qu'on vouloit détruire, & que les honnêtes gens, les hommes à vues droites, amis ardens de la conſtitution, mais amis de l'ordre, n'en acquerroient aucune par ce moyen. Je ne me ſuis pas trompé : les chefs des Jacobins ont payé des hommes pour venir inſulter à ceux dont ils redoutoient le crédit, l'influence, & ſur-tout la probité. Ils ont ſignalé dans toute la France, comme ennemis de la révolution, ſes plus sûrs défenſeurs. Ils ont, en partie, réuſſi à Paris, & l'aſſociation des Feuillans eſt reſtée fort loin du but qu'elle vouloit atteindre.

Il eſt remarquable que les clameurs des tribunes des Feuillans, commandées en chef par MM. Fauchet, Merlin, Chabot, &c., & en ſecond par le rédacteur du Patriote François, aux gages de M. Briſſot, & autres perſonnages du même genre, demandoient la réunion aux Jacobins, & que plus d'une fois ce vœu, ou plutôt cet ordre d'une poignée d'émiſſaires bien payés, fut crié très-haut, & avec la plus remarquable inſolence.

Mais qu'on ne s'abuſe pas; ce n'eſt pas la réunion que vouloient les chefs des Jacobins; elle auroit mal ſervi leurs projets. La diviſion leur convenoit mieux : & bientôt la preuve

de cette vérité, qu'ils ne prennent pas, au reste, la peine de déguiser, a été acquise.

On a vu les motifs les plus purs, les plus respectables faire désirer à une grande majorité de l'assemblée, cette réunion que d'autres feignoient de souhaiter aussi. On a pensé que pour être utile, il ne falloit pas qu'elle se fît dans le sein d'aucune société déjà existante, mais qu'elle devoit s'effectuer dans un lieu où, loin de toute influence étrangere, & sans autre mobile que l'intérêt public, on pût se livrer sans trouble & sans obstacle à toutes les discussions qui peuvent éclairer sur le bien qu'il importe de faire, & sur le mal qu'il faut prévenir.

Ces vues, ces projets ont jeté la terreur parmi les chefs de parti. Ils ont tremblé pour leur puissance, lorsqu'ils ont appris que plus de trois cents députés avoient pris la résolution de se rassembler; que déjà ils s'étoient réunis dans la salle même de l'assemblée, & qu'ils avoient conçu le dessein de continuer chaque jour où il n'y auroit pas de séance.

Un conseil fut tenu sur cet objet. MM. Brissot, Vergniaux, Girardin, Péthion & autres bien connus pour être membres du directoire secret qui mene les Jacobins, y assisterent; & tous, à l'exception de M. Girardin (1), furent

(1) On a pu remarquer plus d'une fois que M. Girardin est un ami vrai de la liberté & de la constitution, qui les défend de bonne foi, & n'a pas souffert qu'on entreprît de lui commander des opinions. Il a ouvert, dans le comité, un avis favorable à la réunion que désirent tous les bons citoyens de France, & sans doute on lui aura renouvelé à cette occasion le re-

d'avis de déjouer l'odieux *complot* qui se formoit pour rendre à l'assemblée sa dignité, à ses travaux leur utilité, à la constitution sa force, à la loi son empire, aux *agitateurs* leur crédit, aux *anarchistes* leur espoir, aux talens & à la probité leur influence.

En conséquence, certains que des difficultés élevées sur la liberté de tenir les séances dans la salle de l'assemblée, obligeroient de lui demander son autorisation, les rôles furent distribués sans doute pour le moment où la question se présenteroit dans le sein du corps législatif.

On a vu l'effet qu'ont produit ces perfides mesures. M. Moysset a fait la plus juste, la plus sage, la plus utile demande, & elle a été rejetée.

M. Vanblanc a parlé de la *réunion fraternelle* des représentans du peuple, & des voix coupables ont crié : *Non, non.* Hommes pervers, qui que vous soyez, quel est donc votre vœu, quand vous repoussez l'idée d'une sainte association, d'une union respectable contre les ennemis de tous les partis qui nous assiegent & nous menacent? Voulez-vous là

---

proche que j'ai entendu lui faire par M. Ducos, *d'être jacobin par le lieu, & feuillant par le cœur.* Il en est résulté en outre plus d'une déclamation contre lui, & en général contre les hommes sages qui ne suivent point un parti, mais suivent la raison; qui n'ont point comme l'on dit, un pied aux jacobins, & l'autre aux feuillans, mais qui ne vont ni à l'une ni à l'autre société, ou, s'ils y vont, ne se laissent point asservir par l'esprit qui y regne, & gardent la pureté native des opinions que leur suggere leur raison ou leur cœur.

guerre ? voulez-vous que le sang coule dans nos foyers? Etes-vous aussi les ennemis de la patrie, puisque vous redoutez le ralliement de ses enfans, pour terrasser ceux qui les attaquent ?

Vous voilà donc enfin dévoilés, vous Merlin, Chabot, Albite, Grangeneuve, & autres que les chefs adroits, trop habiles pour se compromettre dans une bataille qu'il redoutoient de perdre, ont mis en avant. Vous, enfans perdus de votre parti, qui, n'importe par quelle impulsion, êtes toujours prêts à devenir les instrumens du mal qu'on veut réaliser, à vous montrer les champions des opinions erronées ou dangereuses qu'on veut faire passer. Le voilà donc connu le vœu du parti que vous servez ; il ne veut pas l'union intérieure ; il veut la guerre, le trouble, le désordre.

Et les hommes droits & courageux, les amis de la constitution qui le sont autrement que de nom, ne se rallieront pas au-dehors & au-dedans de l'assemblée, pour écraser, pour faire rentrer dans le néant tous les ennemis de la patrie, qui en préparent & en amèneront le déchirement, & la perte.

Et cette majorité *existante*, mais *nulle* par son inertie, par sa foiblesse, cette majorité de l'assemblée s'est tue à la séance du jeudi 23, & elle s'est laissée dominer par les tribunes & par les mouvemens combinés, par la tactique insolente de quelques membres de l'extrémité gauche (1) ; & on ne voudroit pas

(1) Les chefs ou membres de factions qui se placent à l'extrémité gauche de la salle, ont déjà fait

que quand elle perd l'empire par sa foiblesse, on élevât la voix pour lui dire, & lui rappeler qu'en elle seule repose l'espoir du salut public ; qu'elle peut l'effectuer, mais qu'elle peut laisser le mal s'aggraver au point d'en rendre le remède impossible : & on ne voudroit pas que je crie aux membres si estimables par le cœur, par les intentions, & si blâmables par la *débilité* de leurs efforts, qu'ils seront comptables des événemens que leur prévoyance courageuse auroit pu empêcher.

On s'oppose à leur réunion dans la salle ; eh bien ! qu'ils se rassemblent ailleurs, qu'ils se réunissent dans la place publique, s'ils le faut ; mais qu'ils nous sauvent ; qu'ils nous préservent des complots des nations étrangères, que servent puissamment les mêmes hommes qui se parent d'un civisme mensonger ; qu'ils nous préservent du despotisme d'une faction qui menace tout ; tout, jusqu'aux pro-

---

plus d'une fois, & notamment à la séance du jeudi, une évolution qui les sert, en jettant une sorte de désordre dans l'assemblée, & en intimidant quelques ames foibles qui craignent de voir le scandale arriver à son dernier période, & fléchissent devant l'impudence qui les brave. Ils quittent leurs places ordinaires ; & vont se placer à l'extrémité opposée à droite. Là, ils menacent, ils injurient, ils crient ; & par la frayeur de voir l'assemblée se déshonorer absolument par un désordre trop prolongé, ils enlevent les décrets qu'ils désirent. M. Chabot, à la séance du jeudi, ne dut pas cependant se féliciter beaucoup d'avoir été du nombre de ces transfuges du côté gauche ; il fut traité par un de ceux près de qui il vint se placer, avec une énergie qu'il endura *en capucin*, & il ne répliqua rien, parce qu'en effet la réplique étoit difficile aux dures vérités dont on l'accabla.

priétés, comme je l'ai dit dans mon dernier numéro (1). S'ils ne le font pas, ils seront compris dans les malédictions dont la génération préſente même accablera bientôt des repréſentans qui auront ſi mal répondu à la confiance de la nation, qu'on pourra les ſoupçonner de l'avoir trahie.

En quel temps cette réunion, que je déſire, que veut la nation, quoiqu'en croient les gens qui prennent pour l'opinion de l'empire, celle qui régne dans l'étroite enceinte d'un club, en quel temps cette réunion a-t-elle été plus néceſſaire?

L'anarchie regne dans les départemens: à Noyon, à la porte de la capitale, malgré les

(1) M. Pétion, dont j'ai blâmé la lettre dans mon dernier numéro, a prétendu, en s'adreſſant à moi-même, & en combattant mon opinion: que ce que j'ai dit ſur la ſienne & ſur la propriété, eſt de l'ariſtocratie. J'ai dédaigné de lui répondre; & je l'avoue, je n'aurois pas cru qu'il pût regarder comme ariſtocratique, une obſervation qui tendoit à lui faire reconnoître, qu'en même temps qu'il diſoit, à ce qu'il appelle la bourgeoiſie, & que j'appelle les propriétaires: réuniſſez-vous, à ce qu'il appelle le peuple, & que j'appelle la claſſe laborieuſe ou induſtrieuſe du peuple; en même temps qu'il diſoit aux propriétaires: réuniſſez-vous à la portion de vos concitoyens qui n'ont pas de propriété, ſi vous voulez conſerver la vôtre: il ſembloit dire, à ces hommes non propriétaires qui n'ont pas tous le ſens droit, & le cœur pur comme lui, ne reſpectez pas la propriété, ſi on ne veut pas ce que vous voudrez. Et où en ſommes-nous, ſi on fait vouloir à cette portion non inſtruite du peuple, toutes les atrocités que débite Carra aux jacobins; toutes les injuſtices qu'on a vu projetter plus d'une fois comme des actes de patriotiſme?

efforts d'un administrateur courageux & éclairé, M. Dauchy, malgré ceux des commissaires de l'assemblée, un nombreux rassemblement brave toutes les autorités, & viole la loi. M. Vaublanc a dissimulé la maniere dont les envoyés de la législature ont été reçus: elle est effrayante, elle annonce combien la vigueur, la fermeté sont nécessaires, puisque la qualité de représentant du peuple n'a pas sauvé ceux qui en étoient revêtus, des menaces, & même des injures d'un peuple égaré, révolté.

Le désordre se montrera aussi bientôt dans l'armée si on n'y prend garde; n'a-t-on pas vû des soldats d'Alsace quitter leur corps, abandonner leurs drapeaux au nombre de vingt, pour venir, disoient ils, présenter une pétition à l'assemblée sur l'inexécution d'une loi. Ils se sont adressés au maire de Paris, qui a eu le bon esprit de sentir qu'il ne falloit pas les accueillir, & qu'il falloit leur faire apercevoir que leur démarche étoit coupable (1). Je crains pour l'armée le moment ou ses trois chefs vont la quitter, ou Rochambeau, Lukner,

(1) Il n'est pas peu important de remarquer qu'un des hommes qui a la confiance absolue du maire de Paris, pensoit que pour avoir des lumieres sur cette affaire, il falloit que la société des Amis de la Constitution de Paris écrivît à celle de Cambrai, & qu'on statueroit ensuite. Peut-on douter encore que l'on ne mette les clubs, les sociétés, les factions, à la place des autorités constituées? Et quand c'est un homme qui exerce des fonctions publiques, qui a de l'influence sur l'administration d'une grande ville, qui manifeste une telle opinion, on sent combien la dissolution de l'empire est à craindre.

Lafayette, vont par leur voyage à Paris laisser le temps aux ennemis du dedans & du dehors d'y préparer, d'y effectuer des troubles. Je crains tout enfin dans ce moment, je me défie de ceux auxquels j'ai quelques instans donné de la confiance.

Je n'espere que dans la réunion toute puissante de la majorité de l'assemblée. Si elle ne triomphe pas des obstacles, des intrigues & des complots; si elle ne se montre avec une énergie reparatrice de sa foiblesse passée, la fortune publique s'écroulera, la liberté ne périra pas, elle est impérissable; mais elle existera au milieu des malheurs & des crimes; & une longue anarchie, détruisant l'organisation sociale, anéantissant l'ordre, attaquant la propriété, dévorera pour long-temps la prospérité de l'empire. R. D. S. J. D.

LETTRE examen de la critique faite du rapport de M. Koch, par M. Mallet Dupan, auteur des nouvelles du Mercure de France, & des observations annexées auxdites nouvelles.

M. Mallet Dupan, dont les tristes & impolitiques mercuriales ont beaucoup plus nui à la cause qu'il vouloit défendre qu'à celle qu'il a voulu combattre, M. Mallet Dupan s'est permis, dans son œuvre du samedi 11 février, des réflexions sur le rapport de M. Koch, député à l'assemblée nationale & président de son comité diplomatique, sur lesquelles nous avons cru convenable de faire aussi les nôtres.

« M. Koch, dit M. Mallet Dupan, est à

» peu près le seul membre de l'assemblée nationale dans lequel on découvre *quelque* » connoissance de l'histoire & du droit public. » Il les a enseignés dans sa patrie avec *quelque* » *que* distinction. »

Abstraction faite de ce que ce joli début a d'honnête pour l'assemblée nationale, nous allons examiner si nous pourrons découvrir dans M. Mallet Dupan *quelque* connoissance d'histoire & de droit public; & s'il n'y a pas *quelque* distinction à faire entre lui & M. Koch.

» Telle est l'influence du fanatisme politi» que & l'aberration du jugement, où la vio» lence des nouveautés précipite toutes les » têtes, que dans ses divers rapports M Koch » a sacrifié la vérité historique à des para» doxes de révolution, la justice évidente à » des gloses contournées sur les textes les plus » clairs, & l'application manifeste des trai» tés à un nouveau code de spoliation arbi» traire ».

Voilà ce qui peut s'appeler entrer solidement en discussion; si ce n'est pas le *fanatisme* politique qui a aussi évidemment causé l'*aberration* du *jugement* de M. Mallet Dupan dans la réfutation qu'il a entreprise du rapport de M. Koch, il faut bien convenir au moins que la passion la plus envenimée contre la constitution & ses défenseurs, ici comme dans tous ses autres écrits, a misérablement égaré la plume.

« Son dernier rapport est le plaidoyer d'un » avocat, plutôt que l'ouvrage d'un publiciste » impartial; il y soutient plusieurs propositions » non seulement inconciliables entr'elles, mais

» de plus, formellement contradictoires avec » les principes qu'il professoit publiquement » en 1789.....

» En 1789 M. Koch, député extraordinaire, répandit deux écrits; l'un sous ce » titre : *Adresse à l'assemblée nationale*, l'autre : *Eclaircissemens*; & dans ces deux imprimés, il réclamoit le maintien des droits, » immunités, biens assurés par le traité de » Westphalie aux protestans d'Alsace.....

» Mais s'agit-il des propriétés des princes » Allemands en Alsace, & en Lorraine de » celles de la noblesse immédiate, &c..... oh, » plus de traités de Westphalie, plus de ré» serves, plus de titres ».

Telles sont les raisons d'après lesquelles M. Mallet Dupan croit pouvoir mettre M. Koch en contradiction avec lui-même, & trouver des propositions inconciliables entr'elles dans un ouvrage qui n'offre, dans toutes ses parties, que des faits & des vérités historiques évidemment démontrées, qui n'est enfin qu'une chaîne de raisonnemens fondés sur des principes que la féodalité germanique & la profonde politique de l'auteur du Mercure doivent réprouver, mais que la vraie philosophie reconnoît & reconnoîtra toujours comme incontestables.

D'abord nous prierons le partisan si zélé des abus ostrogothiques, anéantis par le rapport dont il est question, nous le prierons, dis-je, d'observer qu'il seroit très-facile d'excuser M. Koch d'avoir avancé en 1789, dans un temps où la constitution n'existoit pas encore, quelque principe qui ne fût pas très-exactement constitutionnel. Nous ajouterons de plus

que, sans avoir à craindre d'être regardé comme un *sophiſte*, M. Koch pourroit avoir particuliérement une opinion différente de celle qu'il seroit chargé de faire valoir comme représentant de la nation, & comme organe du comité diplomatique. Le *sophiſte* seroit évidemment celui qui, comme M. Mallet Dupan, confondroit à dessein & avec un très-mauvais dessein des choses aussi essentiellement distinctes que le sont une opinion particuliere, & une opinion qui peut n'être pas celle de l'homme qui l'énonce.

Mais nous allons plus loin; nous prétendons que M. Koch peut encore soutenir aujourd'hui, sans tomber en contradiction avec lui-même, ce qu'il a avancé en 1789: que l'état de la religion en Alsace reposoit sur les traités de Vestphalie autorisés par le gouvernement françois; que le culte public des protestans de cette province étoit réglé par la possession de l'année normale de 1624; qu'au mépris des traités & des engagemens les plus solennels, les protestans d'Alsace ont été gênés dans la liberté de leur conscience, & blessés par le despotisme ministériel dans l'exercice de leurs droits les plus sacrés; que la seule déclaration des droits à la main, ils avoient celui de demander à être réintégrés dans leurs droits naturels, tels que celui d'élever librement leurs enfans dans les principes de leur religion, de pouvoir aspirer aux places de juges & de greffiers, de pouvoir dans certains cas graves prétendre au divorce conformément aux principes de leur religion, & s'affranchir des loix pénibles & tyranniques portées contre eux; qu'ils avoient encore le

droit

droit de demander d'être maintenus dans la poſſeſſion des biens conſacrés à leur culte & à l'entretien de leurs écoles, puiſque, par les décrets de l'aſſemblée nationale, les frais du culte catholique ſeul doivent être à la charge de la nation.

Tous ces avantages leur ont été accordés par les décrets de l'aſſemblée conſtituante des 17 août & premier décembre 1790; & certes aucun de ces droits, dans leſquels ils ont été maintenus ou réintégrés par les décrets que je viens de citer, ne contrarioit ni les principes conſtitutionnels, ni la ſouveraineté nationale telle qu'elle a été déclarée par la conſtitution.

Comment l'auteur du Mercure peut-il donc avancer que M. Koch ſe contredit lorſqu'il affirme que les traités de Weſtphalie n'impoſent point à la nation françoiſe l'obligation de reſpecter le régime féodal en Alſace : qu'il daigne lire la page 7 du traité de Munſter; il y trouvera en termes très-formels que dans la tranſmiſſion faite par ce traité de la ſouveraineté ſur l'Alſace à la France, la France n'a pris d'autre engagement que celui de maintenir les princes dans les droits qui ne ſeroient pas incompatibles avec cette ſouveraineté. Or les droits féodaux ſont-ils aujourd'hui ou ne ſont-ils pas incompatibles avec la ſouveraineté nationale? Que M. Mallet Dupan eſſaye de répondre à cette petite queſtion.

Sans doute M. Koch auroit ſoutenu en 1789 cette même theſe qu'il ſoutient aujourd'hui, s'il avoit été appelé à ſa défenſe. Il auroit, dis-je, affirmé comme un principe inconteſtable du droit public d'Allemagne, que le

clergé catholique d'Alſace n'étoit nullement fondé à oppoſer à la nation les traités de Weſtphalie & les diſpoſitions de l'année normale pour ſe faire exempter de la loi générale, qui mettoit les biens eccléſiaſtiques à la diſpoſition de la nation. Car de même que les archiducs d'Autriche & les évêques de Strasbourg, s'ils euſſent conſervés leur ſouveraineté en Alſace, auroient pu ordonner dans leurs états telle ſuppreſſion dans les biens eccléſiaſtiques qu'ils auroient jugée convenable, ſans que ni les traités de Weſphalie, ni l'année normale euſſent dû y mettre aucun empêchement; de même, dis-je, il devoit être également libre à la nation françoiſe, en vertu de ſon même droit de ſouveraineté, de faire tels changemens qui lui ſembloient avantageux pour le bien de l'état dans les objets de police extérieure. S'il y avoit quelques abus dans les biens des proteſtans, ſi l'on pouvoit leur reprocher du ſuperflu, alors qu'ils n'ont pas même le néceſſaire, qui conteſteroit à la nation le droit de réformer les abus?

« Ayant donc ſoutenu en 1789 que la ſou-
» veraineté de la France ſur l'Alſace étoit
» limitée par des réſerves, M. Koch, dans ſon
» dernier rapport, entreprend de prouver que
» cette même ſouveraineté eſt abſolue. Il a
» par conſéquent eu tort en 1789, & les ré-
» clamations qu'il défendoit, & qu'il fit réuſ-
» ſir, étoient illégales; or, il a eu tort en
» 1792, car du moment où il a établi une
» ſeule clauſe réſervée dans la ceſſion de
» l'Alſace, il a renverſé le ſyſtême de la ſou-
» veraineté abſolue. Dans cette dernière hy-
» potheſe les proteſtans ne pouvoient diſpu-

» ter au souverain le droit de changer la re-
» ligion, & de prescrire aux luthériens telles
» conditions qu'ils jugeroient convenables ».

Quel faux raisonnement ! M. Koch a avancé dans son rapport, d'après les termes précis du traité de Munster, que la souveraineté de la France sur l'Alsace étoit absolue, & que les réserves seules faites en faveur des princes étoient *conditionnelles*, c'est-à-dire, que ces princes ne pouvoient les réclamer qu'autant qu'elles ne seroient pas incompatibles avec la souveraineté françoise. Comment M. Mallet Dupan peut-il inférer de là que M. Koch a eu tort en 1789, que les réclamations qu'il défendoit étoient illégales, puisqu'en établissant une seule clause réservée dans la session de l'Alsace, il a renversé le système de la souveraineté absolue. Quoi ! les droits réclamés par les protestans, les *propriétés* des princes, que l'auteur confond toujours entre eux & avec cette même bonne foi que nous avons déjà eu occasion de remarquer, pouvoient-ils contrarier la souveraineté nationale ?

« Voici d'autres contradictions du rapporteur. *Les ci-devant provinces d'Alsace & de Lorraine*, dit-il aujourd'hui, *démembrées de l'empire d'Allemagne sont maintenues par les traités.* Ensuite, il s'écrie : *la souveraineté est une, inaliénable, imprescriptible.* Si tel est le caractere de la souveraineté, les princes allemands doivent savoir bon gré à M. Koch de l'avoir mis en évidence. Ils s'enfermeront dans le dilemme suivant. Il est constant que l'Alsace & la Lorraine sont des parties démembrées de la souve-

» raineté de l'empire Germanique. Or, ſi » d'après les principes du rapporteur, cette » ſouveraineté eſt inaliénable & impreſcrip- » tible, la ceſſion de l'Alſace & de la Lor- » raine perd toute validité ; en conſéquence, » l'empereur, l'empire, les princes poſſeſ- » ſionnés ſont en droit d'exiger ou l'obſer- » vation rigoureuſe du traité qui tranſmit à » la France, moyennant des réſerves, *la ſou- » veraineté* de l'Alſace, puiſqu'à l'époque de » la paix de Weſtphalie on admettoit encore » le principe de ſouveraineté tranſmiſſible & » aliénable, principe ſans lequel l'Alſace ne » fût jamais devenue province françoiſe, où » d'exiger que cette tranſaction ſoit regardée » comme nulle & non avenue, conformé- » ment à la doctrine de l'inaliénabilité & de » l'impreſcription adoptée par le comité di- » plomatique, comme attribut eſſentiel & » conſtitutif du droit de ſouveraineté.

» Cette alternative eſt de rigueur, ſi l'on » ne veut pas bleſſer, ſelon les remarques » de M. Koch, *les principes immuables de* » *la juſtice & de la raiſon.*

» Le rapporteur convient ingénument que » l'Alſace renfermoit des ſeigneurs jouiſſans » de grands droits *régaliens & ſeigneuriaux* » *maintenus par les traités.* Des actes de cette » nature étant toujours & néceſſairement ſy- » nallagmatiques, on ne peut attenter aux » droits qu'ils ont conſacrés, que ſous le con- » ſentement des poſſeſſeurs. En violant arbi- » trairement les traités, on provoque l'appel » aux garans qui trouve alors naturellement » ſa place ».

Nous eſpérons que M. Mallet Dupan voudra

bien recevoir avec *quelque* reconnoiſſance, une petite leçon qui *trouve ici très-naturellement ſa place.*

Sans doute, la *ſouveraineté* eſt une, inaliénable, impreſcriptible. Ce principe, que nous allons mettre à la portée de l'auteur du Mercure, pour n'avoir pas été reconnu en pratique, dans tous les âges & chez toutes les nations, n'en eſt pas certaine ni moins inconteſtable. Mais s'enſuit-il de ce que la ſouveraineté ſoit une, indiviſible, inaliénable dans toutes les parties qui la compoſent, qu'elle ne puiſſe paſſer d'un état à un autre ? M. Koch n'a jamais rien dit qui ait pû donner le droit de le croire capable de ſoutenir un auſſi abſurde paradoxe. Le terrible dilemme que l'auteur du Mercure lui oppoſe avec l'air du triomphe, ſe réduit donc à un ſophiſme tout pur.

« Ou la ſouveraineté eſt inaliénable & im-» preſcriptible, & en ce cas la ceſſion de l'Al-» ſace eſt nulle ou non avenue ; ou elle peut » être aliénée, & alors la France eſt tenue à » l'obſervation rigoureuſe des traités de Weſt-» phalie ».

L'auteur confond ici évidemment l'inaliénabilité de la ſouveraineté avec ſa tranſmiſſibilité, ce qui, ſans doute, n'eſt pas la même choſe aux yeux de l'homme le moins inſtruit. Il confond la *ceſſion abſolue* de la ſouveraineté de l'Alſace, tant par ſa nature que par les termes formels du traité de Munſter, avec la mutabilité des droits réſervés en faveur des princes.

Voici un autre dilemme que nous avons à lui propoſer, de l'embarras duquel nous le prions de ſe tirer.

L'empereur & l'Empire ont tranſmis à la

France la souveraineté absolue sur l'Alsace. Eh bien, ou ils avoient cette faculté, ou ils ne l'avoient pas.

Dans le premier cas, ils n'ont pû la transmettre que conformément à sa nature, c'est-à-dire, *une*, & *indivisible*: dès lors les droits réservés à de certains seigneurs, ne pouvoient qu'être *conditionnels*, ne pouvoient être réclamés par eux qu'autant qu'ils n'étoient pas incompatibles avec la souveraineté.

Dans le dernier cas, l'empereur & l'Empire n'en sont pas moins garants envers la France de la *souveraineté absolue* qu'ils lui ont transmises. Comment peuvent-ils donc accorder leur protection aux princes pour les maintenir dans des droits purement conditionnels?

Répondez, nous vous en supplions, M. Mallet Dupan.

« M. Koch se demande: les *droits réservés sont-ils immuables*; il décide négativement. En 1789, il défendit publiquement l'affirmative.

« Il a aussi touché la question de savoir si » l'empereur pouvoit refuser sa ratification » au *conclusum*; suivant lui les publicistes » allemands different d'opinion sur ce sujet; » & nonobstant ce partage d'avis qui laisseroit » le cas indécis, il assure qu'il étoit impossible à l'empereur de ne pas ordonner » l'armement. Quoiqu'il en soit du sentiment » de quelques publicistes, il est certain que » ceux qui forment en alsace l'autorité la plus » puissante, s'accordent à refuser à l'empereur le *veto absolu* ».

Voici donc encore une nouvele contradiction que l'auteur du Mercure reproche à

M. Koch. En 1789, il soutenoit absolument l'immutabilité des droits réservés, aujourd'hui il soutient le contraire. Pour s'assurer & de la bonne foi & de l'admirable jugement de M. Mallet Dupan, il ne faut qu'observer qu'il ne s'agit pas ici des mêmes droits. M. Koch entreprit en 1789, la défense de *droits naturels*, qui ne contrarioient en rien la souveraineté, & qui dans tout gouvernement sage doivent être regardés comme sacrés, immuables & imprescriptibles. Pour que M. Koch eût tort, & que M. Mallet Dupan eût raison, il faudroit que ces droits, & les droits féodaux fussent de même nature. C'est là ce qu'il sera très-difficile à l'auteur du Mercure de nous persuader, quelle que soit son habileté en politique, en droit public, & en philosophie.

« A la fin de son rapport, M. Koch déboute » de toute indemnité la noblesse d'Alsace, M. » l'évêque de Strasbourg, qui par eux ou par » leurs représentans ont voté dans l'Assemblée » constituante. L'événement atteste en effet » l'imprudence que la noblesse alsacienne par- » tagea avec les colonies d'envoyer des dé- » putés aux états généraux. Ce fait est un exem- » ple de plus de l'inconcevable imprévoyance » qui de toutes parts présida aux avant-cou- » leurs de la révolution. Cependant M. Koch » ne devoit pas omettre les protestations que » dressèrent les nobles d'Alsace le jour même » de leur entrée dans l'assemblée nationale, » & qu'ils répétèrent invariablement dans » toutes les occasions subséquentes ».

Cet absurde paragraphe ~~est~~ *un exemple de plus de l'inconcevable* délire *qui préside de toutes parts* au bouleversement des têtes des

ennemis de la conſtitution françoiſe.

Que les nobles d'Alſace, comme ceux de toutes les autres parties de la France, euſſent mieux fait de ne pas venir à l'aſſemblée nationale, c'eſt là évidemment une queſtion très-étrangere à celle dont il s'agit. Ils y ſont venus, ils y ont voté; voilà le fait. Or il eſt de principe, pour tous les hommes qui jouiſſent de l'uſage de leur raiſon, que les individus partiels ou formant une minorité dans une aſſemblée quelconque, ſont liés par les déciſions de la majorité, & que toutes proteſtations de leur part contre la loi de la majorité, en ſuppoſant même qu'elle porte ſur des baſes raiſonnables, eſt de ſa nature nulle, illégale, & abſurde.

Nous ferons à M. Mallet Dupan la grace de croire qu'il doit entendre cela très-parfaitement, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'en porter plus loin la démonſtration.

Nous arrêtons ici nos réflexions. Nous croyons en avoir aſſez dit pour démontrer que cette œuvre ne peut qu'ajouter infiniment à la haute idée que l'univers doit ſe faire une fois par ſemaine des connoiſſances, des talens, & ſur-tout de la bonne foi de M. Mallet Dupan. Nous croyons cependant devoir l'avertir, & par intérêt pour ſa gloire, de ne plus ſe jouer auſſi familierement à un homme tel que M. Koch, dans lequel en vérité *on découvre quelque connoiſſance de l'hiſtoire & du droit public.* J. A. P.

N°. XXII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Lorſqu'une ville dévorée d'une ſoif ardente de la » liberté eſt gouvernée par de mauvais échanſons » qui la lui verſent toute pure, & la font boire » juſqu'à l'enivrer, elle voit ſuccéder la ſervi- » tude la plus dure & la plus amere à une liberté » exceſſive & mal entendue ».

(*Platon, de la République.*)

UNE grande fermentation, une agitation violente regne aujourd'hui dans les eſprits, & c'eſt la publication de la dépêche du chancelier d'état, prince de Kaunitz Rictzberg, à M. de Bumendorf, chargé d'affaires de S. M. impériale à Paris, qui cauſe le mouvement dont la capitale donne aux députés un exemple que nous craignons qui ne ſoit trop fidélement ſuivi.

Je ſuis moins ſurpris qu'attriſté de ce qui ſe paſſe; & avec une légere connoiſſance de l'état politique des affaires & des opinions, il ne falloit que parcourir la dépêche du mi-

niſtre de l'empereur, pour en prévoir les ſuites.

Quelle étoit, en effet, la poſition dans laquelle ſe trouvoit la France & l'aſſemblée nationale depuis quelque temps ? c'eſt ce qu'on jugera en parcourant nos précédens numéros, & ſur-tout le dernier.

On y verra dans l'intérieur, les opinions conſtitutionnelles traitées d'ariſtocratique ; les défenſeurs des autorités légitimes, qualifiés d'ennemis de la patrie par un parti dont l'audace s'accroît par la foibleſſe, la puſillanimité de ceux qui ont le déſir plutôt que la volonté ; le devoir plutôt que la force, de le combattre ; on y verra le fanatiſme des prêtres & de la religion fortifier, ſeconder, protéger le fanatiſme *nobiliaire* qui s'eſt emparé des émigrés ; enfin, on reconnoîtra ce que j'ai toujours dit, que deux partis, deux factions également coupables, tentent, chacune dans leur ſens, d'altérer, de renverſer la conſtitution.

Au-dehors, on verra une poignée d'émigrans menacer une grande nation qui ne peut que ſourire à leur foibleſſe & à leur colère impuiſſante ; mais on verra auſſi l'empereur & les puiſſances étrangeres coaliſées, déguiſant mal l'intérêt qu'elles prennent à la cauſe des François émigrés, faire contre nous des préparatifs, & annoncer aſſez clairement, pour tous ceux qui voudront y réfléchir, que leur intention eſt d'amener des changemens dans notre conſtitution, ſoit par des intrigues ſecrettes, ſoit par la force des armes.

Cependant la nation françoiſe a pris, dans cette ſituation difficile, la contenance qui lui

convenoit, & les mesures analogues à sa dignité. Elle a fait des armemens assez puissans; si la discipline régnoit parfaitement dans l'armée, la guerre la rétabliroit puissamment, si elle avoit lieu; elle a ensuite invité l'empereur à faire connoître ses intentions, à s'expliquer avec franchise, à renoncer à un concert avec les puissances, concert qui doit nécessairement alarmer un peuple jaloux de sa liberté, & révolter une nation fiere, qui ne peut permettre que ses voisins portent ou exercent sur son intérieur, un regard curieux & indiscret, une surveillance insultante, ou une action déshonorante.

Pendant que la réponse de l'empereur étoit attendue, une grande masse de bons citoyens avoient plus fortement que jamais acquis la conviction de la nécessité indispensable de se rallier autour de la constitution & des autorités qu'elle établit; une immense majorité dans la nation paroissoit commander à la majorité de l'assemblée nationale de se prononcer fortement, & de réprimer enfin la hardiesse de ces sociétés, qui portent la main à tous les pouvoirs, & font craindre la dissolution du corps social.

On pouvoit espérer que cette espece de corporation puissante attaquée à la fois par la loi, par la raison, par l'intérêt public, s'anéantiroit, & laisseroit reprendre au royaume, sur lequel elle forme un sorte de *polipe* politique, sa splendeur dont elle empêche le retour, & sa tranquillité qu'elle altere ou qu'elle détruit. On commençoit à sentir cette vérité, que j'ai publiée plus d'une fois lors de la formation du club des Feuil-

lans, que ce n'étoit point en élevant une ſociété rivale qu'on parviendroit à détruire l'influence effrayante qu'on redoutoit, mais en faiſant parler la raiſon, en écraſant de ſon poids & de ſon aſcendant irréſiſtible la coalition dont il importoit de déjouer les projets. Déjà des écrits très-bons, parce qu'ils étoient ſans paſſion, & que leurs baſes étoient des faits connus & des principes inconteſtables, avoient été publiés, & avoient produit le plus grand effet. De ce nombre on peut mettre la lettre de M. André Chenier, inſérée dans le Journal de Paris, qui a fait la plus grande ſenſation (1), & qui offroit un modele de la maniere de combattre un parti, dont on ne peut faire ceſſer le danger qu'en découvrant ſa compoſition & ſes vues; déjà on entrevoyoit la poſſibilité preſque aſſurée de faire triompher la conſtitution & l'ordre public; la dépêche de l'empereur eſt arrivée, & elle a produit un effet qui a rejeté fort loin l'eſpoir que les bons citoyens avoient conçu.

Ce n'eſt pas l'idée qu'on a répandue à deſſein, mais qui eſt d'une complette abſurdité, que la dépêche eſt faite à Paris même, & concertée entre M. de Leſſart & le chargé d'affaires de l'empereur; ce n'eſt pas cette idée, que l'ignorance ſeule pourroit accueillir, qui eſt alarmante: on a peine à concevoir comment ceux qui cherchent à l'accréditer peuvent la concilier avec la lettre confidentielle de M. de Leſſart à M. de Noailles, communiquée au prince de Kaunitz, & perſuader à

(1) Nous la réimprimons à la fin de ce numéro.

ceux qui ſont capables de réflexion, que ces deux écrits partent de la même main.

Mais ce qui eſt affligeant, c'eſt le parti que tire de cette dépêche, ſous un autre rapport que la raiſon ne ſauroit combattre, cette faction même de laquelle l'empereur parle d'une maniere ſi maladroite & ſi inconvenante. Quel ſeroit donc le françois aſſez lâche, aſſez peu ſenſible à la gloire de ſon pays pour voir ſans indignation une puiſſance étrangere s'immiſcer dans les débats intérieurs d'une nation; tous ceux qui ſont véritablement attachés à leur patrie, éprouvent le même ſentiment qu'éprouveroit un membre d'une famille, que quelques intérêts auroient un moment diviſé, & dont les voiſins voudroient, par l'aſcendant de la force & la réunion de leurs projets, régler le ſort & les deſtins. Certes, cette famille, que la diverſité d'avis auroit partagé, ſe réuniroit bientôt pour dire à ceux qui s'immiſceroient ainſi dans ſes débats privés: mes relations avec vous peuvent ſeules être l'objet de votre attention; je ne puis diſcuter avec vous que ce qui touche nos rapports mutuels; quant à ce qui ſe paſſe dans mon intérieur, votre œil n'y doit point pénétrer, & je repouſſerai avec toute l'énergie que donne le ſentiment de ſa liberté, vos entrepriſes, pour régler ou influencer des diſcuſſions, dont il n'appartient qu'à moi de m'occuper.

Voilà ſans doute le langage que la France doit en ce moment tenir à l'empereur, en lui déclarant que nul citoyen n'eſt diſpoſé à ſouffrir les ſemonces, les leçons qu'il s'ingere de donner à un pays qui veut, qui doit reſter

indépendant de ſes voiſins, & dans lequel reſpirent ſix millions d'hommes qui ſauront mourir, s'il le faut, plutôt que de recevoir la loi d'un monarque étranger, ou de fléchir même ſous la ligue, ſous la coalition des rois de l'Europe.

Tous les citoyens, à un très-petit nombre près, qui ſont ennemis de la conſtitution, penſent ce que je viens d'écrire; mais on affectera de répandre le contraire; on prétendra que ceux qu'on nomme les modérés, que les feuillans, ſont les défenſeurs de l'opinion répandue dans la dépêche du prince de Kaunitz; les hommes ſages ſeront affoiblis par ces bruits menſongers, à l'aide deſquels la ſociété des jacobins ſe fortifiera.

Et c'eſt ſans doute-là une des perfides adreſſes de nos ennemis du dehors; ils cherchent à faire croire que le parti des hommes modérés & ſages ſe rapproche d'eux: il ſeroit peu étonnant qu'ils pouſſaſſent l'impudeur juſqu'à travailler à les faire ſoupçonner d'intelligence; mais une ſeule réflexion ſuffira pour faire une grande impreſſion ſur les eſprits droits.

Il eſt évident que l'empereur attribue excluſivement à ce qu'il appelle une faction, l'enthouſiaſme pour la conſtitution, l'attachement ardent pour les principes d'égalité, la réſolution de ne pas ſouffrir qu'on porte atteinte aux articles qui fondent cette égalité.

Combien il s'abuſe ſur ce point! combien au contraire la conſtitution eſt plus chere, plus ſacrée pour ceux qui ſont en oppoſition avec cette faction, que pour ceux qui la compoſent.

C'eſt à cette claſſe, qu'on accuſe de tiédeur,

quand on devroit la louer d'être ſage, à laquelle on reproche de vouloir le calme de l'eſclavage, quand ce ſera elle qui ſauvera la liberté; c'eſt à cette claſſe qu'on devra, j'en ſuis convaincu, l'oppoſition la plus ferme, la plus inébranlable aux amendemens qu'on voudroit mettre à la conſtitution, en faveur de la nobleſſe émigrée.

Et ſur ce déſir de faire modifier la conſtitution, il ne peut reſter de doute après avoir lu la lettre du prince de Kannitz (1). On voit

(1) Voici la partie la plus importante de cette lettre.

Il a été une époque ſans doute, dit M. de Leſſart, *où leur cauſe* (celle des émigrés), *qui paroiſſoit liée à celle du Roi, a pu exciter l'intérêt des ſouverains, & plus particulierement celui de l'empereur.*

A cette époque, que ce miniſtre fixe avant le temps *que le roi, par l'acceptation de la conſtitution, s'eſt mis à la tête du nouveau gouvernement*, la France offroit à l'Europe le ſpectacle d'un roi légitime, forcé par des violences atroces à s'enfuir, proteſtant ſolennellement contre les acquieſcemens qu'on lui avoit extorqués; & peu après, arrêté & détenu priſonnier avec ſa famille par ſon peuple.

Oui, c'étoit alors au beau-frere & à l'allié du roi, à inviter les autres princes de l'Europe de ſe concerter avec lui pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardent tous la cauſe du roi très-chrétien » comme la leur propre ;

» Qu'ils demandent que ce prince & ſa famille ſoient » mis ſur le champ en entiere liberté, en leur accor» dant de pouvoir ſe porter où ils le jugeront conve» nable, & réclamant pour toutes ces perſonnes royales » l'inviolabilité & le reſpect auxquels le droit de na» ture & des gens obligent les ſujets envers leurs princes;

» Qu'ils ſe réuniront pour venger avec le plus grand » éclat tous les attentats ultérieurs quelconques que

qu'il *parle du ramenement d'une classe aliénée par les plus rudes épreuves, auxquelles le*

» l'on commettroit ou se permettroit de commettre, » contre la sûreté, la personne & l'honneur du roi, » de la reine & de la famille royale ;

» Qu'enfin ils ne reconnoîtront comme lois & constitutions légitimement établies en France, que celles » qui se trouveront munies du consentement volontaire » du roi, jouissant d'une liberté parfaite ; mais qu'au » contraire, ils emploieront de concert tous les moyens » placés en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porteroit les » caracteres d'une révolte ouverte, & dont il importeroit à tous les gouvernemens de réprimer le funeste exemple ».

Tels sont les termes de la déclaration que l'empereur proposa au mois de juillet 1791 aux principaux souverains de l'Europe, de faire à la France, & d'adopter pour base d'un concert général. On défie d'y trouver une syllabe qui ne fût avouée par ce que les principes du droit des gens ont de plus sacré. Et prétendit-on que la nation françoise, par sa nouvelle constitution, se soit élevée au-dessus de la jurisprudence universelle de tous les siecles & de tous les peuples, encore ne sauroit-on, sans contredire la constitution même caractériser de *ligue contre la France, de réunion des puissances pour contraindre le roi & la nation à accepter les lois qu'elles auroient faites*, un concert dont le seul but étoit de venir à l'appui de cette même inviolabilité du roi & de la monarchie françoise, que la nouvelle constitution reconnoît & sanctionne comme une base immuable.

A cette même époque de la détention du roi & de sa famille, se rapporte la stipulation compriſe dans des points préliminaires d'une alliance défensive entre les cours de Vienne & de Berlin, signés le 25 juillet de la même année, portant « que les deux cours s'entendront & s'emploieront pour effectuer incessamment le concert auquel sa majesté l'empereur vient » d'inviter les principales puissances de l'Europe sur » les affaires de la France ». Stipulation qui repose en-

cœur humain puisse être soumis. Il s'afflige de l'engagement de maintenir la constitution, par-

---

tierement, comme on voit, sur les principes & le but du concert, ainsi que la déclaration signée en commun par les souverains de l'Autriche & de la Prusse, lors de leur entrevue à Pilnitz, le 27 d'août.

Ce concert étoit prêt de se consolider, lorsque le roi & sa famille furent relâchés, l'autorité royale réintégrée, le maintien du gouvernement monarchique adopté pour loi fondamentale de la constitution, & que sa majesté très-chrétienne déclara, par sa lettre à l'assemblée nationale, du 13 septembre : « qu'il acceptoit la » constitution; qu'à la vérité il n'apercevoit point dans » les moyens d'exécution & d'administration toute l'éner» gie qui seroit nécessaire pour imprimer le mouve» ment & pour conserver l'unité dans toutes les parties » d'un si vaste empire; mais qu'il consentoit que l'ex» périence seule en demeurât juge ».

Alors l'empereur s'adressa une seconde fois aux puissances qu'il avoit invitées au concert pour leur proposer d'en suspendre l'effet; suivant le témoignage de la dépêche circulaire que reçurent à cette fin les ministres impériaux respectifs dans le courant du mois de novembre, & dont vous ne ferez pas difficulté, monsieur, de produire la copie ci-jointe. Cette proposition suspensive fut motivée par l'acceptation du roi, par la vraisemblance qu'elle avoit été volontaire, & par l'espoir que les périls qui menaçoient la liberté, l'honneur & la sûreté du roi & de la famille royale, ainsi que la conservation du gouvernement monarchique en France, cesseroient à l'avenir. Ce n'est que pour le cas que ces périls se reproduiroient, que la reprise active de concert y est réservée.

Au lieu donc que cette dépêche circulaire serve à constater, ainsi qu'on l'avance sans preuve, dans l'invitation en forme de décret que l'assemblée nationale a fait présenter au roi le 25 janvier, « que l'empe» reur a cherché à exciter, entre diverses puissances, » un concert attentoire à la souveraineté & à la sû» reté de la France » elle atteste, tout au contraire, que sa majesté impériale a cherché de tranquilliser les.

ce qu'il enleve à la nobleſſe *l'eſpoir d'adouciſſemens & d'égards conciliens*, & qu'on em-

---

autres puiſſances en les engageant à partager avec lui les eſpérances que motiverent l'acceptation du roi très-chrétien.

Depuis lors le concert de l'empereur avec les puiſſances n'a plus ſubſiſté qu'éventuellement à raiſon des inquiétudes qu'il étoit bien naturel de conſerver après *une révolution qui*, pour me ſervir des termes de M. de Leſſart, *s'étant d'abord faite avec une extrême rapidité, s'eſt enſuite prolongée par les diviſions, étant impoſſible que tant d'oppoſitions & tant d'efforts, tant d'innovations & tant de ſecouſſes violentes ne laiſſaſſent pas après elles de longues agitations.* Ces inquiétudes, & le concert d'obſervation paſſive qui en réſulte, ont un double motif auſſi fondé qu'inſéparable dans ſes objets.

Tant que l'état intérieur de la France, au lieu d'inviter à partager l'augure favorable de M. de Leſſart *ſur la renaiſſance de l'ordre, l'activité du gouvernement, & l'exercice des lois*, manifeſtera au contraire des ſymptômes journellement croiſſans d'inconſiſtances & de fermentation, les puiſſances, amies de la France, auront les plus juſtes ſujets de craindre, pour le roi & la famille royale, le retour des mêmes extrémités qu'ils ont éprouvées plus d'une fois, & pour la France, de la voir replongée dans le plus grand des maux dont un grand état puiſſe être attaqué, l'anarchie populaire. Mais c'eſt auſſi des maux, les plus contagieux pour les autres peuples! Et tandis que plus d'un état étranger a déjà fourni les plus funeſtes exemples de ſes progrès, il faudroit pouvoir conteſter aux autres puiſſances le même droit de maintenir leurs conſtitutions que la France réclame pour la ſienne, pour ne pas convenir que jamais il n'a exiſté de motif d'alarme & de concert général plus légitime, plus urgent & plus eſſentiel à la tranquillité de l'Europe.

Il faudroit pareillement pouvoir récuſer le témoignage des événemens journaliers les plus authentiques, pour attribuer *la principale cauſe de cette fermentation intérieure* de la France *à la conſiſtance qu'ont priſe les*

pêche *que la nation adapte* (à la constitution) *des tempéramens non moins conciliateurs*

émigrés, à leurs préparatifs, leurs projets, leurs menaces, à l'appui qu'ils ont trouvé. Les foibles armemens des émigrés ne demandoient point l'opposition de forces trente à quarante fois plus nombreuses. Les armemens des émigrés sont dissous, ceux de la France continuent. L'empereur, bien loin d'appuyer leurs projets ou leurs prétentions, insiste sur leur tranquillité; les princes de l'empire suivent son exemple. Aucune puissance ne les soutient par des troupes, & les secours pécuniaires qu'elles peuvent avoir accordés *à l'intérêts dû à leurs malheurs*, suffisent à peine à leur entretien.

Non, la vraie cause de cette fermentation & de toutes les conséquences qui en dérivent, n'est que trop manifeste aux yeux de la France & de l'Europe entiere.

C'est l'influence & la violence du parti républicain, condamné par les principes de la nouvelle constitution, proscrit par l'assemblée constituante, mais dont l'ascendant sur la législature présente est vu avec effroi & douleur par tous ceux qui ont le salut de la France sincerement à cœur.

C'est la fureur de ce parti qui produisit les scenes d'horreurs, de crimes, dont furent souillés les prémices d'une réforme de la constitution françoise, appelée & secondée par le roi lui-même, & que l'Europe eût vu tranquillement se consommer, si ces attentats réprouvés par toutes les lois divines & humaines, n'eussent forcé les puissances étrangeres à se réunir en concert, « pour » le maintien de la tranquillité publique, & pour la » sûreté & l'honneur des couronnes ».

Ce sont les moteurs de ce parti qui, depuis que la nouvelle constitution a prononcé l'inviolabilité du gouvernement monarchique, cherchent sans relâche d'en renverser ou sapper le fondement; soit par des motions & des attaques immédiates, soit par un plan suivi de l'anéantir dans le fait, en entraînant l'assemblée législative à s'attribuer les fonctions essentielles du pouvoir exécutif, ou en forçant le roi à céder à leurs désirs par les *explosions* qu'ils excitent, & par les *soupçons*

bles avec ſon but eſſentiel (l'établiſſement d'une monarchie libre) que propres à rapprocher les eſprits.

& les *reproches* que leurs manœuvres font *retomber ſur le roi.*

Comme ils ont été convaincus, que la majeure partie de la nation répugne à l'adoption de leur ſyſtême de république, ou, pour mieux dire, d'anarchie; & comme ils déſeſperent de réuſſir à l'y entraîner, ſi le calme ſe rétablit à l'intérieur, & que la paix ſe maintienne au-dehors, ils dirigent tous leurs efforts à l'entretien des troubles, & à ſuſciter une guerre étrangere.

C'eſt dans le premier de ces deſſeins, qu'ils nourriſſent avec ſoin les diſſentions religieuſes, comme le ſerment le plus actif des troubles civils, anéantiſſant l'effet des vues tolérantes de la conſtitution, par l'alliage d'une intolérance d'exécution directement contraire. C'eſt à ce but qu'ils tâchent de rendre impoſſible la réconciliation des partis oppoſés, & le ramenement d'une claſſe qu'on s'eſt aliénée par les plus rudes épreuves auxquelles le cœur humain puiſſent être ſoumis, en lui enlevant tout eſpoir d'adouciſſement & d'égards concilians. Et tandis qu'on les voit eux-mêmes attaquer ou violer impunément la nouvelle conſtitution dans ſes principes eſſentiels, ils provoquent l'enthouſiaſme public, ſur ſon infaillibilité & ſon immutabilité dans les points les plus acceſſoires, lorſqu'ils veulent prévenir que le déſir d'un repos ſtable, & *le jugement de l'expérience*, ne diſpoſent la nation à y adopter des tempéramens non moins conciliables avec ſon but eſſentiel (l'établiſſement d'une monarchie), que propres à rapprocher les eſprits, & à reſtituer l'ordre & l'énergie qui manquent à l'adminiſtration interne.

Mais en ſentant que leur crédit & le ſuccès des vues dépendent uniquement du degré d'enthouſiaſme & d'effervescence qu'ils réuſſiſſent d'exciter & d'entretenir dans la nation, ils ont provoqué la criſe actuelle de la France avec les cours étrangères. Voilà pourquoi ils ont entraîné le gouvernement à prodiguer les revenus publics, inſuffiſans pour les dépenſes courantes & pour le ſoutien du crédit de l'état, à l'armement en

On ne peut s'empêcher de reconnoître que les expreſſions annoncent, de la part de l'empereur, le vœu de voir rendre à nos émi-

---

guerre de cent cinquante mille hommes, ſous le prétexte de faire face au quatre mille environ que les émigrés raſſembloient & ne raſſemblent plus en Allemagne; dans l'attente évidente que ces armemens, ſoutenus d'un langage menaçant & dictatoire, provoqueroient infailliblement des voies de fait, des contre-armemens, & finalement une rupture ouverte avec l'empereur & l'Empire. Voilà pourquoi, au lieu d'appaiſer les juſtes inquiétudes que les puiſſances étrangères ont conçues depuis long-temps ſur leurs menées ſourdes, mais conſtatées, pour ſéduire d'autres peuples à l'inſubordination & la révolte, ils les trament aujourd'hui avec une publicité d'aveu & de meſures ſans exemple dans l'hiſtoire d'aucun gouvernement policé de la terre. Ils comptoient bien que les ſouverains devroient enfin ceſſer d'oppoſer *l'indifférence & le mépris* à leurs déclamations outrageantes & calomnieuſes, lorſqu'ils verront que l'aſſemblée nationale non-ſeulement les tolère dans ſon ſein, mais les accueillit, & en ordonne elle-même l'impreſſion.

Ils comptoient ſur-tout pouſſer à bout l'empereur, & le forcer à des meſures ſérieuſes qu'ils puiſſent enſuite tourner à l'entretien des alarmes de la nation, en protégeant & ſoutenant le nouveau complot de révolte qui vient d'être découvert au Pays-Bas, & dont on ſait, à n'en pouvoir douter, que le foyer ſubſiſte à Douai, & que le plan eſt fondé ſur l'appui du parti républicain en France. C'eſt en général contre l'empereur, & à profiter de l'état non-préparé où ſe trouvent ſes forces dans ſes provinces voiſines, que paroît être dirigé leur principal, ou du moins leur premier deſſein. Eſpérant ſans doute de prévenir les conſéquences d'une attaque qui deviendroit la cauſe commune des puiſſances en parvenant, par des négociations & des offres ſimultanées, à les déſunir, & à leur inſpirer, en ſens contraire, les mêmes mouvemens de jalouſie & de rivalité d'alliance qu'ils ne réuſſiront nulle part d'exciter à une époque où toutes conſpirent ſincerement à fonder un

grés leurs titres & leurs cordons : & que lorſqu'il a provoqué le concert des puiſſances étrangeres, pour influencer l'état intérieur de

---

ſyſtême de repos & de modération générale ſur des baſes inébranlables.

Ce n'eſt enfin qu'à la funeſte influence du même parti, & au même but de précipiter la guerre avec ſa majeſté impériale, que peut être attribué ce décret incompétent du 25 janvier, par lequel, empiétant ſur l'initiative réſervée au roi par la conſtitution, on s'eſt permis de reprocher à l'empereur d'avoir violé le traité d'amitié & d'alliance de 1756, parce qu'il voulut ſecourir le roi de France priſonnier, & la monarchie françoiſe détruite à l'époque du 21 juin dernier; parce que depuis l'époque du 13 ſeptembre, il s'eſt empreſſé de ramener les autres ſouverains à l'uniſſon de la détermination & des eſpérances de ſa majeſté très-chrétienne; par lequel décret on invite le roi à demander raiſon, au nom de la France qui arme en guerre, ſur les deſſeins hoſtiles de l'empereur qui n'a point armé, qui a fait ceſſer les armemens d'autrui, qu'elle force aujourd'hui de s'armer en défenſe; par lequel décret, ajoutant l'offenſe à l'injuſtice, on s'arroge de preſcrire, ſur des reproches ſans preuve, à un ſouverain reſpectable, l'allié de la France, un terme péremptoire de ſatisfaction, comme ſi les regles & les égards conſacrés par le droit public des nations, fuſſent ſoumis à l'arbitre d'une légiſlature françoiſe.

Malgré des procédés auſſi provoquans, l'empereur donnera à la France la preuve la plus évidente de la conſtante ſincérité de ſon attachement, en conſervant de ſon côté le calme & la modération que ſon intérêt amical pour la ſituation de ce royaume lui inſpire. Il rend juſtice aux ſentimens perſonnels du roi ſon beau-frere. Il eſt loin d'attribuer de tels procédés à la majeure partie de la nation, qui, ou gémit elle-même des maux que lui cauſe un parti frénétique, ou participe involontairement aux erreurs & aux préventions, dans leſquelles on travaille à l'entretenir ſur la conduite de ſa majeſté impériale.

Découvrir les détails & les deſſeins véritables de ſa conduite vis-à-vis de la France, ſans réticence, ſans dé-

la France, ce but étoit un de ceux qu'il ſe propoſoit.

Ce concert n'eſt pas ceſſé, l'empereur en avoue l'exiſtence : ſeulement il annonce qu'il n'eſt que conditionnel. *Il a*, dit-il, *des eſpérances pour l'avenir : la partie majeure de la nation reconnoît la néceſſité de maintenir la ſeule forme de gouvernement propre à un grand état.* Oui, ſans doute; mais elle ſent non moins profondément la néceſſité d'empêcher que des états voiſins penſent à exercer ſur la France l'empire de la ſuggeſtion ou de la force. Mais cette majorité eſt vivement bleſſée d'entendre l'empereur écrire à ſes ambaſſadeurs dans les cours, qu'*il ne ſauroit encore former un avis déterminé, ſur la queſtion de ſavoir ſi la ſituation du roi & du royaume de France continuera ou non d'être un objet de cauſe commune pour les autres puiſſances.*

C'eſt ſur ce point qu'il importe aux citoyens ſages, amis ardens, défenſeurs intrépides de la conſtitution, de faire connoître leur opinion. Il eſt eſſentiel à la choſe publique même, qu'ils ne ſoient pas confondus avec ceux que

---

guiſement, aux yeux du roi & de la nation entiere, voilà la ſeule arme à laquelle l'empereur ſouhaite pouvoir ſe borner de recourir, pour déjouer les artifices d'une cabale qui, faiſant état dans l'état, & fondant ſon aſcendant réprouvé par la loi ſur le trouble & la confuſion, n'a d'autre reſſource pour ſe ſouſtraire au reproche des embarras inextricables qu'elle a déjà préparés à la nation, que de la précipiter dans des embarras & des calamités plus grands encore, à la faveur deſquels elle parvienne à conſommer ſon plan, de renverſer le gouvernement monarchique confirmé par la conſtitution.

l'empereur croit pouvoir se flatter de trouver favorables à son système. Il faut faire connoître que le parti modéré qui sauvera la France, ne la sauvera pas par les honteux moyens que Léopold semble indiquer, & sur-tout qu'il repoussera toujours avec horreur toute intervention d'une Puissance dans nos démêlés particuliers.

Voilà ce qu'il importe d'apprendre à la France, pour contre-balancer les calomnies que des circulaires secretes, parties d'un directoire, ou, si l'on veut, d'un comité secret, portent, en ce moment, d'un bout du royaume à l'autre. L'occasion étoit trop belle pour qu'elle ne fût pas saisie par ceux qui avoient besoin d'étayer leur crédit, dont les déclamations, les dénonciations, les basses adulations populaires ne pouvoient sauver la décadence.

Dans ce moment donc, deux choses semblent commandées aux bons citoyens, 1°. Une coalition forte, durable, inattaquable contre tous les projets des puissances étrangeres d'attaquer, soit par leurs intrigues, soit par leurs armées, la constitution, autour de laquelle tous les bons françois doivent se rallier; enfin le renouvellement dans le fond de leur cœur du serment du 14 janvier. 2°. La surveillance sur l'ascendant que chercheront à prendre, dans la conjoncture, les hommes déjà plus d'une fois signalés par nous, dont la perfide adresse va répandre incessamment des calomnies absurdes sur ceux dont ils redoutent le civisme pur, les talens, & sur-tout la vertu.

R. D. S. J. D.

Nous

Nous croyons devoir publier à la fin de notre numéro, un écrit sur la cause des désordres qui troublent la France, & qui a fait une très-grande sensation dans le public : nous l'avons cité dans le morceau qui précède ; & dans l'impossibilité de le mettre en notes, nous ne pouvons refuser à nos lecteurs de leur procurer le plaisir que tous les bons citoyens ont eu à sa lecture.

Il est tiré d'un supplément du journal de Paris, & nous espérons que ses rédacteurs ne nous sauront pas mauvais gré de répandre les vérités utiles qu'il importe de proclamer, & qui sont le contre-poison des insinuations perfides dont on ne cesse d'assiéger le peuple.

De la cause des désordres qui troublent la France & arrêtent l'établissement de la liberté.

La société des amis de la constitution, séante aux jacobins, s'est souvent occupée, comme on le voit par le journal de ses séances, des moyens de ramener & d'assurer le calme dans Paris & dans le royaume. Quoique je n'aie jamais été membre de cette société, & que je ne l'aie même jamais vue, je me joins cette fois à elle du fond du cœur pour adhérer à ce vœu qu'elle prononce, & qui est celui de tout bon citoyen. Et comme il faut connoître la véritable source des maux, pour en découvrir le remede, je vais, sans m'arrêter à quelques causes particulières & momentanées de dissentions, inséparables de tout nouvel ordre de choses, indiquer ce que je crois être la cause féconde & universelle des troubles & des désordres qui nous agitent, à la suite d'une révolution pour laquelle le genre humain votera un jour des remercîmens à la France.

Il existe au milieu de Paris une association nom-

breuſe, qui s'aſſemble fréquemment, ouverte à tous ceux qui ſont ou paſſent pour être patriotes, toujours gouvernée par des chefs viſibles ou inviſibles qui changent ſouvent, & ſe détruiſent mutuellement; mais qui ont tous le même but, de régner, & le même eſprit, de régner par tous les moyens. Cette ſociété s'étant formée dans un moment où la liberté, quoique ſa victoire ne fût plus incertaine, n'étoit pourtant pas encore affermie, attira néceſſairement un grand nombre de citoyens alarmés, & pleins d'un ardent amour pour la bonne cauſe. Pluſieurs avoient plus de zele que de lumieres. Beaucoup d'hypocrites s'y gliſſerent avec eux, ainſi que beaucoup de perſonnages endettés, ſans induſtrie, pauvres par fainéantiſe, & qui y voyoient de quoi eſpérer dans un changement quelconque. Pluſieurs hommes juſtes & ſages, qui ſavent que dans un état bien adminiſtré tous les citoyens ne font pas les affaires publiques, mais que tous doivent faire leurs affaires domeſtiques, s'en ſont retirés depuis. D'où il ſuit que cette aſſociation doit être en grande partie compoſée de quelques joueurs adroits qui préparent les haſards, & qui en profitent; d'autres intrigans ſubalternes à qui l'avidité & l'habitude de mal faire tiennent lieu d'eſprit; & d'un grand nombre d'oiſifs honnêtes, mais ignorans & bornés, incapables d'aucune mauvaiſe intention, mais très-capables de ſervir, ſans le ſavoir, les mauvaiſes intentions d'autrui.

Cette ſociété en a produit une infinité d'autres; villes, bourgs, villages en ſont pleins. Preſque toutes ſont ſoumiſes aux ordres de la ſociété-mère, & entretiennent avec elle une correſpondance très-active. Elle eſt un corps dans Paris; & elle eſt la tête d'un corps plus vaſte qui s'étend ſur la France. C'eſt ainſi que l'égliſe de Rome *plantoit la foi*, & gouvernoit le monde par des congrégations de moines.

Cette congrégation fut imaginée & exécutée par des hommes très-populaires, il y a deux ans, & qui virent fort bien que c'étoit un moyen d'augmenter leur pouvoir, & de tirer un grand parti de leur popularité, mais qui ne virent pas combien un pareil inſtrument étoit redoutable & dangereux. Tant qu'ils les gouvernerent, toutes les erreurs de ces ſociétés leur parurent admirables; depuis qu'ils ont eux-mêmes été

détruits par cette mine qu'ils avoient allumés, ils déteſtent des excès qui ne ſont plus à leur profit; & diſant plus vrai, ſans être plus ſages, ils ſe réuniſſent aux gens de bien pour maudire leur ancien chef-d'œuvre; mais les gens de bien ne ſe réuniſſent point à eux.

Ces ſociétés délibérent devant un auditoire qui fait leur force; & ſi l'on conſidere que les hommes occupés ne négligent point leurs affaires pour être témoins des débats d'un club, & que les hommes éclairés cherchent le ſilence du cabinet, ou les converſations paiſibles, & non le tumulte & les clameurs de ces bruyantes mêlées, on jugera facilement quels doivent être les habitués qui compoſent cet auditoire. On jugera de même quel langage doit être propre à s'aſſurer leur bienveillance.

Une ſimple équivoque a ſuffi à tout. La conſtitution étant fondée ſur cette éternelle vérité, *la ſouveraineté du peuple*, il n'a fallu que perſuader aux tribunes du club qu'elles ſont le *peuple*.

Cette définition eſt preſque généralement adoptée par les publiciſtes, faiſeurs de journaux. Et quelques centaines d'oiſifs réunis dans un jardin ou dans un ſpectacle, ou quelques troupes de bandits qui pillent des boutiques, ſont effrontément appelés le *peuple*; & les plus inſolens deſpotes n'ont jamais reçu des courtiſans les plus avides, un encens plus vil & plus faſtidieux que l'adulation impure dont deux ou trois mille uſurpateurs de la ſouveraineté nationale ſont enivrés chaque jour par les écrivains & les orateurs de ces ſociétés qui agitent la France.

Comme l'apparence du patriotiſme eſt la ſeule vertu qui leur ſoit utile, quelques hommes, qu'une vie honteuſe a flétris, courent y faire foi de patriotiſme par l'emportement de leurs diſcours, fondant l'oubli du paſſé & l'eſpérance de l'avenir ſur des déclamations turbulantes, & ſur les paſſions de la multitude, & ſe rachetant de l'opprobre par l'impudence.

Là, ſe manifeſtent journellement des ſentimens & même des principes qui menacent toutes les fortunes & toutes les propriétés. Sous le nom d'*accaparemens*, de *monopoles*, l'induſtrie & le commerce ſont repréſentés comme des délits. Tout homme riche y paſſe

pour un ennemi public. L'ambition & l'avarice n'épargnant ni honneur, ni réputation; les soupçons les plus odieux, la diffamation effrénée s'appellent *liberté d'opinions*. Qui demande des preuves d'une accusation est un homme suspect, un ennemi du peuple.

Là, toute absurdité est admirée, pourvu qu'elle soit homicide; tout mensonge est accueilli, pourvu qu'il soit atroce; des femmes y vont faire applaudir les convulsions d'une démence sanguinaire.

La doctrine que toute délation vraie ou fausse est toujours une chose louable & utile, y est non seulement pratiqué, mais enseignée au moins comme ce que les Jésuites appeloient une *opinion probable*. Un homme fait un discours rempli d'invectives & d'imputations diffamantes, dans l'allégresse générale on en décide l'impression; puis interrogé pourquoi il ne l'a pas publié tel qu'il l'avoit prononcé, & pourquoi il a supprimé quelques-unes de ces brillantes délations qui en avoient fait le succès, il répond, avec une franchise qui ne l'honore pas moins que ceux dont il étoit alors le président, qu'au fond il n'étoit pas sûr que tout ce qu'il avoit avoit dit fût bien vrai, & qu'il a mieux aimé ne pas s'exposer à un procès criminel.

On y attaque aussi quelquefois des coupables, & on les y attaque avec une férocité, un acharnement, une mauvaise foi, qui les font paroître innocens.

Là, se distribuent les brevets de patriotisme. Tous les membres, tous les amis de ces congrégations sont de bons citoyens; tous les autres sont des perfides. La seule admission dans ce corps, comme le baptême de Constantin, lave tous les crimes, efface le sang & les meurtres. Les monstres d'Avignon ont trouvé là des amis, des défenseurs, des jaloux.

Ces sociétés se tenant toutes par la main forment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant, dans tous les recoins de l'Empire, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvemens, qu'elles n'avoient certes pas grand'peine à prédire d'avance.

Leur turbulente activité a plongé le gouvernement dans une effrayante inertie. Dans les assemblées primaires ou électorales, leurs intrigues, leurs trames obscures, leurs tumultes scandaleux ont fait fuir beau-

coup de gens de bien, dont toutefois la foiblesse est très-condamnable, & ont sali de noms infâmes quelques listes de magistrats populaires. Partout les juges, les administateurs, tous les officiers publics qui ne sont point leurs agens & leurs créatures, sont leurs ennemis & en butte à leurs persécutions. Usurpateurs même des formes de la puissance publique, ici ils se transportent à un tribunal & en suspendent l'action; là, ils forcent des municipalités à venir chez eux recevoir leurs ordres; dans plus d'un lieu ils ont osé entrer de force chez des citoyens, les fouiller, les juger, les condamner, les absoudre. La rébellion aux autorités légitimes trouve chez eux protection & appui. Tout homme se disant patriote, & qui a outragé les lois & leurs organes, vient s'en vanter parmi eux. On en a vu se faire gloire non-seulement de leurs délits, mais des actes judiciaires qui les avoient justement flétris. Tout subalterne renvoyé & calomniateur est une victime de son patriotisme; tout soldat séditieux & révolté peut leur demander la couronne civique; tout chef insulté ou assassiné a eu tort. Au moment où une horde de rebelles fugitifs, secondée de la malveillance des étrangers, semble nous annoncer la guerre, ils désignent les généraux à l'armée comme des traîtres dont elle doit se défier. Quiconque veut exécuter les lois est dénoncé chez eux, & par eux dans les places publiques, & par eux à la barre même de l'assemblée nationale, comme mauvais citoyen & contre-révolutionnaire.

Ils ne laissent pas de se plaindre aussi eux-mêmes de l'inexécution des loix. Ce gouvernement, dont chaque jour ils embarrassent la marche, ils l'accusent chaque jour de ne point marcher. Chaque jour ils invoquent la constitution, & chaque jour leurs discours & leur conduite l'outragent, & chaque jour s'élancent du milieu d'eux des essaims de pétitionnaires qui vont faire retentir, de violentes inepties contre la constitution, les voûtes mêmes sous lesquelles la constitution a été faite.

Ils reçoivent à la face de la France entiere des députations, qui, comme s'il n'existoit ni assemblée législative, ni tribunaux, ni pouvoir exécutif, s'adressent à eux pour obtenir ou une loi, ou la réparation de quelque tort, ou un changement d'officiers publics.

Et quand l'indignation & la douleur soulevent tous les esprits, ils crient eux-mêmes plus que personne contre les désordres qu'ils ont fait & qu'ils entretiennent ; ils accusent de leur ouvrage tous ceux qu'ils oppriment ; & levant tout à fait le masque, ils arment au milieu de Paris, sans dissimuler leurs préparatifs de guerre. Enfin, au midi de la France, ils ont osé se promettre d'une ville à l'autre l'appui d'une force armée, dans le cas où la puissance publique essayeroit de les faire rentrer dans le devoir des sujets de la loi.

Les procès-verbaux de toutes les administrations, ceux de l'assemblée nationale, tous les journaux, & ceux principalement qui sortent du sein même de ces sociétés, la notoriété publique, les yeux & la conscience de la France entiere, attesteront que ce tableau hideux n'est que fidele. Voilà dans quel chaos ils ont jeté cet empire, qui a une constitution. Voilà comment, soit par la terreur, soit par le découragement, ils ont réduit les talens & la probité au silence ; & l'homme dont le cœur est juste & droit (car celui-là seul est libre) étonné entre ce qu'on lui annonçoit & ce qu'il voit, entre la constitution & ceux qui se nomment ses amis, entre la loi qui lui promet protection, & des hommes qui parlent plus haut que la loi, rentre en gémissant dans sa retraite, & s'efforce d'espérer encore que le regne des loix & de la raison viendra enfin réjouir une terre où l'on opprime, au nom de l'égalité, & où l'effigie de la liberté n'est qu'une empreinte employée à sceller les volontés de quelques tyrans.

Il est, certes, bien étonnant que toutes ces choses fussent assez inconnues à un membre de l'assemblée nationale, pour qu'il ait pu demander hautement, il y a peu de jours, qu'on lui citât quelques-uns des excès de ces sociétés si mal nommées *patriotiques* ; & il faut en effet que cet incroyable défi ait frappé l'assemblée d'un grand étonnement, puisqu'elle ne s'est pas levée toute entiere pour lui répondre d'une maniere trop satisfaisante, par la triste énumération que je viens de faire.

Il a paru sous le nom d'un magistrat une lettre qui m'a semblé bien niaise, d'autres l'ont jugée pernicieuse.

Ils ont cru y voir le désir de servir les factions les plus ennemies du bien public, de justifier les passions les plus iniques & les plus anti-sociales, & d'armer tous ceux qui n'ont rien contre tous ceux qui ont quelque chose. Mais quoique je ne connoisse point ce magistrat, & que je l'entende prôner par des gens que je n'aime point & pour qui je n'ai aucune estime, je n'ai rien vu dans sa conduite ni dans son écrit qui m'autorise à adopter de pareils soupçons. Quoi qu'il en soit, cette lettre assure en différens endroits & de différentes manieres, *que la bourgeoisie n'est plus aussi attachée à la révolution.* Si ce fait important est vrai, il me semble qu'il auroit dû inspirer à ce magistrat d'autres réflexions que celles qu'on lit dans sa lettre. Il auroit dû considérer que cette classe qu'il désigne par ce mot de *bourgeoisie*, étant celle qui est placée, à distance égale, entre les vices de l'opulence & ceux de la misere, entre les prodigalités du luxe & les extrêmes besoins, fait essentiellement la masse du vrai *peuple*, dans tous les lieux, & dans tous les temps, où l'on donne un sens aux mots qu'on emploie; que cette classe est la plus sobre, la plus sage, la mieux active, la plus remplie de tout ce qu'une honnête industrie enfante de louable & de bon; que, lorsque cette classe entiere est mécontente, il en faut accuser quelque vice secret dans les loix ou dans le gouvernement. Des loix qui rétablissent l'égalité parmi les hommes; des loix qui ouvrent le champ le plus vaste & le plus libre à toute espece de travaux; des lois qui, malgré les imperfections dont nul ouvrage humain n'est exempt, sont au moins évidemment destinées à fonder la concorde & le bonheur de tous sur les intérêts de tous, ne peuvent assurément pas être la cause de leur mécontentement. Il faut donc ou que le gouvernement contrarie les lois, ou que le gouvernement n'ait point de force. Si ensuite ce magistrat eût regardé autour de lui, s'il eût vu les tribunaux sans force, les administrateurs sans pouvoir & sans considération, la France entiere alarmée sur l'état de ses finances, sur celui de sa dette, sur les contributions, sur la fortune publique, & par conséquent les particuliers inquiets sur leur fortune privée; la défiance & l'effroi arrêtant ou précipitant les transactions commerciales; les spéculations les plus légitimes de-

venues dangereuſes ; vingt tentatives pour taxer le prix des denrées ; le diſcrédit de nos papiers, effet infallible de toutes ces cauſes, il n'auroit pas été embarraſſé de rendre raiſon de ce grand nombre de mécontens qui ſe groſſit tous les jours. Il eût enſuite cherché d'où peut naître un relâchement ſi incroyable dans toutes les parties du gouvernement, & cette terreur des bons, & cette audace des méchans : je doute que ſes yeux euſſent trouvé à ſe fixer ailleurs que ſur ces ſociétés, où un infiniment petit nombre de françois paroiſſent un grand nombre, parce qu'ils ſont réunis & qu'ils crient.

Et alors comparant leur action & leur organiſation avec les idées qu'il doit s'être faites d'un état libre & bien ordonné, il auroit, je penſe conclu avec moi, & avec tout lecteur qui n'eſt pas, ou un des fripons intéreſſés à tant de déſordres, ou d'une imbécillité à qui tout raiſonnement ſoit interdit, qu'il eſt abſolument impoſſible d'établir & d'affermir un gouvernement à côté de ſociétés pareilles ; que ces clubs ſont & ſeront funeſtes à la liberté ; qu'ils anéantiront la conſtitution ; que la horde énergumene de Coblentz n'a pas de plus ſûrs auxiliaires ; que leur deſtruction eſt le ſeul remede aux maux de la France ; & que le jour de leur mort ſera un jour de fête & d'allégreſſe publique. Ils crient par-tout que la patrie eſt en danger. Cela eſt malheureuſement bien vrai ; & cela ſera vrai tant qu'ils exiſteront.

André CHÉNIER.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine ; & chez* GATTEY, *Libraire au Palais Royal.*

N°. XXIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

» *Transivi & ecce non erat.*
» Je n'ai fait que passer, il n'étoit déjà plus.

C'EST un événement bien important que celui qui fait vacant le trône de l'Empire, & ôte à la fédération germanique le chef qui seul pouvoit nous rendre sa puissance redoutable dans cet instant. Le coup imprévu qui vient de frapper Léopold, va fournir sans doute une ample matiere aux conjectures. Ceux qui se plaisent à chercher aux choses imprévues des causes surnaturelles, s'épuiseront en conjectures sur celles de la mort de l'empereur; & déjà on publie que les détails seuls de sa maladie, & la promptitude de la catastrophe annoncent qu'on a précipité la fin de sa carriere. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point un parti devenu puissant peut être calomnié, ou jusqu'à quel point il peut lui convenir de se faire calomnier pour être re-

douté davantage ; & je ne ſuppoſerai pas qu'un crime ait précipité au tombeau celui que l'ordre naturel & une maladie peuvent y avoir conduit.

J'aime mieux jeter rapidement un coup-d'œil ſur les ſuites de la mort de Léopold, & ſur l'influence qu'elle peut avoir ſur notre ſituation politique, ou plutôt, car cette diſcuſſion ſeroit trop étendue, je vais indiquer quelques idées dont le développement peut devenir utile pour revenir enſuite un inſtant à notre poſition intérieure & aux malheurs qui nous menacent.

Il n'a jamais été bien certain que les émigrés aient trouvé même un appui indirect dans l'empereur. Guidés par M. de Calonne, qui étoit très-loin de s'entendre avec M. de Breteuil, les émigrés redoutoient l'influence de celui-ci ſur la cour de Vienne ; & quoique ces deux ex-miniſtres fuſſent également ennemis de la conſtitution françoiſe, ils avoient pour l'attaquer des vues extrêmement différentes. Je crois donc vrai de dire que l'empereur accordoit, comme le dit le prince de Kaunitz dans ſa fameuſe lettre *de l'intérêt*, à ce qu'il appelle les malheurs des émigrés, & qui ne ſont que l'erreur, la foibleſſe des uns, & le crime des autres, & pour cela ſon projet n'étoit pas comme le leur, de faire une contre-révolution à main armée, mais de travailler l'intérieur de la France, de laiſſer agir les hommes qui excitent puiſſamment le déſordre, peut être d'accroître leur crédit, leur prétendue popularité, en les attaquant ; d'exciter pour eux l'enthouſiaſme qui naît de la perſécution, ſûr qu'à l'époque où ils ſe-

roient arrivés au dernier période du pouvoir que peut donner l'opinion, ils ne s'y maintiendroient pas long-temps, & que les mêmes bras qui les auroient portés sur ce trône fantastique que crée le peuple trompé pour quelques savans habiles, les précipiteroient bientôt dans la foule, & vérifieroient ce mot célèbre de cet homme, si capable de *tyraniser*, par le talent, *il n'y a qu'un pas du capitole à la roche tarpeïenne.*

Si ce calcul eût été fait par ceux qui aiment la constitution, qui sont prêts à périr plutôt que d'en souffrir l'altération, j'y aurois applaudi peut-être, & j'y aurois vu un moyen assez prompt du retour à l'ordre; car je crois que le regne de la cabale & de l'ambition est peu durable, & certes il n'y a pas de plus actifs intrigans que certains personnages qui en prodiguent le nom à des hommes paisibles, & qui n'ont pas l'*esprit* de l'intrigue quand ils en auroient le gout. J'aurois dit que le passé prépare à l'avenir, & que les mêmes individus qui, par exemple, ont précipité *du trône*, cachés derriere *la tribune* des jacobins, MM. *tels & tels*, en seront à leur tour précipités par d'autres, si ce trône ne croule pas sur lui-même.

Mais l'empereur vouloit, je le crois, des modifications à la constitution, & il étoit redoutable à la paix publique sous ce rapport, parce qu'il auroit sûrement tenté bientôt d'obtenir les armes à la main ce qu'il auroit vainement essayé d'obtenir à l'aide de quelques intelligences en France, par des menées sourdes, & des pratiques secrettes.

D'un autre côté nous pouvions être très-

promptement attaqués, & l'élection du nouvel empereur, sans lequel la ligue germanique ne peut rien faire efficacement, ne peut avoir lieu que dans quatre mois; ainsi, 1°. les Cercles, nos ennemis, perdent leur chef; 2°. ils ne peuvent en avoir un que lorsque le temps le plus précieux pour entrer en campagne sera passé, & ce temps, si nous étions sages, ne seroit pas perdu pour nous.

Mais au lieu de l'employer à mettre de l'ordre dans nos finances, à rétablir la paix, le regne de la loi, le respect de la propriété, la sûreté individuelle des citoyens, qui sait si on ne croira pas que nous devons attaquer l'empire au moment où il n'a pas de chef, que la division qui naîtra entre les électeurs, entre les princes de l'empire, assurera le succès de nos armes.

J'avoue que cette possibilité existe; mais ce n'est pas, selon moi, la chance la plus favorable pour nous; car, comme le disoit M. Narbonne, nous ne devons pas craindre la guerre, mais nous ne devons pas la désirer. Nous pouvons faire mieux que la guerre, nous pouvons assurer le succès de la constitution plus sûrement que par des combats, & même que par des victoires.

Que l'assemblée nationale prenne un caractere plus digne de notre position; que des négociations soient ouvertes; que l'ambition des princes qui aspireront à la couronne impériale, serve notre désir de la paix; favorisons celui qui mettra pour condition de son élévation l'assurance de ne porter aucun secours aux émigrans, de respecter comme il le doit notre nouveau régime, & de favoriser puis-

samment la fin des négociations avec les princes possessionnés, négociations dont il sera nécessaire de reculer le terme d'après l'événement survenue.

Voilà, je crois, ce que nous prescrit notre position, & ce que l'assemblée nationale fera, si elle ne veut pas préparer une révolution nouvelle, vers laquelle on croit voir que tend un parti devenu redoutable ; elle nous assureroit par ce moyen tous les avantages d'une guerre heureuse, & nous préserveroit de toutes les chances des combats, de toutes les horreurs, de l'effusion du sang, inséparables de la guerre la moins cruelle & la moins longue. Nous serions toujours en mesure au surplus pour faire la guerre, si elle devient nécessaire ; car il faut s'y décider sans crainte, sans hésitation, & avec la confiance du succès, si on ose attaquer nos droits, nos lois, notre indépendance.

Si nous sommes forcés de prendre ce parti, combien n'est-il pas désirable que la paix soit revenue dans notre intérieur. Quelque soit la source invisible d'où s'élance ce torrent dévastateur qui porte le désordre par tout l'Empire, quelles que soient les mains coupables qui salarient des brigands pour exciter le peuple à la révolte, à la violation de la propriété, il est certain que l'anarchie existe dans tout l'Empire.

Le ministre de l'intérieur, M. Cahier, le seul ministre sur lequel certaine cabale n'ait encore osé lancer aucun trait, M. Cahier a dit hautement à l'assemblée *que la patrie étoit en péril.* Il le sait sans doute mieux qu'un autre, lui qui recueille de tous les départe-

mêns les ſiniſtres nouvelles que les adminiſtrations ſans force, les magiſtrats du peuple ſans crédit, ſans pouvoir, ſe bornent à faire connoître, en annonçant leur impuiſſance à prévenir les malheurs qu'ils publient. Et comment ne lui arriveroit-il pas de toutes parts, des dépêches affligeantes, nul lien ne l'attache, ne relie enſemble les autorités éparſes; la chaîne hiérarchique eſt rompue, la force publique eſt nulle ou indocile, & on veut *tuer* le gouvernement.

Pendant que dans un canton on égorge les officiers publics, dans un autre on égorge des citoyens paiſibles; là, on viole le territoire d'une municipalité, d'un diſtrict, d'un département; là, on viole la propriété, & les officiers municipaux eux-mêmes ſe prêtent aux attentats qu'ils devroient réprimer; on taxe le blé, le ſucre, & juſqu'au fer qui ſe trouve chez les marchands.

On veut que les miniſtres remédient à ces maux; mais il n'y a pas de miniſtres en ce moment; & qui ſait ſi on aura des miniſtres? qui voudra l'être à l'avenir? Certes je ſais auſſi-bien qu'un autre en quoi ils ont eu tort; je ſais ce qu'ils auroient dû faire & n'ont pas fait; je ſais ce qu'ils ont fait avec imprudence ou avec maladreſſe.

Mais, je ſais que l'aſſemblée a eu un tort, dont un avenir très-prochain lui fera ſentir la gravité, en accuſant M. de Leſſart avec une rapidité qui tenoit de l'acharnement, de l'animoſité, de la fureur. Il étoit de ſon devoir d'entendre celui qu'elle vouloit condamner; il étoit de ſon devoir de ne pas ſe laiſſer aller à un enthouſiaſme qui eſt le précurſeur de l'er-

reur dans une assemblée délibérante, & qui doit être éloigné à jamais de ceux qui jugent leurs semblables. Comment se peut-il qu'on ait osé proférer, dans le sein du corps législatif, cet affreux blasphême contre la liberté, contre les droits de l'homme accusé : *qu'il ne falloit pas l'entendre, parce qu'il sauroit se ménager l'impunité.* Il est très-vrai cependant qu'un membre de l'assemblée a osé s'opposer à la juste demande de M. Lacroix, qui vouloit qu'on entendit M. de l'Essart. Craignoit-on de trouver un innocent? avoit-on arrêté de trouver un coupable? étoit-ce un besoin pour ceux qui avoient, à loisir, préparé l'accusation, & qui ont été, il faut l'avouer, merveilleusement servis par ceux qu'ils vouloient attaquer. Il faut le croire, malgré soi, lorsqu'on considere ce qui s'est passé. M. Brissot n'avoit pas trouvé dans le comité diplomatique, composé, malgré la coalition des jacobins, des hommes les plus sages de l'assemblée, la condescendance qu'il désiroit pour ses vues. Dès-lors, il a préparé, dans un autre comité, les moyens d'attaquer le ministre qu'il vouloit perdre; il est venu à l'assemblée, préparé à l'aggression; les mesures étoient prises pour le succès; mais cependant, on ne se flattoit pas de l'obtenir aussi rapidement; on comptoit bien que le discours de Brissot seroit imprimé, & la discussion ajournée. Mais, dans cette même séance, la nouvelle de la disgrace de M. de Narbonne, sur lequel une sorte d'intérêt aussi vif qu'un ministre peut l'obtenir dans ce moment, s'étoit reposé, depuis quelque temps, a indisposé les esprits contre le ministere. Peu s'en est fallu, qu'à ce premier moment

on ne renouvelât ce qui ſe paſſa au mois de juin 1789, quand on déclara que M. Necker & ſes collégues emportoient la confiance & les regrets, & que le miniſtere actuel l'avoit perdue. M. Ramond, accuſant les agens du pouvoir exécutif, avoit occaſionné une ſorte de déviation d'idées, qui laiſſoit plus de priſe à l'action du parti coaliſé. La lettre du roi ſur M. Bertrand a ajouté à l'indiſpoſition d'un grand nombre d'eſprits. C'eſt dans ce moment que M. Briſſot a parlé; l'impreſſion a été forte, & M. Vergniaux, par un mouvement oratoire, a déterminé la trop hâtive déciſion qui a été portée.

Au reſte, c'eſt à un tribunal que le miniſtre eſt renvoyé; il doit y trouver juſtice, mais il eût mieux valu, quoiqu'on en diſe, pour l'intérêt public même, que le premier exemple de l'accuſation contre un miniſtre, ne fût pas donné avec auſſi peu de meſure, de modération, de dignité; c'eſt ce que diront ceux-mêmes qui ne croiront pas M. de l'Eſſart innocent.

Mais qu'importe, dirai-je, en finiſſant, qu'importe l'intérêt d'un homme, c'eſt celui de l'empire touchant à ſa diſſolution, celui de tous les hommes ayant un état, une profeſſion, une propriété qu'un moment peut altérer dans leurs mains, ou même anéantir, qu'il eſt preſſant de défendre? C'eſt l'anarchie au-dedans, des déterminations dangereuſes au dehors qu'il faut prévenir, ſi on ne veut pas préparer, voir effectuer le malheur de la génération préſente, & compromettre la liberté de la génération à venir. R. D. S. J. D.

LETTRE AU RÉDACTEUR.

Vous l'aviez prévu, Monsieur, & moi aussi, au moment même où j'entendis la lecture du dernier office de l'empereur, je dis à ceux de mes collegues qui étoient à mes côtés, on accusera les véritables amis de la constitution, *les Feuillans*, d'être les défenseurs, peut-être même les auteurs de l'opinion énoncée dans la dépêche du prince de Kaunitz. Nous ne nous étions point trompés : déjà des carricatures représentent Léopold en habit de *Feuillant*; déjà mille pamflets ont répété cette calomnie absurde. Pour moi, monsieur, je pense, ainsi que vous, ainsi que tous les bons citoyens, qu'il ne convient à aucune puissance de s'immiscer dans nos débats intérieurs ; qu'il ne convient à aucun homme libre, à aucun françois de le souffrir. Ce n'est point à l'empereur, ce n'est point aux trônes coalisés avec lui, à nous prêter leur insultante protection, c'est à tous les bons citoyens à se réunir pour déjouer les intrigues également criminelles des aristocrates & des factieux. Il est temps enfin de mettre en action ce serment tant de fois répété, la constitution ou la mort; il est temps de se presser en foule autour de l'arche sainte, il faut la sauver à quelque prix que ce soit des attentats des despotes & des brigands. On ne peut plus douter, comme l'observoit très-bien le ministre de l'intérieur, qu'il n'y ait en ce moment deux probités, deux honneurs & deux patriotismes ; il y a sans doute aussi deux constitutions & deux libertés. L'empereur

veut faire la guerre aux Jacobins, les Jacobins veulent faire la guerre à l'Empereur. Croyez-vous que ce soit pour le maintien de la constitution françoise ? point du tout. L'empereur voudroit y enchâsser des nobles, & les honnêtes gens n'en veulent pas. Les Jacobins voudroient en exclure le roi, & les honnêtes gens veulent le garder. Ainsi, comme vous voyez, Monsieur, les honnêtes gens se trouvent froissés entre ces deux partis ennemis l'un de l'autre, & ne peuvent s'accorder avec aucun des deux. Mais jusques à quand les hommes honnêtes seront-ils encore des hommes foibles ? Jusques à quel degré pousseront-ils la patience de se laisser insulter, outrager, menacer ? Ne connoîtront-ils donc jamais leur force, ou attendront-ils le moment d'une crise pour en faire l'essai ? En vain des hommes courageux consacrent dans leurs discours & dans leurs écrits les principes éternels de la constitution ; en vain s'exposent-ils fièrement à la haine & à la vengeance de deux partis forcénés ; des hommes qui se disent *indépendans* les abandonnent lâchement, désertent eux-mêmes le drapeau qu'ils ont arboré ; & lorsque par leur masse imposante, leur majestueuse & constante immuabilité, ils auroient pu faire trembler, ils auroient pu anéantir les ennemis de la chose publique, ils leur cedent ignominieusement la victoire, ils la cedent à des hommes dont ils connoissent la profonde immoralité, & la lâcheté déguisée sous le masque de l'impudence.

Les écrits pernicieux des plus vils folliculaires souillent la vue & l'ame. Gagés par

les deux partis, les Carra, les Royou, les Condorcet, les Gauthier, les Briſſot, verſent à longs traits les poiſons de la diſcorde & de la calomnie. Et les hommes honnêtes ſommeillent dans une impaſſible & criminelle léthargie, & les hommes à talens ſe taiſent, & les Thuriot, les Fauchet, les Merlin, les Chabot oppriment l'aſſemblée nationale ; & dans cet horrible état de choſes, on s'étonne que les rois nos voiſins nous menacent ; nous leur préparons une proye, & nous redoutons qu'ils s'empreſſent de la ſaiſir. Pauvre France ! que ta deſtinée devoit être belle & glorieuſe ! dans quel honteux abyme on te plonge ! Réveillez-vous, réveillez-vous donc, ô vous, qui aimez véritablement la conſtitution ! ô vous que votre *indépendance* conduira à l'eſclavage ; des deux côtés le deſpotiſme & l'anarchie vous oſent préſenter des chaînes, & vous ne frémiſſez pas, & cette odieuſe vue ne révolte pas tous vos ſens, n'indigne pas votre cœur ; & vous demeurez iſolés & ſans force, & vous ne ſentez pas que ſi vous tardez encore à vous réunir, vous vous perdez, vous perdez la France. Comptez-vous donc, vous êtes un nombre immenſe ; comptez vos ennemis, ils ſont trente ; ſoufflez ſur eux, ils ne ſeront plus ; & ce beau ſol ſera purifié de leur maligne influence. Alors, mais ſeulement alors, vous pourrez compter ſur des alliés fideles, ſur des amis ; alors nos voiſins nous reſpecteront, nous n'aurons plus à les craindre, ils n'auront plus qu'à nous imiter.

L. C. CHÉRON, *député du département de Seine & Oiſe.*

MESSIEURS,

Beaucoup de personnes qui savent infiniment mieux que moi ce que je pense, & rien, comme on sait, n'est plus facile, s'entendent pour me persuader que je veux absolument l'aliénation des forêts nationales. Depuis le 7 janvier dernier que cette proposition fut inconsidérément jetée dans le sein de l'assemblée nationale, je n'ai pas cessé d'émettre un vœu totalement contraire, &, j'ose le dire, parfois assez énergiquement, pour ne laisser aucun doute sur mon opinion à cet égard. Cependant quelques journalistes, je cite entr'autres M. Condorcet, mon collégue, voulurent bien se prêter à me faire dire le contraire de ce que j'avois dit; plusieurs autres Feuillistes ont eu la complaisance de copier cette fausseté comme tant d'autres; M. Dupont lui-même, induit en erreur ou plutôt son prote, confondant, malgré l'extrême dissemblance, *Couthon* & *Chéron*, a fait circuler cette calomnie dans sa Correspondance patriotique. Jaloux de relever cette erreur trop grossiere, je lui adressai le 20 janvier dernier, ma réclamation qu'il inséra dans son numéro 16. Néanmoins, je reçois journellement des lettres où l'on me reproche de jeter l'assemblée nationale dans une mesure dont nous aurions sous peu d'années à nous repentir. Permettez que je répéte dans votre journal, tout ce que les journaux exacts m'ont fait dire, ce que je dis partout, ce que j'ai répété dix fois à l'assem-

blée nationale même, c'eſt que la France eſt perdue ſans reſſource, ſi elle aliéne ſes forêts; voilà mon opinion du moins, j'eſpere la développer ſous peu. Je prie les auteurs honnêtes des lettres anonymes, d'une entr'autres timbrée de Saint-Germain en Laye, que j'ai reçues depuis un mois, & dans leſquelles on me menace de me couper les oreilles ſi je propoſe à l'aſſemblée nationale, ſoit d'aliéner les forêts, ſoit de réformer quelques articles de la loi du 29 ſeptembre dernier ſur l'adminiſtration foreſtiere, je prie ces meſſieurs de ne pas croire que je les honore en ce moment d'une réponſe; on ne répond à certains argumens qu'en face, & ma réponſe eſt prête.

Un écrit clandeſtin, n'eſt pas d'un honnête homme,
Quand *j'attaque* quelqu'un, je le dois, & me nomme.

L. C. CHÉRON, *député du département de Seine & Oiſe.*

Ce 6 mars 1792.

LETTRE AU RÉDACTEUR.

Lyon, 28 *Février* 1792.

Je ſais, Monſieur, que vous n'êtes pas dans l'uſage d'inſérer dans votre journal, vraiment chéri des patriotes, les réflexions qui peuvent vous être adreſſées des diverſes parties du royaume; cependant, je viens vous offrir quelques idées. Si vous leur trouvez un caractere de vérité & de juſteſſe aſſez grand pour mériter une place dans un de vos numéros,

je vous prie de la leur accorder ; dans l'autre sens, en les mettant à l'écart, vous rendrez au moins justiée à mon zele.

En réfléchissant sur l'état déplorable & triste où nous sommes réduits, on ne peut s'empêcher d'en méditer profondément les causes ; on ressent trop cruellement les effets ; on est trop souvent & trop rudement frappé chaque jour, pour ne pas appercevoir, depuis long-temps, le bras redoutable qui nous porte les coups. N'y a-t il donc pas assez long-temps que les bons citoyens & les vrais patriotes sont sous la verge des brigands, qui, profanant les saints noms de patrie & de liberté, abusent de la crédulité & de la simplicité du peuple pour opérer la ruine de l'état, anéantir la constitution, & amener rapidement la dissolution totale du corps politique ?

Tels sont, monsieur, en deux mots, les désordres affreux que nous ont causé, & que nous causent chaque jour ces sociétés dites *populaires*, & qui ont l'audace de s'intituler *amies de la constitution*. Comment l'assemblée nationale, qui voit, depuis cinq mois, l'inertie dans laquelle sont plongés tous les corps administratifs par le despotisme tyrannique qu'exercent les corporations monstrueuses & illégales, n'a-t-elle pas senti qu'il étoit temps enfin d'abattre ce colosse redoutable ? Il faut qu'un ministre éclairé vienne dans son sein lui dénoncer les corps antropophages ; & lorsque, dans une autre séance, M. *de Vaublanc* peint avec énergie le tableau de leurs travers, il n'a pas le courage d'avouer la vérité entiere, puisqu'il dit qu'il ne suspecte les intentions de

perſonne (1), tandis qu'il eſt notoire, aux yeux de M. *de Vaublanc*, comme à ceux de tous les honnêtes gens, que le club des jacobins recele dans ſon ſein des gens dangereux qui ont fait preuve d'inciviſme, puiſqu'ils ont fait & ſigné la pétition du champ de Mars, qui ne tendoit à rien moins qu'à renverſer la conſtitution, & à ſuſciter la guerre civile. De quel droit la ſociété jacobine prétend-elle donner une conſtitution de ſa façon à la France? Où ſont ſes pouvoirs? où ſont ſes commettans? où ſont ſes mandats? de quel droit, cette ſociété entretient-elle une correſpondance ſuivie avec toutes celles du royaume qu'elle infecte de ſes maximes républicaines (2)? de quel droit

(1) Telle eſt la terreur qu'inſpire aux bons citoyens cette autorité extra-légale, que M. de Vaublanc, bien connu par ſon civiſme & ſes lumieres, même en la dénonçant, avoit pour elle des ménagemens qu'au fond il ſavoit bien qu'elle ne méritoit pas.

(2) C'eſt ſans doute pour arriver à un excès d'anarchie capable de renverſer le trône, que ces Meſſieurs affectent de conſidérer les bourgeois comme des ariſtocrates, & tâchent de le perſuader à la claſſe moins aiſé, afin de rompre l'union ſi naturelle & ſi néceſſaire entre des citoyens qui ont tous le même intérêt à voir la conſtitution établie d'une maniere ferme & inébranlable. Mais MM. les Jacobins, d'où tirez-vous votre origine vous-mêmes? de la bourgeoiſie; bourgeois pour la plupart, fils de bourgeois, faut-il pour cela crier haro ſur votre *patriotiſme*? Il eſt vrai que votre conduite ne fait pas un honneur infini à la claſſe dont vous ſortez: mais en vérité doit-elle répondre de vos écarts, de vos torts envers la patrie. Ceci me rappele l'expreſſion de M. *Pétion* dans ſa lettre à M. *Buzot*. S'il faut en croire le rédacteur de la *gazette univerſelle*, tous les bourgeois, ſelon M. *Pétion*, veu-

enfin, envoye-t-elle des émissaires dans toutes les grandes villes du royaume, pour exciter les citoyens à l'insurrection, afin de fatiguer le pouvoir exécutif, & prouver que la monarchie ne peut pas s'allier avec la constitution françoise?

C'est ainsi qu'elle nous envoya, il y a dix-huit mois, M. *Lauthenas*, pour créer notre club central, *qui certainement fait honneur à son fondateur*; c'est ainsi qu'elle nous a envoyé, il y a trois semaines *MM. S. Heuruge & Eustache*, qui ont travaillé le même club en vrais-jacobins, pour causer dans cette ville un désordre, qui heureusement a été prévenu par les précautions qu'on a prises.

Voilà, monsieur, les plus grands ennemis de la constitution, cent fois pires que les aristocrates (1); car ceux-ci, au moins, sont à découvert, & ne prennent pas le masque du

---

lent la contre-révolution; mais M. *Pétion*, avant d'être maire de Paris, n'étoit-il pas bourgeois? Et ceux qui ont fait la constitution n'étoient-ils pas des bourgeois? car ces Messieurs ne diront pas que ce sont les ci-devant privilégiés. Or donc, selon les Jacobins, les bourgeois veulent défaire ce qu'ils ont fait. Ces moyens font pitié, tant ils sont absurdes & révoltans.

(1) Il y a long-temps que les bons écrivains, & sur-tout votre journal ont fait observer les rapports qui existent dans les plans, les moyens, & la marche employés tour à tour par les aristocrates & les républicains; les premiers veulent tout brouiller pour ramener l'ancien ordre de choses; les derniers veulent tout bouleverser pour établir je ne sais quelle république, qu'il est démontré au sens le plus épais ne pouvoir subsister dans un royaume comme la France.

patriotisme & de la liberté. Est-il étonnant, qu'après tant de manœuvres abominables, le discrédit aille toujours croissant, sur-tout, lorsqu'on voit l'assemblée nationale se laisser gourmander, influencer par les tribunes, flagorner par d'insidieux pétitionnaires : ajoutez à cela les dénonciations perpétuelles, les comités de surveillance, de diplomatie ; ajoutez encore le temps employé à discuter les sublimes motions, à résoudre les objections lumineuses de *MM. Gouton*, *Basire*, *Chabot*, *Merlin*, *Albitte*, & tant d'autres de la même force : *item*, le temps perdu à entendre les courts discours de *M. Brissot*, dans lesquels il se permet d'invectiver toutes les puissances de l'Europe, à l'effet de nous prouver qu'elles n'ont ni hommes ni argent pour nous faire la guerre. Ah ! c'en est fait de la constitution, si l'assemblée nationale ne prend pas un plus noble essor, si elle ne prend pas cette attitude majestueuse, imposante qui convient aux représentans d'une grande nation ; enfin, si les membres sages & éclairés ne se réunissent pas avec effort, & ne se soutiennent pas avec constance, tout est perdu.

Le premier coup vigoureux que l'assemblée doit porter, c'est d'abattre le club des jacobins ; les cent têtes de l'hydre qui dévore la France, tomberont à l'instant. Alors, on verra la confiance renaître ; l'énergie qu'elle montrera dans cette circonstance, lui ramenera toutes les affections que sa versatilité lui a aliéné. Les bons esprits se réuniront, lorsque les brouillons seront terrassé ; alors, alors seulement, les François unis au-dedans, pourront opposer une

force invincible aux ennemis du dehors.

Le second objet, dont l'assemblée doit s'occuper sans relâche, c'est la rentrée des contributions. N'est-ce pas par une négligence bien coupable des corps administratifs, que les rôles d'impositions pour 1791 ne sont pas encore prêts, & que les feuilles ne sont pas envoyées aux contribuables? Je sais bien que les départemens ont fait les répartitions entre les districts, que la plupart des districts l'ont fait aux municipalités; mais à quoi pensent donc ces dernieres? Dans notre ville, par exemple, la seconde du royaume pour la richesse & la population, on n'entend pas plus parler de contributions foncieres & mobiliaires, que si on ne devoit jamais les payer. Voulez-vous savoir pourquoi, monsieur? c'est que notre municipalité a de plus grands intérêts que ceux de la patrie à surveiller; occupée jour & nuit à fatiguer, à dégouter même le département & le district dont elle jalouse baſſement la supériorité, elle oublie totalement qu'elle a des devoirs sacrés à remplir. C'est ainsi que l'assignat, ce papier si solide & si commode pour les gros paiemens, tombe dans l'avilissement, parce qu'on le voit chaque mois sortir de la caisse de l'extraordinaire pour un emploi qui, dans le principe, ne lui étoit pas destiné; abus qui n'auroit pas lieu, si les contributions arrivoient dans leur totalité au trésor national; car il est évident que la confiance ne renaîtra que lorsqu'on verra faire à la caisse de l'extraordinaire les remboursemens des capitaux énormes qu'elle a avancé pour les besoins de l'état. Il est donc de la plus grande urgence

que l'assemblée nationale aiguillonne sans cesse le ministre, celui-ci les départemens, les départemens les districts, & les districts les municipalités, tant qu'à la fin, on voye l'argent affluer avec abondance au trésor national.

Je termine, Monsieur, par une réflexion avec laquelle je ferme journellement la bouche aux patriotes de toutes les couleurs, depuis les aristocrates qui se disent *bons citoyens*, jusqu'aux républicains qui se croient les *meilleurs*; c'est qu'on ne peut & on ne doit regarder comme patriotes que ceux qui souscrivent en tout temps les deux propositions suivantes.

1°. *Soumission parfaite & aveugle à toutes les lois faites par nos représentans.* 2°. *Paiement exact de toutes les contributions annuelles.* Tout homme qui ne remplit pas ponctuellement ces deux objets, est, à mon avis, un mauvais citoyen, un traître à la patrie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MAYER.

DEUX mots essentiels sur la véritable & seule maniere de bien défendre la bonne cause, & avertissement sur un ouvrage publié tout-à-l'heure dans cet esprit.

Humanité, ordre social, bonté, vertu, justice, vérité, source éternelle de toute vertu, base indestructible de tout ordre & de toute justice, prospérité des empires & bonheur

RÉEL des peuples, voilà quelles ſont aujourd'hui les vraies pieces eſſentielles du procès dans la cauſe entre les bons & les méchans ; voilà les titres qu'il faut produire ; voilà les objets qu'il faut faire valoir ; voilà ce dont il faut, juſqu'à ſon dernier ſoupir, défendre les droits ; voilà ce qu'il faut jurer de maintenir & de rétablir au prix de tout ſon ſang.

Ce n'étoit point jadis, il faut l'avouer, parmi les riches & les puiſſans que ces choſes étoient principalement en honneur ; mais les factieux & leurs dévoués, aboyans, prêchans ou écrivans, ont tellement dégradé, corrompu & dénaturé les foibles, les pauvres, les ſimples, & les bons ; ils ont tellement fortifié, exalté, exaſpéré, & porté aux dernieres extrémités ceux de ces claſſes dont les diſpoſitions étoient déjà mauvaiſes, vicieuſes & cruelles ; ils les ont tellement convertis en tygres & en ſerpens, que le revirement de bord dans ce genre eſt exécuté entierement, & que c'eſt aujourd'hui parmi les grands, les riches, les puiſſans, ou du moins parmi toutes les claſſes ci-devant diſtinguées & honorées que ſe trouvent les véritables amis de l'ordre & de l'humanité, les vrais gardiens, défenſeurs & conſervateurs de la juſtice & de la vertu.

Les démocrates, les factieux, & les fideles exécuteurs *du plus ſaint des devoirs*, abſurdes dans leurs principes & atroces dans leurs moyens, mais cependant bien plus ignorans encore que mal-intentionnés (& infiniment mal-adroits dans leur ignorance), n'ont pas ſu prévoir cet effet, dont, en dernier réſultat, ils doivent être néceſſairement les victimes.

Ils ont fait une faute énorme en pouſſant les choſes juſqu'au point de mettre la cauſe de l'ordre, de la juſtice, de la vertu, & de l'humanité du côté des ariſtocrates, qui, il faut en convenir, avoient autrefois fort peu prétendu à en être les principaux ſoutiens. Cette faute des révolutionnaires eſt irréparable ; car enfin, malgré tout ce qu'en ont pu dire, de très-ſpécieux, les manichéens anciens & nouveaux, & malgré tout ce qu'en a pu dire, de très-plaiſant, notre ami Voltaire, il eſt pourtant certain que tant que la fin du monde ne ſera pas DÉCRÉTÉE, ce ſera toujours la cauſe de la raiſon, de la vertu, de la juſtice, & de la vérité qui doit demeurer & qui demeurera victorieuſe.

Sachons donc reconnoître & apprécier, dans tout ceci, la différence énorme qui eſt entre l'acceſſoire & le principal. N'ayons pas la foibleſſe, très-condamnable en elle-même, & horriblement préjudiciable à la bonne cauſe, de nous occuper uniquement & avant tout, de nobleſſe, de clergé, de chevalerie, de magiſtrature, d'intérêt des trois ordres, & de maintien de l'ancienne conſtitution. Tout ce qu'il y a de bon & d'utile dans toutes ces choſes, remontera de lui-même à ſon niveau, & reprendra la véritable place qui lui convient, lorſque les grandes, les importantes, les principales parties de cette cauſe ſeront gagnées.

Il faut même être aſſez généreux, ſe ſentir aſſez forts, & avoir aſſez de courage pour accorder à nos adverſaires, que la monarchie & la royauté même ne ſont réellement que

des intérêts secondaires, lorsqu'on les considere abstractivement, & qu'on s'occupe essentiellement d'humanité, d'ordre social, de vertu publique, & de bonheur général. Nous parviendrons bien ensuite à prouver, d'une maniere positive & irrécusable, que c'est précisément pour les intérêts de cet ordre social, de cette humanité & de ce bonheur public, qu'il faut à un grand territoire & à un grand peuple une constitution monarchique; une vraie constitution monarchique, & non pas une constitution essentiellement républicaine, à laquelle, tout considéré & en attendant mieux, on a bien voulu clouer un roi, quoiqu'elle ait eu pour objet évident, mais non pas énoncé, d'essayer d'un gouvernement dans lequel la morale, la religion, la vertu, & la divinité ne soient que des hors-d'œuvres.

Voilà la véritable marche qu'il faut suivre; voilà la route dans laquelle je voudrois voir tous les honnêtes gens se rassembler, tous les hommes de mérite recueillir leurs pensées & déployer leurs forces; voilà les intérêts à la défense desquels j'ai consacré & je consacrerai sans cesse toutes mes facultés; voilà ce qui, même dans cet instant, me rend à quelques égards indifférent sur le lieu de mon habitation, parce qu'en tel lieu que je puisse être, & à tel péril que cela puisse m'exposer, j'ai rempli & je remplirai constamment jusqu'à ma derniere heure ce premier, ce plus utile, ce véritablement plus saint des devoirs; voilà le vrai centre, la vraie source de force, de succès, d'honneur, de gloire, de supériorité &

de victoire solide & durable où je voudrois voir tous les vrais françois se réunir.

C'est dans cet esprit qu'est fait un écrit que je viens de donner, qui a pour titre *Baſes & esprit du prochain manifeſte des puiſſances.* Je dois en avertir. Je n'y ai pas mis mon nom afin que l'incertitude & le vague des interprétations & des suppositions en multipliât les lecteurs, & que rien n'en détournât ceux-mêmes qui sont bien résolus à ne lire que ce qui les laisse le lendemain comme ils étoient la veille; mais après les premiers momens passés, je dois prévenir qu'il est de moi:

1°. Parce que je suis intimément persuadé qu'il n'y a point en Europe un homme d'honneur, un véritable ami de l'humanité qui ne voulût l'avoir fait.

2°. Parce que les sentimens qui l'ont dicté, les principes qu'il renferme, le genre de logique qui y regne, la manière dont il considere la situation générale des choses, sont tels que tous les honnêtes gens de tous les partis doivent s'occuper, à l'envi, d'en multiplier la communication & les exemplaires parmi nous, ainsi que chez les étrangers; opération matérielle dont je ne puis, en aucune maniere, me charger, au milieu d'une multitude de travaux qu'il est impossible d'interrompre, & par mille autres raisons trop essentielles, ou d'un détail trop personnel, pour que ce soit ici le lieu d'en parler.

3°. Parce qu'il seroit de la plus grande importance pour l'intérêt public, que les plus furieux constitutionnels & les plus furieux émigrans parvinssent également à se pénétrer

des idées, des maximes & des vérités qu'il contient.

4°. Parce qu'après l'avoir bien pesé, bien examiné, leurs majestés Léopold & Catherine devroient désirer d'en envoyer vingt mille exemplaires aux sections & aux municipalités françoises, & les sections & les municipalités françoises devroient désirer d'en faire passer un égal nombre aux princes étrangers; & qu'enfin il ne seroit point étonnant que le même jour, par les courriers destinés à se croiser, M. de Bouillé en envoyât un exemplaire à Robertspierre, & que Robertspierre en adressât un exemplaire à M. de Bouillé.

L'envoi des uns voudroit dire : VOILA CE QUE NOUS SOMMES OBLIGÉS DE FAIRE; LISEZ, CELA EST DÉMONTRÉ. L'envoi des autres signifieroit : A LA BONNE HEURE, MAIS VOYEZ QUELS PRINCIPES DOIVENT VOUS RÉGLER; LE MEME ÉCRIT VOUS LE PROUVE.

Pour prévenir en outre tous les inconvéniens qui peuvent naître des contrefaçons, des fautes, additions, changemens & soustractions qui les accompagnent, il est utile encore de dire que c'est chez M. VALADE, *rue J.-J. Rousseau,* N°. 12; *chez la veuve* VALADE, *rue des Noyers, & chez* GATTEY, *au Palais-Royal, qu'on trouvera la véritable édition, revue par moi.*

DE ROSSI.

N°. XXIV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Navons-nous pas par-tout nos correſpondans, nos » feuilles journalières qui dictent des lois à l'opi- » nion, & qui ſelon notre détermination agitent » les eſprits, échauffent les paſſions dans le degré » précis où nous le croyons néceſſaire. Les uns, » parmi nous, commandent à l'orient, les autres » à l'occident. Les uns ont le langage qui con- » vient aux habitans de la plaine, les autres celui » qu'exige la rudeſſe des montagnards : tout eſt » bien arrangé ; & d'un bout du royaume à l'autre, » à chaque jour de poſte, on ſait ce que l'on doit » ſentir, & ce que l'on doit penſer. (*Sur l'ad-* » *miniſtration de M. Necker.* 1791.)

QUAND une circonſtance importante paroît à un parti dominant mériter des ſoins

particuliers, alors il donne à sa correspondance une activité nouvelle : alors il envoie à ses sectateurs, par-tout l'empire, un *programme d'opinion*, auquel, dociles prosélytes, des citoyens abusés, doivent se conformer aveuglément. Voilà ce qu'ont fait les chefs, les membres du directoire des jacobins, au moment où la lettre du prince de Kaunitz fut lue par M. Delessart à l'assemblée nationale. Ils ont cherché à soulever, non pas *tous* les esprits du royaume, car heureusement encore ils ne sont pas *tous* soumis à l'impulsion qu'ils pourroient recevoir de ces agitateurs dangereux, mais au moins les sociétés affiliées qu'ils influencent si puissamment. Ce n'est qu'après avoir vu qu'ils n'avoient pas réussi à produire un ébranlement tel qu'il le falloit à leurs projets ; ce n'est que lorsqu'ils ont vu que les adresses au corps législatif n'arrivoient pas marquées à leur coin, ou chargées de leurs livrées, que quelques membres du corps législatif se sont coalisés, pour occasionner, par leurs seules forces, le mouvement violent qu'ils désiroient. Alors M. Brissot s'est chargé de porter la parole contre le ministre, & de l'accuser. On a ressuscité les inculpations produites par M. Fauchet, & qui avoient produit dans l'assemblée l'indignation contre l'accusateur, plutôt que contre l'accusé. On a oublié qu'après la justification présentée par M. Delessart, M. Fauchet avoit sollicité vainement la parole, qu'un décret la lui avoit ôtée, & qu'en passant à l'ordre du jour, l'assemblée nationale avoit formellement rejeté la dénonciation. On

a oublié qu'un même délit ne peut jamais être reproduit à la charge de celui qui en a été absous ; & mêlant des causes prises de l'administration intérieure de M. Delessart, avec d'autres tirées de sa conduite dans le département des affaires étrangeres, on a construit un échafaudage absurde d'inculpations, & on a dénoncé le ministre.

Qu'on ne s'y trompe pas ; ce n'est pas la punition de M. Delessart qui étoit désirée, ce n'étoit que son éloignement, il importoit au succès de vues plus étendues, & il falloit le faire prononcer, n'importe à quel prix ; ces vues ont été rapidement décelées, & elles n'avoient d'autre objet que de composer un ministere nouveau à la disposition de cette coalition, qui fait trembler, pour l'avenir, tous les vrais amis de la constitution & de la patrie.

Elle avoit sondé habilement les intentions du ministere, lors actuel ; elle avoit reconnu qu'elle n'en pouvoit rien espérer, &, qu'inébranlable sur le terrein de la constitution, elle ne les feroit pas dévier de la ligne qu'ils s'étoient tracée.

Dès-lors les tracasseries ont commencé ; dès-lors les obstacles, les entraves ont été mis, par l'assemblée ou par ses comités, à l'action du gouvernement, dont ensuite on accusoit la lenteur ou l'inertie. Les ministres ont cru qu'en allant dans les comités, qu'en conférant avec les députés eux-mêmes sur les moyens de faire marcher le gouvernement &

l'adminiſtration, ils obtiendroient des ſecours, & opéreroient entre le corps légiſlatif & le pouvoir exécutif, cette union, cet enſemble, qui ſeuls pouvoient écarter les maux de l'anarchie.

Cette démarche étoit une foibleſſe du miniſtere. Il l'a payé bien cher : les miniſtres, dans les comités, étoient loin d'avoir l'influence que devoit leur donner leurs connoiſſances & leur place. Ils ont ravalé, pour ainſi dire, leurs fonctions & leur place, ſans utilité pour la choſe publique. Ils ont été punis d'avoir violé la conſtitution, qui leur ordonne de correſpondre avec l'aſſemblée ; mais qui ne connoît pas, qui réprouve cette puiſſance des comités, cette influence ſecrete, où l'intrigue peut tout, & où la raiſon ne peut rien ; où l'intérêt particulier opére ſouvent ce que défend la juſtice.

Ils ont produit encore un autre mal par cette condeſcendance ; ils ont donné leur meſure préciſe & le ſecret de leurs forces à des hommes qui n'avoient que du penchant à en abuſer, & qui ont tourné contre eux toutes les preuves de confiance qu'ils en ont reçu. Cette vérité ſera démontrée ſurtout, s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, que les actes diplomatiques, dont M. Briſſot fait un ſi grand crime à M. Deleſſart, ceux qu'il a dénoncés avec le plus de chaleur, on pourroit dire, d'animoſité, ont été communiqués au comité diplomatique, à M. Briſſot lui-même, & ont

reçue ; dans le temps, son approbation.

M. Duportail, homme droit & honnête, a été, dans l'origine, le plus en but aux traits des dénonciateurs de profession de l'assemblée législative. Fatigué d'avoir toujours à se justifier, il a quitté le ministère ; & la preuve qu'on n'en vouloit pas davantage ; la preuve qu'on ne désiroit que l'éloigner, c'est qu'aucun de ces délits si graves qu'on lui reprochoit avec tant de sévérité & de rigueur, n'ont été relevés depuis son éloignement du ministere, parce qu'on en connoissoit la nullité, parce qu'on savoit qu'il étoit innocent, & qu'on ne vouloit pas perdre un ministre, mais s'en défaire.

M. de Narbonne l'a remplacé : actif, ferme, ami de la constitution, il a donné plus d'ombrage qu'un autre à un parti qui vouloit régner, & qui voyoit en lui un obstacle à l'exécution de ses projets ; aussi n'a-t-il pas été épargné long-temps. Sa marche ouverte, son ton simple & ferme en imposoit cependant, & on ne l'attaquoit qu'avec réserve.

Je crois aussi qu'on a employés vis-à-vis de lui une autre manœuvre. On a cherché à le rendre suspect au roi, & aux autres ministres. On sait quelle défiance certains membres du corps législatif inspirent à beaucoup d'honnêtes gens. On a dit que M. de Narbonne étoit lié avec eux. On l'a cru bien vîte, on a ensuite travaillé contre lui, en un mot,

les hommes qui craignoient, selon moi, de le voir dans le conseil, ont aidé puissamment à y semer la division ; & quand elle y a été établie, ils se sont crus, avec raison, sûrs du triomphe. Ils avoient calculés sur les passions de ceux qui environnoient le trône, sur leur foiblesse, sur leurs erreurs. Ils ne se sont pas trompés; ils ont eu le plaisir de voir un homme qu'ils haïssoient, écarté du ministere, par d'autres individus qu'ils haïssoient également. A peine M. de Narbonne a-t-il été hors de place que les mêmes hommes qui le détestoient, qui ne pouvoient l'aimer après lui avoir entendu dire à l'assemblée cette phrase courageuse & vraie; *& les ministres aussi seroient applaudis des tribunes, si par des flatteries coupables, & en dissimulant la vérité, ils vouloient contribuer à précipiter l'empire vers sa dissolution.* Ces hommes ont affecté de s'affliger de son éloignement, ils ont répandu qu'il falloit le reporter au ministere, sûrs qu'il ne le vouloit pas, que la cour ne le vouloit pas, & qu'ils en empêcheroient, si on avoit pu y songer.

Ce n'étoit pas assez de faire ainsi prendre le change sur leurs vrais sentimens, il falloit profiter de l'occasion même de l'éloignement de M. de Narbonne pour rendre M. Delessart odieux, en le lui imputant, afin d'assurer par-là l'émission du décret d'accusation nécessaire pour l'éloigner. Tout a réussi à souhait, & le ministre des affaires étrangeres a été envoyé à Orléans.

Ce n'étoit rien encore, ou du moins ce

n'étoit qu'une partie du travail qu'on avoit médité. On vouloit récomposer le ministere, & ce n'étoit qu'un homme d'éloigné ; M. Bertrand, à la vérité, ne pouvoit rester longtemps, mais il étoit possible que M. Deleſſart ne fût remplacé que par *interim* ; il sembloit même que la dignité du trône l'exigeât ainsi ; car il importoit au roi de ne pas laisser croire que le corps législatif peut, par un acte d'accusation prononcé avec plus de légereté & de promptitude qu'on n'en met aux plus minces affaires, lui enlever un ministre, sur lequel sa confiance peut se reposer avec justice, malgré les tracasseries, les décisions du corps législatif, qui ne sont pas toujours ratifiées par l'opinion. Il lui importoit de ne pas laisser croire à ceux qui auroient été disposés à se dévouer pour la chose publique, à lutter avec courage contre les empiétemens du corps législatif, contre l'altération des principes constitutionnels, à ceux qui veulent que la législature reste dans les bornes de son pouvoir, surveille l'exercice de celui du roi, mais n'y attente pas : il importoit, dis-je, au roi de ne pas laisser croire à ces hommes que leur dévouement à la chose publique & aux principes auxquels ils croyent son salut attaché, ne leur vaudroient qu'un abandon qui est plus qu'une foiblesse ; il importoit enfin que le roi ne sentît pas qu'au moment où il vouloit franchement & loyalement la constitution, il ne devoit pas, en mollissant sous l'oppression exercée contre ses agens, se réduire *lui-même* à une sorte d'aviliſſement ; car

il n'eſt rien qu'on n'oſe à la fin contre celui qui s'eſt mis au-deſſous de ſa place; en un mot, le roi devoit attendre pour remplacer *définitivement* M. Deleſſart, qu'il fût jugé, & ne pas laiſſer croire qu'il le laiſſoit, l'abandonnoit à ſes ennemis; car on doit donner ce nom à ceux qui ont provoqué ſa condamnation: des juges ne ſe conduiſent pas comme eux.

C'étoit, à ce qu'on aſſure, la première diſpoſition du roi avant qu'on l'eût environné de frayeurs & de conſeils timides ou dangereux. On a réuſſi à lui faire changer d'opinion ſur ce point, & à lui faire adopter pour *miniſtre définitif* des affaires étrangeres M. Dumourier, nommé lieutenant général depuis peu, & que les chefs des jacobins portoient à cette place avec beaucoup de chaleur. En un mot, on eſt venu à bout de néceſſiter la compoſition d'un miniſtere neuf.

M. Duport a donné ſa démiſſion; il l'a donnée après avoir préſenté la juſtification la plus complette ſur les accuſations portées contre lui. Il emportera dans la retraite où il va retourner, où il va vivre paiſible, loin des crimes de l'intrigue & des forfaits de l'ambition; il emportera l'eſtime de tous les gens de bien, & celle des hommes même qui l'ont accuſé

On ne ſait encore qui le remplacera, qui voudra ſe décider à le remplacer; on ignore

également qui sera assez hardi pour se charger du département de l'intérieur. On doute si M. Tarbé gardera le ministere des impositions. *Resté vierge* au milieu des attaques portées à tous ses collégues, il peut sans doute conserver une place où l'estime générale le maintient, où l'intérêt universel exige qu'il demeure; car l'homme le plus versé dans le travail des contributions publiques, ne pourroit pas s'y livrer de long-temps avec autant de succès que lui. Si donc M. Tarbé ne consulte que l'intérêt public, il demeurera à son poste; il sacrifiera sa tranquillité & le désir de s'éloigner du ministere en même temps que des collegues qu'il estime & qu'il aime, à l'espoir de servir encore la patrie; je le désire, je l'avoue, plus que je ne l'espere; car il faut avoir un courage peu commun, un dévouement bien absolu, pour se risquer au milieu des orages nouveaux que l'horison présage encore.

Enfin, & quand M. Tarbé se retireroit, l'objet de la coalition, qui regne à la législature, du directoire des jacobins qui la conduit, est rempli entierement. Le ministere est renouvelé; celui qui s'établit, quels qu'en soient les membres, ne peut plus que se trouver dans la dépendance de cette coalition, à moins d'efforts puissans, & pour ainsi dire, au-dessus de la force de la plupart des hommes.

Je sais bien que, dans un gouvernement représentatif tel que le nôtre, le corps des re-

préſentans a toujours, & néceſſairement, une telle influence ſur le choix ou la conſervation des miniſtres, que le roi ne peut garder long-temps ceux que le corps légiſlatif repouſſe, ceux que l'opinion publique éclairée réprouve. Mais je ſais auſſi qu'il y a une immenſe différence entre le vœu que l'aſſemblée légiſlative a émis ſur M. Deleſſart, & un vœu tel que celui dont j'entends parler; un vœu que la raiſon, la juſtice repréſentent aux dépoſitaires de l'intérêt public, & qu'ils peſent avec lenteur, avec prudence, avec ſageſſe: je ſais quil s'en faut de beaucoup que l'opinion générale ſur le compte de M. Deleſſart ſoit conforme à celle énoncée par M. Briſſot: je ſais que la foibleſſe coupable, que la puſillanimité impardonnable de ces nombreux députés, que la crainte de perdre une vaine popularité arrête ou fait mouvoir, compoſe toute la force du parti dominant, qui ne ſera rien au moment où ils voudront s'eſtimer aſſez pour agir d'après leur ſens intime & leur conſcience: je ſais que l'audace crée la puiſſance & les ſuccès, & que les hommes qui ſont arrivés au pouvoir, objet de leur ambition, n'ont que de l'audace, enhardie par la contenance timide, & la marche craintive de ce qui les entoure: je ſais que s'il eſt utile qu'un miniſtere ſoit, par le fait, dans la dépendance du corps légiſlatif, qui ſe trouve lui-même dans la dépendance de l'opinion, il eſt dangereux que l'opinion ſoit égarée; qu'on en préſente une factice à la place de la véritable; que des papiers publics incendiaires, des feuilles qui

prêchent le meurtre & le pillage, soient lancées avec profusion dans les départemens. Je sais qu'il est terrible d'avoir à craindre qu'un ministere ne soit qu'un docile instrument dans la main d'une poignée d'intrigans, dont les principes tendent à l'altération effective de la constitution, dont ils prêchent le respect, dont les projets semblent être la désorganisation absolue du corps social, & qu'il est permis de croire décidés à ôter au gouvernement actuel le peu de force & d'énergie qui lui reste, pour avoir une occasion, un prétexte d'y apporter les modifications, ou peut-être d'y faire les changemens vers lesquels une pente rapide & effrayante nous entraîne malgré nous. Je sais qu'il est affreux de penser que si le pouvoir repressif ne prend pas au dedans de la vigueur, & ne pese pas, au nom de la loi, sur les anarchistes & sur les brigands, une révolution nouvelle se prépare, que la guerre civile en sera l'instrument, que la propriété en sera le prix.

Un reste d'espoir luit encore pour moi. Le ministere, qui va se composer, qui l'est déjà en partie, a deux chances en sa faveur. La premiere, c'est de se décider à gouverner; c'est de se prononcer fortement, pour vouloir rétablir l'action de tous les pouvoirs légitimes, & le respect de la loi. Alors s'il s'élevoit à la hauteur où doit le placer une telle révolution, il est possible qu'il combatte les obstacles qu'il éprouvera nécessairement de la part de ceux mêmes qui l'ont créé, ou ont contribué à le créer, & que, forts de la popularité qu'ils

avoient au moment de leur nomination, les ministres operent l'anéantissement d'une puissance contre laquelle ont en vain lutté leurs prédécesseurs.

La deuxieme chance est la moins vraisemblable : c'est celle de l'union du ministere avec les chefs du parti, aujourd'hui régnant pour faire observer la constitution, faire respecter toutes les autorités, & ramener le regne de l'ordre, depuis trop long-temps anéanti. Si, entraînés par la force des choses, les dominateurs prenoient ce parti, il y auroit de l'espérance à concevoir, & en vérité je leur pardonnerois tout le mal qu'ils ont fait. Mais telle est la fatalité de la destinée des hommes que le mal leur est plus facile à faire que le bien, & que peut-être, si on voyoit les hommes dont je parle changer de système, & ne plus marcher sur cette ligne qu'ils ont parcourue avec un si déplorable & si affligeant succès, ils seroient délaissés des gens peu estimables qui les servent aujourd'hui, & qui ne trouveroient plus leur compte à un changement de vues, & ne seroient pas secondés par les hommes droits qui les craignent aujourd'hui, parce qu'ils ne pourroient croire à leur résipiscence & à la bonne foi du mouvement retrograde qu'ils feroient alors.

Il est, à la vérité, encore une possibilité ; une troisieme chance qui ameneroit un immense changement, c'est le cas où le ministere & les chefs des jacobins marchant d'accord, arrive-

roient, ce qu'il eſt poſſible & naturel de craindre, d'après le paſſé, au dernier période du déſordre & de l'anarchie; alors une violente & bien juſte inſurrection remettroit les choſes dans un état, dont la peinture ſeroit encore peu conſolante, mais qui vaudroit mieux du moins que celui vers lequel on nous auroit précipités.

Il eſt poſſible au miniſtere de réaliſer la premiere de mes ſuppoſitions; et certes, notre ſituation au-dehors eſt extrêmement favorable. Les puiſſances qui nous menaçoient ſont dans un état qui nous permet de ne plus craindre les unes, pendant quelque temps, & de penſer que l'ambition des autres tournera leurs regards vers le trône de l'empire, plutôt que vers nos diſſentions intérieures (1).

L'agitation eſt violente en Suéde, dans le Brabant, en Eſpagne. Ah! ſi nous voulions

(1) L'archiduc peut être élu empereur, diſent les uns; il ne le peut pas, diſent les autres. Le roi paroît craindre ſes diſpoſitions. Voici à ce ſujet une anecdote aſſez intéreſſante. Sa majeſté qui, à ce que l'on aſſure, eſt un des hommes qui connoiſſent le mieux les différentes cours de l'Europe, & les caractères des perſonnes qui y ſont influentes, diſoit ces jours derniers à un patriote très-connu: — « la mort de l'empereur ne m'affecte pas ſeulement ſous les rapports de famille, mais elle m'afflige encore ſous les rapports politiques.

profiter de tous les avantages de notre position, combien nous pourrions aisément nous replacer dans la position où nous devrions être, & faire respecter au-dehors notre constitution, nos principes, & jusqu'à nos erreurs! Combien nous pourrions nous ménager de moyens de force contre ceux qui oseroient nous attaquer, en rétablissant la paix au-dedans, & mettant de l'ordre dans nos finances. Alors, nous pourrions menacer de porter *la liberté* chez les despotes qui nous menaceroient; alors, nous serions sûrs de n'avoir pas fait en vain la révolution. Mais, dans ce moment, tout ce qu'on peut faire, c'est d'espérer encore, c'est de se préserver du découragement, c'est de voir quelle marche va tenir & le nouveau ministre & l'assemblée nationale; c'est sur-tout d'exhorter les vrais amis de la liberté à se rallier, afin de fuir *ensemble* le pays dont l'anarchie pourroit exiler cette liberté qu'ils chérissent, ou de périr ensemble en la défendant.

R. D. S. J. D.

— Et pourquoi? demanda le patriote; — c'est, répondit le roi, que j'avois la certitude que l'empereur ne vouloit pas la guerre, au lieu que l'archiduc, jeune encore, & toujours conduit par son oncle, l'électeur de Saxe, pourroit bien être amené par nos ennemis à des mesures hostiles. — Au reste, ajouta-t-il..... Je suis un peu rassuré, par le bien qu'on me dit à présent de notre armée, & sur-tout des gardes nationales....»

Voici un projet d'adreſſe aux françois, qui contient de grandes vérités, & que, ſous ce rapport, les éditeurs croient utile de publier.

Adresse aux François.

« J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; » les factieux s'en diſputeront les lambeaux ».
(*Dernieres paroles de Mirabeau mourant.*)

François, vous tous qui aimez la patrie, la liberté, & qui avez quelque choſe à perdre, citoyens, arrêtez . . . Vous marchez ſur un volcan ; vous êtes ſur le bord de l'abîme : il va vous engloutir. Peut-être il en eſt temps encore ; ouvrez les yeux, & voyez le ſort qui vous attend, ſi vous perſiſtez dans votre funeſte indolence. Il exiſte au milieu de vous une ſecte qui fait tous les jours les plus effrayans progrès. Je ne parle pas, moi, des *Jacobins* ; il y a parmi eux beaucoup de véritables amis de la liberté, mais ils ſont la dupe d'ambitieux hypocrites, qui ont pris le maſque du patriotiſme, pour nous mieux égorger. Ceux-ci ſe parent du nom de *républicains*. Mais je ne leur ferai pas l'honneur de les appeler ainſi : ils ne ſont pas dignes de ce nom qu'ils profanent. Les vrais républicains ſont ceux qui s'attachent à la conſtitution, qui aſſure parmi nous la liberté & l'égalité, vrai caractere de la république, ſoit que le pouvoir exécutif ſoit

remis à un ſeul, à un conſeil, ou à un ſénat. La conſtitution françoiſe eſt eſſentiellement républicaine, quoiqu'admettant la royauté comme à Sparte, & elle eſt fondée ſur des baſes plus démocratiques qu'aucune de celles de l'antiquité. Mais ce petit nombre de factieux qui ont le projet de détruire la conſtitution, pour régner ſur des débris, ce ſont des artiſans de déſordre, des profeſſeurs d'anarchie, & ils méritent d'être à jamais flétris du nom d'*anarchiens*. Leur plan eſt bien arrêté, depuis que l'un d'eux a dreſſé la pétition du champ de Mars, pour l'abolition de la royauté; juſqu'à celui qui profeſſe tous les jours cette doctrine qu'il détrempe dans des flots de fiel & de calomnies. Voilà le but ſecret de toutes leurs manœuvres. Ils ſuivent ce plan avec opiniâtreté; rien ne les en détourne. Leur marche a été long-temps tortueuſe; mais enhardis par la foibleſſe, je dirois preſque par la lâcheté des honnêtes gens, ils y marchent maintenant à front découvert, & avec une audace qui étonne. Ils ont leurs conciliabules, leurs comités ſecrets, leurs agens, leurs orateurs, leurs calomniateurs à gages, & des chefs très-habiles, mais encore plus profondément pervers, qui les dirigent. Ce ſont eux qui diſtillent les poiſons de la vengeance & les verſent, ſans remords, ſur ceux qui ne partagent pas leur doctrine. Ce ſont eux qui arment leurs *Seïdes* des poignards de la calomnie, & qui voudroient armer de piques des citoyens égarés, pour égorger notre garde nationale. Toutes leurs meſures ſont priſes, les honnêtes

gens

gens le savent ; ils en sont indignés, ils se taisent. Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ? Nous savons tes projets, tes plans ; nous connoissons tes complices : & tu vis encore ! Oui, citoyens, vous tous qui aimez la constitution & la liberté ; qui avez fait le serment de mourir pour elles, & qui êtes prêts à le sceller de votre sang, un petit nombre de factieux ont juré la ruine de la liberté, & de renverser votre constitution. Cent fois plus dangereux que les émigrés, qui courent à leur perte, & qui, dans ce moment, n'inspirent que la pitié, ceux-ci, serpens venimeux, caméléons politiques, prennent toutes sortes de formes pour vous tromper. Autrefois bas courtisans, vils parasites, ils calomnioient le peuple (1), & flattoient les ministres pour avoir des places & des pensions ; & depuis que l'autorité a changé de mains, ils dénoncent les ministres qui ne donnent plus à dîner, & flattent le peuple qui donne des places & des députations : leur bassesse est la même ; elle n'a fait que changer d'objet. Autrefois du moins ils n'étoient que méprisables ; aujourd'hui, sans être moins méprisables, ils sont mille fois plus dangereux. Mais vous, patriotes, qui êtes dupes de leurs faux dehors,

(1) On se rappelle qu'un savant académicien, dans un pamphlet publié lors de la cherté des grains, sous M. Turgot, se moquoit beaucoup des *bons bourgeois de Paris*, qui croyoient bonnement que le gouvernement devoit s'occuper de leurs subsistances.

arrachez le masque qui couvre leur hideuse figure, & vous les verrez dans toute leur turpitude, & vous en aurez horreur. Du moment que vous les aurez pénétrés, ils seront perdus. Vous lirez dans leur ame, vous verrez leurs projets à découverts; vous ressentirez les coups qu'ils portent tous les jours à la constitution, en feignant de la respecter; comme le jacobin Clément, qui se mit aux genoux de Henri III pour le mieux assassiner.

Voici le plan de ces ennemis de la constitution, de ces amis du désordre, en un mot, de ces *anarchiens*: ils ne méritent pas d'autre nom. Maintenant qu'ils n'ont plus de frein, ils ne connoîtront plus d'obstacle; ils vont achever de chasser le petit nombre d'hommes en qui le roi peut avoir encore de la confiance; ils vont l'isoler; ils vont profiter des momens de douleur & d'abattement pour lui porter les plus sensibles coups; ils osent s'en vanter; ils vont tenter de frapper, jusques dans ses bras, l'objet le plus chéri; ils vont lui arracher son fils; ils veulent le faire mourir de chagrin, ou le rendre odieux en le forçant, par l'isolement & la terreur, à faire quelque fausse démarche; c'est tout ce qu'ils demandent: alors rien ne les arrête. Ils proscrivent la royauté, proclament leur conseil exécutif. Oui, citoyens, voilà le but où ils tendent avec opiniâtreté, & que quelques-uns d'entre eux ne cachent pas; & si vous ne vous y opposez, ils y arriveront: déjà tout est disposé pour cela; les rôles sont distribués, les dénonciations sont prêtes, les

coups ſont marqués. Ils ne réuſſiront pas en tout ; les chefs le ſavent bien ; ils ſavent que tous les patriotes ſe réuniront pour ſoutenir la conſtitution & maintenir la royauté. Encore une fois, ils ne l'ignorent pas. Que veulent-ils donc ? ce qu'ils veulent, conſommer la déſorganiſation ſociale. Voilà du moins en quoi ils eſperent de réuſſir ; alors ils courent à leur projet favori, à leur *république fédérative*, où l'orgueil de chacun d'eux ſe flatte de jouer un rôle : voilà le vœu ſecret des ennemis de la conſtitution. Ils ſavent qu'ils vont allumer par-là le feu de la guerre civile. Qu'importe ? c'eſt préciſément la guerre civile qui doit les conduire à l'exécution de leur plan. En cela, d'accord avec les ennemis du dehors qu'ils inſultent à deſſein, & que leur inſolence encourage, ils préparent le démembrement de la France, la banqueroute, & toutes les horreurs que ſuivroient une nouvelle révolution. Mais, dira-t-on, quel ſi preſſant beſoin ont-ils de tout bouleverſer ? quel beſoin ! .... ils ont les deux puiſſans motifs qui agiſſent ſur le cœur des humains, la crainte & l'eſpérance ; l'eſpérance d'être quelque choſe dans le déſordre général ; & la crainte, ſi l'ordre ſe rétabliſſoit, de ſubir la peine due à leurs forfaits. N'eſt-ce rien pour eux que cette crainte ? Voilà, voilà, François, le motif qui fait agir une douzaine de factieux, dont tant d'honnêtes gens ſont les dupes. Leur cri eſt : *périſſe la patrie, pourvu qu'à travers ſes débris, nous puiſſions nous ſauver !*

Oui, citoyens, voilà le point où l'on veut vous amener ; n'en doutez pas. On continuera de flatter le peuple ; on l'armera de piques ; on lui promettra de partager les biens des proscrits ; toutes les propriétés sont menacées ; déjà l'on nous prépare un nouveau signe de proscription.... Citoyens, vous frémissez : eh bien ! il en est temps encore, mais il n'y a pas un moment à perdre. Vous tous, qui avez des intentions droites, qui portez des cœurs honnêtes, quand il y auroit quelque dissemblance dans vos opinions, vous tous, qui aimez la patrie & la liberté, réunissez-vous autour de la constitution ; la patrie éperdue vous en conjure par ma voix. Ralliez-vous autour de l'*arche-sainte* ; ne souffrez pas que des perfides y portent une main téméraire ; ne vous laissez point subjuguer par une poignée de factieux qui voudroient la briser. Nous l'avons promis, mourrons en la défendant : fortifions de notre courage la partie saine de l'assemblée nationale, à qui la crainte de voir promener la torche de l'incendie sur leurs possessions, ferme la bouche. Et vous, dignes représentans de la nation, & son dernier espoir ; vous qui avez de l'honnêteté, des lumieres, des talens, de bonnes vues, mais dont des hurlemens concertés ont étouffé jusqu'ici la voix, que l'audace des intrigans & des factieux décourage, vous seriez coupables de garder plus long-temps le silence ; reconnoissez-vous, & vous verrez avec surprise que vous êtes les plus forts en nombre, comme en lumieres & en talens ; regardez au-

tour de vous; que la confiance & le malheur vous rapprochent; que cette majorité respectable qui existe, je n'en doute pas, se prononce enfin avec énergie; & vous serez vous-même étonnés de l'ascendant que vous prendrez; vous pouvez encore nous sauver; vous seuls pouvez encore nous arrêter sur le bord de l'abîme. Nous voilà tranquilles au dehors pour quelque temps, mettez-le à profit ce temps si cher. Représentans du peuple, attachez-vous à rétablir l'ordre, à assurer le regne des loix, à rappeler la confiance; c'est elle, c'est elle seule qui ramenera les François égarés, & qui guérira toutes nos blessures. Alors vous serez environnés de tous les vœux & de toutes les forces des patriotes; la brave & fidele garde nationale vous couvrira de son égide: & nous tous citoyens, nous sommes aussi la garde nationale; nous ne ferons qu'un faisceau près d'elle & autour de vous. *Feuillans, jacobins*, abjurez ces dénominations ridicules & monacales; qu'il n'y ait plus qu'un seul parti, celui des honnêtes gens & des amis de l'ordre contre les brigands & les amis de l'anarchie. Sans cette réunion de tous les citoyens qui ne veulent pas que quelques factieux renversent la constitution, c'en est fait de la constitution, de la patrie, & de la liberté (1); nous allons tomber dans

(1) C'est un devoir en ce moment pour les écrivains éclairés, courageux & patriotes, de se rallier autour de la constitution, pour la défendre des attaques

l'anarchie la plus complette. On dira que les François n'étoient pas dignes de la liberté : & si nous perdons une si belle cause, si nous succombons sous les efforts des *anarchiens*, quel peuple de l'Europe osera briser ses chaînes ? Nous, qui nous vantions de leur servir de modele, nous serions la fable de l'univers ? Ah ! si le projet des méchans réussit, si leur audace est couronnée, s'ils nous menent à l'anarchie par la guerre civile, alors, il faut que tout ce qu'il y a de citoyens, que tout homme qui aime sa patrie, & à qui la liberté est chere, s'enveloppe la tête dans son manteau, & présente son cœur au poignard des assassins.

PATRIOPHILE.

Paris, ce vendredi 16 Mars 1792.

---

que lui portent chaque jour des écrivains lâchemens téméraires. Si douze citoyens du mérite & du courage de M. André Chenier, par exemple, se réunissoient pour combattre les *anarchiens* ; s'ils faisoient un journal qui paroîtroit tous les jours, où ils n'eussent d'autre but que de suivre la marche de ces factieux, de combattre leurs maximes empoisonnées, de démasquer leurs chefs, déjouer leurs perfides projets, de mettre toute leur conduite machiavélique à découvert, de les poursuivre enfin dans tous leurs détours ; je suis persuadé qu'ils réussiroient à discréditer ces charlatans, qu'ils parviendroient à donner plus de confiance à la saine majorité de l'assemblée, & qu'ils rallieroient autour d'eux tous les vrais amis du peuple, de la raison & de la liberté.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

MM. les Abonnés dont l'abonnement finit à ce XXIV. numéro, ſont priés de vouloir bien le renouveller.

N°. XXV.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Des perſonnes du peuple, voyant l'état prêt à » périr, accuſoient l'ambition de quelques grands » d'entretenir exprès le déſordre, pour élever ſur » les ruines de la liberté un gouvernement à leur » fantaiſie. Elles alloient par les maiſons & les » places, diſant du mal de ces citoyens, & leur » promettant bien que ſi jamais elles étoient mem- » bres *de la ſeigneurie*, elles ſauroient découvrir » leur trahiſon, & la punir. Le haſard élevoit » ſouvent quelques-unes de ces perſonnes à la ſou- » veraine magiſtrature; & en voyant les choſes de » plus près, elles connoiſſoient la cauſe du dé- » ſordre, les périls éminens qui en réſultoient, & » la difficulté de s'en garantir. Elles changeoient » alors d'eſprit & de conduite, perſuadées que les » malheurs des temps, & non la malice des hom- » mes, produiſoient les maux de l'état. Comment

» ſortoient-elles d'erreur ? La connoiſſance parti-
» culière qu'elles prenoient des choſes leur mon-
» troit la fauſſeté du jugement qu'elles en por-
» toient avec le général ; ainſi, ceux qui les avoient
» vu dans le rang de particuliers, & qui com-
» paroient les diſcours qu'elles tenoient alors avec
» leur conduite préſente, les accuſoient de s'être
» laiſſé corrompre & pervertir par les grands ; & ce
» changement, remarqué pluſieurs fois, & dans
» nombres de perſonnes, donna naiſſance au pro-
» verbe, *que tel qui dans la place penſoit d'une*
» *façon, penſoit d'une autre au palais.*

» Concluons que la maniere la plus prompte d'ouvrir
» les yeux à un peuple trompé, c'eſt de mettre
» chacun à portée de juger en particulier les objets
» qu'il jugeoit mal avec l'univerſalité ».

(MACHIAVEL, *Refl. ſur Tit.-Liv. liv.* 1, *chap.* 47.)

IL y a une immenſe différence entre la théorie des affaires & leur uſage ; entre la ſcience du gouvernement & l'exercice du gouvernement ; entre des idées ſpéculatives & des idées pratiques. Cette vérité s'applique non-ſeulement à l'homme peu éclairé, qui juge avec une précipitation & une légereté dont ſon irréflexion eſt la cauſe, mais même à l'homme de génie dont les vaſtes conceptions réaliſent dans ſa penſée de ſublimes projets,

dont l'exécution eſt enſuite arrêtée par *un grain de ſable* inapperçu, qui ſuſpend le mouvement de la machine la mieux organiſée; de là vient que deux claſſes d'hommes, bien différentes en nombre, bien opoſées dans leur compoſition, ſont portées à accuſer ſans ceſſe le gouvernement. L'une eſt formée des hommes à grands talens, qui ne voyant qu'en grand, n'apperçoivent pas les difficultés de détail, n'abaiſſent pas juſqu'à elles leurs regards; l'autre eſt formée des hommes profondément ignorans, qui ſont placés aux antipodes des premiers, & qui dans leurs débiles penſées, dans leurs groſſieres obſervations, ne peuvent pas même arriver juſqu'aux plus ſaillantes difficultés, s'élever au niveau des embarras les plus apparens qui entravent l'action du pouvoir qui gouverne.

Malheureuſement cette derniere claſſe eſt ſi nombreuſe, qu'il eſt peu ſurprenant d'entendre beaucoup déclamer, dénoncer, accuſer, inſulter même les agens du gouvernement. Les hommes ſages & forts leur font auſſi des reproches quelquefois, mais on reconnoît bientôt ſi c'eſt la paſſion qui parle, la prévention qui les entraîne, l'erreur qui les domine, l'intérêt particulier qui les anime,

l'ambition qui les commande ; car plus un homme a de talens, de lumieres, moins on peut croire qu'il soit de bonne foi, quand il intente des accusations absurdes, ou porte des plaintes ridicules.

Que peut faire un gouvernement attaqué, ou par la premiere classe d'hommes que je viens de désigner, ce qui arrive le plus souvent, ou par la derniere, ce qui est plus rare, ou par toutes deux à la fois. Il n'existe alors pour lui qu'un seul moyen de ramener l'opinion publique au point de justice dont on l'a fait dévier ; si elle a été égarée, c'est de prendre ses agens parmi ses détracteurs, parmi ses accusateurs.

Alors, ou bien le choix du pouvoir exécutif tombe sur des hommes sans valeur, dont le peu de lumieres, la nullité réelle, l'inanité absolue, se reconnoît bientôt ; & dans ce cas, le mouvement rétrograde de l'opinion est d'autant plus rapide qu'elle avoit été plus mal dirigée, c'est le ressort comprimé qui se releve, & le pouvoir calomnié reprend le crédit, la force nécessaire pour faire le bien. Il y a, à la vérité, un malheur à redouter dans cette supposition ; c'est que la sottise des parvenus ne jette l'empire dans

un tel désordre, qu'il soit impossible d'y remédier, & que la dissolution, l'anarchie ne parviennent, sous leur administration, au degré qui nécessite une révolution nouvelle, pour rattacher les parties disjointes de la société, les membres épars du corps politique.

Ou, ce qui est plus présumable, le choix du pouvoir exécutif tombera sur des individus de la classe instruite, éclairée : & alors on peut raisonner encore dans deux suppositions différentes.

S'ils sont de mauvaise foi, s'ils n'ont voulu que satisfaire leur ambition, que renverser les agens de l'autorité, pour se mettre à leur place ; s'ils n'ont voulu qu'amener dans le gouvernement les changemens qu'avoient conçu leur parti, leur faction ; s'ils n'ont voulu enfin que faire arriver l'empire à travers les maux de l'anarchie, les convulsions d'une dissolution lente, l'agonie d'une désorganisation universelle, à une constitution réformée sur des principes nouveaux, les malheurs seront nombreux, les crimes seront atroces : Avignon en a donné la preuve. Enfin il arrivera pire encore, que sous l'exercice de l'autorité remise à cette classe imbécille, dont j'ai parlé d'abord.

S'ils ſont de bonne foi, ils peuvent profiter, *dans les premiers momens*, de leur popularité, pour gouverner avec énergie, pour rétablir l'ordre au dedans, pour redonner la vie aux membres engourdis & preſque morts du corps ſocial, pour déſobſtruer les canaux engorgés de la proſpérité publique. Ils peuvent enfin ſauver l'empire.

Mais j'ai dit qu'ils devoient profiter *des premiers momens*; car il ne faut pas qu'ils s'abuſent: cette popularité qu'ils auront apportée au miniſtere, ils ne la garderont pas long-temps, & ils n'auront, dans leur nouvelle poſition, que deux partis à prendre: ou bien ils careſſeront les paſſions des chefs & des principaux membres des coalitions qui les entourent, ils céderont à leur impulſion, & alors ils ne feront pas le bien général, ils ne ſerviront pas l'intérêt général; ils flatteront les intérêts particuliers, ils ſeront foibles, & bientôt mépriſés: ou ils ſeront fermes dans leurs principes, réfléchis, mais inébranlables dans leurs réſolutions; ils feront exécuter rigoureuſement la loi: amitiés, liaiſons, anciennes intrigues, ils oublieront tout, & ne verront que leur devoir. Mais cette marche, qui leur vaudra l'*eſtime*, ne leur vaudra pas *des parti-*

sans ; on sentira qu'ils font bien pour la patrie & pour leur gloire ; mais on s'irritera de ce qu'ils font mal pour les hommes qui avoient compté partager leur pouvoir, leur crédit. Bientôt ils auront des ennemis parmi ceux-là même qui auront provoqué leur élévation, & ils tomberont peut-être de leur place, parce qu'ils s'en seront montrés dignes.

Ces vérités, je l'avoue, me paroissent inconteſtables, & il eſt utile de les appliquer à notre ſituation actuelle.

Le gouvernement étoit nul dans la main des miniſtres, entravé par toutes les difficultés de la mauvaiſe foi des uns, par les ſoupçons & la défiance des autres ; il ne marchoit que par ſecouſſes, & reſtoit, par longs intervalles, & dans pluſieurs parties de la France, dans une inertie effrayante.

Les ſociétés populaires, dans quelques villes, contribuoient puiſſamment à l'enchaîner : on en a vu l'exemple dans le *club* de Caen, arrêtant l'inſtallation du tribunal criminel. Il y en auroit mille autres à citer. L'aſſemblée nationale y contribuoit elle-même plus puiſſamment encore. Les dénonciations perpétuelles faites contre les miniſtres, accueillies malgré le ridicule des unes, & l'injuſtice des autres ;

les sottises de celles-ci, & l'atrocité de celles-là, semoient & entretenoient la défiance d'un bout de l'empire à l'autre; & quand dans la société, dans le club d'une ville de département, on avoit lu *la grande dénonciation* contre le ministre de tel ou tel département, sa correspondance avec ses agens étoit à l'instant suspectée, ses ordres non exécutés, son travail en général devenu dégoûtant, amer, impossible.

Des ministres estimables & *patriotes*, se sont dévoués à la cause publique : pouvant en citer plusieurs, je ne nommerai, pour ôter tout prétexte de controverse, que M. Duport, à qui tous les partis, tous sans exception, sont forcés de rendre justice; M. Duport qui emporte à son troisieme de la rue Bailleul, où il seroit retourné joyeux, sans les alarmes pour la patrie, l'estime, les regrets, l'affection, la reconnoissance des gens de bien. Eh bien! les ministres n'ont pas caressé le parti dominant, ils n'ont pas rampé sous le pouvoir de quelques ambitieux, ils ont été tourmentés, persécutés, dénoncés. M. Delessart est à Orléans (1), sous le poids d'une accusation que

(1) On peut voir par le fait suivant comment on se conduit avec lui.

Avant-hier les deux huissiers de la haute cour natio-

l'intrigue a cru néceſſaire à ſes intérêts, mais que la juſtice peut bien ne pas ſanctionner, dont ſur-tout elle n'approuve pas l'incroyable précipitation. M. Duport a été dénoncé auſſi; mais comme il a été entendu, on n'oſera pas l'accuſer : on n'a plus beſoin d'ailleurs de l'accuſer. Enfin le miniſtere entier a été détruit, renverſé; & ceux qui le compoſoient, heureux d'échapper au tourment d'être puiſſans par

---

nale ont été ſignifier à M. Deleſſart le décret d'accuſation rendu contre lui, & ils ont déclaré au concierge de la priſon que M. Deleſſart n'étoit plus au ſecret. Hier le greffier du tribunal eſt venu dire que les huiſſiers s'étoient trompés, & que M. Deleſſart devoit reſter au ſecret juſqu'à ce qu'il ait ſubi ſon premier interrogatoire. En conſéquence M. Deleſſart a été reconduit dans ſa chambre, les verroux ſe ſont refermés ſur lui; &, réduit à n'avoir aucune correſpondance au dehors, privé de toute communication intérieure, même avec les autres priſonniers, il s'eſt vu de nouveau ſéparé du reſte des hommes.

Voilà douze jours que dure cette eſpece de ſupplice, parceque depuis douze jours on n'a point interrogé M. Deleſſart. Cependant l'article XI du chap. V de la conſtitution veut que *tout homme ſaiſi ſoit examiné ſur le champ, ou au plus tard dans les 24 heures.* Comment donc ſe fait-il que l'on ſe joue ainſi alternativement de la liberté au nom de la juſtice, & de la juſtice au nom de la liberté?

leurs titres, & impuiſſans par leur ſituation, ſont avec joie rentrés dans la condition privée.

Le roi a ſenti qu'il falloit un miniſtere qui fût dans le ſens de ceux qui avoient perſécuté l'ancien, ſans quoi il ſeroit de nouveau en butte à leurs éternelles tracaſſaries, & bientôt obligé de céder la place.

M. de Grave, connu par ſa lutte honorable avec M. de Monlauſier délirant d'ariſtocratie, connu par des talens, membre de la ſociété des jacobins, a été nommé au miniſtere de la guerre; à cette époque, la ſortie de MM. Tarbé & Duport n'étoit pas arrêtée.

Le roi a nommé M. Dumouriez aux affaires étrangeres, & M. Lacoſte à la marine. Je ne connois pas aſſez ces deux hommes pour en parler; j'ai cependant eu quelques relations paſſageres avec le premier, mais je ne puis en porter un jugement. Il les a nommés tous deux, je crois, ſans conſulter ſon conſeil, & en cédant à l'impulſion qui lui étoit donnée d'un autre côté, & peut-être à des craintes dont on l'avoit environnée (1).

(1) On peut juger des intentions du roi par la lettre ſuivante, qu'il a adreſſée à l'aſſemblée nationale.

« Profondément touché des déſordres qui affligent la France, je n'ai négligé aucun des moyens que la conſ-

Dèslors, M. Duport a donné ſa démiſſion, M. Tarbé a annoncé la ſienne.

On a, ſi je ne me trompe, examiné, dans cet état de choſes, s'il convenoit que le roi s'en remît ſur les nouveaux miniſtres, du choix de leurs collégues, ou s'il devoit remplir ſon conſeil d'hommes du parti jacobin, ou y introduire avec quelques-uns d'eux ſeulement des hommes connus pour modérés; on l'a éloigné de ce dernier parti; on a bien

---

titution a mis en mon pouvoir, pour rétablir la paix & faire exécuter la loi: j'avois choiſi pour mes premiers agens, des hommes que leurs principes avoient rendus recommandables, ils ont quitté le miniſtere, & j'ai cru devoir les remplacer par d'autres hommes accrédités par leurs opinions populaires.

» Vous m'avez dit ſouvent que c'étoit le ſeul moyen de faire marcher le gouvernement, en établiſſant une heureuſe harmonie entre les deux pouvoirs; j'ai cédé à votre vœu, afin qu'il ne reſte plus à la malveillance aucun prétexte d'élever des doutes ſur la volonté que j'ai de concourir de toutes mes forces au bien de notre pays. Je vous préviens enconſéquence, que j'ai nommé M. Rolland de la Platrière miniſtre de l'intérieur, & M. Claviere miniſtre des contributions. La perſonne que j'avois également nommée pour le miniſtere de la juſtice, m'ayant prié de faire un autre choix, quand il ſera fait, j'aurai ſoin d'en inſtruire l'aſſemblée nationale ».

jugé probablement en le faiſant : car il ne faut jamais prendre de demi-réſolutions, elles perdent tout au bout de peu de temps, & dans le moment, elles ne remédient à rien.

On a donc nommé au miniſtere des contributions, M. Claviere, ami de M. Briſſot; à celui de l'intérieur, M. Rolland de la Platiere, ancien inſpecteur des manufactures, qu'on dit être beau-frere de M. Briſſot. M. Garnier, défenſeur officieux, employé par M. Duport du Tertre dans ſes bureaux, à refuſé d'être ſon ſucceſſeur; & déjà on nomme au miniſtere de la juſtice, M. Duranteau, avocat célèbre de Bordeaux, appellé, dit-on, ici depuis peu par la députation de cette ville, qui joue dans l'aſſemblée légiſlative un rôle au moins égal à celui que jouoit la députation de Bretagne dans l'aſſemblée conſtituante.

On prétend que M. Degrave, qui n'a pas été déſigné poſitivement par le parti dominant, redoute d'être en butte aux tracaſſeries dont on a embarraſſé la carriere de M. Denarbonne même, & qu'il eſt diſpoſé à donner ſa démiſſion. J'en ſerois fâché; car je lui crois des talens & des droits à l'eſtime publique.

S'il ſe retire, il ſera remplacé vraiſembla-

blement par quelqu'un des amis des miniſtres actuels: & alors, ou ſans cela même, & quand M. Degrave reſteroit, le miniſtere ſera très-populaire, comme la cour l'a voulu.

S'il le veut donc; s'il a des intentions pures, & je crois qu'il en aura, car il y trouvera même ſon intérêt bien entendu, & bien sûrement ſa gloire; s'il le veut, il peut gouverner puiſſamment; il peut profiter de ces inſtans où le parti qui triomphe par leur nomination eſt plein de confiance en eux, & ne fait encore qu'un avec eux, pour rétablir l'ordre, pour faire exercer par le roi la portion de pouvoir que lui a remis la conſtitution, & de laquelle il n'a pas pu uſer pleinement depuis l'ouverture de la ſeſſion.

J'aime à écarter toutes les autres ſuppoſitions, dans leſquelles j'ai raiſonné en commençant cet article; j'aime à penſer que le bien s'opérera, que les choix ſont bons, que les vues ſeront droites, que le travail ſera actif, que le ſuccès ſera prompt, que la paix renaîtra dans l'intérieur.

Toute autre idée ſeroit trop déſolante, trop effrayante pour les bons citoyens, & il ne ſeroit poſſible de s'y arrêter qu'en gémiſſant.

Il faut donc voir quel effet va produire ce

changement. Il faut observer ses effets, il faut que les amis de la patrie secondent puissamment les ministres; qu'ils se gardent de jouer le rôle qu'ils ont reproché à ces déclamateurs, à ces dénonciateurs eternels; que leur surveillance soit exacte : mais qu'ils se préservent de tout ce qui pourroit contrarier les principes qu'ils ont eux-mêmes établi. R. D. S. J. D.

Paris, ce 25 mars 1792, 11 heures du soir.

Il est, monsieur, des rapprochemens infiniment utiles qui échappent même aux observateurs les plus attentifs, lorsqu'ils ne sont qu'observateurs. Le journaliste le plus exact rend compte de tout ce qui s'est dit & fait à chaque séance; le lecteur ne cherche le plus souvent qu'à satisfaire une curiosité momentanée; il ne voit que l'homme *du jour*, que la circonstance présente : le sentiment qu'il éprouve, n'a pas plus d'étendue que la feuille qu'il parcourt; & moi, dans l'orateur qui parle, j'écoute l'orateur qui a parlé; j'entends proposer une amnistie pour des crimes beaucoup moins graves que les forfaits atroces du 16 & du 17 octobre à Avignon, pour des crimes que l'on peut véritablement imputer aux suites

inévitables d'une grande révolution, & qui ſe ſont commis au milieu des élans convulſionnaires de la liberté; je m'apprête à voter pour cette amniſtie déſirable : qu'entends-je! ce ne ſont plus les bienfaits, ce ſont les dangers de l'amniſtie qu'on me préſente; point de clémence : des commiſſaires civils, envoyés à Saint-Domingue, feront traduire en France les auteurs des troubles, pour y être mis en état d'accuſation, s'il y a lieu. Eh! quels ſont ceux qui propoſent, qui votent pour cet acte de rigueur! ceux-là, ceux-là même qui ont voté pour l'amniſtie accordé à Jourdan & à ſes complices; ceux-là, ceux-là même qui ont penſé, qui n'ont pas craint de publier, il y a huit jours, que l'amniſtie devoit s'étendre ſur les crimes commis à Avignon, juſqu'au 8 novembre, jour où la loi y a été officiellement connue, ont craint d'ouvrir à Saint-Domingue une porte à tous les crimes, juſqu'au moment où la loi de l'amniſtie, demandée pour les Américains, leur ſeroit officiellement connue; par la raiſon, très-fondée ſans doute, que les brigands, avertis *toujours à temps* par leurs correſpondans, ou plutôt leurs complices, ſeroient d'avance certains de l'impunité. Et quoi! les colons d'Amé-

rique, qui ont toujours été françois, nous ſont-ils moins chers que les habitans d'Avignon, qui le ſont depuis ſi peu de temps? leur devons-nous plus de précautions & de prudence? notre clémence ne s'étend-t-elle qu'à deux cents lieues, lorſque notre juſtice paſſe les mers, & va punir juſqu'à deux mille lieues de nous? clémence funeſte, rigueurs injuſtes, quelles circonſtances vous commandent? l'eſprit de parti, ſans doute. Ah! fuyez loin de moi; jamais vous n'aurez d'accès dans mon cœur.

Nagueres l'aſſemblée nationale, jalouſe de ſes droits, non moins *jalouſe* de ceux que la conſtitution garantit au roi, envoyoit des commiſſaires, chargeoit ſon préſident d'écrire pour ramener l'ordre, appaiſer les troubles; aujourd'hui la même queſtion s'eſt préſentée pour les colonies; & ceux-là, ceux là, de la bouche deſquels on n'apprenoit l'exiſtence du pouvoir exécutif que par des dénonciations, MM. Merlin, Guadet ont craint que ſi l'aſſemblée nationale nommoit les commiſſaires pour Saint-Domingue, elle ne ſe chargeât d'une effrayante reſponſabilité. M. Guadet entr'autres a dit, que ſi une fois l'aſſemblée nationale empiétoit ainſi ſur le pouvoir exécutif, les citoyens verroient

avec

avec effroi cet acte du despotisme funeste à la liberté: & où s'arrêteroit alors votre puissance, a-t-il ajouté, avec une sorte d'effroi qui le saisissoit lui-même? & cette nomination fut conservée au roi, aux termes de la constitution. M. Brissot lui-même avoit dit la veille à la tribune: Si l'on vous proposoit de ne plus avoir de monarque ni de monarchie, vous seriez coupables d'approuver & encore plus d'ordonner l'impression d'une opinion aussi contraire aux principes. Vous êtes étonné, Monsieur, de cette différence d'opinion des mêmes hommes; je le suis beaucoup moi-même, mais j'aurois voulu que vous eussiez été témoin de l'étonnement de l'honnête M. Cambon, qui ne reconnoissoit déjà plus MM. Merlin, Gensonné, Guadet & Brissot; mais ma surprise n'a pas long-temps duré; je me suis dit, ce sont toujours les mêmes hommes, mais, les circonstances ont changé; ils ont changé, non de principes, mais de marche. M. Brissot doit avoir confiance dans M. Roland, son beau-frere, & ses amis dans leurs amis communs. Avant de juger leurs opinions, il faudra s'informer sous quel ministere elles ont été prononcées. Je l'ai dit, il y a quatre mois, ceux que l'on nomme *ministériels* formeront incessamment le parti de l'opposition:

nous y ſommes, ces meſſieurs, ſi fort ennemis du trône, éprouvent déjà douloureuſement combien il en coûte pour régner : puiſſe la Liberté n'en pas ſouffrir !

L. C. CHÉRON.

Nota. J'attends la ſuite des événemens avec un intérêt & une ſollicitude que je ne puis exprimer.

Nous avons parlé de l'amniſtie accordée aux avignonnois ; on ne ſera pas fâché de connoître deux pieces qui y ſont relatives ; la ſeconde ouvre à l'aſſemblée nationale une voie pour modifier ſon décret, qui a révolté tous les hommes juſtes & toutes les ames ſenſibles.

On trouve dans la Chronique du 17 mars un exemple du défaut de clarté qu'on a ſouvent reproché à M. Condorcet dans ſa maniere de raiſonner & de préſenter ſes idées.

L'aſſemblée nationale a diſcuté ſi elle avoit le droit d'accorder une amniſtie générale pour les crimes commis à Avignon, quoique le corps conſtituant ne lui ait pas ſpécialement délégué ce droit.

M. Condorcet eſt pour l'affirmative ; ſur ce principe, que tout pouvoir dont l'exercice eſt abſolument néceſſaire, appartient au corps des repréſentans de la nation. Or, une amniſtie peut être un acte néceſſaire. Donc, &c.

En adoptant le principe, pour raisonner juste & appliquer le raisonnement à la question, il restoit à prouver que l'amnistie, dans certains cas, & sur-tout dans celui où étoient les habitans d'Avignon, étoit un acte nécessaire.

Alors M. Condorcet eût abordé de front la question de savoir si le bon sens, l'humanité, la politique, l'intérêt de la société, permettent d'accorder une amnistie aux crimes les plus abominables qui aient souillé la face de la terre. Mais il a soigneusement évité de s'engager dans une telle discussion, & l'on pénétre aisément ses motifs.

Supposant que l'assemblée nationale a le droit d'amnistie, il paroît d'avis qu'elle n'en doit point user à l'égard des accusés d'Avignon, ce qui rend bien oiseuse la question qu'il avoit traitée d'abord; & il ne voit que des avantages pour eux, à ce qu'ils subissent le jugement par jurés, parce que cette forme de jugement répond, dit-il, à toutes les objections.

Mais cette opinion que l'auteur a mise en avant pour se donner un air d'impartialité, n'est bientôt plus la sienne. Il fait valoir de son mieux l'avis de M. Guadet qui veut faire jouir les coupables d'une amnistie générale antérieure à leurs crimes accordée par l'assemblée constituante.

Ainsi voici la marche des idées & des raisonnemens de M. Condorcet.

L'assemblée actuelle a droit d'accorder une amnistie aux accusés d'Avignon. Cependant,

comme le jugement par jurés répond à toutes les objections, elle ne doit pas la leur accorder; mais ils doivent profiter d'une amniſtie antérieure à leurs crimes accordée par l'aſſemſemblée conſtituante. Je demande au lecteur s'il eſt ſatisfait de cette logique? Si le jugement par jurés répond à toutes les objections, pourquoi une amniſtie? Si l'aſſemblée nationale a le droit d'accorder une amniſtie, pourquoi recourir à celle de l'aſſemblée conſtituante?

Ce ſyſtême d'appliquer aux crimes d'Avignon l'amniſtie du corps conſtituant, M. Condorcet l'étaye par les plus miſérables ſophiſmes.

Cette amniſtie avoit été accordée pour tous les crimes relatifs à la révolution. Donc elle doit s'étendre ſur les habitans du Comtat. Mais les habitans du Comtat n'ont pu en jouir qu'après les décrets qui les réunit à la France, & même qu'après l'exécution de ce décret. Donc tous les crimes commis entre l'amniſtie & l'exécution du décret doi-obtenir grace. Ainſi l'aſſemblée conſtituante accordoit d'avance une amniſtie pour des crimes qui n'exiſtoient pas encore, & que perſonne n'auroit oſé prévoir. Eſt-ce par de telles ſubtilités qu'on eſpere étouffer le cri terrible de l'indignation publique, qui en pourſuit les infâmes auteurs? Et c'eſt M. Condorcet qui ſe rend le défenſeur d'une telle cauſe & l'organe du parti qui la favoriſe.

Mais ces réflexions me meneroient trop loin. Mon objet n'étoit que de prouver combien peu M. Condorcet eſt d'accord avec lui-

même, quand il dit, qu'une amniſtie peut être néceſſaire, & que le jugement par jurés prouve qu'elle n'eſt pas néceſſaire; que l'aſſemblée nationale a le droit d'accorder une amniſtie, puiſqu'il faut faire uſage de celle accordée par le corps conſtituant. Enfin que les ſcélérats d'Avignon (qu'il ſe garde bien d'appeler ainſi) doivent être ſoumis au jugement par jurés, puiſqu'ils deſirent jouir du bienfait de cette amniſtie du corps conſtituant antérieure à leurs crimes.

N'attendons de l'eſprit de parti ni juſteſſe, ni juſtice. *L. R.*

A MES COLLEGUES.

Sur la prétendue amniſtie en faveur de Jourdan & ſes complices.

Paris, ce 19 mars 1792.

J'entends répéter par-tout que l'aſſemblée nationale vient de décréter l'impunité des brigands d'Avignon, & cette allégation perfide, répandue avec art, a pour but évident d'avilir de plus en plus le corps légiſlatif. Gardons-nous de donner dans le piége groſſier qu'on nous tend; ſoutenons tous, & prouvons-le, s'il le faut, que cette amniſtie ne s'étend qu'aux crimes qui ont été l'effet immédiat de la révolution, aux crimes publics enfin, & non à la ſanglante ſcène des 16 & 17 octobre, non à ce carnage horrible dont l'hiſtoire n'offre pas d'exemple, commis de ſang froid, vingt-quatre heures après l'émeute occaſionnée par le meurtre de Lécuyer; non à des crimes privés, pour leſquels des

mères, des épouſes, des enfans, invoquent la rigueur des lois.

L'amniſtie eſt un pardon, de quelque maniere qu'on l'enviſage, & la ſociété peut ſans doute pardonner tous les crimes qui concernent la ſociété, mais non ceux qui concernent les individus, à moins que ces individus n'y conſentent. Le droit d'obtenir juſtice eſt indélébile; le pacte ſocial eſt rompu à l'inſtant même pour celui des membres de la ſociété qui la réclame & à qui elle eſt refuſée; & dès-lors la juſtice naturelle reprend ſes droits. Locke, tous les publiciſtes, l'exemple de l'Angleterre, où plus d'une fois nous irons chercher encore des leçons de liberté, ne laiſſent aucun doute à cet égard.

Ouvrir donc la porte des cachots d'Avignon aux ſcélérats qui ſouillent cette terre rougie de leurs forfaits, ce ne ſeroit les ravir au glaive de la loi que pour les livrer à la vengeance devenue légitime des malheureux que leur barbare fureur à privés de peres, de freres & de fils; ce ſeroit renouveller des horreurs qu'à peine l'hiſtoire oſera retracer, & donner le ſignal de la guerre civile; ce ſeroit enfin juſtifier l'intention qu'on ſe plaît à prêter aux prétendus meneurs de l'aſſemblée nationale, qu'ils ont beſoin ici de Jourdans & de ſes coimplices.

Non, nous n'avons pu priver ces monſtres du ſeul bienfait qui leur ſoit réſervé, la mort. Nous, repréſentans du ſouverain, nous ne le pouvions; le ſouverain lui-même, la nation entiere, ne le pourroient pas.

Laiſſons à leurs remords ces folliculaires

prétendus philoſophes, ces orateurs ſanguinaires qui ont oſé pallier, je dirai plus, juſtifier de pareils forfaits; qui n'ont pas rougi de proſtituer les noms ſacrés de patriotiſme & de liberté à ce que le crime a de plus lâche, de plus atroce : on n'échappe pas à ſon cœur, & l'humanité ſera bientôt vengée. Mais vous, hommes foibles, qu'on croit peut-être avoir enchaînés, ſondez vos conſciences, & vous verrez que vous ne pouvez refuſer aux mânes des cadavres entaſſés dans la trop fameuſe glaciere d'Avignon, la juſtice qu'ils invoquent, la juſtice qu'invoqua pour eux, avec ſuccès, ce même orateur, M. Vergniaux, qui hier tenta de vous émouvoir de nouveau par leurs aſſaſſins; tant eſt verſatile ce qu'on n'a pas honte aujourd'hui d'appeler *éloquence*. Songez à votre gloire, au ſalut public, appréciez vos pouvoirs, & vous vous convaincrez que les journées des 16 & 17 octobre ne peuvent être compriſes dans le décret que vous venez de rendre.

Pour moi, qui juſqu'à préſent me ſuis conſtamment trouvé dans la minorité, qui m'en fais honneur, & que la ſévérité de mes principes condamne vraiſemblablement à y reſter toute cette ſeſſion; pour moi, qui ſaurai auſſi combattre pour la conſtitution que j'ai juré de maintenir, pour la liberté & l'égalité que j'aime & que je crois indiſpenſables au bonheur de tout être penſant; pour moi, qui donnerai toujours l'exemple de la même ſoumiſſion aux lois, mêmes contre leſquelles j'aurai voté; qui crois qu'il ne peut exiſter ni ſociété ni gouvernement où la minorité ne ſe croit

pas engagée par la volonté de la majorité, pourvu toutefois que cette majorité ne prive pas les individus de la justice, qui est de droit naturel & indélébile; pour moi, dont le culte pour la loi est une prompte, une stricte soumission, & non une servile idolâtrie, qui condamnant au silence, perpétueroit les erreurs les plus funestes, & préviendroit ainsi la perfection, encore si éloignée de l'art social; pour moi, qui gémis profondément des excès de tout genre où l'esprit de faction & la foiblesse entraînent l'assemblée; de ce système destructeur de toute société & de tout gouvernement, de blâmer, de décourager sans cesse les autorités supérieures, de leur inspirer de la défiance, lorsque la confiance leur est si nécessaire pour établir un nouvel ordre de choses, & faire enfin régner la loi; pour moi, qui vois par-tout la licence & l'anarchie marcher à pas rapides, parées du mot liberté, sans que nous cherchions à les réprimer; qui vois enfin la machine politique se briser en nos foibles mains, & ma patrie prête à être déchirée par ses propres enfans: je déclare que j'ai voté contre ce décret d'amnistie, si mal interprété dans le public; & que s'il falloit lui donner toute la latitude qu'on lui prête, je rougirois à jamais d'avoir assisté à une séance si affligeante, si déshonorante pour la raison, la justice & l'humanité. Mais non, rassurez-vous, cœurs justes & sensibles, Jourdan & ses affreux satellites ne peuvent échapper au fer vengeur des loix.

BAERT, député du Pas-de-Calais.

N°. XXVI*.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

» Quel ſpectacle pour un Caraïbe, que les travaux » pénibles & enviés d'un Miniſtre Européen; com- » bien de morts cruelles ne préfereroit pas cet in- » dolent Sauvage à l'honneur d'une pareille vie » ?

ROUSSEAU, Diſcours ſur l'origine & les fondemens de l'inégalité &c.

LE gouvernement a changé de mains, les rênes en ſont confiées à des hommes entourés

(*) Une circonſtance imprévue a empêché ce numéro de paroître au jour ordinaire; l'ordre accoutumé va être repris, & nous comptons remplir avec plus d'exactitude l'objet de notre journal. Nous continuerons à dire la vérité, à dévoiler les intrigues, les cabales que nous découvrirons, enfin à défendre en même temps la conſtitution, la liberté, l'ordre public & la paix.

dès long-temps d'une grande *popularité*, dont les relations habituelles & étroites avec les chefs du parti qui s'eſt dit *populaire*, ſemblent garantir encore les principes.

Peut-on eſpérer, d'après cela, d'avoir une autorité exécutive, dont l'action comprime enfin l'anarchie ? Si nous examinons ce qu'ont fait ſes nouveaux miniſtres, nous ne ſerons pas à même de prononcer dans un délai ſi court. Ils n'ont pu ni montrer un caractere, ni connoître les agens ſubalternes qui les entourent, ni former encore des plans, ni réaliſer des réformes.

M. Dumouriez eſt celui qui a marché le plus rapidement dans ſa nouvelle carriere. Il a refondu entierement ſes bureaux ; il a nommé un directeur général, M. Bonne-Carrere, homme habile à ménager tous les partis qui auroit réuſſi à ſe faire placer avantageuſement par M. Deleſſart, & qui a ſu ſe mettre au premier rang dans la confiance du nouveau miniſtre, malgré la diverſité *apparente* de ſa maniere de voir & de celle de ſon prédéceſſeur.

M. Dumouriez a mis auſſi une grande activité dans ſa correſpondance diplomatique, & il a écrit au roi de Hongrie, avec une force que lui-même, après coups, a ſemblé trouver un peu exagérée. Cette lettre ne peut manquer d'amener une réponſe déciſive, & peut-être la guerre.

Voilà ce que M. Dumouriez a fait de plus marquant ; mais on ſait qu'il s'occupe auſſi de la réforme de tout le corps diplo-

matique : ſur ce point, il me paroît avoir parfaitement raiſon. Il étoit mal vu d'envoyer chez nos orgueilleux voiſins de ces hommes ci-devant titrés qui y conſervoient le faſte de leur ancienne illuſtration, & prenoient encore les qualités proſcrites par la conſtitution. Il faudroit, au lieu de ces nobles qui avoient autrefois le *privilége excluſif* des ambaſſades, donner pour repréſentans à la nation françoiſe des hommes d'un caractere ferme, énergique, & ſage en même temps, & ſe préſerver du danger où pourroient mettre l'état des têtes ardentes, exaltées, enthouſiaſtes, qui agiſſant ſans meſure, & parlant ſans ménagement, nuiroient aux vrais intérêts de la France, en compromettant ſa dignité. Sans doute ce ſera ſur ces baſes que M. Dumouriez déterminera ſes nominations, & non par les intrigues, dont une faction dominante pourroit l'entourer; mais quelqu'activité qu'il mette dans ſon travail, il eſt impoſſible que le changement du ſyſtême de notre diplomatie, le renouvellement de ſes agens ſoit très-prompt.

M. Claviere vient auſſi de prendre un directeur général, c'eſt l'ancien ſecrétaire de M. Deflandre de Brunville, procureur du roi du châtelet.

Sur les nominations de directeurs généraux, nous obſerverons un fait aſſez remarquable. Pendant la ſciſſion de l'aſſemblée conſtituante, on propoſa d'en établir particulierement dans le département de l'intérieur; ceux qui ont encore aujourd'hui un aſſez grand aſcendant

dans le parti régnant, s'y oppoſerent avec chaleur, & firent rejetter la propoſition faite, je crois, par M. Demeunier : ils diſoient qu'il étoit dangereux d'avoir de ces eſpeces de ſous-miniſtres, agens inutiles & intermédiaires entre le miniſtre & ſes premiers commis.

La différence entre leur opinion d'alors & celle d'aujourd'hui, ne viendroit-elle pas de ce que dans le temps où on propoſa les directeurs généraux, ils croyoient ces places *deſtinées* aux *amis* de ceux qu'ils n'aimoient pas, tandis qu'aujourd'hui elles ſont *créées* pour leurs *partiſans*, pour les *amis* de ceux auxquels ils ſont liés.

Pour moi, je ne blâme point cette inſtitution; je crois qu'un miniſtre reſponſable peut être laiſſé entierement libre dans le choix de ſes agens, dans l'organiſation de ſes bureaux; il y auroit ſans doute des avantages à y porter un œil obſervateur & ſurveillant, même à en fixer la formation; mais dans un moment où on veut donner à la reſponſabilité la plus grande étendue, il eſt bon de n'enlever aux agens du pouvoir exécutif aucuns des moyens qu'ils croiront propres à en diminuer pour eux les dangers, ou à éloigner les occaſions qui pourroient donner lieu de l'exercer.

MM. Lacoſte & de Laplatiere n'ont rien fait encore de marquant. M. de Grave ſuit en grande partie les plans adoptés par M. de Narbonne, & les fait exécuter. Le miniſtere de la juſtice eſt encore vacant; M. Duranteau, déſigné par le roi, n'a pas accepté, à ce qu'il

paroît, & on annonce que le choix tombera ſur M. Polverel, homme de loi, lié avec la députation de Bordeaux, dont il a ſuivi le barreau.

Mais avant que le nouveau miniſtere ait rien fait encore, avant qu'il ait pu mériter des éloges ou du blâme, il s'éleve déjà un parti contre lui dans les Jacobins même.

M. Briſſot & ſes amis, qui y ont régné avec une puiſſance ſi abſolue pendant long-temps, pourroient bien la voir s'échapper de leurs mains.

Je l'ai dit dans mes précédens numéros ; l'homme qui déclame contre les autorités, l'homme qui en général combat une puiſſance quelle qu'elle ſoit, eſt ſûr d'acquérir une grande popularité ; s'il perſévere dans ſon ſyſtême de ſurveillance, s'il reſte toujours indépendant, toujours attaché au parti que le peuple regarde comme le ſien, toujours combattant ceux qui ſont en place ; s'il conſerve enfin un grand caractere de déſintéreſſement, il ſe maintient dans l'opinion de ſes partiſans, chaque jour voit accroître ſon crédit & ſa puiſſance.

Qu'il laiſſe percer au contraire quelques vues ambitieuſes, pour lui ou pour ſes amis, qu'il laiſſe croire un moment qu'il n'a voulu que *l'héritage* de ceux qu'il attaquoit, dès-lors il devient ſuſpect à ſes plus ardens ſectateurs. On ne voit plus dans tout ce qu'il a fait, même avec la pureté du déſintéreſſement le plus abſolu, que les démarches d'un homme avide d'autorité & de puiſſance : le

patriotiſme dont il etoit décoré ne ſemble plus qu'un égoïſme deguiſé ; ſon crédit chancele, s'affoiblit & s'eteint.

C'eſt bien pis encore, ſi, comme cela doit être, après avoir placé ſes amis dans les emplois, dans les charges publiques, il défend les agens qu'il avoit attaqué juſques-là. S'il veut ſoutenir ſon ouvrage, & protéger ceux qui lui doivent ſon élévation, il paroît alors un déſerteur de la cauſe du peuple, & le parti qui l'avoit vanté, protégé, ſoutenu, l'abandonne, l'inſulte, l'attaque.

Ainſi, M. Briſſot & ſes amis ont créé un miniſtere. Je les place toujours dans la ſuppoſition la plus favorable de toutes celles dont j'ai établi precédemment la probabilité. Je veux croire que leur projet eſt de donner de l'action à un *gouvernement* contre lequel il ne leur eſt plus permis de garder de la défiance, & qu'ils ne peuvent pas plus ſoupçonner qu'eux-mêmes.

Et comment le ſoupçonneroient-ils, rien d'important ne ſe fait ſans leur aveu, ſans leur conſeil. On ſe raſſemble à l'hôtel de la mairie, ou ailleurs, on y confere, on y diſcute la marche, que doit tenir le miniſtere, on y prépare en un mot le travail du conſeil du roi.

Comment donc pourroit-il reſter des doutes ſur les vues du miniſtere à ceux qui en ſont en quelque ſorte les directeurs, les guides, les mobiles.

Il en réſulte que dans l'aſſemblée les dénonciations contre le pouvoir exécutif vont

ceſſer, que ceux qui attaquoient l'ancien, défendront le nouveau ; qu'enfin ceux qui formoient *l'oppoſition* vont devenir *les miniſteriels* à leur tour. De ce changement de ſcene, il ſuivra encore néceſſairement que cette popularité éclatante dont étoient entourés quelques hommes devenus puiſſans par elle, que cette auréole de gloire dont elle avoit environné leur tête, vont diſparoître & s'évanouir.

Et ce ne ſont pas ici les conjectures vagues d'un homme prévenu que je mets au jour, ce ſont les conſéquences néceſſaires des événemens ; ce ſont des vérités déjà prouvées.

Qui ne ſait en effet qu'aux jacobins il s'eſt déjà opéré une ſorte de ſciſſion ſenſible, non ſeulement pour l'œil obſervateur & pénétrant, mais même pour l'homme le plus ſuperficiel & le plus inattentif.

Camille Deſmoulins, Robeſpierre, Danton, & quelques autres, ſont devenus les antagoniſtes décidés & ardens de M. Briſſot & de ſes amis ; & il faut qu'on ſache que c'eſt ſur ceux-ci que la réputation de popularité a repoſé le plus conſtamment ; ils ſont entourés d'une faveur qui leur donne la hardieſſe & le droit de tout dire dans la tribune des Jacobins, & qui crée des ſuccès pour leurs plus inconcevables, leurs plus abſurdes penſées, leurs plus ridicules raiſonnemens.

Déjà Camille Deſmoulins, dans ſon étonnant écrit, intitulé : *Briſſot démaſqué*, avoit jeté à ſon adverſaire un gant que celui-ci n'a pas relevé ; mais le parti du *patriote françois* a conçu dès ce moment une profonde

averſion pour l'auteur du pamphlet ; on aſſure même qu'il avoit été queſtion de l'expulſer des jacobins : on ne l'a pas eſſayé cependant dans la crainte de ne pas réuſſir à faire prononcer contre lui un oſtraciſme qu'on déſiroit, mais qui, s'il eût été rejeté, auroit laiſſé des déplaiſirs vifs à celui qui l'auroit ſollicité.

Robeſpierre, d'un autre côté, ſe trouve accuſé, avec grande raiſon aſſurément, de n'avoir, non plus que *Camille*, aucune idée, aucune notion ſaine du gouvernement, & de ne pas concevoir que ſans un gouvernement, il n'y a pas de conſtitution ; on va juſqu'à donner le ſecret de la nullité effective de Robeſpierre ; on ſouleve les voiles qui avoient caché, durant la ſeſſion de l'aſſemblée conſtituante, les fils qui le faiſoient mouvoir : on va juſqu'à déſigner les diſcours qu'il n'a fait *qu'honorer de ſon nom à la tribune de l'aſſemblée nationale.*

Tout cela n'apprend rien au public éclairé, qui ſait depuis long-temps quelle eſt la valeur politique des Camille, des Robeſpierre & de leurs pareils ; qui ſait qu'il n'exiſte pas de plus déterminés anarchiſtes, & qui ſe rappellent que jamais une idée juſte en adminiſtration n'a été conçue dans certaines têtes.

Mais il réſulte de ce que je viens de dire, que réellement la diviſion eſt établie, & qu'un parti *anti-miniſtériel* va pourſuivre les agens actuels du pouvoir exécutif, qu'un autre parti dans le ſein des Jacobins va protéger & défendre.

La faction qui veut attaquer n'en fait pas

myſtere, & révele par-tout avec une indiſcrette & incroyable bonne foi, ce qu'elle appelle un complot contre la ſûreté publique : & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que cette faction défend aujourd'hui le roi, le trône, que des ambitieux coaliſés veulent, diſent-ils, attaquer.

Ici je ne ſerai qu'hiſtorien, & je tâcherai d'être exact. « Le parti Briſſot, diſent les Deſmoulins, a voulu faire triompher ſon ambition, & ſe créer une véritable puiſſance, en ayant un miniſtere à ſa diſpoſition pour l'obtenir, pour faire à ſon gré ſes nominations. Il a fait dire à la cour qu'un projet d'accuſation contre la reine étoit formé, conçu, rédigé, je crois, en 19 articles; & que ſi on ne compoſoit pas un miniſtere ſuivant les déſignations qui ſeroient faites, la reine ſeroit dénoncée.

« La menace réuſſit, le beau frere de Briſſot & ſes autres amis furent proclamés; & le prix de cette nomination fut un article inſéré dans le *Patriote françois*, qui annonçoit que le projet de dénoncer la reine n'avoit pu exiſter, & faiſoit ceſſer toutes les craintes.

» Pendant qu'on travailloit ainſi la cour, les plans ſe formoient d'un autre côté, pour établir un nouveau ſyſtême de gouvernement, au gré du parti devenu triomphant. Il a ſenti qu'il étoit néceſſaire d'avoir un chef de l'armée, & il s'eſt lié avec la Fayette, avec qui Briſſot depuis long-temps a conſervé des relations; & pour rendre ceci plus vraiſemblable, on fait remarquer que La Fayette a ménagé Briſſot en pluſieurs circonſtances, notamment lors de

l'événement du Champ de Mars; & que Briſſot à ſon tour a eu conſtamment beaucoup d'égards pour La Fayette. Ce général donc, ſuivant les narrateurs, s'entend avec le nouveau miniſtere, pour changer le gouvernement, & être le Waſington de la France. Il a une armée organiſée à peu près comme celle du protecteur en Angleterre, compoſée d'hommes qui, payés plus cher qu'ils ne le ſeroient chez eux pour leurs travaux habituels, ne demanderont pas mieux, officiers ou ſoldats, que de perpétuer leur exiſtence militaire, infiniment plus agréable pour eux que leur exiſtence ſociale habituelle, à laquelle le retour de la paix les rendroit. C'eſt avec cette armée, qui ſera victorieuſe du dehors, qui triomphera des deſpotes, ſi la guerre eſt enfin décidée ; c'eſt cette armée avec laquelle le parti Briſſot, coaliſé avec La Fayette, doit renverſer la royauté, & établir une puiſſance ſénatoriale qui ſatiſfera l'ambition orgueilleuſe & dominatrice de la coalition aujourd'hui toute puiſſante.

» C'eſt à ces projets, pourſuit-on, que nous voulons nous oppoſer, voilà le ſyſtême que nous voulons renverſer, & partant de ce texte, les *Robeſpierre & compagnie*, devenus *royaliſtes*, ſe déclarent les champions du trône contre ceux qui veulent, diſent-ils, le détruire ».

J'eſpère qu'on n'imaginera pas que j'aie pu ajouter foi un inſtant à ce calcul. J'ai pour le général la Fayette une eſtime trop fortement ſentie & trop bien juſtifiée par tout ce que je lui ai vu faire, & par les opi-

nions que je lui connois, pour croire que jamais sa gloire soit souillée par un attentat contre la constitution de son pays. Il combattra les ennemis de cette constitution, il périra au champ d'honneur, ou s'il triomphe, comme je l'espere, il ira, nouveau Quintius, cultiver l'héritage qui suffira à ses besoins, & apprendra à son fils qu'il est une ambition digne d'une grande ame, & que cette ambition est, non pas d'avoir de la puissance, mais d'être utile.

Je n'ai donc rapporté les calculs que font les *anti-ministériels actuels*, que pour prouver ce que j'avois avancé, qu'un parti dans le sein des jacobins alloit s'élever contre les agens nouveaux du pouvoir exécutif, & ce parti aura pour lui 1°. tous les honnêtes imbécilles que le désœuvrement conduit dans les clubs; 2°. tous les fripons, tous les brigands amis de l'anarchie & du désordre.

C'est alors qu'on pourra juger les principes du ministere; c'est alors qu'on saura, si ceux qui le composent, n'ont été que les instrumens de l'ambition d'autrui, ambitieux pour leur compte personnel, ou s'ils ont aimé la constitution & l'ordre public; c'est alors que luttant avec courage contre ceux qui voudront perpétuer l'anarchie, ils pourront, en montrant de l'énergie, en gouvernant avec fermeté au milieu de l'orage, ils rallieront autour d'eux, s'ils le veulent, tous les hommes qui veulent le triomphe de la constitution & des lois. Car il faut le dire, les hommes paisibles & bons haïssent les mau-

vais principes, déteſtent le crime & le déſordre, mais ils ne ſavent pas haïr les hommes, ceux mêmes qui les ont injurié, inſulté, décrié, perſécuté; ils ſe ſont renfermés dans leur conſcience, & ont bravé la calomnie; à peine ſe la rappellent-ils aujourd'hui; & s'ils voyoient les miniſtres, leurs amis ſuivre une route différente de celle qu'ils ont tenue juſqu'à ce jour, vouloir enfin un pouvoir exécutif, renfermer le corps légiſlatif dans ſes véritables fonctions, alors ils défendroient ceux du côté deſquels ils trouveroient la ſageſſe, la raiſon, la juſtice; & le royaume pourroit encore ſe préſerver de tous les malheurs de l'anarchie, des horreurs d'une diſſolution complette.

Mais les momens ſont précieux, & je les vois avec douleur s'écouler avec rapidité, amenant de nouveaux maux, ſans amener des remedes. Je vois la diviſion régner partout à l'aſſemblée, aux jacobins, aux feuillans.

Je ne vais point à cette derniere ſociété, quoique j'en ſois membre; je n'en ai pas le temps, & je crois que je n'y ſerois pas utile: mais elle eſt auſſi diviſée, à ce que l'on aſſure. Le renvoi de M. de Narbonne a fait une ſciſſion entre M. Ramond & un grand nombre d'autres, qui s'indignoient du déplacement du miniſtre, & d'autres qui ne le voyoient pas du même œil.

Il faudroit que tout ſe ralliât très-promptement autour de la loi, & d'une puiſſance propre à la faire reſpecter. Il faut que le mi-

niſtere ſe prononce promptement; qu'il apprenne aux honnêtes gens qui ne ſont d'aucun parti, & dont il a beſoin d'être eſtimé, car ils forment auſſi une puiſſance quoi qu'en penſent les coalitions régnantes, il faut qu'il leur apprenne ce qu'ils doivent eſpérer ou craindre. Le moment déciſif approche, & ce ſont les miniſtres actuels qui tiennent entre leurs mains le deſtin de l'empire. Je ne les connois pas, mais je crois qu'ils ont le bien & le mal à leur diſpoſition; ils peuvent créer l'un ou perpétuer l'autre. S'ils font le bien, ils n'en ſeront peut-être pas récompenſés, car les cours ne récompenſent pas, & le peuple eſt ingrat auſſi; mais le ſentiment de ce bien même qu'on a fait eſt une récompenſe. S'ils font le mal, ils en porteront la peine; & tel eſt l'état des choſes, qu'elle ne pourra pas être tardive. R. D. S. J. D.

Au Rédacteur.

Enfin, M., vous avez reconnu utile, indiſpenſable de publier hautement, les cauſes du mal dont le corps politique eſt affecté. Vous n'avez pas cru devoir lui pallier plus longtemps, l'état profondément dangereux dans lequel il ſe trouve. Ses convulſions perpétuelles vous ont inquiété, & vous avez ſenti que ſi l'on tardoit à lui appliquer les remedes convenables, il tomberoit bientôt dans une diſſolution complette. C'eſt ce que j'ai apperçu

un peu plutôt que vous ; c'eſt ce que j'ai eu le triſte courage de déclarer, & j'ai déjà eu le bonheur de deſſiller quelques yeux, tant dans les départemens que dans le ſein de l'aſſemblée nationale elle-même. Mais ce n'eſt pas aſſez, il faut attaquer le mal juſques dans ſa ſource ; plus près du malade, j'en ai obſervé, étudié plus attentivement tous les ſymptômes ; un aveuglement preſque total, un délire preſque continuel, voilà ce qu'il nous faut guérir. Graces en ſoient rendues à MM. André Chenier, à vous-même & aux autres citoyens courageux, *qui n'oſent encore ſigner leurs noms* ; graces en ſoient rendues à quelques membres de l'aſſemblée nationale ; nous pouvons encore eſpérer la guériſon du corps politique ; mais il n'y a pas un moment à perdre ; il faut trancher dans le vif pour arrêter l'effet de la gangrêne.

Je le répete, nous en ſommes réduits à cette extrémité de n'avoir plus d'eſpérance que dans un remede prompt, actif, & courageuſement appliqué. Il en peut couter la vie aux médecins, mais après la cure opérée, qu'importe l'exiſtence de quelques hommes de plus ou de moins ? On ne peut ſe dévouer pour une plus belle cauſe.

Le changement opéré dans le miniſtere, ſa recompoſition totale donnoit lieu d'eſpérer huit jours au moins de tranquillité, & j'apprends que les nouveaux miniſtres ſont déjà dénoncés aux *Jacobins* ; ils ne tarderont donc pas à l'être à l'aſſemblée nationale ? De quoi les accuſe-t-on aux *Jacobins*, ces hommes

qui, le bonnet rouge sur la tête, dans le sanctuaire des *Jacobins*, disent tout haut à l'Europe : voilà ceux qui m'ont nommés, c'est l'opinion publique, *c'est la leur* qui a sollicité le roi de m[illegible]ppeler au ministere; de quoi les accuse-t-on aux *Jacobins*, ces hommes qui, en entrant dans le ministere, commencent par insulter le roi, dont ils sont les ministres? de quoi les accuse-t-on, donc aux *Jacobins*, ceux qui seront toujours de l'avis de la *majorité* de l'assemblée nationale? de quoi les accuse-t-on donc aux *Jacobins*, ceux qui vous disent, rendez tel décret ou craignez une insurrection? Je vais vous le dire, on les accuse d'un énorme délit, on les accuse..... d'être ministres; & qui les accuse? d'excellens patriotes qui ne sont pas ministres, & qui voudroient être ministres pour être plus sûrs du salut de la chose publique, pour s'assurer par eux-mêmes de l'état de nos finances. Mais je les avertis, ces excellens patriotes, qui, après tout, ne *demandent rien*, *ne veulent rien* pour eux, les ministres nommés ne leur céderont point en patriotisme, ils garderont inviolablement le poste *le plus périlleux*, ils se réservent l'honneur d'y périr, & certes ils en sont trop jaloux pour l'abandonner à d'autres. Ils feront plus, ne croyez pas que ces ministres *populaires* préferent le choix du peuple à celui du roi; le premier leur étoit tout acquis, il leur a fallu conquérir le second. Une victoire qu'on remporte a quelque chose de plus glorieux, si un hommage qu'on reçoit a quelque chose de plus doux. Et puis, n'est-ce donc pas tou-

jours le choix du peuple, que le choix du roi : le roi n'eſt-il pas le repréſentant héréditaire du peuple françois, & ne vaut-il pas mieux être nommé par toute la nation qu'il repréſente, que par une demi-fraction du peuple réuni en aſſemblée électorale, ſur un point du royaume; on eſt bien ſûr d'avoir ainſi le vœu général, & il eſt tout naturel qu'on s'en glorifie & qu'on s'y tienne. Ainſi, les plus *nobles* déſirs ſe combattent réciproquement, les ambitions les plus *patriotiques* ſont en guerre les unes contre les autres, il s'agit de ſavoir à qui reſtera le champ de bataille, à qui ſera réſervée la gloire de ſervir plus efficacement la patrie & la liberté. Tous les combattans auront cette gloire, j'oſe le prédire, & ce ne ſera que lorſque tous les aſpirans auront été ſucceſſivement nommés, que nous aurons la paix. Heureuſe perſpective! ne déſeſpérez donc pas, *patriote* Manuel, *patriote* Danton, *patriote* Carra; ne vous laſſez pas de calomnier, d'imaginer mille horreurs & mille atrocités, vous arriverez à votre tour; arrangez-vous enſemble, ſi vous pouvez, pour remplir les poſtes *les plus périlleux*, quoique les plus lucratifs, juſqu'à ce que l'époque fixée par la conſtitution où le *patriote* Pétion, le *patriote* Robeſpierre pourront les occuper à leur tour. Que ceux-ci, rendant ſervice pour ſervice, aient auſſi le même courage, & attendent pour les remplacer ceux qui auront efficacement concouru à leur nomination, & alors le *patriote* Briſſot, le *patriote* Condorcet, le *patriote* Hérault, & tous les autres

patriotes

patriotes feront miniſtres à leur tour, après s'être loués & calomniés alternativement & réciproquement ſuivant les circonſtances. Mais pour Dieu, meſſieurs les *patriotes*, qui voulez l'être & régner excluſivement, lorſque par vos baſſes intrigues vous ſerez parvenus à avilir momentanément dans l'opinion publique les hommes honnêtes qui vous mépriſent, & dont les talens & les vertus timides en impoſent intérieurement à votre effronterie même, ſouvenez-vous que c'eſt le peuple qui vous a fait & que vous devez tout faire pour le peuple; non pour une poignée de brigands, mais pour le peuple; non pour les tribunes, mais pour le peuple; non pour les ſociétés fraternelles, mais pour le peuple; non pour la municipalité de Paris, mais pour les quarante-quatre mille municipalités du royaume.

Par exemple, lorſqu'une municipalité, plus occupée d'agiter le peuple que de l'aſſujettir aux lois, que de s'y aſſujettir elle-même, aura négligé de veiller aux intérêts du peuple, & par cette faute grave aura réduit les plus néceſſiteux à manquer de pain, en leur laiſſant entre les mains un papier devenu inutile, ne venez pas dire à l'aſſemblée nationale qu'il faut abſolument qu'elle puiſe dans le tréſor public pour couvrir la reſponſabilité de quelques magiſtrats, dont il n'eſt plus permis de ſuſpecter ſeulement les intentions; ne venez pas nous dire que faute *par l'aſſemblée nationale d'obéir à cette réquiſition de la municipalité*, il peut y avoir une inſurrection.... La municipalité de Paris, qui ſe trouve entre

l'opinion publique de quelques attroupemens commandés, & *la loi* générale du royaume, & qui préfere à la loi du royaume l'opinion de quelques attroupemens; la municipalité, qui vous dit que *le peuple eſt là*, c'eſt-à-dire, dans les tribunes & ſur la terraſſe des Tuileries, vous menace auſſi d'une inſurrection; & M. Thuriot auſſi vous menace d'un inſurrection, ſi vous ne faites pas contribuer tous les citoyens françois pour couvrir le défaut de ſurveillance de la municipalité de Paris. Une inſurrection ! Vous en étiez donc bien ſûrs, Meſſieurs Pétion, Roland & Thuriot; aviez-vous donc déjà diſtribué les rôles ? il n'en faut pas douter. Eh bien, vous voilà ſatisfaits; mais, en vérité, la municipalité de Paris, qui *regne*, devroit bien remercier le nombre immenſe de ſes contribuables épars dans les quatre-vingt-trois départemens. Une inſurrection.... ! Eh quoi ! les repréſentans du peuple françois doivent-ils demeurer ſourds au cri de leur conſcience, & ſe laiſſer entraîner par les clameurs de quelques brigands ſtipendiés, dont l'audacieuſe immoralité multiplie au centuple dans l'eſprit puſillanime des véritables amis de la conſtitution, leur petit, leur très-petit nombre; & quant il ſeroit vrai que ce nombre fût auſſi conſidérable qu'on le ſuppoſe, avons-nous donc oublié notre ſerment de vivre libres ou de mourir ? Ne ſont-ce donc que des mots ? La liberté n'eſt-elle qu'une chimere ? Une inſurrection dans un point de l'empire ! Une inſurrection contre les intérêts d'un grand peuple ! Il faut

la punir & non la craindre. Serions-nous plus foibles que le respectable maire d'Etampes, & ne savons-nous qu'admirer & récompenser le courage? IL MOURUT POUR LA LOI, & nous qui la faisons, nous entendons à notre barre, nous honorons des hommes qui la violent, nous la violons nous-mêmes. Nous craignons une insurrection...! Hélas! nous craignons même un appel nominal (1); ce

(1) Tels sont les effets désastreux de ces listes criminelles de proscriptions que les *amis* de la constitution & le *patriote* Brissot font circuler dans tous les départemens. L'homme honnête, fidele à son serment, n'ayant d'autre guide qu'une conscience pure, craint, non seulement d'être calomnié, mais encore d'être la victime d'une multitude égarée que ces messieurs ont à leurs ordres & à leurs gages; il craint que sa femme & ses enfans ne soient insultés ou massacrés dans son département; il craint que ses propriétés n'y soient violées ou incendiées. Il est donné à peu d'hommes d'avoir un courage au-dessus de ces malheurs, que plusieurs exemples ont réalisés. Ainsi un appel nominal & un pistolet sous la gorge sont devenus, pour le plus grand nombre, une obligation à peu près semblable, une excuse presque légitime d'être parjure à son serment, de mentir à sa propre conscience. Je demande si cet horrible état de chose peut durer. Il faut que je le dise, les plus affreuses calomnies m'ont donné le droit de publier le bien que j'ai fait dans la paroisse que j'habite ordinairement, & je ne crains pas d'être démenti. Depuis sept ans je partage, avec ses habitans, ma fortune médiocre; depuis sept ans je fournis du pain à ceux qui en manquent; je releve ou soutiens leurs bâtimens abattus ou vieillis; tout l'hiver dernier j'ai occupé chaque jour un nombre d'ouvriers tel que ma fortune me l'a permis, & toujours les plus nécessiteux; de tous temps je n'ai négligé aucuns

dernier excès de foibleſſe & de lâcheté cauſeroit à lui ſeul la ruine du royaume, & renverſeroit notre ſublime conſtitution, ſi elle n'avoit pour baſe la raiſon & la juſtice éternelle.

Sommes-nous libres quand les tribunes nous inſultent par des cris & des geſtes menaçans; quand, en ſortant des ſéances, les proſcriptions nous circonviennent de toutes parts; quand les repréſentans du peuple, fideles à leur ſerment, entendent proférer autour d'eux des mots auſſi féroces qu'injurieux, entendent menacer leurs têtes de piques, de poignards, de corde & de lanternes; quand la municipalité de Paris, payée par les quatre-vingt-trois départemens, ſemble applaudir à ces outrages. Sommes-nous libres? non, nous ſommes indignes de l'être. MOURONS.

Ce 4 avril 1792.

L. C. CHÉRON, *député du département de Seine & Oiſe.*

ſoins, aucunes démarches pour leur rendre le deſpotiſme des intendans & des capitaines des chaſſes moins lourd en ce moment; j'achete, pour la commodité & l'inſtruction d'un hameau éloigné de trois quarts de lieues de l'égliſe, une chapelle pour que les vieillards puiſſent y avoir une meſſe, & les enfans de l'éducation. Juſques ici leurs bénédictions & leur reconnoiſſance m'avoient ſuffiſamment payé de ce que j'avois tant de plaiſir à faire pour eux; eh bien! une de ces malheureuſes liſtes de proſcriptions eſt parvenue dans le ſein paiſible de cette municipalité, la paix y eſt troublée, & je crains de n'y trouver que des malédictions. Je pourrai être malheureux, je pourrai être ſacrifié par l'une des deux factions qui font, à l'envi l'une de l'autre, le malheur de ma patrie; mais je ne ſerai jamais ni lâche, ni vil, ni parjure.

Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur la lettre suivante, qui contient la réclamation d'une municipalité; c'est à l'opinion publique à l'apprécier.

Fontainebleau, 31 *Mars* 1792.

Monsieur,

C'est dans un journal consacré à la vérité, que la municipalité de Fontainebleau croit devoir répondre aux récits infideles de quelques journaux ou égarés de bonne foi, ou consacrés par essence à la calomnie & à la diffamation.

Tous ont parlé de l'insurrection arrivée le 10 de ce mois dans le chef-lieu du département de Seine & Marne.

Tout le monde sait qu'il en est résulté aussitôt une baisse considérable dans le prix du bled, & qu'en conséquence le pain a été taxé le même jour à 2 sous la livre.

Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que dans tous les temps la taxe de Melun a servi de regle à celle de Fontainebleau, avec cette seule différence que les boulangers de Fontainebleau, ayant plus de difficultés & plus de frais pour s'approvisionner que ceux de Melun, on leur accordoit, pour les en indemniser, un sou additionnel à ladite taxe par 8 livres; de sorte que le pain valant 20 sous les 8 livres à Melun, en valoit 21 à Fontainebleau; la taxe ne hausſoit & ne baissoit

dans cette derniere ville, que huit jours après qu'elle avoit hauſſé ou baiſſé dans la premiere.

Or l'inſurrection de Melun ayant fait tout à coup baiſſer le pain de 4 ſous par huit livres à Melun, il devoit néceſſairement baiſſer de même à Fontainebleau huit jours après. Mais les mêmes manœuvres qui avoient égaré le peuple à Melun, d'aprés le ſuccès qui en étoit réſulté, n'eurent pas de peine à l'égarer de même à Fontainebleau.

Tandis que la municipalité s'occupoit des moyens de concilier les intérêts du peuple avec la juſtice & la ſûreté de ſes ſubſiſtances, elle eſt tout à coup, & au moment qu'elle s'en méfioit le moins, aſſaillie dans le lieu de ſes ſéances, par une multitude que conduiſent des chefs *inconnus*, lui faiſant croire que l'adminiſtration du département a taxé dans tout ſon reſſort le pain à 2 ſous la livre. Ils ſe ſervent pour le tromper d'une ſoumiſſion faite par les fermiers de la commune de Lieurſain, de fournir de bled les marchés de cette commune juſqu'à la recolte, à raiſon de 24 livres le ſeptier, ce qui réduit en effet le pain à 2 ſous la livre; ſoumiſſion dont l'adminiſtration avoit ordonné l'impreſſion & la diſtribution, dans de bonnes vues ſans doute, mais auxquels les effets furent bien éloignés de répondre.

Le peuple perſuadé que cet imprimé eſt réellement la taxe ordonné par le département, s'indigne de payer le pain 5 ſous de plus qu'à Melun. Il n'écoute plus ſes officiers muni-

cipaux, & menace de ſe porter envers eux à tous les excès, s'ils ne réduiſent point ſur l'heure le pain à 2 ſous la livre.

Ils ſont ſeuls, renfermés, preſſés de toutes parts par la multitude, ſans aucunes forces, ſans ſecours, ſans défenſes, ni aucun moyen de s'en procurer : que pouvoient-ils, que devoient-ils faire ?

Oh ! quelques perſonnes ont bientôt répondu : laiſſez renouveler en leurs perſonnes toutes les horreurs d'Etampes ; laiſſez la ville livrée au meurtre, au pillage, & à tous les crimes qui ſuivent trop ſouvent, dans des momens auſſi affreux, un premier crime. Cela les eût beaucoup réjoui, ſans doute, & leur eût donné matiere à un beau paragraphe, où ils n'auroient pas manqué d'annoncer la municipalité, comme entachée d'ariſtocratie, & les brigands, aſſaſſins des magiſtrats du peuple, comme des citoyens dont le patriotiſme s'étoit trop exalté.

Nous en ſommes fâchés pour meſſieurs les journaliſtes : mais la municipalité a penſé comme les adminiſtrations ſupérieures, dont elle a eu l'entiere approbation, qu'il valoit mieux momentanément céder aux circonſtances, que d'expoſer ſes concitoyens à l'opprobre ineffaçable d'avoir laiſſé aſſaſſiner ſes magiſtrats. Ils ont cédé ; mais en aſſurant aux boulangers la juſte indemnité qui leur eſt due, à raiſon du tort évident qu'ils alloient ſouffrir, par l'effet d'une taxe qui réduiſoit tout-à-coup le pain de 8 liv. de 21 ſ. à 16 ſ., ſans attendre les huit jours de délai, accordé

de tout temps, à chaque changement de taxe.

Cette juſtice a été ſi vivement ſentie par l'adminiſtration du département, que manquant de moyens pour venir au ſecours d'une commune dénuée de toute eſpece de reſſource, elle la renvoie à ſe pourvoir, tant auprès du corps légiſlatif, que du miniſtre de l'intérieur.

L'aſſemblée nationale, s'en repoſant ſans doute ſur ce miniſtre, à la diſpoſition duquel elle a remis des fonds pour ſubvenir aux ſecours imprévus qu'il convient accorder aux lieux ſouffrans du manque de ſubſiſtances, eſt paſſée à l'ordre du jour, ſur une pétition que des députés de la municipalité de Fontainebleau ont cru, d'après l'arrêté du département, devoir préſenter au comité des ſecours, qui l'avoit favorablement accueillie : rien de plus ſimple. Et cette affaire n'a pû exciter d'indignation, que dans l'ame des hommes trompés ſur la vérité des faits; ceux qui les ont dénaturés à deſſein, ſont des calomniateurs & des monſtres.

BENARD, *officier municipal de Fontainebleau.*

Les perſonnes dont l'abonnement vient de finir au N°. XXIV inclus, ſont priés de le renouveler.

N°. XXVII.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Si en effet cette misérable orgie a lieu » (*la fête des soldats de Châteauvieux*), « ce ne sont point » les images des despotes qui doivent être couvertes » d'un crêpe funebre ; c'est le visage de tous les hom- » mes de bien, de tous les François soumis aux lois, » insultés par les succès de Soldats qui s'arment » contre les décrets, & pillent leur caisse mili- » taire. C'est à toute la jeunesse du royaume, à » toutes les gardes nationales de prendre les cou- » leurs du deuil, lorsque l'assassinat de leurs freres » est parmi nous un titre de gloire pour des étran- » gers. C'est l'armée dont il faut voiler les yeux, » pour qu'elle ne voie point quel prix obtiennent » l'indiscipline & la révolte. C'est à l'assemblée » nationale, c'est au roi, c'est à tous les admi- » nistrateurs, c'est à la patrie entiere à s'envelopper » la tête, pour n'être pas de complaisans ou de » silencieux témoins d'un outrage fait à toutes les » autorités & à la patrie entiere. C'est le livre » de la loi qu'il faut couvrir, lorsque ceux qui » en ont déchiré les pages à coups de fusil re- » çoivent des honneurs civiques.... » (*Lettre d'André Chénier au journal de Paris.*)

J'AI dit dans mon dernier numéro comment le système de conduite des ministres, & la

marche nouvelle de l'assemblée vis-à-vis d'eux n'étoit pas, ne pouvoit pas encore être connue. J'ai annoncé combien d'oppositions, d'entraves, de tracasseries, se préparoient s'ils faisoient marcher les affaires publiques avec énergie; combien de malheurs se préparoient, s'ils suivoient l'impulsion des factieux, & se laissoient entraîner au torrent de l'anarchie.

Mais je n'ai pas pu dire, & j'hésite à tracer tous les maux contre lesquels il faut exciter le courage ou armer la patience des bons citoyens, si l'assemblée nationale ne suit pas une autre route, & ne comprime pas fortement la dangereuse oligarchie sous laquelle fléchissent la justice & les lois.

Rappellerai-je toutes ces affligeantes délibérations dont la forme & les résultats étoient presqu'également scandaleuses. L'indulgence, dont l'assemblée a pourtant rougi ensuite, prêchée à la tribune en faveur de Jourdan & des complices de ses assassinats, & que les scélérats auroient regardée comme un garant de celle qu'ils pourroient obtenir après s'être souillés des mêmes forfaits. Les décrets d'accusation rendus avec la plus effrayante légereté; les attentats des gardes nationales sur un territoire étranger, leur rébellion aux autorités constituées tolérées par un silence d'approbation; & cela parce que le directoire des Jacobins avoit provoqué leur marche par sa correspondance; enfin des empiétemens journaliers de pouvoir qui nous menacent du plus effrayant despotisme, si bientôt on ne revient à d'autres principes.

Il ſemble qu'on ait beſoin de diviſer la nation, de marquer profondément cette diſtinction ſi imprudemment tracée entre ce qu'on appelloit *la bourgeoiſie*, & ce qu'on appelle *le peuple*.

Les bonnets rouges inventés à ce deſſein ſans doute, étoient un eſſai que certaine faction vouloit faire. Le ſuccès n'a pas répondu à ſes déſirs; elle a pris le parti de maſquer la chûte de ſon projet ſous un ordre du magiſtrat du peuple; & les bonnets rouges, qui ne faiſoient qu'annoncer la foibleſſe de la coalition qui les portoit, ont diſparu.

Aujourd'hui c'eſt le triomphe des ſoldats de Château-Vieux, dont on veut ſans doute ſe ſervir, pour irriter pour aigrir la garde nationale contre cette partie des citoyens qui ne ſont pas compris dans ſon ſein, ou qu'on engage à s'en ſéparer.

Je n'ajouterai rien aux éloquentes obſervations par leſquelles M. André Chénier a développé les dangers de cette fête qu'on pourroit appeler impie. Que ceux qui la déſirent, qui la ſollicitent, qui la préparent, liſent ſes éloquentes réflexions; qu'ils les réfutent avant que d'agir; qu'ils écoutent ſurtout leur conſcience, & non les clameurs que des hommes de parti ſont retentir autour d'eux, & ils abdiqueront une funeſte miſſion.

Déjà les préſidens de diverſes ſections ont refuſé de convoquer une aſſemblée pour délibérer ſur cette réception triomphale. M. Manuel, procureur de la commune, leur a écrit pour leur reprocher leurs refus, & les engager à les faire ceſſer. Il paroît que

son incroyable lettre est restée sans effet, du moins les assemblées n'ont pas encore eu lieu (1).

Le commandant général de la garde nationale, a d'un autre côté fait entendre ses réclamations au département, & *la cérémonie* est, dit-on, retardée.

Mais le directoire qui a montré jusqu'ici une si estimable énergie, souffrira-t-il qu'on insulte ainsi à tous les pouvoirs constitués,

---

(1) Voici sa lettre :

« J'ai eu connoissance, Monsieur, du refus que vous avez fait de convoquer l'assemblée générale de la section du Palais Royal, sur la pétition présentée par plus de cinquante citoyens, à l'effet de délibérer sur la réception des soldats de Châteauvieux. Je pense que votre refus n'est pas fondé ; car cet objet peut faire la matiere d'une délibération de la part des sections. Les citoyens ayant le droit de se réunir pour délibérer sur les objets d'administration communale, je crois que celui-ci peut être rangé dans cette classe. La municipalité, comme corps constitué, ne pouvoit assister à cette fête particuliere ; mais les citoyens peuvent s'occuper de cet objet.

» Nous devons en général, Monsieur, avoir le plus grand respect pour le droit de pétition, & ne pas l'entraver. C'est le seul moyen laissé par la loi aux citoyens pour faire connoître leur vœu, & entendre leurs réclamations. Je suis donc d'avis que vous devez accorder l'assemblée de section sauf au corps municipal à juger la validité de la demande des huit sections, pour la convocation générale ».

Signé *le procureur de la commune*. P. MANUEL.

P. S. Je vous invite très-fraternellement à ne pas faire de cela une affaire qui seroit portée au corps municipal. Nous devons connoître tout le prix du temps & de la paix.

pour honorer des hommes qui étoient dignes d'indulgence, mais qui ne peuvent l'être d'eſtime.

Tous les amis de la paix publique attendent de lui des meſures vigoureuſes, & une oppoſition forte à l'exécution d'un projet qui n'eſt qu'une ſemence de trouble & de malheurs. Il faut avoir le courage de la raiſon, de la vérité, de la vertu, quand la vertu, la vérité, la raiſon ſont pour nous. Dénoncée par la municipalité, le directoire a vu l'opinion publique éclairée, & l'aſſemblée même lui rendre juſtice. Qu'il ſuive la ligne de ſes devoirs, qu'il dédaigne une vaine popularité, une gloire d'un jour, & il ſauvera la capitale des maux qui la menacent, & dont l'exécution de cette fête prétendue ſera l'époque ou le préſage.

L'aſſemblée nationale elle-même ne devroit point reſter indifférente dans une circonſtance auſſi eſſentielle. Mais chaque jour mon eſpoir dans cette majorité réelle, mais que ſa puſillanime foibleſſe rend impuiſſante, diminue & s'affoiblit. Chaque jour les hommes eſtimables du corps légiſlatif, s'affligent davantage du préſent & s'inquiétent plus fortement de l'avenir. On peut en juger par les morceaux ſuivans tirés d'une adreſſe des députés du Tarn à leurs commettans, & par leſquels je terminerai ce numéro.

Plus jaloux, meſſieurs, de répondre à votre confiance en la méritant, que de la conſerver

par la trahiſon ; plus curieux de vous ſervir que de vous plaire, bien décidés à faire le ſacrifice des avantages que pourroit procurer votre confiance ſurpriſe, plutôt que de les obtenir en vous trompant & en nous déshonorant à vos yeux, nous croyons cependant nous devoir à nous-mêmes, ainſi qu'à vous, de vous adreſſer l'expoſition franche de nos principes, dans un moment où nous ne pouvons douter qu'on ne travaille auprès de vous pour les dénaturer & nous noircir, puiſque nous ſavons qu'on fait circuler dans les départemens les liſtes de proſcription où nous ſommes compris, & que les factieux dreſſent dans la capitale. N'importe, la peur ne nous en impoſera pas : repréſentans du peuple françois, nous ne céderons pas au ſentiment des lâches ; telles ſont nos diſpoſitions. Quant aux principes dont nous vous devons l'expoſition, on peut les regarder comme politiques, comme moraux, comme pratiques. Nous allons les énoncer, & nous eſpérons que vous aurez pas de peine à les reconnoître pour les vôtres même, pour ceux que nous avons profeſſé toujours avec vous, devant vous, mais en des lieux où il y avoit moins de courage à les profeſſer.

Principes politiques. Parmi les droits de l'homme, que nous regardons comme impreſcriptibles, nous diſtinguons ſur-tout la liberté & l'égalité devant la loi. Nous diſons *devant la loi*, & cette attention conſtitutionnelle, remarquez-le bien, meſſieurs, forme la première différence qui ſe rencontre entre notre doctrine & la doctrine de ceux qui ſe

permettent de marquer nos noms de la croix fatale.

Nous admettons que la souveraineté réside dans la nation ; nous disons dans *la nation*, & non dans le *peuple*, parce que des factieux abusent étrangement ici de ce mot *peuple*, & ont l'audace, l'indigne mauvaise foi de persuader à des hommes sans propriétés, sans aucuns droits politiques, que quand ils sont réunis en nombre suffisant pour causer du tumulte, faire du tapage & du mal, ils constituent le *peuple*, ils sont le *peuple-roi*, le *souverain*.

Pleins d'horreurs pour cette doctrine inconstitutionnelle & vraiment anti-sociale, qui substitueroit la volonté d'une faction à la place de celle de la nation, nous croyons que la souveraineté s'exerce chez nous par des représentans temporaires librement élus d'après des formes prescrites constitutionnellement, & par un représentant héréditaire désigné par la constitution. Nous croyons que ces représentans, dont les uns sont temporaires, & l'autre héréditaire, forment les deux pouvoirs, qui se balancent pour l'avantage des représentés. Nous croyons que ces deux pouvoirs doivent être rivaux, & non pas ennemis, que leurs concours est nécessaire à la formation des lois, si l'on en excepte celles, en petit nombre, que la constitution autorise le corps législatif à former sans le concours du Roi. Et nous sommes intimément convaincus que la France rentreroit dans l'esclavage & sous le joug du despotisme, au moment où l'équilibre entre les deux pou-

voirs, à l'ombre desquels elle pourroit déjà reposer, seroit rompu; au moment où le corps législatif pourroit s'affranchir de la gêne de la sanction, comme à celui où le roi pourroit, comme autrefois, dicter des lois de son propre mouvement, de sa pleine science, & de son autorité suprême. A quoi nous serviroit en effet de nous agiter, si nous étions réduits à l'opprobre de n'avoir plus qu'à choisir à qui tendre les mains pour en recevoir des fers? Que nous importeroit d'avoir à gémir sous le sceptre doré d'un despote, fier de l'antiquité de sa race, ou sous la verge de fer de sept cents cinquante tyrans sans expérience, & enivrés de leur élévation subite & passagere?

Nous disons plus, messieurs, & nous le disons le cœur navré de douleur, & avec toute la force d'une conviction appuyée sur une autorité bien respectable, sur celle de Jean-Jacques Rousseau; c'est que si le mauvais génie de la France nous réduit à choisir entre la tyrannie d'un seul ou de plusieurs, le problême est résolu en faveur de la royauté, & par royauté, nous entendons la royauté absolue; car le gouvernement absolu d'un seul, dit ce grand homme, est mille fois plus tolérable que celui d'un sénat de despotes. Et voilà pourquoi, dégoutés du gouvernement oppressif d'un seul, sous lequel nous avons souffert si long-temps, & prévenus contre le gouvernement intolérable d'un corps, nous restons fideles au principe des pouvoirs qui se balancent & rivalisent.

Quoiqu'il en soit & quelque soit la force

ou la foiblesse de l'opinion qui nous attache à nos principes, scrupuleux observateurs du serment que nous avons prêté avec vous, & que nous avons répété à l'assemblée nationale, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrété par l'assemblée constituante aux années 1789, 1790, & 1791, de ne rien proposer ni consentir pendant tout le cours de la législature qui puisse lui porter atteinte, & d'être en tout fideles à la nation, à la loi, & au roi, nous nous regardons comme circonscrits & enchaînés dans le cercle constitutionnel dont nous avons juré de ne pas sortir.

Renfermés dans ce cercle respectable, esclaves de notre serment & de la loi; comme nous repousserions avec horreur toute idée tendante à ressusciter en France une caste privilégiée, en rompant l'unité du corps législatif, en introduisant dans son sein une espece de patriciat, en le divisant inutilement, très-inutilement, en deux chambres, nous repoussons de même, & avec non moins d'énergie, toutes mesures tendantes à l'aviliſſement des pouvoirs constitués, parmi lesquels nous trouvons le pouvoir exécutif confié à un roi héréditaire.

Nous ne nous dissimulons cependant pas les inconvéniens résultans, pour la liberté, de l'hérédité de la couronne; mais nous connoissons aussi ceux de l'électivité; & sans chercher à décrier ou à combattre aucune des opinions que l'esprit de système, de passion, ou de défiance enfante journellement dans ces temps malheureux au sujet de la

néceſſité ou de l'inutilité d'un roi dans notre gouvernement repréſentatif, ſans examiner s'il ne nous conviendroit pas mieux, ce que quelques beaux-eſprits prétendent, de confier l'exercice de notre pouvoir exécutif, qu'il faut que quelqu'un rempliſſe, ou à un fonctionnaire à vie, comme autrefois en Pologne, ou à un fonctionnaire temporaire, ainſi qu'on le fait dans les Etats-Unis, ou à des fonctionnaires biennaux, tels qu'étoient les conſuls à Rome, ou à un fonctionnaire éphémere, ainſi qu'il ſe pratique encore de nos jours dans une petite république d'Italie, où le regne du magiſtrat ſuprême n'eſt jamais que de ving-quatre heures. Comme vous ne nous avez pas chargés de faire une nouvelle diſtribution de pouvoirs, mais de maintenir celle qui étoit déjà établie, quoique non accepté encore, lorſque vous nous avez fait l'honneur de nous nommer pour repréſentans du peuple françois; comme vous ne nous avez pas ordonné de détrôner le roi conſtitutionnel des François, auquel vous nous avez fait jurer, au contraire, de reſter fideles, en le jurant vous-mêmes, ainſi que nous; comme vous ne nous avez pas donné l'exécrable commiſſion de détruire en France la royauté, & de ſubſtituer à nos rois des conſuls, des archontes ou des éphores, nous ne croyons pas pouvoir, ſans nous parjurer, favoriſer aucune des entrepriſes contre l'autorité royale, circonſcrite comme elle l'eſt convenablement par notre ſage & très-ſage conſtitution.

Ce n'eſt pas que nous ne ſachions auſſi bien,

au moins que nos républicains, se disant patriotes, que tout pouvoir est usurpateur, que tout pouvoir cherche à empiéter sur son rival, c'est même parce que nous le savons, que nous croyons devoir conserver au roi ce que la constitution lui garantit, tout ce qu'elle lui garantit, rien que ce qu'elle lui garantit; car si l'un des deux pouvoirs est en état aujourd'hui d'empiéter sur l'autre, ce n'est pas, à coup sûr, l'exécutif qu'on doit accuser de faire des entreprises. Un temps viendra, sans doute, où ce pouvoir deviendra dangereux, & méritera toute l'attention des amis de la liberté. Ce sera dans des jours plus calmes, quand les princes, entre les mains desquels le pouvoir est remis, auront le loisir de concerter, de mûrir, de se transmettre peut-être leurs plans de séduction, d'aggrandissement & d'usurpation; mais que ces temps sont loin encore!

. . . . . .

Principes moraux. Il est une morale domestique & privée à l'usage des individus, qui forme le tarif de leur conscience; c'est le résultat des opinions philosophiques ou religieuses d'un chacun; ce n'est pas de cette morale-là que nous voulons vous entretenir.

Mais il est une autre morale qu'on pourroit appeler publique, d'après laquelle se forme la conscience de l'homme d'état, relativement à sa conduite dans l'exercice de ses fonctions. Sûre de celle-là, dont nous voulons vous parler aujourd'hui, parce que les réflexions que vous ferez en cette occasion, soit en nous lisant, soit après nous avoir lu, pourront vous

être d'une grande utilité, lorsque vous aurez des successeurs à nous donner.

Nous posons d'abord en principe que l'homme d'état, & sur-tout le représentant de la Nation, doit être *incorruptible* & *imperturbable*; *imperturbable* au point de pouvoir braver les dangers comme les menaces; de pouvoir s'élever au-dessus de toutes les craintes, même de celles de déplaire, non-seulement à ses collegues, non seulement aux tribunes; mais à ses commettans eux-mêmes; *incorruptible* pour résister, non pas seulement aux séductions de la cour & de son or, mais encore à celles des honneurs, des places, nous ne disons pas lucratives, mais honorifiques, à celles des applaudissemens. On a l'espoir enchanteur d'être prôné par la renommée. Que vous importe, en effet, d'être trahis, si vous l'êtes par un homme foible qui, après avoir résisté aux piques ou aux baïonnettes, cede à la peur de perdre vos bonnes graces, ment à sa conscience pour n'être pas mal noté dans une confrairie dont il est membre? Que vous importe, si vous êtes vendus, de l'être par un ambitieux, insensible aux faveurs de la cour & de la fortune, mais que la vapeur des louanges enivre, & qui sacrifie son opinion & votre intérêt, pour obtenir le privilége de la parole, parvenir au fauteuil de la présidence, ou briller dans le logographe?

Nous tenons encore pour principe incontestable, que l'homme d'état, & sur-tout le représentant de la nation, doit être *integre* & *impartial*; car si l'on fait un crime au marchand d'avoir deux poids & deux mesures, un

juges d'avoir deux balances, quelle horreur ne seroit-ce pas pour des législateurs, d'improuver ici ce qu'ils approuvent-là, de se pardonner à eux-mêmes les plus grandes imprudences, les plus grandes inconvenances, les fautes les plus grossieres, quelques attentats même contre la constitution, & de ces démarches impolitiques & fausses, qui, en perpétuant l'anarchie, tendent à susciter à la nation plus d'ennemis qu'elle n'en peut combattre, & d'être d'une sévérité extrême, d'une dureté tyrannique pour des fautes même légeres avec tous ceux qui ne sont pas de leur confrairie. ?

Nous admettons encore que le représentant de la nation se doit tout entier à la chose publique ; qu'il lui doit jusqu'au sacrifice de sa propre gloire, Nous croyons que si la plus prompte expédition des affaires exige qu'il garde le silence, il doit s'y condamner, fût-il assuré de ne plus retrouver l'occasion de mettre ses talens en évidence. Et de tous les sacrifices à faire de la part d'un homme à talens, il faut l'avouer, c'est celui qui doit coûter le plus à l'amour-propre. Mais la société a le droit de l'exiger de ceux qu'elle a choisis pour le service de leurs têtes comme de leurs langues. Il n'est pas à craindre qu'on manque de parleurs dans une assemblée composée de sept cent cinquante François.

Nous croyons aussi que l'homme d'état, celui qui se doit tout entier à la chose publique, ne peut pas, ne doit pas fréquenter, habituellement du moins, aucune confrairie, & encore moins épouser leurs querelles avec

des confrairies rivales. De tout temps, & partout, l'habileté des sectaires a toujours été de persuader à ceux qui gouvernoient, que la prospérité de l'état étoit attaché à la prospérité de leur congrégation ou de leur ordre. Ne diroit-on pas que nous sommes revenus aux jours des miracles du diacre Pâris, à ces jours où la France étoit divisée en deux grands partis prêts à en venir aux mains, l'un tenant pour les jésuites, & l'autre pour les jansénistes, quand on voit des *jacobins* & des *feuillans* former des partis dans une assemblée qui a de si grands intérêts à traiter? Hélas! on a toujours reproché, & avec raison, aux François de n'avoir jamais su s'occuper *des choses*; de n'avoir jamais su se battre & se faire egorger que pour des hommes, des ambitieux, des factieux, des moines & des ligueurs dont ils étoient la dupe. Nous ne sommes point changées.

Quoiqu'il en soit, nous estimons que dans ces temps difficiles à l'incorruptibilité, à l'imperturbabilité, à l'intégrité & à l'impartialité, à l'abnégation & au sacrifice de soi-même, à la soigneuse attention de se garder de toutes passions étrangeres, de tout esprit de parti, que nous regardons moins comme des qualités que comme des devoirs d'un homme public; nous estimons qu'il faut ajouter la plus grande sobriété de paroles, & qu'ainsi le représentant du peuple, économe, avare du temps, ne sauroit, sans se rendre coupable, exprimer pompeusement & prolixement en quatre mots, ce qu'il auroit pu dire en un seul. En effet, tout ce qui n'est pas nécessaire

à une discussion y est de trop, & tout ce qui y est de trop ne sert qu'à l'embarrasser & à l'embrouiller; car on ne manque jamais de rencontrer dans une assemblée nombreuse de ces esprits louches, qui s'attachent de préférence aux inutilités dont ils tirent merveilleusement parti, pour faire perdre de vue l'objet principal dont on devroit uniquement s'occuper.

Pour nous résumer en peu de mots & vous exposer brievement, Messieurs, quelles sont les qualités essentielles que nous croyons nécessaires à un représentant de la Nation, nous vous avouerons que nous les réduisons à une *probité exacte* & à un *esprit droit.*

Probe. L'homme public est, par cela même, ferme & incorruptible, integre & impartial, indépendant de toute opinion étrangere, & juste appréciateur du temps. *Esprit droit*, il dépouille l'éloquence de son charlatanisme, de la pompe & de tous les mouvemens oratoires, qui ne sont bons qu'à séduire la sensibilité ignorante, & décider les grands enfans.

C'est ainsi que l'éloquence s'épurera dans la tribune & se débarrassera de tout le galimathias pompeux, né dans les sociétés populaires. Les rapports ne seront plus que des narrés simples, exacts & vrais, des tableaux fideles & complets des choses, des exposés impartiaux, des raisons pour & contre, terminés par celui des motifs terminans qui ont décidé un comité à présenter tel ou tel projet de décret, sans autre éloquence que celle des choses. Alors on pourra délibérer sans passion, sans tumulte & avec connoissance de

cauſe, alors le vaiſſeau de l'état pourra s'agréer & voguer en bravant les tempêtes qui s'élevent de tous côtés ſur l'Europe,

Nos principes pratiques. Nous n'aurions qu'une théorie ſuperbe & vaine à établir, ſi notre conduite n'avoit conſtamment répondu aux principes politiques & moraux que nous venons d'énoncer. Mais comme nous n'avons point fait myſtere de nos principes, ſans chercher cependant à en faire parade, nous allons vous mettre en état de juger ſi nous y avons été fideles, en mettant ſous vos yeux, meſſieurs, le parti que nous avons pris, comme par inſpiration, ſans nous être ni coaliſés, ni ralliés, ſoit dans des conférences particulieres, ſoit dans des clubs, dans toutes les occaſions de quelqu'importance, ſur toutes les grandes queſtions qui nous ont agité quelquefois dans le ſein de l'aſſemblée. Ce rapport dans les idées, ni concerté, ni préparé entre nous par aucuns ſoins, ne tenoit pas du prodige; ce n'eſt, ſans doute, que le réſultat naturel des mêmes études, de l'étude ſur-tout que nous avions fait de la conſtitution; mais il étoit tranquilliſant pour chacun de nous. Quoique aſſurés, en effet, de n'avoir écouté que le cri de ſa conſcience, de n'avoir eu que des intentions droites & pures, d'avoir tout lu, tout écouté ſans prévention, de n'avoir rien négligé pour s'inſtruire, quand on voit contre ſoi tant de monde, tant de talens, tant de bonne foi même qui ſe remarque à travers des paſſions exagérées, qui ne ſe donnent pas la peine de la déguiſer, il eſt diffi-

cile

cile de ne pas entrer en quelque défiance, & il eſt bien doux de trouver à s'appuyer ſur des hommes honnêtes dont la vertu & le mérite ſont hors de doute, & qui, dans le choc, ne ſont pas ſortis de la ligne ſur laquelle on a conſtamment combattu. Certes, il eſt douloureux, bien douloureux, & très-affligeant qu'il faille recourir à ce terrible mot de *combat*, pour exprimer au vrai nos diſcuſſions : mais la vérité eſt que vous nous avez envoyés au combat, en nous députant à la légiſlature ; que vous ne nous avez pas chargés de vaincre, mais de nous comporter avec honneur. C'eſt ce que nous ſommes bien aſſurés d'avoir fait, ſans prétendre néanmoins que nous ne puiſſions être tombés dans quelques erreurs ; car, comme vous n'avez point eu l'injuſtice d'exiger de nous que nous ne nous trompaſſions jamais, nous n'avons pas eu l'audace de vous promettre de ne point nous tromper : tout ce que nous vous avons promis, meſſieurs, c'eſt de ne pas vous tromper en mentant à notre conſcience.

La premiere épreuve à laquelle nos conſciences ont été ſoumiſes, a été fournie dès nos premieres ſéances, par un décret qui nous faiſoit débuter avec le roi par un acte hoſtile ; &, ſans juger ce décret au fond, nous le repouſsâmes comme meſure imprudente.

. . . . . .

Les décrets ſur les émigrans & ſur les prêtres nous ſoumirent à de nouvelles épreuves, d'autant plus dures qu'elles étoient plus équivoques, d'autant plus pénibles que les diſ-

cuſſions auxquelles elles donnerent lieu, ſe prolongerent, ſe croiſerent, s'agiterent au milieu des paſſions & des exaltations les plus dangereuſes, & que les tribunes commencerent dès-lors à exercer ſur l'aſſemblée cet empire dont elles paroiſſent diſpoſées à abuſer long-temps encore.

. . . . . .

En cette occaſion, nous combatîmes, à la vérité, les promoteurs *de ces décrets*, ſinon de la voix, ce qui ne nous fut pas permis, du moins par nos ſuffrages, quand on les recueillit. Ils s'appuyoient ſur le malheur des circonſtances, ſur la néceſſité qui n'a point de loi; nous oppoſions à ces raiſons mille fois allégnées par les tyrans; nous leur oppoſions, en empruntant le langage énergique de Mirabeau, les droits impreſcriptibles de l'homme. *L'homme*, leur diſions-nous, *n'eſt pas un bétail qu'on puiſſe renfermer dans une ménagerie; il n'eſt pas une plante attachée au ſol par des racines; il eſt libre d'aller, de venir, de reſter où il lui plaît. Nul ne peut être inquiété pour ſes opinions, même religieuſes.*

. . . . . .

Quoiqu'il en ſoit, ces décrets attirerent à l'aſſemblée des adreſſes d'adhéſion, de félicitation, d'encouragement, dont vous connoiſſez la tournure & le ſtyle, dans leſquelles, à la maniere des flatteurs mal adroits, pour élever le corps légiſlatif, on aviliſſoit *cet homme*, à qui l'on donne 25 millions pour ne rien faire; c'eſt ainſi qu'on appeloit *le roi*. Malheureuſement le directoire du département de Paris, aux membres

duquel il étoit bien permis de désaprouver le décret sur les prêtres, pourvu qu'ils s'y soumissent, commit l'imprudence & la faute de présenter au roi une pétition tendante à ce qu'il frappât du *veto* ce décret tant & tant sollicité, tant & tant applaudi par divers départemens & par tant de sociétés affiliées à une société fameuse. Cette pétition fit lever des nuées de dénonciateurs: on vit pleuvoir à la barre, au bureau, à la tribune de l'assemblée des dénonciations contre le directoire; les unes demandoient l'interdiction des membres qui le composoient, les autres vouloient qu'on les mît en état d'accusation, toutes écrites en style boursouflé, au nom des clubs, des sections de Paris, de quelques départemens, ou du peuple, offroient à l'assemblée leur protection souveraine & leur sanction en cas qu'un homme, osant opposer sa volonté à celle de 25 millions d'hommes, osât paralyser, par son *veto*, le décret sur les prêtres.

C'étoit abuser certainement du droit de pétition que d'en user aussi indécemment en venant insulter au représentant héréditaire devant les représentans temporaires; car, tout en les flagornant, tout en leur offrant *leur sanction*, ces pétitionnaires donnoient assez à entendre au corps législatif qu'il ne les affranchissoient pas du *veto*. Celui en effet qui se dit souverain, qui prétend avoir le droit d'approuver, a, sans contredit, aussi celui de désapprouver dès qu'on n'agit pas à sa fantaisie.

Il nous parut qu'il n'étoit pas possible de tolérer la production, dans l'assemblée, de

principes si nouveaux, si absurdes, si inconstitutionnels. Nous nous y opposâmes inutilement, & il nous semble encore que si les procès-verbaux n'en faisoient foi, on ne pourroit croire que ces ouvrages, soi-disant patriotiques, aient pu obtenir l'insertion ou la mention honorable.

L'instant de prononcer sur la conduite du département de Paris arrive enfin. Dans un rapport, un peu long peut-être, mais supérieurement fait & devenu célebre, M. Gorguereau, au nom du comité de législation, présenta à l'assemblée l'affreux miroir de la vérité. Ceux qui s'y reconnurent jetterent les hauts cris & voulurent par quatre fois en rompre la glace : autant de fois on les en empêcha. Ceux qui les en empêcherent, ce furent des *ministériels*, ce fut nous, ce fut l'assemblée.

Peu de jours avant, l'accusation contre le ministre de la marine nous avoit fourni l'occasion de manifester dans toute leur étendue nos *sentimens ministériels*. Le comité, chargé du rapport de cette affaire, pensoit qu'il y avoit lieu de déclarer que le ministre avoit perdu la confiance de la nation ; un membre avança qu'il y avoit lieu à accusation, & la discussion s'arrangea de maniere que, soit qu'on parlât pour ou contre le projet du comité, on parloit toujours contre le ministre. Cette maxime d'opérer dans une assemblée qui exerçoit les fonctions de juré, nous parut inconvenante. Les deux propositions d'accusation & d'improbation furent néanmoins mises alternativement

aux voix. Il n'y eut pas de doute pour rejetter celle d'accuſation. La propoſition d'improuver la conduite du miniſtre eut apparemment le même ſort, puiſqu'elle fut repouſſée même à l'appel nominal. Nous avions penſé, avant l'appel, avec la majorité, qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer; pouvions-nous changer d'avis à l'appel, & parce qu'on dreſſoit des liſtes ?

. . . . . .

Il en fût de même lors des décrets pour une guerre qu'on pouvoit faire, ſans doute, ſans injuſtice, mais que notre ſituation nous défend d'entreprendre ſi nous pouvons nous diſpenſer de le faire.

Il en fut de même lors de la diſcuſſion ſur l'amniſtie à accorder aux Avignonais. Si nous héſitâmes un moment à reconnoître que le droit d'accorder amniſtie, bien différent de celui de faire grace, réſidoit, comme celui de faire des loix, dans le corps légiſlatif & le roi, nous profeſſâmes toujours hautement, conſtamment, invariablement, que les brigands d'Avignon, en faveur deſquels on ſollicitoit ſi ardemment l'amniſtie (car c'eſt en leur faveur qu'on la ſollicitoit; c'eſt ſur leur ſort quon l'appitoyoit) en étoient évidemment indignes. On nous parloit du patriotiſme de ces citoyens égarés : quel patriotiſme, répondions-nous, que celui qui viole les loix les plus ſacrées ! Mais quand il ſeroit réel, depuis quand le patriotiſme eſt-il un brevet d'impunité? Si vos protégés ſont patriotes, comme vous le dites, qu'ils ſe ſoumettent enfin à la loi, qu'ils ſe réſignent aux peines qu'elles infligent, qu'ils ſoient jugés.

Notre ſévérité ne peut être extrême & nos principes trop rigoureux. Nos craintes économiques ſont peut-être des chimeres ; notre prudence politique n'eſt peut-être qu'une erreur ; mais les uns & les autres méritoient-ils d'être empoiſonnés devant un peuple ardent, imprévoyant, qui n'a jamais été ſenſible qu'aux beſoins du moment, pour qui le paſſé & l'avenir ne ſont rien, qui ne ſait applaudir qu'à ceux qui le flattent & peuvent le tromper. Certes, il faut plus que du courage pour braver, non pas quelquefois, mais tous les jours, les déſagrémens attachés à l'acquit de nos devoirs.

N'importe, nous continuerons, & il en ſera par la ſuite comme il en a été à l'occaſion des colonies, que nous voudrions conſerver ; à l'occaſion des troubles qui ſe ſont élevés & qui s'élevent de toutes parts, à l'occaſion de &c., &c., &c. Nous ne pouvons tout dire.

Ce n'eſt donc pas de notre oppoſition à un parti qui a pris le maſque du patriotiſme, pour perpétuer les troubles anarchiques qui nous dévorent, que nous avons à nous juſtifier. Si nous avions à nous juſtifier de quelque choſe, ce ſeroit du ſilence que nous avons gardé. Nous ſavons que des bons citoyens nous en ont fait un crime. Qu'ils connoiſſent peu, ces bons patriotes, les beſoins & la nature de notre aſſemblée ! Dans l'état actuel des choſes, un orateur de plus parmi nous ſeroit un fléau de plus. Hélas ! ce ne ſont pas les lumieres qui manquent dans l'aſſemblée ; il y en a de reſte.

Il exiſte en outre dans l'aſſemblée un tact exquis & ſûr, qui fait qu'un orateur qui ſe préſente, pour la première fois, à la tribune, eſt pénétré dès ſa ſeconde période, comme s'il l'avoit occupé cent fois, & en eſt repouſſé comme un endormeur, dès qu'il veut y parler raiſon & y établir des principes modérés. Eſt-il poſſible, d'ailleurs, de parler à ceux qui ſont décidés à ne pas vous entendre.

Au reſte, nous devons peut-être quelques actions de grace à ceux qui, par quelque motif que ce ſoit, en nous ſignalant nominativement dans des liſtes, à la haîne de leurs partiſans, nous ont donné lieu de manifeſter nos ſentimens & les motifs de nos opinions, & nous ont par-là déchargés de la ſolidarité qui nous auroit rendus reſponſables de leurs œuvres mêmes; car en nous ſéparant de leur gloire, en nous dénonçant comme des aſſociés infideles, parce qu'en uſant du droit que nous avons de donner nos voix dans le conſeil, nous avons eu le malheur de n'être pas de leur avis; il faut bien qu'ils nous aient mis à l'abri des reproches que la France ſévere pourroit bien nous faire un jour.

Les appels nominaux n'avoient pas été établis, ſans doute, pour cauſer de dommage à la patrie, pour opérer un ſchiſme dans l'aſſemblée; & ſi l'on eût voulu attacher quelqu'importance aux noms des votans, on auroit cherché apparemment les moyens de déterminer le poids de chacun d'eux, de fixer ce qu'ils devoient gagner ou perdre en telle

ou telle circonſtance, comme on évalue en juſtice la valeur des témoignages.

Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt pas nous qui avons rompu l'unité dans le corps légiſlatif; ce n'eſt pas nous qui avons décrié ſur la place le nom de nos aſſociés; ce n'eſt pas nous qui leur avons interdit la parole dans les délibérations : nous avons ſouffert toutes ces injuſtices; il eſt naturel que nous en profitions. Des titres fournis par la prévention ou la haîne ſont au-deſſus du ſoupçon & du reproche : auſſi attendons-nous ſans crainte le jugement de la poſtérité, qui, heureuſement, n'eſt pas loin.

Nous ſommes, avec reſpect,

MESSIEURS,

Signés, GAUSSERAND, COUBÉ, SANCERRE, ESPERON, LARROQUE-LABÉCÈDE, LEROY DE FLAGIS.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

N°. XXVIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« . . . La maniere dont se traitent les affaires générales peut donner un indice assez sûr de l'état » actuel des mœurs, & de la santé du corps politique. Plus le concert regne dans les assemblées, c'est-à-dire, plus les avis approchent de » l'unanimité, plus aussi la volonté générale est » dominante; mais les longs débats, les dissentions, le tumulte, annoncent l'ascendant des » intérêts particuliers, & le déclin de l'état ». (*J. J. Rousseau, Contrat Social, ch.* 2.)

La situation politique de la France, loin de s'améliorer, devient plus alarmante chaque jour, & toutes les autorités constituées fléchissent sous l'ascendant d'une poignée d'hommes qui les gouvernent en les insultant. La lâche & criminelle foiblesse des législateurs, des magistrats de la constitution, fait gémir *presque tous* les citoyens; mais ils se contentent de gémir, & baissent aussi leur front docile sous le joug insolent qu'on leur impose.

J'ose le dire, la séance où les suisses de Châteauvieux ont été admis aux honneurs de

la ſéance, ſera la honte éternelle de l'aſſemblée nationale, & les coupables repréſentans du peuple qui ont laiſſé paſſer ce décret flétriſſant pour leur gloire, doivent éprouver de bien cuiſans remords.

Ils ſavoient cependant, pour la plupart, que l'on avoit préparé cette ſcandaleuſe entrée des ſuiſſes de Châteauvieux dans le ſein du corps légiſlatif, & qu'on vouloit en faire le gage de l'exécution de la fête non moins ſcandaleuſe qu'on leur prépare dans la capitale. Tout étoit arrangé, concerté. La veille, un repas étoit préparé à Verſailles; les hommes de l'aſſemblée nationale qui ſont connus par la dégoutante exaltation de leurs principes, les *Merlin*, les *Chabot*, & peut-être auſſi quelques-uns des chefs dans les mains deſquels ils ſont de dociles ſeïdes, ſe ſont rendus à ce feſtin; & comme il arrive toujours, pendant que la multitude enivrée crie & s'agite, ſuivant la derniere impulſion qu'elle a reçue, les directeurs plus ou moins habiles qui la conduiſent, en préparent une nouvelle convenable à leurs vues & à leurs projets.

Il étoit donc convenu entre les chefs des jacobins, que le lendemain on feroit admettre les ſuiſſes de Châteauvieux & leur cortége à la ſéance. En conſéquence de cette détermination, on avoit raſſemblé tous les billets de tribunes pour les diſtribuer à des perſonnes ſûres; on avoit renforcé *la garniſon* accoutumée des tribunes publiques, en un mot, on avoit bien circonvenu le corps légiſlatif.

Le cortége des ſuiſſes étoit préparé; on y avoit placé quelques gardes nationales, quelques gardes ſuiſſes, ou au moins quelques

individus qui en portoient l'habit ; des femmes, des enfans, bien payés sans doute, grossissoient le cortége ; les Tuileries étoient garnies d'un renfort ; & c'est dans cette situation qu'on a engagé l'attaque, en faisant demander l'admission des suisses à la barre de l'assemblée nationale.

Chacun sait comment quelques membres de l'assemblée, M. de Jaucourt par exemple, se sont honorés par leur opposition à ce qu'on les admit à la séance, à ce qu'on fit asseoir les assassins de M. Gouvion à côté de son frere. L'histoire n'oubliera pas non plus le nom de ce *Choudieu*, qui a adressé ce mot *sortez* au brave & patriote major général de la garde nationale parisienne, de cet homme qui justement traité de *lâche*, a eu *tout juste* l'énergie nécessaire pour prouver, en se montrant, qu'il n'avoit, comme le disoit Mirabeau, que *le courage de la honte*.

Mais ce qu'il est bon de redire aux citoyens des départemens, c'est que ce décret, qui tache les pages du procès verbal de l'assemblée nationale, n'a été rendu qu'à une majorité de seize voix, & avec deux cents absens.

Veut-on savoir à présent combien une pusillanime foiblesse a fait prononcer de *oui* à des hommes dont la conscience disoit *non* ? Qu'on voye dans ces journaux qui se disent *patriotes*, & qui ne sont qu'incendiaires, la description de l'agitation furieuse, où on avoit mis à dessein la horde qui formoit l'escorte des suisses de Châteauvieux ; on y verra comment les factions *de la capitale* savent respecter les représentans *de tout l'empire*, & comment

elles prétendent régner par la terreur (1). Un grand nombre de députés ont voté par effroi; d'autres sont sortis au moment où on alloit les appeler, & sont rentrés quand leur tour a été passé; d'autres enfin, présens à l'assemblée, se laissoient appeler & ne répondoient pas. Voilà comment les nations se perdent, & comment les hommes se déshonorent.

Ceux qui avoient préparé cette entrée dans l'assemblée aux suisses de Châteauvieux, savoient bien quel en seroit l'effet. Ils sentoient que c'étoit un moyen de faire hésiter beaucoup de citoyens sur le sentiment qui leur faisoit regarder avec une sorte d'horreur la fête qu'on préparoit dans la capitale; d'affoiblir le courage des honnêtes gens; d'en imposer aux foibles; d'enchaîner les résolutions vigoureuses que le département paroissoit disposé à prendre.

En effet, le département vers lequel tous

(1) Je connois des députés très-estimables, incapables assurément de se vendre à une faction, à un parti; mais qui n'osent pas braver la crainte de perdre une popularité qui leur est nécessaire dans leur département; qui redoutent l'effet de ces listes malveillantes de ceux qui ont voté pour ou contre. « Que voulez-vous, me disoit naguères un de ces hommes qui croit être innocent, parce qu'il n'est coupable que par foiblesse, que voulez-vous que je fasse? Ma femme, mes enfans, ma modique fortune sont menacés; déjà on m'a proscrit dans mes foyers, parce que je n'ai pas rampé avec quelques-uns de mes collègues sous la tyrannie ambitieuse de quelques autres. Je crains pour ce qui m'est cher; & quand je ne vois pas un grand mal, je suis l'impulsion qu'on m'a donnée, & je cède au torrent ». Il n'y aura point de liberté tant qu'on trouvera dans le corps législatif un grand nombre d'hommes qui sentiront, qui penseront ainsi, & qui n'auront pas le courage de tout braver hors le remords.

les regards des gens paisibles, amis vrais de la constitution s'étoient tournés, est demeuré & restera probablement dans une désespérante inactivité. D'abord, il a trop tardé à interposer son autorité; c'étoit au moment où le programme de la fête fut répandu, pour sonder l'opinion publique, qu'il falloit défendre cette scandaleuse solemnité. Alors on n'avoit pas encore eu le temps de corrompre la pureté native de la premiere sensation que la garde nationale entiere avoit éprouvée; alors on ne s'étoit pas fortifié du décret que l'assemblée nationale a rendu; alors on n'avoit pas astucieusement ménagé quelques conférences entre le respectable président du département, le procureur-général-syndic, & les agens de la fête qui sollicitoient un ordre pour se faire délivrer le char : alors le char n'avoit pas effectivement été délivré sur l'ordre remis par M. Roederer. Alors on n'avoit pas eu avec la municipalité ces timides conférences, où elle a développée autant de hardiesse, que le département de pusillanimité.

La derniere de ces conférences a eu lieu le jeudi 12 à deux heures. Les officiers municipaux qui se sont présentés étoient tous pris parmi les nouveaux : & à la tête, on voyoit MM. Pétion, Manuel & Danton. Nous ne connoissons pas les détails de cet entretien ; mais on assure que M. Pétion a dit au département qu'il n'y avoit nul danger à laisser la fête s'effectuer, & qu'il y en auroit au contraire à la défendre. Il a même, prétendent quelques personnes, laissé entrevoir que la

fête, se feroit malgré l'autorité, si elle s'y opposoit (1).

Le département, que ces réponses devroient avertir assez du danger pressant qui menace la patrie, de l'impuissance à laquelle on veut réduire les autorités légitimes, pour leur en substituer de nouvelles, & amener, par le désordre, un ordre de choses nouveau, le département s'est borné à ordonner à la municipalité de lui remettre, par écrit, son opinion sur la situation de la capitale, & sur la fête des suisses de Châteauvieux en particulier, afin de mettre à couvert la responsabilité du directoire, & d'assurer celle des officiers municipaux, en cas d'événemens facheux.

Mais que peut produire une semblable mesure, qui ne sert qu'à attester la nullité du pouvoir, ou la foiblesse du courage du directoire. S'il avoit eu, s'il a encore la force de défendre la fête, elle n'aura pas lieu, & il n'y aura pas de troubles. Ceux qui la provoquent savent bien que la majorité de la capitale ne la veut pas. Vainement la municipalité a dit le contraire au directoire de département. Si M. Pétion ne prenoit pas pour *l'opinion publique* celle des gens prévenus ou coalisés qui l'entourent; s'il vouloit interroger;

(1) On a vu sortir fort mécontens du directoire, M. Tallien & les autres directeurs de la fête, parce qu'on venoit de les éconduire. C'étoit, dit-on, le procureur général-syndic qui les avoit introduits, & il n'étoit pas mal-adroit de faire entrer le directoire en conférence avec eux, parce qu'on sent à merveille qu'ils auroient pu ensuite s'en prévaloire, pour supposer une approbation au moins tacite de leurs préparatifs, & du mode d'exécution.

au hasard, ceux qu'ils rencontrent, il trouveroit à peine, sur vingt personnes de tous les partis, un approbateur de cet étonnant triomphe préparé aux meurtriers de nos freres d'armes (1).

Si cette fête se réalise, il faut s'attendre à voir décerner bientôt aussi des couronnes civiques au scélérat Jourdan, dont les *prétendus patriotes* avignonnois ont brisé les fers, & qui est entré *en triomphe* à Arles.

On veut faire une révolution nouvelle, tout l'annonce; & ceux même qui conçoivent les maux qui en seroient la suite, ferment leurs yeux à la lumiere. Ils ne voient pas qu'on veut encourager les troupes à imiter les soldats de Châteauvieux, en célébrant leur conduite, & en approuvant leurs crimes, qu'il étoit juste de pardonner, mais dont il est affreux de faire des vertus.

Pour faire une révolution dans ce moment, il faut des hommes audacieux, capables de tout entreprendre. Ce n'est plus comme à l'époque de 1789, par un concert général

(1) Un homme très-connu & très-estimé, M^e. G. D. V., étoit arrêté à lire une des affiches de *Collot-d'Herbois*, sur la fête; un grand nombre de personnes s'approcherent pour la lire, mais nulle n'eut comme lui le courage d'aller jusqu'à la fin, & toutes manifesterent, les uns, le dégoût, les autres, l'improbation, d'autres, l'horreur pour le projet. Des gardes nationales même allerent jusqu'à menacer avec fureur de s'y opposer par la force. Voilà où se recueille la véritable opinion publique, & non dans un club mené par des chefs de parti, ou même dans une assemblée législative entourée de brigands salariés, qui encouragent l'audace des pervers, & effraient la timide probité des foibles.

& respectable de la France entiere, qu'on fera une sainte & universelle insurrection contre le despotisme en faveur de la liberté; ce ne sont plus des droits sacrés que le peuple a à recouvrer, & dont tous les cœurs, tous les esprits sentent la légitimité; ce sont des lois faites par les légitimes représentans du peuple qu'on veut détruire; c'est une constitution imparfaite, mais libre, qu'on veut renverser; ce ne sont pas des promesses arrachées par la crainte à la foiblesse qu'on veut faire violer; ce sont des sermens augustes, qui lient les françois au respect de la volonté générale de la nation, qu'on veut faire oublier.

Pour faire la premiere révolution, celle de 1789, il falloit du génie & des vertus; pour en faire une autre aujourd'hui, destructive des effets de celle qui l'aura précédée, il faut l'audace de l'ambition, & le courage du crime.

Il ne falloit, pour faire la premiere, qu'éclairer les esprits; pour faire la seconde, il faut les aveugler. Tous les abus à renverser, l'esclavage civil & politique des citoyens à détruire, tel étoit le prix qui s'offroit à *tous les françois*, quand ils *combattirent le despotisme en* 1789; les propriétés à violer, le partage de l'autorité, & des richesses à faire entre quelques chefs ambitieux & avides, voilà le seul prix qu'on puisse offrir à ceux qu'on veut armer *pour combattre la constitution & les lois.*

Il falloit bien les enivrer, exalter leurs têtes, leur dérober l'image effrayante des précipices, au milieu desquels on les fait mar-

cher; il falloit bien assurer que le corps législatif auroit des amnisties pour tous les criminels, qui auroient servi le parti dominant. L'amnistie d'Avignon a été le gage de celles à venir. Il falloit présenter la gloire aux rebelles qui s'armeroient contre les lois, & fouleroient aux pieds de la justice la nature & l'humanité; & Jourdan *a triomphé* à Arles, les suisses de Châteauvieux triompheront à Paris. Il falloit abuser le peuple, en lui persuadant que l'assemblée nationale peut encore ajouter beaucoup aux suppressions d'impôts ou de droits féodaux faits par l'assemblée nationale: & pour cela, on supprimera les droits casuels; c'est-à-dire, qu'on dépouillera les particuliers d'une propriété reconnue, consacrée; & qu'on fera perdre à la nation au moins trois cents millions, quelques-uns disent quatre cents, dont les propriétaires fonciers profiteront seuls, & qui occasionneront une augmentation d'impôt annuel de douze à quinze millions, qui seront supportés par la classe industrieuse; car on ne changera pas davantage le sol de la France.

C'est ainsi que tout se correspond dans le plan de la coalition, devenue puissante, qui gouverne aujourd'hui la France. C'est ainsi que tout est relatif dans les moyens d'exécution, & les honnêtes gens s'endorment, & on les enveloppe, pendant leur sommeil, d'un stilet duquel ils ne pourront se débarrasser au moment où ils en sentiront le besoin, la nécessité : alors ils regretteront le temps qu'ils auront perdu; ils maudiront leur inertie, leur foiblesse; il ne sera plus temps. Puissent-ils s'épargner de tardifs & impuissans regrets !

R. D. S. J. D.

Au Rédacteur.

Enregiſtré ſeulement le douzieme pour parler ſur la propoſition de M. Condorcet, d'abroger les lois faites par l'aſſemblée conſtituante, qui conferent au chef de l'adminiſtration générale du royaume le droit de nommer les commiſſaires de la tréſorerie nationale, & les membres du bureau de comptabilité; très-incertain d'avoir la parole, je vous adreſſe, Monſieur, mon opinion à ce ſujet. Pluſieurs de mes collegues ſont abonnés à votre journal; je déſire qu'ils la connoiſſent. Une lecture réfléchie dans le ſilence du cabinet, a des effets moins à craindre que la ſimple audition d'un diſcours pompeuſement débité. D'ailleurs, j'aime à confier à mes commettans mes opinions; je les crois bonnes, juſqu'à ce que la diſcuſſion m'ait éclairé ſur mes erreurs, & alors je ne ſuis pas le dernier à les reconnoître; je n'ai d'intérêt que l'intérêt général; je n'ai d'amour-propre que la gloire de mon pays.

Opinion ſur la nomination des commiſſaires de la tréſorerie nationale, & des membres du bureau de comptabilité.

Messieurs,

Il exiſte une loi qui fixe le mode de la nomination & de la deſtitution des membres du bureau de comptabilité; il exiſte une

loi qui fixe le mode de la nomination des commissaires de la tréforerie nationale ; il n'en existe point qui ait statué sur le mode de leur destitution : c'est sur ce silence de la loi que M. Condorcet fonde son opinion, & son opinion est qu'il faut abroger les lois qui conferent la nomination de ces divers fonctionnaires publics au chef du pouvoir exécutif suprême, au chef suprême de l'administration générale du royaume, pour en investir le peuple. Mais la constitution délegue au roi la nomination des ambassadeurs & autres agens, & la loi garde aussi le silence sur leur révocation. Seroit-ce aussi un motif d'ôter au roi cette nomination ? ces choix ne sont pas moins importans ; ils le sont au contraire d'autant plus, qu'à l'abri de toute surveillance, ils semblent à l'abri de toute responsabilité ; & ce cas ne peut être, sous aucuns rapports, celui où se trouvent les commissaires de la tréforerie nationale & du bureau de comptabilité, qui sont placés immédiatement sous la surveillance des représentans de la nation, & qui rendent compte tous les mois de leurs recettes & de leurs dépenses. Si la constitution ne donne point nominativement au roi le droit de nommer à ces places, au moins ne peut-on disconvenir que l'esprit de la constitution ne soit de donner au roi la plus entiere surveillance sur la perception & la distribution des deniers publics. Le roi est le chef suprême de l'administration générale du royaume ; il nomme les prépofés en chef aux régies des contributions indirectes, à l'administration des domaines nationaux, & à la fabrication des

monnoies. C'eſt ici la conſtitution qui parle; & ſi les commiſſaires de la tréſorerie nationale ne ſont point compris nominativement au nombre des fonctionnaires publics nommés par le roi, c'eſt qu'ils ont été conſidérés plutôt comme des ſurveillans que comme des agens réels. Il eſt clair du moins que la conſtitution ne confere ces nominations ni aux aſſemblées électorales, ni aux corps adminiſtratifs, ni à l'aſſemblée nationale, qu'il exiſte au contraire des lois qui les donnent au roi. Si vous abrogez ces lois, vous en remettez évidemment le droit à l'aſſemblée nationale. Ecoutez M. Condorcet : *il propoſe que chaque département nomme un électeur ; que l'on n'établiſſe aucune incompatibilité entre cette fonction & toute autre fonction publique*; & plus loin, & plus franchement, il dit : *dans ce moment & juſqu'aux élections générales, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin de la préſente ſeſſion, les députés à l'aſſemblée nationale de chaque département en déſigneroient l'électeur & ſon ſuppléant.* Voilà bien, quoiqu'en diſe M. Condorcet, la très-dangereuſe cumulation de la fonction d'élire avec les fonctions légiſlatives ; voilà bien l'équilibre conſtitutionnel rompue ; voilà bien la reſponſabilité devenue illuſoire, & notre nouveau gouvernement corrompu dans ſon origine par l'uſurpation des pouvoirs. Mais je veux que ce ſoit les aſſemblées électorales qui faſſent réellement les nominations, j'obſerverai que la conſtitution a déterminé les ſeuls modes de ces aſſemblées, leurs convocations, leurs tenues, leurs époques, les ſeuls objets dont elles doivent & peuvent s'occuper. Si l'af-

ſemblée nationale, pouvoir conſtitué comme tous les autres, s'arrogeoit le droit de remuer ainſi le peuple à ſon gré, en provoquant des aſſemblées extraordinaires, on frémit en ſongeant où pourroit s'arrêter le déſordre & l'anarchie? A-t-on bien calculé les inconvéniens des déplacemens trop multipliés, les dépenſes & pertes de temps des citoyens? A-t-on bien penſé combien dans le moment où l'intérêt de notre liberté va peut-être nous commander la guerre avec les tyrans nos voiſins, il ſeroit dangereux de paroître porter atteinte à cette union qui doit régner entre les deux premiers pouvoirs conſtitués? A-t-on bien calculé l'inſouciance criminelle des égoïſtes, la puſillanimité funeſte des hommes de bien, ces deux cauſes auxquelles nous devons ces magiſtrats prévaricateurs qui provoquent & fomentent effrontément les troubles & la licence; ces deux cauſes auxquelles nous devrons peut-être la guerre qui nous menace, ou du moins une longue ſuite d'inquiétudes. Qui croira en effet que la conſtitution ait l'aſſentiment de la nation entiere, lorſque l'on ne voit qu'une très-petite minorité de citoyens aſſiſter aux aſſemblées primaires, & dédaigner les devoirs qui devroient être pour eux les plus chers & les plus ſacrés, puiſque de leur choix dépend le bonheur ou le malheur de leur patrie. Mais, me dira-t-on, quand c'eſt le peuple qui nomme, il n'a point à ſe plaindre, il porte le premier la peine des mauvais choix qu'il fait, au lieu qu'il a toujours le droit de les reprocher au roi, & de les conſidérer comme autant de moyens de corruption. M. Condorcet dit donc que cet acte volontaire

de la part du roi de sanctionner le décret qu'il vous propose, prouveroit au peuple combien le roi dédaigneroit les avantages qu'il pourroit tirer de la corruption. C'est ici que la philosophie de M. Condorcet se trouve le plus évidemment en défaut ; non que je combatte le système de corruption qu'il vous a présenté, je pense ainsi que lui, je vais plus avant que lui, & mon système de corruption sera beaucoup plus complet que le sien. En effet, M. Condorcet semble croire que tous les moyens de corruption sont dans la main du roi, qu'il est le siege d'une gangrène épidémi-politique mortelle pour les mœurs & la fortune publique ; je ne nie pas qu'il n'ait entre les mains autant de canaux de corruption qu'il a de places à nommer : mais il faut le dire, ceux-là sont déjà profondément corrompus qui se mettant sans pudeur au-dessus de l'opinion publique, acceptent publiquement de l'argent ou des places pour prix de leurs prévarications ; ces hommes éhontés sont rares, mais ceux-là sont bien communs qui se vendent en secret, & qui n'ont de compte à rendre qu'à leur conscience. Ils sont sans doute malheureux, ils ont des remords, mais ces remords sont infructueux pour la société. N'ayant pas la faculté de les surveiller, elle n'a pas le droit de les punir. N'augmentons donc point ; n'ajoutons pas aux vices qui empêchent le gouvernement d'être obéi, qui nuisent à l'exécution des lois. Je les vois ces vices dans l'indépendance où se trouvent, du chef suprême de l'administration générale du royaume, les agens secondaire de cette administration.

C'eſt en vain que l'on étalera les ſentimens ſurnaturels d'une philoſophie toute platonique, il faudra toujours que celui-là à qui l'autorité eſt confié, puiſſe récompenſer s'il veut être obéi. Les anciens légiſlateurs ont bien connu cette force d'opinion, ils l'ont employée avec avantage, parce qu'enfin c'étoit pour des hommes qu'ils faiſoient des lois. Il faut donc que le gouvernement ſoit à même d'honorer & de payer publiquement les ſervices rendus à la choſe publique, ou il payera en ſecret les prévarications; il faut ou qu'il récompenſe ou qu'il corrompent, choiſiſſez. Pour moi, j'aime mieux voir couler de ſes mains l'or rémunérateur, que d'avoir à l'accuſer de prodiguer ſecretement un or corrupteur. Le premier du moins ſera utile à la patrie; le ſecond lui ſera funeſte. Ne détruiſons pas par une méfiance impolitique, deſtructive de toute reſponſabilité, l'union d'intérêts que la conſtitution a établie entre le peuple & le roi, laiſſons à chacun ſes droits conſtitutionnels; ſi le roi a un grand nombre de places à nommer, s'il a des courtiſans & des flatteurs, le peuple, nouveau ſouverain, n'a-t-il pas un plus grand nombre de place encore à ſa nomination; n'a-t-il pas auſſi ſes courtiſans & ſes flatteurs; & ſa cour, pour être moins brillante, n'eſt-elle pas en effet plus peuplée que celle du roi. M. Condorcet me dira que le peuple ne peut avoir d'autre intérêt que l'intérêt général, au lieu que l'intérêt perſonnel du roi eſt diamétralement contraire à l'intérêt général, qu'il eſt conſéquemment plus convenable de remettre toutes les nominations

entre les mains du peuple. Cet argument spécieux peut cependant être réfuté, même en principes. S'il eſt vrai que le roi ait un intérêt perſonnel, il eſt encore vrai qu'il a auſſi l'intérêt du peuple à ménager, à moins que ce ne ſoit le plus odieux de tous les tyrans; & le grand nombre de ſurveillans que la conſtitution lui donne, ne le lui permettroit pas long-temps. J'honore le peuple, je me fais gloire d'être du nombre, le peuple que l'on avilit journellement, en honorant de ce beau nom des brigands qui le deshonorent, le peuple a une conſcience intime qui l'abuſe difficilement; il a une *certaine ſcience* plus ſûre que la ſcience brillante & très-incertaine de tous nos érudits; on peut le tromper, & on le trompe ſouvent; mais il ſe trompe rarement lorſqu'il n'eſt pas circonvenu par des pervers & par des ambitieux, lorſqu'on l'abandonne à lui-même, lorſque ſes ennemis, je veux dire ſes flatteurs, ceſſeront de lui dire que la licence n'eſt autre choſe que la liberté, que le deſordre & l'anarchie ſont des actes de ſouveraineté; lorſqu'on ceſſera de l'étourdir & de le tenir toujours dans une ſorte d'ivreſſe fatale à ſon bonheur, il ſe ſentira fatigué d'une trop longue agitation, il reprendra ſon véritable caractere d'homme libre, il ſera heureux. Que dis-je? & pourquoi calomnier le peuple? il eſt bon, laborieux, il a des mœurs; ce ſont ſes agitateurs dont le ſouffle impur l'empoiſonne de tous leurs vices; mais c'eſt que nous ne nous entendons pas, ſes flatteurs & moi, lorſque nous parlons du peuple. Je lui dirai toujours la vérité avec reſpect, mais avec courage. Le peuple eſt,

pour

pour certaines personnes, une multitude effrénée, attroupée, vendue ou prête à se vendre à ceux qui la payent; le peuple est, si l'on veut les en croire, ceux qui taxent le bled sur les marchés, qui empêchent la circulation nécessaire des grains, qui forcent ou immolent leurs magistrats; & moi, je ne vois là que des fainéans qui sont devenus des brigands: le peuple est pour moi, ce qu'il est pour tous les honnêtes gens, le cultivateur, le négociant, l'artisan, le soldat, le journalier ami du travail, tous les hommes utiles enfin; & c'est là la très-grande majorité de la nation, pour qui la constitution est bonne & salutaire, qui l'aiment, qui l'ont jurée, qui la veulent, & qui tous, gardes nationaux, mourront s'il le faut pour elle. C'est à ces hommes à qui il ne seroit pas dangereux de confier les élections; mais les pervers & les ambitieux regnent encore; & au moyen des intrigans qu'ils s'attachent, ce sont eux-mêmes qui se nomment aux places qu'ils désirent. Combien aurai-je à citer de fâcheux exemples à l'appui de mon assertion? combien de mauvais choix n'avons nous pas à déplorer? Je les dénonce à l'assemblée nationale ces citoyens pusillanimes qui craignent les injures & les huées, & ne craignent point les remords de leur conscience; qui craignent pour leur existence, & ne craignent point la ruine de leur patrie. Dans cet état de choses, que je défie de révoquer en doute, ne pourroit-on pas penser, car enfin nous sommes des hommes, que les membres de l'assemblée nationale, sous prétexte d'ôter au roi des

moyens de corruption, s'en ſont emparés eux-mêmes. Ne pourroit-on pas croire qu'aux termes de l'article II de la ſection IV du chapitre IIe de la conſtitution, qui porte que les membres de l'aſſemblée nationale ne pourront recevoir aucune place du pouvoir exécutif, ni de ſes agens, pendant la durée de leurs fonctions, ni pendant deux ans après en avoir ceſſé l'exercice, ils voudroient mettre ces places à la nomination du peuple, dont le droit ſubſiſte toujours, & qui peut nommer indiſtinctement & en tout temps tous les citoyens, quelque ſoient les fonctions qu'ils aient d'ailleurs précédemment remplies. Il eſt des hommes tellement pleins du beſoin d'être utiles, qu'ils ne voient qu'avec effroi un interrègne où ils ceſſeroient néceſſairement de rendre des ſervices à leur patrie. Je partage leur ſollicitude, mais l'intérêt général me preſſe plus vivement encore; & dans le cas où l'aſſemblée nationale décréteroit les places de commiſſaires de la tréſorerie nationale & du bureau de comptabilité à la nomination du peuple, propoſition ſur laquelle je demande la queſtion préalable, j'inſiſte ſur cet amendement que les membres de l'aſſemblée nationale ne puiſſe être élus à ces places que deux ans après avoir ceſſé l'exercice de leurs fonctions. Le peuple a ſouvent les vices des rois, le peuple s'eſt donné des tyrans, le peuple a exilé des philoſophes & des ſages. L. C. CHÉRON.

De la Convention nationale projetée pour 1793 par les Jacobins.

Il eſt évident que les Jacobins, qui ont ſi bien ſervi la révolution, après avoir aidé l'aſſemblée conſtituante à délivrer la France de ces corporations formidables qui la tenoient ſous la domination de Rome, adoptent pour eux le ſyſtême romain tout entier, & n'y font de changement que dans les noms. Au lieu du double glaive de Saint Pierre, ils ont la pique de Saint Antoine, des bonnets rouges au lieu de chapeaux, un centre d'unité dans la ſociété-mere ſéante à Paris, des conciles provinciaux & généraux, une inquiſition rédoutable, un *index*, des ſbires, des miſſionnaires, une congrégation de la Propagande, des foudres comme ceux du Vatican.

Des avis certains nous apprennent que dans chaque département, & notamment dans celui du Bas-Rhin, deux freres députés de chaque égliſe, ou club ſuffragant du club-métropole, ſe rendent à la métropole pour y tenir un chapitre ou concile provincial. Il eſt probable que chacun de ces conciles députera quelques-uns de ſes évêques ou inſpecteurs à Paris, dont la ſuprématie n'eſt point douteuſe, & que là on tiendra bientôt un concile écuménique, dans lequel on aviſera aux moyens de rétablir, dans toute la pureté de la nature, le texte évangélique de notre conſtitution, qu'on ſoupçonne d'avoir

été altérée sous les presses de Baudoin, principalement au titre où il est question de la monarchie.

Là, on avisera à la maniere de dresser des cahiers de doléances uniformes à proposer aux assemblées primaires de 1793, qu'on veut rendre délibérantes, ainsi que le demandoit le côté aristocratique dans l'assemblée constituante, pour avoir un vœu général bien prononcé, & au-dessus de tout doute. Il n'est pas douteux, en effet, que si les évêques clubistes, de retour dans leurs évêchés, ont l'adresse de faire passer dans les assemblées primaires ces cahiers rédigés en concile général, jamais vœu particulier n'aura plus eu l'air d'être un vœu général.

Là, on s'occupera encore des moyens de forcer la main au gouvernement pour l'obliger à regarder la prochaine législature comme une assemblée conventionnelle, & à souffrir que l'on nomme en conséquence un plus grand nombre de représentans que la loi ne le permet pour l'année 1793.

Là, on s'occupera surtout comme les membres de la législature actuelle peuvent être réélus pour la suivante, de faire réélire ceux d'entre eux qui ont usurpé le nom de *patriotes*, de leur donner pour collegues des hommes qui leur ressemblent, & de faire exclure ces *modérés*, ces *ministériels*, qui n'entendent rien à la constitution, & qui feignent de l'aimer pour trahir, dit-on, les intérêts du peuple.

C'est-à-dire que là on travaillera sérieusement à une contre-révolution, & à mettre

le peuple en ſainte inſurrection générale.

Eh bien, ſuppoſons que tout tourne à ſouhait pour les novateurs; que la ſainte inſurrection générale ait lieu; qu'il en réſulte une nouvelle conſtitution toute à leur avantage; que la royauté, par exemple, ſe partage en ſept ou huit portions à la diſpoſition du peuple, & que par la nouvelle conſtitution, ils deviennent admiſſibles à ces portions de royauté temporaire; qu'ils puiſſent même y être promus de nouveau, par un nouveau choix, après le terme fixé par la loi à chaque regne, quels grands avantages retireront-ils de leur contre-révolution?

Le principe de la reſponſabilité, pour les grandes places, eſt trop bien etabli aujourd'hui pour être oublié; d'où il ſuit que tout pas vers l'élévation eſt un pas vers le malheur.

Les ſociétés d'ailleurs ſur leſquelles s'appuient aujourd'hui les tribuns du peuple, ne ſont que des rendez-vous d'ambitieux. Tous les jours de nouveaux aſpirans à la fortune y ſont introduits, s'y élèvent, s'y forment dans l'art de ſaiſir le vent de la faveur, & d'envoyer à Orléans ceux qui occupent les poſtes qu'ils convoitent. Les architectes de la contre-révolution doivent donc toujours avoir Orléans en perſpective, en cas même de réuſſite.

Quant à nous, qui nous aſſurera que les légiſlateurs & les clubiſtes de 1795, parmi leſquels ſe trouveront ſans doute des ambitieux qui auront des talens à développer, une réputation & une fortune à faire, ne voudront pas tâter de la gloire de faire une

contre-révolution & une constitution ! & s'ils ont cette fantaisie, qui nous assurera que leurs successeurs n'auront pas une fantaisie semblable ? & en quelle année finiront ces fantaisies. LE ROI DE FLAGIS.

LETTRE de M. L. C. CHÉRON, député du Département de Seine & Oise, électeur de Paris en 1789.

Le 10 avril 1792.

Je détourne la vue des épouvantables conséquences qui doivent naturellement résulter du décret rendu hier lundi 9 avril, par lequel l'assemblée nationale admet aux honneurs de la séance, au milieu d'elle, dans le sein des représentans de la nation, les suisses de château-vieux, c'est-à-dire les assassins de Desilles dont le dévouement sublime sera honoré par la postérité comme celui de d'Assas, les assassins des gardes nationales armées au nom de la loi, des rebelles encore teints du sang françois.

En vain me dira-t on qu'ils ont été victimes du traître *Bouillé*; je répondrai, que si ce général, dont le nom sera éternellement en horreur, n'avoit pas commis d'autre faute que celle dont on l'accuse, sous les murs de Nancy, nous n'aurions que des éloges à lui donner. En effet, porteur d'une loi, il n'avoit d'autre mission que celle de la faire exécuter, il le devoit, il eût été coupable de son inexécution.

En vain me dira-t-on qu'ils ont été mal

jugés; je répondrai encore que ce n'eſt pas à nous à les juger, que les capitulations ſuiſſes leur laiſſent leur juriſdiction. Nous avons bien fait ſans doute de déclarer à la Suiſſe que la France ne vouloit pas être ſa géoliere, d'étendre même ſur les ſuiſſes de Châteauvieux le bienfait de l'amniſtie générale; mais, quoiqu'en diſe M. Couthon, une amniſtie ſuppoſe des coupables à qui l'on fait grace; le mot lui-même fait leur procès, publie leurs crimes, & les décharge ſeulement de la peine par eux encourue: & c'eſt à de pareils hommes que l'on accorde des honneurs, que l'on prépare des triomphes! Accourez en jouir, mânes des ſcélérats, qui avez expié par une mort ignominieuſe le forfait atroce d'avoir aſſaſſiné Déſilles & les gardes nationales; accourez, on vous prépare un triomphe, vous êtes des héros.

Et vous, citoyens ſoldats, peres de famille, patriotes armés au nom de la loi, qui êtes péris victimes de leur férocité ſous les murs de Nancy; généreux Déſilles, ô vous, dont la patrie reconnoiſſante a honoré la fidélité & le courage par un deuil univerſel; ô vous, qui vous êtes *immortaliſés par une belle mort*, renfoncez-vous dans le ſein de la terre pour ne pas entendre les chants criminels qui accompagneront le triomphe de vos aſſaſſins; ou plutôt ſortez de vos tombes, montrez à des ingrats vos têtes encore ſanglantes, encore ceintes de la couronne civique: votre cauſe eſt celle de toutes les gardes nationales du royaume.

Citoyens, entendez avec effroi ces paroles

terribles d'un de vos représentans, du brave Gouvion, qui a été pendant près de trois ans major général de la garde nationale parisienne.

» J'avois un frere, bon patriote, jouissant de » l'estime de ses concitoyens, ayant été con- » sécutivement commandant des Gardes na- » tionales, & membre du département, tou- » jours prêt à sacrifier sa vie pour le main- » tien de la loi; requis par elle, il est allé » à Nancy, où il a reçu la mort. Je demande » s'il seroit possible que je visse tranquille- » ment ses assassins ». Et il sortit pour pleurer son frere, & peut être sa patrie. Non, cette scene ne sortira jamais de ma mémoire, elle oppressera éternellement mon ame.

Puissions-nous n'attribuer le découragement des gardes nationales & tous les malheurs qui en seroient la suite, qu'à l'erreur d'un patriotisme exalté! Mais il faut que je replace ici une réflexion qui est devenue pour moi une vérité évidente, & que j'ai déjà publiée: les aristocrates de Coblentz & les soi-disant patriotes de Paris s'entendent merveilleusement; tous n'ont qu'un but caché, le *despotisme*; tous prennent le même chemin, *l'anarchie*.

On souscrit pour ce journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine, & chez* GATTEY, *Libraire au Palais-Royal.*

L'on est prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XXIX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Vous avez des difficultés à vaincre ; vous avez des » dangers à braver ; il faudra répandre du sang ; » mais de toutes les causes qui divisent les hom- » mes, celle de la liberté est la seule qui légitime, » qui nécessite, la seule qui sanctifie l'effusion du » sang ». (*Mirabeau aux Bataves, sur le Stathoudérat.*)

ENFIN elle a été prise cette détermination qui étoit attendue avec une si vive impatience. Il a été prononcé par les représentans de la nation ce cri terrible : LA GUERRE..... LA GUERRE. Le patriotisme le faisoit désirer aux amis de la liberté, la philantropie faisoit craindre aux amis de l'humanité le moment où il seroit prononcé. Il a retenti, au moment où j'écris, dans une partie de l'em-

pire, il en aura bientôt atteint les dernieres extrémités, & je ne doute pas qu'il ne produise sur tous les vrais françois le même effet que sur moi. Je souhaitois de voir mettre un terme à l'audacieuse insolence avec laquelle une poignée de rebelles insultoient à la souveraineté du peuple; à l'astucieuse politique avec laquelle les cabinets des despotes temporisoient pour avoir le temps de nous chercher de nouveaux ennemis, & *d'aiguiser leurs armes* contre nous.

Je m'étois flatté du vivant de Léopold que nous pourrions obtenir la paix; que le caractere pacifique de ce prince triompheroit des sollicitations dont on assiégeoit son trône, & sur-tout les boudoirs de ses maîtresses. Mais sa mort & l'avenement de François à la couronne de Hongrie & de Boheme (1), la conduite du nouveau roi ne m'a plus laissé d'espoir; négocier m'a paru désormais inutile, & j'ai jugé que la querelle ne se termineroit que par les armes.

---

(1) Un membre de l'assemblée, pendant qu'on lisoit hier dans l'assemblée *le considérant* du décret sur la guerre, interrompit au moment où M. Gensonné disoit *François Ier.*, & lui cria, dites *François dernier.* Cette plaisanterie excita le rire dans l'assemblée; mais elle me paroît, ainsi que plusieurs autres saillies auxquelles se livrent quelquefois nos législateurs, au-dessous de la dignité, & du ton de décence & de grandeur qui devroit toujours caractériser les délibérations de l'assemblée nationale.

Le ſort en eſt jeté : au moment où les dernieres dépêches de M. de Noailles arriverent de Vienne, il fut aiſé de prévoir la détermination qu'inſpireroit à l'aſſemblée nationale la conduite du cabinet de Vienne, & ſa perſiſtance dans ſon office du 18 Mars.

Il eſt remarquable que les lettres de notre ambaſſadeur ne furent point portées d'abord au conſeil du roi ; & certes je ne puis approuver cette conduite de M. Dumouriez. Je ſuis loin de vouloir lui interdire les communications avec ſes amis de l'aſſemblée, qui entretiennent la confiance entre les deux pouvoirs, en banniſſant toute idée de myſtere & de diſſimulation. Mais comment tolérer qu'un miniſtre du roi confere avec les comités de l'aſſemblée, avant même d'avoir communiqué au conſeil les pieces dont il ne peut diſpoſer ſans l'autoriſation du roi.

L'intelligence du pouvoir exécutif doit exiſter avec le corps entier des repréſentans, & non, avec une fraction, non, avec un comité. Sans cela cette harmonie prétendue n'eſt rien qu'une coalition, qu'un parti formé ſouvent par l'ambition contre la liberté.

Les miniſtres ne devroient point paroître dans les comités ; ils ne devroient pas s'en faire, comme cela n'arrive que trop ſouvent, des eſpeces de conſeils pour fixer leurs déterminations, d'où il réſulte qu'ils s'en font enſuite des défenſeurs dans l'aſſemblée ſi on les attaque.

Il eſt certain que dans des comités particuliers & dans le comité diplomatique de

l'assemblée nationale, la guerre étoit arrêté au moment où M. Dumouriez a fait son rapport au conseil du roi. Sa majesté avoit senti de son côté la nécessité de cette détermination, & elle n'a pas hésité à l'adopter.

J'aurois voulu qu'en venant à l'assemblée le roi ne fit pas lire le rapport fait à son conseil, & que lui-même eût analysé les justes motifs de ressentiment de la France contre le cabinet de Vienne.

En laissant ces détails dans la bouche de son ministre, il semble que le roi ait voulu s'y rendre étranger, qu'il ait été entraîné plutôt que persuadé.

La circonstance où il se trouve, exigeoit qu'il exprimât *lui-même* en entier, dans ses causes & dans ses résultats, l'avis qui a été le sien, comme il l'a dit lui-même.

En ne le faisant pas, il a donné un prétexte à ses ennemis & aux nôtres pour calomnier encore les François. Ils diront : « Il n'est pas surprenant que le roi ait proposé la guerre. Entraîné par les circonstances à se composer un ministere pris parmi *les Jacobins*, il a dû suivre l'impulsion de ce nouveau conseil, qui devoit désirer la guerre. Il y a cédé, mais lui personnellement ne la vouloit pas ; il a laissé son ministre des affaires étrangeres lire son rapport, en se bornant à en adopter, par quelques mots, les conclusions (1) ».

(1) On répand dans le public que le roi, dans son

Qu'ils ne s'y trompent pas cependant ceux qui pourroient tenir aujourd'hui ce langage; ce ne ſont pas *les Jacobins* qui veulent la guerre, qui la feront avec courage, avec énergie, ce ſont tous les François qui ont le ſentiment de leur dignité, & le courage qui caractériſe éminemment les hommes libres.

J'ignore quels ſont les hommes qui ſeroient aſſez avilis, aſſez dégradés pour entraîner une nation à la guerre, pour immoler des milliers d'hommes à leur ambition particuliere. Il en exiſte ſans doute, il y en a peut-être encore, mais graces au ciel, je n'ai jamais pu concevoir l'affreux courage qui dicte leurs calculs, & j'aime mieux penſer qu'il n'y a eu dans la détermination priſe hier, d'autre mobile que le bien public, que le ſentiment de la néceſſité où la France a été réduite.

On a remarqué que l'aſſemblée a fait une choſe très-ſage en ne délibérant pas à l'inſtant, & en remettant la diſcuſſion à cinq heures. On ne lui reprochera pas d'avoir cédé à un *entraînement* dangereux; car, quoi-

---

conſeil, n'a pas été d'avis de la guerre, & qu'il n'a cédé qu'aux avis réunis de ſes miniſtres. On ajoute qu'il a exigé que tous ſignaſſent leur opinion avant de la préſenter à l'aſſemblée. Je n'ajoute pas foi à ces bruits, que peut-être on fait méchamment circuler.

qu'en aient dit des hommes que j'eſtime, dont j'aime les principes, mais dont je n'adopte pas l'avis dans cette occurrence, la queſtion étoit mûrie dès long-temps, & ceux qui n'avoient pas une opinion faite, lorſque le roi eſt entré à l'aſſemblée, ſur la néceſſité de la guerre ou ſur ſes dangers, mourront ſans en avoir formé une, ou ſeront les prophêtes après l'événement.

On a obſervé auſſi que les combattans étoient étrangement mêlés. Les oppoſans à la guerre, ou du moins à la célérité de la réſolution, étoient MM. *Becquey* & *Bazire*, *Chéron* & *Merlin*; & certes, on peut bien dire, avec Mirabeau, que ces noms pouvoient *hurler d'étonnement de ſe trouver accouplés*.

Mais MM. Chéron, Becquey ne vouloient pas la guerre à cauſe des maux qu'elle entraîne; MM. Bazire & autres ne la vouloient pas parce qu'ils craignent les trahiſons des généraux, diſent-ils: & ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que c'eſt ſur-tout contre *La Fayette* qu'on s'attache à diriger ces infâmes ſoupçons (1).

---

(1) On ne peut mieux répondre à ces horreurs qu'en mettant ici un article d'un papier eſtimé.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée de Metz, commandée par M. la Fayette.

Metz, 10 avril.

Tandis que les ennemis de notre général ne ceſſent

Que penſer, quand on le voit déteſté outre-Rhin & attaqué ici par une faction, ſans que perſonne le défende pour ainſi dire?

---

de répandre dans la capitale & dans les départemens, d'odieux ſoupçons ſur ſon civiſme & ſon attachement à la conſtitution, il acquiert tous les jours de nouveaux droits à la confiance de l'armée, par la conduite la plus loyale & la plus franche. Il vient de déclarer hautement qu'il n'y auroit point de quartier-général; que ſa tente ſeroit placée à la tête du camp, qu'elle ſeroit ſurmontée du pavillon aux trois couleurs, & couronnée du bonnet de la liberté; qu'elle ſeroit exhauſſée pour être apperçue de l'ennemi, & ſurveillée des ſiens, & qu'il eſpéroit qu'elle ſerviroit de point de ralliement à tous les défenſeurs de la liberté. Il a annoncé qu'il recevroit avec plaiſir tous les officiers à ſa table; mais qu'elle ſeroit frugale. Il leur a montré ſon lit, qui conſiſte dans un ſimple cadre, garni de ſangles & couvert d'une peau d'ours. Il y a loin de cette ſimplicité ſpartiate à la molleſſe & à l'attirail de pompe & de luxe dont s'entouroient nos généraux de l'ancien régime, & ſur-tout ce *Richelieu*, qui avoit tranſplanté dans les camps la profuſion & la délicateſſe des boudoirs de la capitale. Il eſt vrai que ces meſſieurs, en prodiguant l'or de l'état & en recevant celui de l'ennemi, trahiſſoient leur patrie, & après s'être laiſſé battre, venoient glorieuſement bâtir des *pavillons d'Hanovre*, cimentés du ſang des françois, & aux dépens de la perfidie & de la corruption; mais notre ſublime conſtitution a heureuſement régénéré

Cependant ce ne ſont pas, à ce qu'il paroît, MM. Briſſot & leurs amis qui l'attaquent, mais les Robeſpierre & compagnie, qui ont dans la municipalité quelques partiſans. Ils ont vainement eſſayé de renverſer le buſte du héros de la liberté ; une majorité eſtimable a préſervé M. Pétion de la honte de voir une telle délibération priſe pendant qu'il eſt maire ; & les buſtes de Bailly & de La Fayette ſont encore & demeureront ſans doute à leur place.

La Fayette ſera la guerre, & j'eſpere que ce ſera avec ſuccès. Les cœurs de tous les françois vont ſe rallier pour triompher des ennemis du dehors, &, je m'y attends, nous montrerons aux nations ce que peut un peuple qui veut, avant tout, reſter libre & indépendant. R. D. S. J. D.

Sur l'abus des Mots.

Quand on ſonge que le plus grand nombre des hommes de toutes les claſſes eſt gouverné par des mots, on ne peut être indifférent ſur l'acception qu'ils reçoivent du haſard & qui en pervertit ſi ſouvent le ſens primitif.

Qu'il me ſoit permis de citer un mot tri-

---

les ames, & nous ne craignons pas que l'éleve de Washington, & le plus implacable ennemi du deſpotiſme, ſouille jamais ſa glorieuſe carriere par ces ſcandaleuſes prodigalités & par ces infâmes trahiſons.

vial accrédité d'un côté par d'insipides plaisanteries, de l'autre, par des déclamations absurdes ou perfides. Lorsque le mot de *sans-culotte* s'introduisit dans la conversation, quelques hommes s'en servirent assez habilement pour attirer à leur parti tout l'intérêt qu'inspire la pauvreté & pour charger ceux qui n'en sont pas, de toute la haine que mérite l'opulence orgueilleuse & sans pitié. A Dieu ne plaise que la pauvreté puisse jamais devenir l'objet d'une odieuse plaisanterie ! que l'aspect des haillons excite la dérision ! Celui qui rit du malheur de son semblable, de quelque parti qu'il soit, quelque opinion qu'il professe, est certainement un misérable indigne du nom d'homme. Sans être *Jacobin*, sans se décorer du titre aujourd'hui trop fastueux de *sans-culotte*, on peut savoir que le malheur a droit, non seulement à la compassion, à l'intérêt, mais même au respect.

Res est sacra miser.

En se livrant à une plaisanterie légère, imprudente & d'assez mauvais goût, ce n'est point la pauvreté qu'on a voulu jouer, c'est l'affectation & la singerie de ceux qui s'abaissent au niveau du pauvre pour acquérir de l'élévation & des richesses, qui se couvrent des haillons de l'indigence pour parvenir à des places lucratives ou honorifiques; ou qui, s'ils sont de bonne foi, imitent l'orgueilleuse humilité du Cynique qui foulait aux pieds le faste de Platon, par un faste plus grand encore.

Pour détromper les soi-disant *sans-culotte*, ne leur laissons pas ignorer que cette dénomination n'a pu devenir ridicule ou injurieuse que depuis qu'ils se la sont appropriée; depuis qu'ils en ont fait le mot de ralliement de leurs agens & qu'elle est devenue synonyme de *brigand* & de *brûleur de maisons*. Elle ne désigne plus celui qui manque d'un vêtement essentiel, mais celui qui, indépendamment du vêtement qu'il a, veut encore s'approprier celui de son voisin. Prendre les livrées de la misere, en courant après les jouissances du luxe & de l'opulence, c'est une ridicule parodie, une profanation criminelle, bien insultante pour les vrais pauvres; c'est une basse flatterie bien injurieuse pour leur raison. C'étoit ainsi que les courtisans de nos rois & de nos princes, non contens d'adopter servilement leurs opinions, leurs passions, leurs goûts, se couvroient encore de leurs couleurs. Rendons au peuple françois la justice de croire qu'il faut pour le séduire un artifice moins grossier.

Si aux yeux de quelques hommes la nudité a pu paroître le signe du patriotisme, ne nous étonnons pas que richesse soit devenue synonyme d'aristocratie. Le mot d'*aristocrate*, dans son acception premiere, dans celle qu'il avoit reçue au commencement de notre révolution, désignoit celui qui vouloit concentrer l'autorité dans une classe privilégiée; or, il est évident que les hommes riches, qui ne sont point de cette classe privilégiée, ont un intérêt directement contraire,

Si au lieu de vouloir faire du peuple l'inſtrument d'un parti, on cherchoit à lui donner des idées juſtes, on lui diroit que l'inégalité dans la diſtribution des richeſſes doit être l'effet naturel & néceſſaire de la liberté, qui favoriſe le développement des facultés inégales des hommes & de l'induſtrie que la nature a inégalement répartie entre eux. L'uſage d'une grande fortune, loin de diſpoſer celui qui la poſſede à l'excès de l'ambition, à l'uſurpation excluſive du pouvoir, lui inſpire plutôt une lâche & coupable indifférence, & tend à l'endormir au ſein des jouiſſances variées à l'infini que ce pays offre plus qu'aucun autre.

Il n'eſt pas douteux que les lois, loin de favoriſer ou de perpétuer cette inégalité, maladie incurable des ſociétés induſtrieuſes & commerçantes, doivent tendre à la réprimer, à en tempérer l'excès; mais il eſt un terme où la puiſſance des lois s'arrête. C'eſt au commerce alors à réparer le mal qu'il fait. C'eſt lui qui rend l'opulence tributaire de l'induſtrie, & qui donne à tous l'eſpérance d'acquérir un jour ces richeſſes ſi déſirées, qui ne peuvent être ſimultanément le partage de tous. Par lui la fortune ſourit à tous les travaux & récompenſe tous les efforts.

Vous qui portez envie à ces heureux du ſiecle, dont le ſort vu de plus près vous inſpireroit peut-être une juſte compaſſion, à qui le ſuperflu de leurs richeſſes donne plus de beſoins factices que de jouiſſances réelles,

laiſſez-les étaler faſtueuſement les marques de cet excès d'opulence qui vous ſemble une inſulte à votre pauvreté : c'eſt un tort dont il faudra bien qu'ils ſe corrigent ; l'abus de leurs richeſſes en tarira la ſource, & d'autres fortunes s'éleveront bientôt ſur les débris de la leur.

Aigriſſez l'une contre l'autre les claſſes que la fortune a inégalement partagées ; excitez l'envie & la haîne dans les uns, la crainte dans les autres, & vous verrez le riche enterrer ſon or, les ſtipulations commerciales ceſſer, & le numéraire diſparoître. Ne vaudroit-il pas mieux reſſerrer les liens qui forment entre les hommes les beſoins réciproques, & les liens plus doux encore du bienfait & de la reconnoiſſance ?

Je ne releverai pas ici toutes les acceptions données au mot de *patriotiſme* ; je ne compterai pas les brigands qui ſe ſont décorés du nom de patriotes. Mais je m'indignerai de la lâche indifférence avec laquelle les vrais patriotes ont vu cette uſurpation ſacrilége. Certainement des mots ne tromperont pas les hommes accoutumés à réfléchir ſur le véritable ſens des choſes ; mais n'eſt-il pas à craindre que, ſéduits par un beau nom, des gens de bien peu éclairés ne croient marcher à la liberté ſur les pas des brigands ? N'eſt-il pas à craindre que revenus de leur erreur ils ne jugent de la liberté par ceux qui s'en diſent les appuis, & n'abandonnent pour jamais ſa cauſe ? Ah ! la liberté ! ce ſeroit la calomnier étrangement

que de la reconnoître aux traits défigurés ſous leſquels ou nous la préſente aujourd'hui. La liberté, ſi ſouvent invoquée, ſi cruellement outragée parmi nous, ne ſeroit-elle donc qu'un vain nom, ou n'auroit-elle d'aſyle ſur la terre que dans quelques ames indépendantes & fieres, qui ſavoient ſentir ſes douceurs & conſerver le dépôt de ce feu ſacré, au milieu de la ſervitude & juſques dans les cachots du deſpotiſme? Les hommes ſont-ils condamnés à ramper toujours ſous le joug aviliſſant de la terreur, ou ſous le joug plus honteux encore du fanatiſme & de l'eſprit de parti? Repouſſons cette idée pénible & démentie par quelques heureux exemples. Puiſqu'il eſt des peuples libres, nous le ſerons. Ceux qui nous ont précédés ont ſuivi comme nous une route pénible & détournée. Ne nous découragеons pas, & nous connoîtrons la liberté, malgré les ennemis qui l'attaquent & les ennemis plus dangereux qui travaillent à la déshonorer.

Ce lundi matin 16 avril.

MESSIEURS,

Electeur de Paris en 1789, permettez-moi de me ſervir de la voie de votre journal, pour inviter mes collegues, co-électeurs, à ſe réunir dimanche 22, préſent mois, paiſiblement & ſans armes, en tel lieu que le mieux inſtruit d'entre nous des localités de la ville de Paris

pourra nous indiquer, au cirque du Palais-Royal, par exemple. L'objet de cette réunion, dont j'inſtruirai officiellement la municipalité, dès que je connoîtrai le vœu de mes collegues, eſt de mettre fin à une diſcuſſion injurieuſe, trop long-temps prolongée à la commune de Paris, concernant MM. Bailly & La Fayette. Il ne faut pas faire rougir plus long-temps M. Pétion, des vertus, des talens & du patriotiſme de ſon prédéceſſeur : c'eſt notre bien, il faut le réclamer, il faut ſervir M. Pétion lui-même. M. Bailly eſt déplacé là où M. Pétion préſide, il faut le placer mieux; il faut porter ſa ſtatue, non *en triomphe*, IL EXECUTA LA LOI, non ſur *un char*, mais ſur nos têtes; mais ſur nos cœurs, au directoire du département de Paris, là, ſans doute, il ſera reçu, honoré, protégé. Il appartient aux 83 départemens du royaume; celui de Paris ſe glorifiera d'en être le dépoſitaire.

Garde national de Paris, en 1789, j'invite auſſi les citoyens compoſant la garde-nationale-pariſienne, à ſe réunir paiſiblement & ſans armes, en tel lieu qu'ils jugeront convenable pour faire la même démarche auprès de la municipalité, concernant la ſtatue de M. La Fayette : elle appartient à la France entiere, c'eſt au département de Paris à en être le dépoſitaire.

Expions par ce nouvel acte de reconnoiſſance envers les deux premiers hommes de la conſtitution & de la liberté, la crapuleuſe orgie, la *fête* impie & ſacrilége, heureuſe-

ment *respectée* par le mépris courageux des gardes nationaux & des bons citoyens.

L. C. CHERON,
Electeur & garde national de Paris, en 1789.

A L'AMI DES PATRIOTES (1).

IL existe deux manieres de gagner la confiance du peuple ; l'une consiste à professer des principes sains, des opinions indépen-

---

(1) Je dois, avant que le lecteur prenne connoissance du petit écrit suivant, servant de réponse à une des mille calomnies de M. Condorcet, répondre à quelques réflexions qu'un de mes collégues, que j'estime & que j'honore, me faisoit hier soir, dans un des comités de l'assemblée nationale, sur le ton général de mes écrits, & notamment de ceux que j'insére dans ce journal. *Vous perdez*, me disoit-il, *l'assemblée nationale en jettant sur elle du discrédit ?* Moi, perdre l'assemblée Nationale ! ah ! mon respect pour ce corps auguste est trop profondément gravé dans mon cœur, j'ai une trop haute idée des sublimes fonctions que les représentans du peuple y exercent, pour avoir seulement conçu la pensée coupable de l'avilir. Mais lorsqu'il m'est démontré que trop souvent l'intrigue & l'effronterie en imposent à la foiblesse & à l'honnêteté, qu'avec ce renfort nombreux les malveillans parviennent à terrasser les courageux défenseurs de la constitution ; lorsque je vois

dantes, & à porter dans ses discours cette conviction qui repose sur un respect profond pour les droits des hommes, pour les saintes maximes de l'égalité. L'homme vertueux, pour se populariser, n'a besoin que d'écouter

---

la justice & la vérité huées, sifflées, les exagérations & les injustices applaudies; lorsqu'il m'est évidemment démontré que la patrie est en danger par cet inexplicable déplacement de l'opinion publique; lorsque je vois Brissot & Condorcet parvenus à régner à force d'avoir démoralisé le peuple par les coupables maximes dont leurs écrits sont empoisonnés, certes, je serois coupable de garder le silence; je ne puis commander à mon indignation, & je crois servir ma patrie, en l'avertissant du danger où elle est, & l'assemblée nationale elle-même qui doit & qui peut encore la sauver.

Mais, ajoutoit celui de mes collégues que je viens de citer, *cette indignation ne tient-elle pas à quelque haîne personnelle?* Dieu m'en préserve. Je n'ai point à me reprocher de m'être jamais rencontré ailleurs qu'à l'assemblée nationale avec MM. Brissot, Condorcet & leurs adhérens; je hais moins sans doute leurs personnes individuelles, que le mal affreux qu'ils causent. *Ce que nous devons haïr le plus*, dit le sage Charron, *c'est la haîne.* Fort bien pour les personnes, lorsqu'il s'agit de notre intérêt individuel; mais lorsque le salut public est en danger, certes, il est permis de haïr ceux qui conspirent le malheur de l'état, & ce sentiment fatiguant & pénible, je l'éprouve

sa

la raiſon, & d'interroger ſon cœur, ſans ſonger à calculer ſa conduite. L'autre maniere exige plus d'habileté ; elle conſiſte à flatter la multitude, à tirer parti de ſes erreurs, de ſes paſſions, de ſon inſtinct même pour le bien, en lui donnant le change par des mots, en ſacrifiant les principes à de petits intérêts du moment. L'une forme le caractere diſtinctif du véritable ami du peuple, c'eſt-à-dire, de l'homme intégre & éclairé qui ne demande rien, qui ne craint rien, & qui ne cherche que la véritable gloire, celle d'être utile à ſes ſemblables. L'autre eſt le caractere ordinaire des hommes médiocres & baſſement ambitieux, à qui ce ſentiment de la liberté eſt étranger, & qui ne ſont pas moins eſclaves ſous une conſtitution libre, que ſous le régime des tyrans, parce qu'ils trouvent ſous

---

mille fois le jour ; il n'eſt pas en moi de ne pas l'éprouver, quoique j'aie fait pour y parvenir, je ſens que j'aurai conſtamment pour les méchans,

Ces haînes vigoureuſes,
Que doit donner le vice aux ames vertueuſes.

Ma vie, & ſur-tout ma vie politique eſt conſacrée à les combattre, quelque ſoit le ſort qui m'eſt réſervé. A travers les piques égarées, j'irai deſſiller les yeux du peuple ; & ſi je tombe ſa victime, je m'écrierai avec le poëte romain, en recommandant ma patrie à mes concitoyens,

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.

l'un comme sous l'autre des préjugés à encenser, & des ambitieux à qui se vendre.

Il est des hommes qui, dès les premiers jours de la révolution, avant même la prise de la Bastille, se sont montrés les chauds amis de la liberté, qui ont porté la premiere cocarde nationale, ont passé les nuits à surveiller les satellites des tyrans, à maintenir l'ordre au milieu du désordre; qui n'ont quitté dans aucuns instans la maison commune, leur section ou leur corps de garde; qui ont fait leurs dons à l'état, acquitté leurs contributions patriotiques, & toutes leurs impositions; qui, nés avec le sentiment de leur propre dignité, ont désiré la révolution, ont voulu la constitution; & aussi-tôt qu'elle a été terminée, ont juré avec transport de la maintenir au péril de leur vie; qui, constamment fonctionnaires publics, ont donné l'exemple de l'exécution des lois, & ont exposé leurs jours pour les faire exécuter; qui, trop fiers pour être esclaves, ont toujours su parler au peuple le langage de la vérité; & lui déplaire pour le servir, n'ont pas craint de démasquer publiquement ses agitateurs qui le fatiguent, les traîtres qui le trompent en jouant le patriotisme, & les ambitieux qui usurpent sa souveraineté. Eh bien, ces hommes-là, prêts à mourir pour le salut du peuple, passent pour ses ennemis; le peuple égaré les croit tels; & sous les noms d'endormeurs, de modérés, de ministériels, d'aristocrates, ne voit en eux que des tyrans.

Il est au contraire une autre classe d'hommes

que la révolution à surpris dans l'esclavage ; qui, à l'ombre de leurs foyers, ont attendu du temps la détermination qu'ils devoient prendre ; qui n'ont pris la cocarde nationale que lorsqu'il étoit dangereux de ne pas la porter ; qui n'ont paru qu'un moment au milieu des citoyens ; qui les ont abandonnés bientôt pour se rattacher au parti de la cour ; qui ont vivement sollicité & lâchement obtenu les places qui étoient à sa nomination ; qui bientôt après, sentant le besoin de l'ingratitude d'une part & de l'ambition de l'autre, ont calomnié leur bienfaiteur pour obtenir une place distingué qu'ils n'ont pas obtenu ; qui de royalistes se sont fait démocrates, & sont parvenus ainsi à accaparer les suffrages du peuple ; qui, cependant, gardant toujours une pierre d'attente pour l'aristocratie, en quittant leurs titres si tendrement chéris, ont conservé leurs noms féodaux, comme s'ils rougissoient de leurs noms de famille & se sentoient l'impuissance de l'honorer ; qui ne sont connus par aucuns sacrifices à la patrie ; qui, en jurant de maintenir la constitution, formoient ouvertement le projet de la détruire ; qui, affichant le républicanisme & le prêchant partout, visent en secret au *consulat* ou à la *dictature* ; qui, n'aimant que les loix faites par leurs intrigues, veulent faire abroger celles qui sont le résultat des plus profondes méditations & de la plus sage politique ; qui, sans aucun sentiment de dignité, sans pudeur comme sans morale, provoquent & fomentent, par les moyens les plus vils, le

désordre, la licence & l'anarchie dont ils espèrent profiter; qui ont la bassesse de mentir au peuple, après avoir menti à leur conscience; qui calomnient, dans le délire de leur ambition perverse, les véritables amis du peuple; les peignent à lui comme des tyrans usurpateurs de la souveraineté, lorsqu'ils en sont les plus fideles gardiens. Ces hommes là feignent d'aimer le peuple, ils prononcent souvent son nom, ils meuent en avant des maximes qu'ils croient devoir réussir à gagner son suffrage, espérant qu'en forçant les vrais amis de la liberté & de la constitution à les combattre sur ce nouveau terrein, ils parviendront à les rendre suspects, & à jetter de la défaveur sur leur conduite. Ces hommes là, prêts à servir la cour dès qu'ils en retrouveront l'occasion, passent pour les amis du peuple; le peuple égaré par eux les croit tels; & sous les noms de Patriotes, ne voit en eux que ses plus ardens défenseurs.

M. Condorcet, l'ami, l'ardent défenseur du peuple, le patriote, MENT, il MENT sciemment, il MENT effrontément quand il dit dans sa feuille que j'ai *fait la motion de soumettre les députés à justifier par des quittances en regle le payement des contributions publiques, & de leur don patriotique, pour qu'ils puissent être admis dorénavant à percevoir leur traitement.* Il MENT, quand il dit que *cette proposition*, qu'il appelle *insultante pour le patriotisme des représentans du peuple, & pour le peuple lui-même qui les a nommés, a été accueillie avec dédain.*

J'avois, en adoptant un amendement fait par un de mes collégues, proposé que l'assemblée nationale décrétât que ses membres, ainsi que tous les autres citoyens fonctionnaires, publics ou non, fussent tenus de justifier au premier juin prochain du payement du troisieme & dernier tiers de leur contribution patriotique, pour qu'ils pussent être admis dorénavant à percevoir leur traitement. Je n'ai point parlé de *contributions publiques*, ni de *don patriotique*, ni de *quittances en regle*, mais j'aurois dû peut-être en parler. Ma proposition étoit simple, & n'étoit pas *plus insultante pour le patriotisme des représentans du peuple*, que pour le patriotisme des administrateurs de départemens & de districts, des officiers municipaux, des juges de districts & de paix, de tous les magistrats du peuple & du peuple lui-même. Cette proposition ne fut pas, comme l'affirme M. Condorcet, accueillie avec dédain, elle fut DÉCRÉTÉE à la presqu'unanimité.

Il est vrai qu'un moment après, & je ne sais par quel écart de justice, sur la proposition de M. Kersaint, qui, par parenthese, vouloit que je fusse rappelé à l'ordre pour avoir fait rendre un pareil décret, de M. Lecointre-Puyravaux qui s'obstinoient à ne regarder les traitemens des députés que comme des *indemnités*, le décret fût rapporté, mais il faut avoir la rage de la calomnie pour avancer que cette motion DÉCRÉTÉE *avoit été accueillie avec dédain & n'avoit trouvé d'appui que dans une assez petite minorité.* Je sais bien

que ſous tel ou tel préſident la minorité a pu faire rendre des décrets, mais M. Bigot préſidoit ce jour là; & malgré les mauvaiſes plaiſanteries des amis de M. Condorcet, M. Bigot eſt un homme juſte qui a eu de tout temps une réputation de probité plus ſûre & plus ſolide que la réputation de certains *philoſophes*.

Parlons *indemnités* maintenant, & je vais vous prouver, M. Condorcet, que vous n'entendez pas ou feignez de ne pas plus entendre le ſens & l'application des mots, que les premiers principes de la juſtice, lorſque vous prétendez que ce que j'appelle un traitement, n'eſt, à proprement parler, qu'une *indemnité* des ſacrifices que la plupart des députés font de leurs affaires à la choſe publique. Eh quoi! M. Condorcet, la nation vous paye une *indemnité* de 6570 liv. annuellement, & vous prétendez que j'inſulte votre patriotiſme lorſque j'exige que vous payiez votre contribution patriotique avant de les recevoir; lorſque je vous donne près de deux mois pour *faire expédier vos quittances*. C'eſt-à-dire, que vous inſultez réellement le patriotiſme des adminiſtrateurs de départemens & de diſtricts, & ſur-tout des juges ou plutôt des anges de paix, cette ſainte inſtitution de nos lois nouvelles, lorſque vous exigez qu'ils juſtifient du paiement de leurs impoſitions avant d'être admis à recevoir leurs indemnités; car, certes, vous n'appelerez pas *traitement* le ſalaire de 500 liv. payé à un adminiſtrateur de diſtrict, obligé de ſacrifier ſes affaires à la choſe pu-

blique, obligé de prendre un ſecond domicile, de faire un ſecond établiſſement dans le chef-lieu du diſtrict pour une ſomme auſſi modique; certes, vous n'appelerez pas *traitement* le ſalaire de 600 livres payé à un juge de paix dans nos campagnes. Pour moi, je ne conçois pas comment une ſomme auſſi modique peut l'indemniſer d'une activité continue, de courſes multipliées, d'une abnégation complette de tous loiſirs, de toutes affaires perſonnelles. C'eſt-à-dire, M. Condorcet, que les membres du corps légiſlatif ſont des privilégiés, que les différens élémens qui compoſent la fortune publique doivent être mis à contribution pour leur payer leur *indemnité* de 6570 liv.; c'eſt à-dire, que les lois faites par les députés ne ſont pas faites pour les députés. Je n'entends pas cette doctrine nouvelle, *vieux reſte de l'ancien régime*, que l'on retrouvera toujours dans votre cœur, malgré les grimaces patriotiques de vos écrits. Il ne l'entend pas plus que moi, ce reſpectable cultivateur, notre collégue, qui le lendemain matin, reproduiſit ma propoſition, & qui fut durement éconduit par vos amis fideles. *Je demande*, diſoit-il, *le rapport du décret par lequel vous avez rapporté le très-juſte décret qui aſſujettiſſoit les députés à juſtifier du paiement de leurs contributions avant de percevoir leur traitement; ſinon, je demande l'envoi de votre procès verbal d'hier à toutes les municipalités du royaume, pour qu'il ſoit connu de tous les citoyens que, lorſque vous faites des lois, vous vous réſervez le droit*

de vous y soustraire. En vain, avez-vous fait décréter que dorénavant le mot d'indemnité seroit substitué, sur les mandats de paiement, à celui de traitement. Vous êtes salarié par la nation, M. Condorcet, tout aussi certainement que vous l'êtes par M. Garnery, pour lequel vous travaillez.

Je me résume, & j'affirme, ou plutôt je répete, M. Condorcet, que vous êtes un homme de mauvaise foi & un calomniateur. Vous avez cru m'insulter, vous n'avez fait que me calomnier; j'ai été plus méchant que vous, je vous ai dit tout simplement la vérité.

L. C. CHÉRON.

Nota. Je ne réponds pas à M. Brissot qui dit dans sa feuille, que la motion (la même qu'improuve M. Condorcet), est digne de M. Chéron, si connu par ses sentimens aristocratiques & ses supplémens au journal de Paris. Je conçois que M. Brissot n'aime pas les supplémens au journal de Paris, où il a été si cruellement échaudé. On connoit le proverbe, M. Brissot craint l'eau froide.

On souscrit pour ce journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine, & chez* GATTEY, *Libraire au Palais-Royal.*

L'on est prié d'affranchir les lettres & l'argent.

P. 333-356 incorrectly bound following p. 372.

N°. XXXI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Les hommes en place ont autant d'ennemis qu'il » eſt de gens dont ils ne font ni la réputation, » ni la fortune ». (*Young*, *Eſtimat. de la vie.*)

DANS une maladie violente, chaque inſtant amene des criſes nouvelles; dans l'agitation actuelle de l'Europe, chaque ſemaine amenera de nouveaux ſujets de réflexions. Combien nous avons déjà avancé depuis huit jours; car nos revers mêmes aident au progrès de l'eſprit public; car ils aident à connoître les hommes, les gens qui ont du pouvoir, les *faiſeurs du jour.*

La guerre s'étoit déclarée malgré l'oppoſition de certains hommes, dont les uns ſont eſtimés, & les autres mépriſés depuis longtemps, ſous le rapport des opinions politiques, par les gens ſages & éclairés.

Les uns, comme *Chéron*, & autres, vouloient qu'on attendît l'aggreſſion des puiſſances, parce qu'ils croyoient qu'invincibles en défendant leurs foyers, ſûrs du ſuccès, en fermant aux étrangers l'entrée de leur territoire, les françois pourroient être battus en entrant chez l'ennemi.

Les autres, comme Robeſpierre, Merlin, & autres, *ne vouloient pas la guerre*, parce que, ſelon eux, trahis, vendus par les généraux, les commandans, enfin par leurs chefs, les ſoldats de la liberté ſeroient menés à la boucherie, au lieu de l'être à la victoire.

Au milieu de ces deux partis, s'eſt trouvé le conſeil du roi, étayé de MM. Briſſot, Condorcet, Guadet, &c., qui ont entraîné la majorité de l'aſſemblée, & ont fait décider la guerre.

Comme il arrive preſque toujours depuis long-temps, le parti triomphant a ſuppoſé, à celui qui s'étoit oppoſé à ſes vues, des intentions perverſes.

M. Chéron, M. Becquey étoient des traîtres vendus à la liſte civile, à je ne ſais quel prétendu comité autrichien, qui vouloient laiſſer ſe fortifier la coalition des puiſſances, pour opprimer la liberté, & venir par la réunion de leurs forces commander la formation des deux chambres, & la réforme de la conſtitution.

Robeſpierre, Camille Deſmoulins, & leurs amis, étoient peut-être vendus comme les premiers, & ne s'étoient oppoſés par des motifs différens à la déclaration de guerre,

que pour conserver leur masque ; mais étoient en effet corrompus également, & vendus également à la cour pour lui aider à atteindre le même but.

Tels ont été les traits sous lesquels les journaux appartenans à M. Brissot & à ses amis ont peint les opposans à la guerre.

Qu'en est-il résulté ? Il faut le dire ; car tout se tient, & cette circonstance prépare peut-être les plus grands événemens, toute misérable qu'elle paroisse, & quelques petits que soient les acteurs. Il en est résulté une scission décidée au club des Jacobins.

Déjà, comme nous l'avions prédit, la jalousie naturelle contre la puissance avoit fait au ministere & à leurs amis *créateurs*, des antagonistes, 1°. de tous ceux qui avoient espéré être ministres ; 2°. de tous ceux qui n'avoient pas été consultés sur le choix ; 3°. de tous ceux dont l'opinion sur le choix n'avoit pas prévalu ; 4°. enfin, de tous ceux qui n'avoient pas obtenu des ministres nouveaux les places qu'ils souhaitoient pour eux ou leurs protégés.

De là étoit né contre les agens du pouvoir exécutif, nagueres entourés d'une popularité si éclatante, contre leurs sectateurs, leurs protecteurs, si bien écoutés quand ils attaquoient le pouvoir, une défaveur tout aussi éclatante que leur gloire passée.

Dès-lors MM. Brissot, Guadet, qui obtenoient jadis en paroissant à la tribune le plus profond silence, y ont été hués, sifflés &c., forcés d'en descendre, sans pouvoir faire

triompher les excellentes raiſons que peut-être ils avoient à dire, des déclamations outrées, des adulations populaires, des jactances orgueilleuſes, de quelques *phraſeurs audacieux*.

MM. Briſſot & compagnie ont joué alors, & quand ils ont voulu parler *gouvernement*, *adminiſtration*, *ordre public*, *reſpect des pouvoirs conſtitués*, le même rôle que dans leur imprévoyante ambition de dominer, ils avoient fait jouer à ceux qu'ils prenoient le ſoin de décrier comme amis des miniſtres, quand la *plupart*, *la grande majorité*, ne l'étoient que de l'autorité légitime & protectrice.

Alors s'eſt formé, *dans les jacobins*, le parti qui y triomphera peut-être, le parti qui, *aux jacobins*, aura toujours en ſa faveur les chances les plus favorables & les plus nombreuſes, parce que là où on parle à la multitude & à l'ignorance, l'exagération, l'exaltation, le fanatiſme, l'emportent toujours ſur la juſteſſe des idées, ſur la ſageſſe du jugement, ſur le calme de la raiſon

Vainement on l'attaquera dans les journaux (1); vainement ceux qui employoient

(1) Voici un échantillon de la maniere dont *on travaille* ſes anciens amis. Nous choiſiſſons cet article entre pluſieurs déjà dirigés contre M. Rob.... que le Moniteur, connu juſqu'à préſent par ſon indépendance de tous les partis, n'a pas dédaigné d'attaquer auſſi abſolument dans le même ſens.

Queſtion à réſoudre.

Eſt-on patriote pour avoir les cheveux noirs & la barbe longue, pour aller au faubourg Saint-Antoine,

autrefois certains perſonnages, les lançoient en avant avec une torche, comme des enfans perdus, pour allumer le feu qui devoit conſumer leurs ennemis; vainement ils voudront les terraſſer; ils ont créé eux-mêmes ou plutôt fortifié la puiſſance avec laquelle ils ont

---

pour quitter le poſte où nous place la confiance de nos concitoyens, pour oppoſer ſon opinion à l'opinion de tous, pour être d'une vanité démeſurée, d'une jalouſie d'enfant, pour tyranniſer un club, pour parler ſans ceſſe de ſoi, pour agiter des tribunes, pour ne pas dédaigner les petites ruſes & les petits ſtratagêmes, pour dénoncer les meilleurs citoyens, pour les faire ſuivre, comme autrefois l'ancienne police, par des limiers & des inquiſiteurs, pour être le plus intolérant des hommes en politique, comme en religion, pour avoir fait d'aſſez mauvais drames, d'aſſez mauvais plaidoyers, de fort plats & vicieux diſcours; enfin, pour ſervir la cauſe de l'ariſtocratie beaucoup mieux que le plus zélé chevalier d'Outre-Rhin? Non, le patriote eſt celui qui n'affecte rien, qui n'outre rien, qui ne court pas les ſociétés fraternelles, les ſociétés des indigens, &c, pour les agiter, & ſe faire applaudir, qui ſe défie modeſtement de lui-même, & tend les bras aux bons conſeils, au lieu de leur tendre les griffes, qui fait tous ſes efforts pour ſoutenir une ſociété plus néceſſaire que jamais au maintien de la liberté; mais qui n'en eſt jamais le tyran, qui ne dénonce pas un citoyen à la légère; qui ne porte pas l'inquiſition juſques dans ſes foyers, qui n'emploie aucune ruſe pour pérorer ſeul, & fermer violemment la bouche aux autres, pour les accuſer & leur ôter les moyens de répondre; qui, fidellement attaché au poſte où le ſuffrage du peuple l'a appelé, donne tous ſes ſoins à le bien remplir, fait rentrer les contributions, paye loyalement les ſiennes, & ſait même ſervir des ingrats. (*Le mot de l'énigme eſt Robeſpierre*)

(Note du Rédacteur.)

tué leurs prédéceſſeurs, & qui les *tuera* à leur tour pour être *tués* par d'autres, ſi ceux qui y arriveront ſuivent la même marche (2).

Vainement même on s'armera de la loi contre lui, & on en déploiera toute la ſévérité, contre des libelliſtes infames qu'on ſuppoſera les échos, les inſpirés de certaines gens; on ne réuſſira pas à faire taire *les prédicateurs du crime.* Accoutumés par ceux même qui les attaquent aujourd'hui à la plus conſtante impunité, ils échapperont encore à la loi, ou ſi elle les atteint, ils auront des ſucceſſeurs.

Et comment ne voit-on pas que le décret même de l'aſſemblée nationale contre *Marat* & *Royou*, ce grand acte de juſtice, que l'aſſemblée conſtituante, avec toute ſa puiſſance, n'oſa faire qu'à peine & fit infructueuſement,

(2) Robeſpierre, Danton, &c., ſuivent une marche plus profonde que Briſſot. Ils ne veulent point de pouvoir, point de fonctions publiques. Pour les exercer, il faudroit qu'ils ſe miſſent en contradiction avec leurs principes; & ils ſe préſervent de cet écueil, en renonçant, l'un, à la place d'accuſateur public, l'autre, de ſubſtitut du procureur de la commune. *Que gagner à des réquiſitoires devant les tribunaux légaux?* il vaut bien mieux en faire au tribunal du peuple, & lui perſuader qu'il eſt ſouverain pour juger, juſques dans ſes fractions les plus exigues, les plus mal compoſées, les plus corrompues mêmes. Alors, on marche, on arrive à l'anarchie; alors les tribuns prétendus du peuple aveuglé s'emparent enfin, non pas d'une portion, mais de toute l'autorité; alors ils regnent, ils commandent, ils jouiſſent, ils amaſſent, ils ſe vengent. Une telle réflexion eſt effrayante, ſous tous les rapports, mais ſurtout par ſa juſteſſe.

n'eſt lui-même que l'ouvrage de la paſſion, de la haîne, du reſſentiment. MM. Guadet, Vergniaux n'euſſent pas appuyé un tel projet de décret, il y a un mois; ils euſſent tonné pour faire paſſer à l'ordre du jour.

Et en effet, qu'elle inconſéquence de faire pourſuivre aujourd'hui Marat pour avoir imprimé ce qu'on a dit plus d'une fois aux jacobins, à leur tribune même. Quelles exécrables maximes n'y ont pas été profeſſées, applaudies ſous les yeux de ces meſſieurs, ſans réclamation de leur part.

Il étoit d'accord avec lui-même, M. Merlin, quand il ſe débattoit pour empêcher l'émiſſion du décret; car ſi *Marat* eſt mis en accuſation, le journaliſte ne l'a certainement pas mieux mérité que l'inviolable qui diſoit, naguères à la tribune des jacobins : *'Au lieu de voter la guerre, votons la mort à Louis XVI, s'il attire ce fléau ſur la France.* Cette exécrable provocation a trouvé des approbateurs, des proſélites; elle n'a pas été dénoncée; & *Marat*, avec toutes ſes horreurs, ſe vendroit encore à la porte de l'aſſemblée, s'il n'avoit pas attaqué la faction dominante, qui imprudemment attaque d'anciens amis, qu'elle eût peut-être dû ménager.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt facile de prévoir quelles ſeront les ſuites de cette diviſion *aux jacobins;* elle va dans l'aſſemblée faire deux partis de ce qui n'en fut qu'un pendant aſſez long-temps; & celui de l'ancienne oppoſition, devenu miniſtériel par les raiſons que j'ai déjà données précédemment, va avoir à lutter

contre ceux qui n'ont pas attendu pour combattre les miniſtres actuels *qu'ils fuſſent en place*, & ceux qui ne les attaquent *que depuis qu'ils y ſont, & parce qu'ils y ſont.*

Comment ſe tireront-ils de cette difficile poſition, ſur-tout d'après les événemens & la conduite, non pas du miniſtere entier, mais d'un de ſes membres, qui a pris ſur lui la tâche difficile & hardie de l'influencer, de le diriger ſous les ordres de qui il appartiendra.

Nous allions faire la guerre, & tout nous préſageoit des ſuccès; l'ardeur de nos troupes, nos préparatifs, le dévoûment, le courage des trois généraux, la juſtice de notre cauſe, les plans arrêtés pour la campagne.

Mais tout cela n'eſt pas adopté par M. Dumouriez; il n'aime pas M. de Rochambeau, il convient à ſes vues, à ſes liaiſons particulieres de changer les réſolutions priſes. L'eſtimable, mais trop foible M. de Grave, cede à la hardieſſe de ſes aſſertions, plutôt qu'à ſa verbeuſe faconde, & voilà qu'on arrête un plan nouveau dans lequel on confie une expédition, qu'on imaginoit devoir être agréable par ſes réſultats, à un officier général recommandable, à la vérité, brave autant qu'inſtruit, mais dont on auroit pu mettre les talens en évidence, ſans faire à M. de Rochambeau l'injure de le rendre en quelque ſorte étranger aux premiers pas de ſon armée ſur le territoire ennemi.

M. Dumouriez mal inſtruit, mal ſervi probablement par quelques agens nouveaux, fait eſpérer que le peuple belge ſe join-

dra à nous, qu'il ſecouera le joug des tyrans, & renaîtra ſous nos auſpices à la liberté. Vain eſpoir trompé par l'événement : Biron part, Dillon marche de ſon côté, & leur expédition a le ſuccès que tout le monde connoît.

Gardons-nous du découragement dans ce moment, nous avons des moyens puiſſans, du courage, des armes, des munitions, des hommes.

Mais que les hommes libres, montrent enfin en combattant pour demeurer tels, qu'ils ne ſeront pas plus les eſclaves des factions, que des rois. Mais qu'ils ſecouent enfin le joug inſolent de ces patriotes prétendus, qui ne ſont que des ambitieux; qu'ils marchent ſous les drapeaux de la liberté, & non ſous les enſeignes d'un parti.

Ce n'eſt pas que j'approuve ceux qui dans cet inſtant de criſe s'en vont déclamant contre le miniſtère, le décriant par des vérités, l'inſultant par des calomnies.

Je ſais auſſi les vérités qu'on pourroit dire : je ſais auſſi par quel motif on a accepté la démiſſion de M. Rochambeau : & pourquoi, en prétendant qu'on veut accélérer, on retarde la guerre. En effet (1) je ſais comment

(1) M. de Rochambeau quittant, ſes adjudans, ſes amis, ceux que ſon eſtime avoit appelés ſous ſes drapeaux, vont quitter avec lui. Lukner ne rejoindra pas ſur le champ l'armée du Nord. En la rejoignant, il y menera des hommes nouveaux, qui auront le ſoin de prendre de l'aſſiette, de connoître ce qui les entourera. Même inconvénient pour l'armée du Rhin, qu'on veut, dit-on, confier à M. d'Eſtaing. Certes, le mi-

M. Dumouriez ne seroit pas faché que M. de Grave donnât sa démission pour devenir un petit Choiseul, ayant les deux portefeuilles, & travaillant avec un directeur général, déjà désigné peut-être, dans le cas de la réalisation de certain projet. Je sais comment d'autres ambitieux voudroient que le ministere actuel s'en allât en entier, pour y placer leurs amis; mais la chose publique perdroit à certaines révélations, & à des changemens actuels; il faut être severe, mais juste avec le ministere. Celui qui reviendroit demanderoit peut-être encore six millions pour payer de nouveaux agens, pour monter une nouvelle machine : laissons aller celui-ci. Il ne peut vouloir que le succès de nos armes, & si un ou plusieurs de ses membres a consulté un peu trop les petites vues individuelles, la leçon peut lui profiter : attendons.

Ralliez-vous donc vous tous qui voulez la liberté & la constitution, ralliez-vous contre l'ennemi du dehors, & vous triompherez : le ministere doit vouloir, il voudra l'ordre au dedans; encore quelques stimulations de l'assemblée, & il osera marcher, sans crainte d'être persécuté, sur la ligne de la constitution, & de la loi, & les clubs ne regneront

---

nistre qui fait ces fautes, & beaucoup d'autres, n'est pas innocent. Mais le moment n'est pas propre pour une censure sévere; on n'attaque pas l'homme dont les forces sont employées ailleurs, & ne peuvent l'être à se défendre : ce seroit lâcheté.

plus ſur lui, & il ne les regardera plus que comme le marchepied dont il s'eſt ſervi pour monter.

Voilà le plus preſſant, voilà ce que l'intérêt de la patrie commande, je le redirai ſans ceſſe, & en exhortant à un tel rapprochement, je ne ſuis pas je crois ſuſpect de partialité en faveur de ceux qui regnent, ou ſemblent régner aujourd'hui.

R. D. S. J. D.

Ce 3 mai.

Citoyens françois, aujourd'hui qu'un événement déplorable & honteux au commencement de la guerre vient de nous avertir ſéverement de quel prix eſt la ſageſſe & la raiſon, gardons-nous de cette mobilité d'eſprit qui a toujours ſemblé le caractere de notre nation. Le moindre ſuccès éleve nos eſpérances juſqu'à un dégré qui tient de la folie; le moindre revers nous plonge dans l'abattement. Mais ſi au milieu d'une juſte douleur nous voulons enfin mûrement examiner les cauſes des malheurs qui viennent de nous affliger, & prendre fortement les remedes ſûrs que ces malheurs mêmes nous indiquent, nous n'avons point lieu de nous décourager. Ouvrons ſeulement les yeux, ſouvenons-nous que fortune, haſard, bonheur, ne ſont que de vains mots; que le ſuccès eſt la récompenſe de la bonne conduite; que les revers ſont les châtimens de l'imprudence. Puiſque nous avons négligé les conſeils de la

ſageſſe, mettons au moins à profit les fautes qu'elle nous avoit prédites. Que le paſſé corrige l'avenir, & alors non ſeulement les triſtes ſcenes dont nous gémiſſons ne ſeront point un augure ſiniſtre, mais plutôt elles auront été comme un épouvantail placé à l'entrée d'une route dangereuſe pour nous apprendre à la quitter au plus vîte.

Juſqu'ici tous les hommes qui voyoient avec effroi le relâchement de toute diſcipline dans nos armées; l'inſubordination & la révolte réduites en ſyſtême, & devenues notre code militaire; les ſoldats encouragés à aller puiſer dans les Clubs les principes les plus déteſtables, ou les conſéquences les plus pernicieuſes & les plus fauſſes de principes vrais; les chefs dégoutés de mille manieres, outragés, chaſſés, frappés, aſſaſſinés impunément, & toujours condamnés ſans être entendus; les ſoldats toujours excuſés, juſtifiés ſans examen, applaudis, récompenſés quand on eût dû les punir; ceux qui voyoient avec effroi toutes ces choſes & mille autres ſemblables, & qui en gémiſſoient hautement, & qui vouloient nous en faire enviſager les funeſtes ſuites, paſſoient, ſinon pour des traîtres & des perfides, au moins, aux yeux des plus modérés, pour des hommes imbus de vieux préjugés, incapables d'ouvrir leur eſprit à des inſtitutions nouvelles, & de *s'élever à la hauteur de la révolution.* Mais bien loin de là ces hommes injuriés chaque jour par une foule de ſcélérats mercenaires, étoient & ſeront toujours des amis de la

patrie, des amis de l'humanité & des lois; qui, au lieu d'aller par des déclamations furieuſes careſſer les paſſions d'une multitude oiſive & ignorante, employent leurs loiſirs & leurs réflexions à étudier & l'hiſtoire & la nature des choſes. Ils ſavent que, lorſque des hommes armés & réunis ne ſont point contenus dans les régles & dans les limites d'une exacte diſcipline, la débauche, l'inſouciance, une fainéantiſe contagieuſe, ne tardent pas à énerver & leurs ames & leurs corps. Ils ſavent que l'inſubordination dans les armées eſt de l'eſſence des empires deſpotiques, où les ſoldats au moins vengent quelquefois les maux de tous, mais toujours par des maux encore plus grands; & que les peuples libres qui ont fait de plus grandes choſes que les autres dans la guerre, ne l'emportoient ſur leurs rivaux que par la rigide auſtérité de leur diſcipline. On croit citer en exemple contraire les ennemis mêmes contre leſquels nous combattons. Mais ces Allemands, ſont-ce leurs peres qui leur ont tranſmis leur art militaire, ou s'ils l'ont emprunté d'ailleurs? Leurs armées reſſemblent-elles à celles des antiques hordes ſeptentrionales, ou ſont-elles gouvernées par des régles ſemblables à celles des armées romaines.? Qu'on ne traite donc plus avec une dériſion auſſi inſenſée qu'orgueilleuſe, la diſcipline allemande ou pruſſienne, & qu'on ſache imiter les deſpotes dans les choſes où les deſpotes ont imité les peuples libres.

Jettons même, puiſqu'il le faut, un coup-d'œil ſur l'horrible & honteux événement

dont nous avons fouillé le commencement de cette guerre. Je ne remarque point que des soldats françois ont fui ; car les choses qui suivirent furent telles qu'on ne songe point à reprocher leur fuite à des soldats françois ! Ils ont assassiné leurs chefs ; ils ont massacré des prisonniers désarmés. De pareilles horreurs composent-elles l'histoire des peuples libres, ou celle des tyrannies orientales. C'est là que les armées ressemblent à ces animaux féroces qu'on apprivoise dans les mêmes pays, pour les dresser à la chasse, mais qui, lorsqu'ils manquent leur proie, reviennent furieux & font trembler leurs conducteurs. C'est là que les généraux sont égorgés ; que les prisonniers sont mis en pièces ; que les prisons & les châteaux-forts sont le seul asile où l'on puisse soustraire les ambassadeurs & les étrangers paisibles aux emportemens d'une populace forcenée. Est-ce là que nous voulons choisir nos exemples ? Et les troupes françoises vont-elles devenir des Janissaires ?

Si quelque chose pouvoit encore aigrir la douleur de tous les cœurs vraiment patriotes, ce seroit le ton & les discours de tous ces fanatiques odieux, de tous ces vils brouillons qui peuplent les clubs, & que le mauvais génie de la France a suscités & entretient contre elle. De là sont partis tous nos maux. Là s'est fomentée l'indiscipline & la sédition. Là s'est déclarée la rebellion contre toutes les autorités légitimes, la haine pour tous les hommes vertueux, la protection pour tous les malfaiteurs. Ils ont déjà vomi sur la tombe

du malheureux Théobalde Dillon & des compagnons de son infortune, les calomnies atroces & lâches, qui depuis quatre ans sont les seuls honneurs, les seules expiations, qui aient suivi les meurtres de tant de victimes des amis & des protégés de ces sociétés infernales. Ne doutons pas que les auteurs de tant de désordres ne mettent tout en œuvre pour les faire durer. Ne doutons pas qu'ils ne combattent pour la révolte & le brigandage, comme pour leurs autels & leurs foyers. Ne doutons pas qu'ils n'intéressent les droits de l'homme à l'impunité de ceux qui abandonnent & massacrent leurs généraux. Ne doutons pas que ces plumes mensongeres & féroces, qui font à la patrie l'insulte de se nommer *patriotiques*, ne travaillent maintenant & ne s'évertuent pour venir, quand la premiere douleur sera passée, nous intéresser au sort de soldats qui n'ont su manier leurs armes que pour des assassinats : nous dire qu'à la vérité ils ont été *égarés*, mais que les chefs étoient des *aristocrates*, qu'ils étoient vendus. Et il ne tiendra pas aux efforts de ces misérables que nous n'entendions quelque bouffon qui n'aura fait que changer de trétaux, nous proposer de décerner le triomphe à ces fuyards meurtriers.

O vous tous, dont l'âme sait sentir ce qui est honnête & bon; vous tous, qui avez une patrie, & qui savez ce que c'est qu'une patrie, & qui saviez ce que vous disiez, quand vous jurâtes de la défendre, & pour qui *vivre libre ou mourir* signifie quelque chose; ci-

toyens françois, vous tous qui avez des fils, des femmes, des parens, des frères, des amis, avec qui & pour qui vous voulez vaincre, avec qui ou avant qui vous êtes réſolus de mourir, juſqu'à quand parlerons-nous de notre liberté pour reſter eſclaves de factions impies! Élevez donc la voix; montrez-vous; que la nation paroiſſe, & faſſe rentrer dans le néant tous ces attroupemens d'idiots qui uſurpent ſon nom, & qui, commandés par des frippons, vont nous perdre ſi vous n'y mettez tous la main. Ce moment eſt le ſeul qui nous reſte. C'eſt le moment précis où nous allons décider de notre avenir. Malheur à nous ſi nous fermons l'oreille au premier avis que la guerre vient de nous donner. Si notre conduite eſt courageuſe & ſage, ſi nos repréſentans ſavent déployer en cette occaſion ce grand caractere d'équité, de conſtance, de vigueur, qui eſt digne d'eux & de nous; ſi ceux des régimens de ligne qui ont montré un courage françois; ſi ce bataillon de braves gardes nationales que la ville de Paris doit éternellement s'honorer d'avoir vu naître; en un mot, ſi tous les guerriers, qui ont agi en bons ſoldats, en bons citoyens, en hommes libres, ſont loués & récompenſés comme ils le méritent; ſi ceux qui ont abandonné leur général ſont chaſſés avec ignominie, & interdits pour jamais de l'uſage des armes & des droits du citoyen; ſi les meurtriers de leurs chefs ſont punis du dernier ſupplice; ſi les lâches qui maſſacrent les priſonniers ſans défenſe ſont livrés à la nation ennemie, afin

que

P.333-356 incorrectly bound here.

N°. XXX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« Les politiques ont leur langage qu'ils entendent » à merveille ; & puisque leur entortillage ne » trompe personne, ils pourroient sans danger y » substituer les expressions & les tours de la can- » deur & de la vérité ». (MABLY, *droit public de l'Europe, tom.* 3.)

NOUS reconnoissons tous aisément, au milieu des protestations fallacieuses de leur désir d'entretenir la paix, que les puissances qui nous entourent en général veulent nous combattre & détruire notre liberté, pour rétablir sur ses ruines *les corporations détruites, les grandeurs, les puissances renversées.*

Il faut conſéquemment nous attendre à avoir une guerre preſqu'univerſelle à ſoutenir, & il faut que les hommes qui chériſſent le bien précieux qu'on veut leur enlever, ſe rallient pour le défendre; il faut que *les amis de la liberté ſe réuniſſent avec ſes amans*, & qu'abjurant les querelles ſur le culte qu'ils veulent lui rendre, ils ſe promettent, ſinon de ſe réconcilier jamais, du moins de faire une trêve auſſi long-temps que dureront nos combats extérieurs; il faut exclure de cette trêve, & ſe déterminer à guerroyer encore uniquement contre les fanatiques qui voudroient s'y refuſer, & qui méconnoîtroient la néceſſité de l'union.

Tel eſt le principe ſur lequel je me propoſois d'écrire aujourd'hui. Je voulois montrer que nous ne devons pas nous effrayer des combats que nous aurons à livrer aux rois. Ils diſent:

. . . . . .

» Dans ſes derniers retranchemens
» Forçons la liberté naiſſante;
» Qu'elle expire, & que ſon nom même,
» Preſqu'inconnu chez nos neveux,
» Ne ſoit que chimere à leurs yeux,
» Et ſon exiſtence un problême ».

Ils ſe trompent dans leurs eſpérances, je le diſois, il n'y a qu'un moment, à un ancien condiſciple qui ne penſe pas comme moi; ils comptent trop ſur le pouvoir de l'oppreſſion, & les ennemis de la conſtitution ont eu, graces au ciel, juſqu'aujourd'hui, autant de ſottiſe que de malveillance.

Je remets à traiter ce ſujet dans le premier numéro; je dirai quels ſont les moyens avec leſquels nous combattons déjà, ceux avec leſquels nous pouvons combattre encore.

Je dirai ſur-tout ce que je crois qu'il importe de faire au-dedans, pour rapprocher les partis par le ſentiment de leurs intérêts communs, comme autrefois le peuple & le ſénat de Rome, acharnés l'un contre l'autre dans le *forum*, étoient unis & d'intelligence au champ de Mars, quand les légions s'y raſſembloient pour aller ſoumettre ou conquérir.

Je parlerai avec franchiſe, courage & vérité; car quoiqu'en publient quelques hommes qui me calomnient lâchement ſans me connoître, j'aime *autant & plus qu'eux & mieux qu'eux* la liberté; je ſuis ſur-tout plus qu'eux indépendant de toutes les factions; je n'appartiens à aucune, & j'eſpere, avec de

la conſtance & le courage de la probité, en faire convenir la mauvaiſe foi elle-même.

Aujourd'hui, je me borne à dire que tous les efforts des patriotes, de ceux-là qui ne le ſont pas ſeulement de nom, doivent avoir pour but d'étouffer nos diſcordes intérieures, & relire avec attention, méditer avec réflexion l'excellent rapport de M. François. Ils y trouveront des principes importans, des vues ſages, un amour éclairé du bien. Que cet homme courageux & eſtimable continue à ſe montrer; il ne ſait pas à quel point la puiſſance de la raiſon, dont il a parlé le langage, peut contribuer, dans ce moment, à ſervir la patrie, en ralliant autour d'elle tous ſes enfans. R. D. S. J. D.

Sur les calomniateurs de M. de La Fayette.

Un homme à qui notre révolution aſſurera dans la poſtérité une gloire immortelle, qui a ſervi ſa patrie avec une pureté de zele qu'on ne peut comparer à celle de perſonne; qui a conſumé dans la révolution les trois quarts d'un patrimoine conſidérable; qui, dans les plus grands périls a montré une intrépidité calme & même ſereine; dans les circonſtances les plus délicates, une prudence conſommée;

dans l'enivrement de la reconnoissance & de l'admiration universelles, une rare modération ; cet homme, l'ami, le disciple de Washington, & de qui le nom, après celui de Washington, est saint & révéré en Amérique ; un tel homme, dis-je, est grossièrement insulté tous les jours aux Jacobins par un Robespierre, un Merlin, un Collot d'Herbois. Et quel est le prétexte de leurs calomnieuses diffamations ? c'est parce qu'exécuteur de la loi il a comprimé l'année dernière au Champ de Mars une sédition, fruit d'une pétition criminelle rédigée par Brissot. On ne doutera plus qu'un des objets primitifs de la fête de Châteauvieux ne fût d'aliéner de lui le cœur des Parisiens, si on lit les discours prononcés aux Jacobins par Robespierre à l'occasion de cette fête. C'est là qu'il veut renverser sa statue, noble présent que nous a fait le congrès d'Amérique ; c'est-là qu'il veut substituer aux Inscriptions préparées pour cette indigne fête : *La Fayette seul est coupable.* Enfin, dans cette indécente orgie, quelques voix aussi viles que ceux qui en étoient les héros, vomissoient des injures contre M. de La Fayette. On sait que des émissaires secrets intriguent à Metz pour faire révolter son armée ; & tandis qu'un Robespierre ose crier qu'il a voulu le faire assassiner, parce que peut-être un ami de M. La Fayette, indigné de son impudence, l'aura menacé de lui couper les oreilles, ce général a tout à craindre de scélérats capables de diffamer avec un tel acharnement la vertu même. Juste ciel ! & nous souffrons de pareilles horreurs !

Quel homme de bien voudra ſe vouer déſormais à la liberté de ſon pays, ſi tel en eſt l'exécrable ſalaire ? M. de La Fayete, aſſuré des éternelles froideurs de la cour, de la haîne irréconciliable des émigrés & de leurs partiſans, n'avoit pour lui, après ſa conſcience, que la reconnoiſſance & l'admiration des véritables amis de la liberté ; & voilà qu'une faction infernale veut lui enlever ce noble prix. Et quel temps choiſit-elle ? Celui où il faut inveſtir nos généraux de la confiance publique & de celle de leurs ſoldats. C'eſt à ce moment qu'elle eſſaie de le perdre dans l'eſprit de la nation & de l'armée. Quand les principaux moteurs de cette faction ſeroient payés par nos ennemis pour nous nuire, s'y prendroient-ils d'une autre maniere ?

Citoyens honnêtes, mais prévenus, qui tous les jours entendez aux Jacobins ces diffamations inſenſées contre un homme que vous avez eſtimé, chéri, admiré, & qui n'a point mérité de perdre de tels ſentimens, jugez vous-même des motifs ſecrets qui animent ſes ennemis. Si je ne craignois l'indécence du parallele, je vous demanderois auquel d'eux ou de lui vous aimeriez mieux reſſembler. Je vous demanderois ce que des hommes de cette eſpèce ont ſacrifié à la patrie ? Carra a-t-il pour elle conſumé ſa fortune ? *où donc l'auroit-il priſe ?* Manuel ? il ne payoit ſeulement pas ſes contributions. Briſſot ? il a traîné juſqu'à ce jour ſon exiſtence dans les anxiétés d'un dénuement qui le forçoit à tous les genres de reſſource &

d'induſtrie. M. de La Fayette, né d'un ſang noble, ne pouvoit gagner à l'égalité qu'il aime, que par l'élévation de ſon ame, qui le diſtinguera toujours; ceux-ci, malgré la conſtitution ne ſeront jamais regardés par les honnêtes gens comme leurs égaux. Dans la guerre que nous venons d'entreprendre, M. de La Fayette ſera notre reſſource, & verſera ſon ſang s'il le faut pour ſon pays: ſera-ce l'hiſtrion Collot d'Herbois, ou Roberſpierre armé d'une pique, qui affronteront la mort à la tête de nos troupes?

Et vous, braves gardes nationales pariſiennes, que M. de la Fayette a long-temps commandées, laiſſerez-vous inſulter ainſi votre chef abſent? Dévoré de douleur & d'indignation, le brave Gouvion vient de montrer que la mémoire de ſon frere tué par les rebelles de Châteauvieux, lui étoit chere & ſacrée; & vous, dans qui M. de la Fayette a toujours vu ſes freres d'armes, quand ſa gloire eſt indignement outragée, vous demeureriez indifférens? Ils ſont vos ennemis autant que les ſiens, ces ennemis de la tranquillité que Paris n'eût pas conſervée juſqu'à ce jour ſans votre zele & votre vigilance infatigables. C'eſt contre vous qu'ils ont eſſayé d'armer de piques, non le peuple, mais la populace, afin de ramener à leur gré le trouble dans cette capitale. C'eſt pour vous diviſer & vous perdre, que dans un de ſes diſcours aux Jacobins, Robeſpierre faiſoit à vos chefs le reproche d'ariſtocratie, comme autrefois les hypocrites accuſoient les honnêtes gens d'athéïſme.

La guerre que nous devons peut-être aux déclamations incendiaires des factieux, au désordre dans lequel ils nous entretiennent, & qui fait la confiance de nos ennemis ; la guerre devenue indispensable, doit rallier tous les esprits au vrai patriotisme. Au milieu des difficultés de tout genre, que dans les circonstances présentes elle entraîne avec elle, si les généraux & les ministres sont encore contrariés, harcelés, calomniés par les orateurs jacobins; si les tribunes dictent encore insolemment des lois à l'assemblée nationale, nous sommes perdus. Cependant, quelque soit le succès de cette guerre (& puisse-t-il être heureux!), j'espere que l'empire des démagogues ne sera pas long. Le peuple, dans les revers, s'en prend toujours à ceux qui l'ont égaré ; & si un succès favorable couronne nos armes, je me flatte que la reconnoissance publique fera taire la calomnie consternée devant des généraux & des citoyens sauveurs de la patrie.

O le beau jour, que celui où les Jacobins dispersés ne pourront plus, par leurs affiliations, entretenir l'anarchie d'un bout du royaume à l'autre! où l'assemblée nationale aura le bon sens de voir combien elle est avilie & déshonorée par une poignée de fainéans sans éducation & sans lumieres, qui la maîtrisent du haut des tribunes! où tant de scandale & de ridicule n'étonneront plus que notre souvenir!

C'est de ce jour que je daterai la véritable époque de notre liberté. L. R.

Enfin,

Enfin, la députation de Bordeaux (1) commence à être ſuſpecte, même aux Jacobins; elle y a été dénoncée hier comme formant entre elle, MM. Briſſot, Condorcet, madame de Stael & M. Narbonne; madame Çallon & M. Fauchet, madame Condorcet & M. La Fayette, un ſyſtême de protectorat que ce dernier doit, dit-on, protéger par la force des armes. C'eſt M. Chabot qui, dit-on, à fait cette dénonciation; & c'eſt, dit-on, M. Bazire, qui doit nominativement dénoncer M. La Fayette à l'aſſemblée nationale, & demander que le commandement de ſon armée lui ſoit ôté (2). C'eſt le parti de M.

(1) Il ne faut pas confondre dans cette députation, M. Lafont-Ladebat, l'un des hommes les plus vertueux & les plus éclairés de l'aſſemblée nationale. Ce député reſpectable, le ſeul de ſa députation qui ait rendu de véritables ſervices à ſa patrie, s'eſt, depuis le commencement de la ſeſſion, montré l'ennemi de toute intrigue & de toute faction. Il a ſubſtitué un travail utile à un vain parlage; auſſi n'a-t-il pas encore eu les honneurs de la préſidence, & ne doit-il qu'aux gens ſages le faſtidieux honneur d'être aujourd'hui ſecrétaire de l'aſſemblée.

(2) C'eſt avec mépris que tous les bons citoyens ont laiſſé paſſer la fête de Châteauvieux; c'eſt avec indignation qu'ils ont vu d'indignes magiſtrats du peuple perdre leur temps pendant pluſieurs ſéances pour délibérer ſi l'on enleveroit de la ſalle de la commune de Paris le buſte de M. La Fayette, donné à la ville par les Etats-Unis d'Amérique, par un peuple libre que M. La Fayette a aidé à le devenir. Et nous ſommes libres, nous! Ah! en ſommes-nous donc réduits à ce funeſte excès d'aviliſſement, que nous ne ſentions pas,

Robespierre qui a conçu cette étrange idée, qui a découvert ce merveilleux complot. Pour moi, qui crois tout autant au patriotisme de MM. Brissot, Condorcet, Vergniaud, Guadet, Grangeneuve, &c., qu'à celui de MM. Robespierre, Pétion, Danton, Manuel, Chabot, Bazire, &c., je ne vois en tout ceci que des ambitions opposées, toutes aussi malveillantes les unes que les autres; je vois de petits tyrans qui se disputent à qui sera le plus heureux usurpateur; & s'il faut que je sois obligé de choisir entre ces deux factions, *je déclare que j'estime* beaucoup moins la premiere que la seconde. L'une de ces factions met quelque talent, quelqu'adresse dans ses intrigues; les femmes y jouent un grand rôle; & si leur indiscrétion nuit quelquefois, il est certain qu'on ne réussit que par elles, d'autant que presque toujours on ne veut réussir que pour elles : l'autre, calculant moins, exaltée, licencieuse, poursuit une ombre qui lui échappe sans cesse; elle marche en avant, sans bien savoir où elle va. La premiere ne quitte pas de l'œil le but qu'elle s'est flatté d'atteindre; la seconde n'a point de but : toutes deux en veulent à la constitution, mais celle-là ne perd pas de temps, elle nomme cependant ses créatures au ministere, & se prépare à les remplacer en temps & lieu; celle-ci,

---

le poids de nos nouvelles chaînes? Je ne sais de quels tyrans je ne préfererois pas être l'esclave, plutôt que de subir le joug d'une poignée d'hommes vils, tels que ceux qui regnent en ce moment.

plus étourdie, déteſte déjà ceux de ſes membres qui s'élevent au-deſſus d'elle. L'une cache ſon ambition dans l'avenir, l'autre la montre au grand jour, & voudroit la voir ſe réaliſer au moment préſent; peut-être même, n'a-t-elle pas d'ambition du tout, ou n'a-t-elle que celle de paroître régner : on s'y perd. Ce qu'il y a de plus conſtant, c'eſt que ces deux factions ont beſoin d'égarer, d'aveugler le peuple, & qu'elles s'entendent parfaitement ſous ce rapport. Le peuple, qui les voit paroître s'occuper de lui, en eſt encore la dupe. Le moment approche où il faudra qu'il choiſiſſe, il ſera bien embarraſſé; mais tel eſt l'empire de la ſageſſe & de la vertu, tel eſt, dans les cœurs ſimples, l'amour de l'ordre & de la juſtice, que je ne ſerois pas étonné de voir ſous peu le peuple abandonner ſes nouveaux tyrans, ſes flatteurs, ſes corrupteurs, ſes courtiſans; les punir peut-être de l'avoir laiſſé ſi long-temps dans l'égarement, & ſuivre les drapeaux ſimples & modeſtes des véritables amis de la conſtitution ; de cette conſtitution que les deſpotes haïſſent, parce qu'elle rend & conſerve à tous les citoyens leurs droits inaliénables; que les factieux déteſtent, parce qu'elle ferme la porte à leur ambition. Alors, certes, le peuple ſera heureux ſous l'empire de la loi; il ſera libre dès qu'il ne connoîtra plus d'autres deſpotes que la loi; il ne ſera réellement ſouverain que lorſqu'il obéira à la loi.

Toutefois ſi M. Bazire dénonce à l'aſſemblée nationale M. La Fayette, ſi ſouvent, ſi indécemment traité de lâche & de ſcélérat,

par un Robespierre, je le préviens bonnement que je demande aussi-tôt la parole, non pour défendre M. La Fayette, c'est à son courage, à son patriotisme, à ses vertus, à prendre ce soin, mais pour faire à mon tour une dénonciation beaucoup plus grave, beaucoup plus importante, & pour laquelle j'espere obtenir la priorité. Je porte la franchise plus loin; je vais dire à M. Bazire comment je motiverai à-peu-près ma dénonciation; & d'abord quelle elle est?

JE DÉNONCE LES JACOBINS.

J'entends déjà les tribunes des deux extrémités de la salle qui me huent, qui crient *à bas, à bas*, qui m'appellent aristocrate, & me gratifient de beaucoup d'autres épithetes non moins aimables (1). Je m'attends bien qu'en sortant de la salle, l'on me menacera de piques, de poignards, de cordes, de lanternes; heureusement, je suis fait à ces douceurs. Un homme qui, au commencement

(1) La municipalité de Paris a arrêté que ses séances seroient publiques; elles le sont. De vastes tribunes y contiennent à peine les nombreux admirateurs de MM. Pétion & consorts; ils n'y sont pas moins insolens qu'à celles de l'assemblée nationale. Un officier municipal, dont le nom m'échappe, osant parler le langage de la raison & de la justice, fut hué; c'est l'usage. Il s'écria: *Et moi aussi*, en montrant les tribunes, *je vous forcerai bien à m'applaudir*. Il se fit un grand silence; on s'attendoit qu'il alloit changer de langage. Qu'ajouta-t-il? JE VOUS PAIERAI.

de la révolution a vu plusieurs lanternes des-cendues à dix pas de sa tête ; qui a vu les cordes de ces lanternes lui offrir leurs nœuds coulans tout prêts ; un homme qui, au milieu d'une grêle de pierre entremêlée çà & là de quelques coups de fusils, a constamment su faire exécuter la loi dans les divers postes où la confiance de ses concitoyens l'a successivement placé depuis le 14 juillet 1789, ne craint ni les huées, ni les injures, ni les menaces, ni la mort.

J'attends donc paisiblement qu'on fasse silence : je l'obtiens. Je dénonce les Jacobins, & voilà sur quoi je fonde la priorité que je réclame pour ma dénonciation. On vous a dénoncé, Messieurs, M. la Fayette, sans doute, parce qu'à l'âge où les ci-devant seigneurs de la cour passoient leur temps soit dans l'*œil de bœuf* ou dans les anti-chambres des ministres pour obtenir de l'avancement, soit à la toilette des jolies femmes ou aux bals pour les corrompre, M. la Fayette se sépara douloureusement, mais avec courage, d'une femme charmante, vertueuse, & citoyenne, pour aller au delà des mers aider des hommes à résister à l'oppression, à reconquérir leurs droits, & leur souveraineté ; c'est sans doute parce que disciple & émule du général Washington, il l'aida dans ses succès, & en reçut pour prix honorable la confiance & l'amitié de ce grand homme ; c'est sans doute parce que de retour en France, il vécut obscur & sans ambition jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion d'être utile à sa patrie, & d'y cueil-

lir les mêmes lauriers qu'il cueillit en Amérique ; c'eſt ſans doute parce qu'il fut un des premiers qui ſe réunit aux *communes* au mois de mai 1789 ; c'eſt ſans doute parce que l'un des premiers il préſenta à l'aſſemblée nationale conſtituante, un projet de déclaration des droits de l'homme & du citoyen ; c'eſt ſans doute parce que le 15 juillet ſuivant il fut nommé unanimement commandant général de la garde nationale pariſienne ; c'eſt ſans doute parce qu'il veilloit lui-même la moitié des nuits pour maintenir l'ordre dans la capitale (1), & la purger de toutes les eſpeces de brigands qui l'infeſtoient ; c'eſt ſans doute parce que nommé major général de la fédération du 14 juillet 1790, il reçut les plus tendres félicitations & les embraſſemens & les acclamations de tous les citoyens de l'empire ; c'eſt ſans doute parce que commandant *très-conſtitutionnel*, d'une de nos armées, il y vit avec la ſimplicité & la ſobriété d'un ſpartiate ; parce qu'il y eſt adoré de tous les ſoldats dont le cri commun eſt, *nous nous ferions hacher nous & nos chevaux pour* lui ; mais c'eſt ſur-tout

(1) Pendant près d'un an que j'ai été commandant d'un des bataillons de la garde nationale de Paris, j'ai été perſonnellement témoin de ſa vigilance & de ſon activité. On ne croira pas que ſa ſanté ait pu ne pas ſouffrir davantage, lorſqu'on ſaura que dans l'hiver de 1789 à 1790, lorſque les maiſons des meilleurs patriotes étoient marquées de la craie de proſcription, il parcouroit la nuit la plus grande partie des poſtes de la capitale. Tous les gardes nationaux en ont été témoins ; pour moi, je l'atteſte comme ayant fait pluſieurs de ces tournées avec lui.

parce que fidele observateur des lois, il les fit scrupuleusement exécuter & les exécuta lui-même rigoureusement : & moi, MM., je vous dénonce les Jacobins, parce que cette secte forcenée, composée en grande partie de citoyens foibles & égarés, est conduite par des chefs pervers & ambitieux qui fatiguent & trompent le peuple; je vous dénonce les Jacobins, parce que des hommes flétris & sans mœurs y prêchent effrontément la désobéissance aux lois, l'avilissement des autorités constituées, l'ingratitude, la haîne, la calomnie, le désordre & la licence; je dénonce les Jacobins, se disant *amis de la constitution*, parce que ce sont précisément les premiers & les plus chauds amis de la révolution & de la constitution qui y sont le plus impudemment dénoncés, traités de lâches & de scélérats par des Robespierre, Santerre, Hyon (1), &c.; je vous dénonce les Jacobins, parce qu'ils forment dans l'état une puissance illégitime, complice de toutes les erreurs & de tous les crimes du peuple, parce que dans tous les lieux où il existe des *sociétés affiliées*, les corps administratifs ne peuvent faire exécuter la loi, on viole ou-

(1) J'ai vu cet homme, ci-devant cuisinier, bas valet des valets de M. La Fayette, obtenir de la pitié de ce général, & du comité militaire de l'hôtel-de-ville de Paris, dont j'étois alors membre, la place de lieutenant d'une des compagnies du centre. Je l'ai vu pleurer pour l'avoir. Une fois nommé, je l'ai vu le plus ardent ennemi, le plus lâche calomniateur de M. La Fayette. J'y comptois; il ne m'a pas étonné.

vertement, & à main armée, les perſonnes & les propriétés ; je vous dénonce les Jacobins, parce qu'ils ſont les *auteurs* des décrets que vous vous êtes reprochés d'avoir rendus, & qui y avoient été fabriqués la veille pour ſervir des haînes & des vengeances particulieres. Eh ! que gagnerons-nous à vaincre le deſpotiſme du dehors qui veut attenter à notre conſtitution & à notre liberté, ſi nous laiſſons ſubſiſter dans notre intérieur l'anarchie, plus horrible encore, qui attente réellement à notre conſtitution & à notre liberté ? Que dis-je ? l'on ſeroit tenté de croire que cette ſecte eſt payée & entretenue par les puiſſances ennemies qui nous environnent. Que feroient-elles de plus en effet contre nous pour détruire notre conſtitution, ces puiſſances craintives ou jalouſes, que d'eſſayer d'enlever aux généraux la confiance de leurs ſoldats ; que de prêcher la déſobéiſſance aux lois ; que de provoquer l'aviliſſement des pouvoirs conſtitués ; que de nous fatiguer par tous les excès de la licence & de l'anarchie.

Je dénonce donc formellement les *Jacobins* comme atteints & convaincus d'ariſtocratie ou de délire ; je les dénonce comme dangereux, comme ennemis de la choſe publique, & je demande que les citoyens n'aient dorénavent, dans aucun lieu de l'empire, & particulierement à Paris, d'autres lieux de réunion que la maiſon commune ou leurs ſections reſpectives.

Vous pouvez, M. Bazire, dénoncer M. la Fayette. L. C. CHERON.

Ce 23 avril 1792.

Tandis que l'assemblée nationale admet aux honneurs de sa séance (à la majorité de seize voix, il faut que nos commettans le sachent, il faut qu'ils sachent aussi que les absens qui ont réclamé depuis contre cette admission, eussent fait pencher la balance d'un autre côté) ; tandis que l'assemblée nationale, trompée sans doute, admet aux honneurs de la séance des rébelles & des meurtriers, les assassins de DESILLES & des braves gardes nationales commandées pour faire exécuter la loi ; tandis que la municipalité de Paris permet une *fête* sacrilége, un triomphe impie, pour honorer le crime expié, dit-on, par quelques mois de galeres, & tout à fait *lavé* par une amnistie ; tandis que la société de Paris, dite des jacobins, dite des amis de la constitution passe à l'*ordre du jour* sur la mention honorable à elle proposée de la conduite vraiment héroïque du respectable maire d'Étampes, qui *mourut pour la loi* ; tandis que M. Pétion, maire de Paris, sous prétexte qu'il n'a pas reçu officiellement la nouvelle de l'événement, se refuse à la proposition de M. Desmousseaux, premier substitut du procureur de la commune, qui l'invitoit à honorer la mémoire de son *digne* collégue ; tandis que la jacobiniere de Versailles fait à un de ses sectaires l'honneur de l'exclure de son sein, parce qu'il a osé faire célébrer un service pour le vertueux Simo-

neau, un citoyen non moins recommandable par ſon patriotiſme actif & éclairé, que par ſes vertus privées & ſes talens, le préſident du département de Seine & Oiſe. M. Cadet de Vaux, a eu le courage de prononcer l'oraiſon funébre de ce digne magiſtrat du peuple; il a eu le courage de dire au peuple la vérité, & le peuple s'eſt montré digne de l'entendre (il n'y a point de jacobiniere dans ce canton). C'eſt avec cette noble franchiſe qu'il commence ſon diſcours prononcé au milieu d'un concours nombreux de citoyens, à Beaumont ſur Oiſe.

« Un magiſtrat du peuple (*Henri Simoneau*), le maire d'Etampes, a été aſſaſſiné. Ajouterai-je qu'en ne le défendant pas, le peuple s'eſt rendu complice de cet aſſaſſinat? »

Effrontés ſectateurs du déſordre & de la licence, entendez ces mots terribles : *le maire d'Étampes a été aſſaſſiné, & le peuple s'eſt rendu complice de cet aſſaſſinat en ne le défendant pas.* C'eſt ainſi qu'il faut ſavoir parler au peuple, au riſque de lui déplaire; mais non, le peuple veut entendre la vérité : il a été ſi long-temps trompé, il l'eſt encore; il n'a fait que changer d'eſclavage, ſes tyrans & ſes agitateurs ont eu de tout temps un grand intérêt à le maintenir dans l'erreur, à lui cacher la lumiere; c'eſt le devoir de tous les bons citoyens de l'éclairer, de l'inſtruire, alors il ceſſera d'être la dupe & la victime de ſes conſeillers perfides qui envoyent au milieu de lui de vils intrigans à gages pour

corrompre ſa ſimplicité, & rendre ſa vertu même criminelle. Il n'eſt pas éloigné le temps où les pariſiens qui ont arraché des cachots de la baſtille la liberté chargée des fers du deſpotiſme, & l'ont montré nue à la France, à l'europe étonnée, attaqueront & démoliront non moins courageuſement cette nouvelle baſtille plus formidable, où un petit nombre d'hommes pervers, ſecondé par un plus grand nombre de citoyens égarés, retient encore la liberté, chargée des fers de l'anarchie. Cette ſecte, dont les excès ont trop long-temps été le culte par eux offert à la licence, cette hideuſe divinité des brigands, cette ſecte qui, de ſon antre empeſté, répand juſques dans nos campagnes les poiſons de ſa perverſité, cette ſecte corrompue, gangrenée, eſt *frappée au cœur*; bientôt elle ne ſera plus : *tranſivi & ecce non erat.*

La poſtérité frémira de nos déſordres; mais heureuſement elle s'eſt conſervée pure & ſans tache au milieu de la corruption, *cette garde nationale pariſienne* qui triompha dès le lendemain qu'elle ſe créa, qui ne ſort de ſes murs que pour porter la paix au dehors, & dont les ſuccès ſont dans le reſpect qu'elle inſpire. Ecoutez notre orateur :

« Armée pariſienne, à qui l'empire doit ſa liberté; vous, diſciplinée par un jeune héros *qui hait la tyrannie & la rébellion*, quel a dû être votre étonnement, votre indignation, en arrivant dans cette ville coupable ! »

Ecoutez-le encore dans cet endroit où

il démaſque les faux amis du peuple ;

« Ces zélateurs hypocrites de l'humanité, ces ennemis du peuple, amis de la vile populace qu'ils cherchent, vous auroient-ils imbus, ſoldats, de ces lâches maximes, *qu'il faut éclairer les brigands & non les punir?* Demandez donc à ces ſéditieux quelle eſt l'eſpece de clarté que n'éteignent pas les feux qu'alluma la diſcorde ? Tremblez, agitateurs publics, de devenir les victimes de votre morale perverſe ! Le peuple commence à ſoulever le maſque dont vous couvrez vos fronts criminels ; il commence à vous connoître ; il ſait que ſes malheurs ſont votre ouvrage, que vous ſeuls en êtes les artiſans. Tremblez : il vous punira ; les poignards que vous aiguiſez dans ſes mains, il les tournera contre vous ».

Et dans cet autre où il parle de la liberté en homme libre :

« Inſenſés que nous ſommes ! nous vantons notre liberté ; nous avons cru, dans les premiers inſtans de notre ivreſſe, devoir entraîner l'Europe entiere, & qu'à notre exemple, elle alloit briſer ſes fers, tandis que notre état d'anarchie fait reculer d'effroi les peuples policés. L'Anglois a paru héſiter un moment ; mais nos déſordres le rattachent plus fortement que jamais à ſa conſtitution, toute imparfaite qu'elle eſt. En effet, les propriétés publiques & privées ſont violées parmi nous, les bois dévaſtés, les pouvoirs méconnus, les autorités avilies, la force publique eſt ſans énergie, les marchés ſont livrés au pillage, enfin les magiſtrats du peuple, couverts de l'égide de la loi, ſont aſſaſſinés ; & ces maux, ne nous le diſſimulons pas, ont pour cauſe prin-

cipale les écrits incendiaires qui agitent le peuple. Nous avons interrogé un de ces séditieux, & il n'avoit de complices que les craintes, les soupçons dont on l'abreuve. J'ai suivi la trace de ces écrits dans nos campagnes ; ils parviennent là où est l'insurrection, ou plutôt l'insurrection naît là où ils parviennent.

» *La peste regne ici*, me disoit un maire vertueux : *Comment la peste ? Oui, ce sont ces écrits qui nous viennent de la Capitale.* Les peuples policés, législateurs, opposent des barrieres à ce fléau, moins dangereux que ne le sont ces écrits incendiaires. Imitez la nature : les fleuves ont leurs digues ; les eaux du Nil, après avoir porté la fertilité sur les terres de l'Egypte, rentrent dans leur sein ; un plus long séjour feroit régner la famine & la mort sur cette belle contrée.

» La liberté de la presse a été utile, même nécessaire : mais sa licence effrénée produit les plus grands maux ; elle égare le peuple & ne l'instruit pas : il est inondé d'écrits contre les nobles, le clergé, le *veto*, & il n'a pas lu l'acte constitutionnel.

» Oui, où ces écrits ont pénétré dans nos campagnes, la paix & le bonheur en sont bannis, les factieux dominent, les bons citoyens s'isolent ; celui qui n'a rien déclare une guerre ouverte à celui qui possede ; aussi voyons-nous l'esprit public s'éteindre de jour en jour, d'heure en heure. Envoyés par le département pour éclairer le peuple sur ses propres intérêts, liés désormais à l'intérêt public, nous aurions prêché dans les déserts sans notre zele à réunir les communes ; car nous voulions être environnés de *tous*, des hommes, des femmes & des enfans, pour que *tous* entendissent la vérité.

» Cependant, citoyens, les prétendus amis de la cons-

titution ont osé *dénoncer tous les corps administratifs du royaume*. C'eſt de vos mains mêmes que j'ai reçu cette perfide dénonciation : ils cherchent à ébranler les colonnes de l'empire ; les loups, pour dévorer le troupeau, commencent par dévorer les chiens. Ennemis ou amis fanatiques de la conſtitution, qu'importe votre titre ? tous deux vous allez au même but par des chemins divers. Je n'accuſe pas vos intentions : vous prétendez, je le ſais, que la liberté ne peut s'entretenir que par l'agitation ; mais le flux & le reflux de la mer & ſes tempêtes, n'empêchent pas les vaiſſeaux d'atteindre au port, tandis que, pilotes inſenſés, vous allez faire échouer le vaiſſeau de l'empire contre les écueils, ou l'enſabler par l'inertie de la force publique. Deſcendez, énergumenes, de vos tribunes, d'où non contens d'agiter le peuple des villes, vous agitez auſſi le peuple de nos campagnes ; venez juger du mal que produiſent vos écrits incendiaires ; combien diffère de vous notre patriotiſme & notre amour pour la conſtitution ! Les chaumieres ſont nos clubs, notre langage eſt celui de la paix & du retour à l'ordre, & les bénédictions des bons citoyens ſont notre récompenſe ».

L'orateur retrace enſuite aux habitans des campagnes les bienfaits que leur a prodigués la conſtitution : plus de corvée, de dixme, d'impôts arbitraires & déſaſtreux, de gibier, de gabelles, &c. ; il ſe plaint à eux-mêmes de leurs propres excès ; il leur dit, ce qui eſt vrai, que le renchériſſement du blé a pour cauſe le défaut de ſûreté dans les marchés, & les obſtacles mis à ſa

circulation dans l'empire. La conſtitution, ajoute-t-il, a fait bien des ingrats.

« N'ouvrez pas l'oreille aux diſcours des faux amis de la conſtitution, vous les reconnoîtrez aiſément : ils ſont ſans mœurs, ſans propriétés ; ils ont le dehors farouche, ils reſſemblent à l'envie, ils traitent d'ariſtocrates les amis de la paix & de l'ordre, dont ils redoutent par-deſſus tout le retour ; ils vous inſpirent de la défiance contre vos magiſtrats. On ignore s'ils ſont mus par le fanatiſme de la liberté, ou ſoudoyés par l'ariſtocratie ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils précédent les brigands. Vous ne courrez point de riſque de les confondre enſemble, fermez-leur la porte de votre cité ; & ſi par malheur ils pénétrent dans l'enceinte de vos murs, prévenez promptement leurs complots homicides ; ſaiſiſſez-les & livrez-les à la rigueur des lois. Ne craignez pas, les factieux ſont lâches ; mais ſur-tout ne les laiſſez pas fortifier leur nombre de citoyens ſimples & crédules qu'ils cherchent à ſéduire. Si ces brigands réſiſtent, s'ils oſent attenter à la vie de vos magiſtrats, la loi vous autoriſe à repouſſer la force par la force ; c'eſt le ſang des défenſeurs de l'ordre public, des magiſtrats du peuple, qui juſques à préſent a coulé, & c'eſt le ſang des ſéditieux qu'il faut verſer ; mais faites, s'il eſt poſſible, que ce ſoit toujours le glaive de la loi qui frappe ; car on dit qu'un homicide, même involontaire, n'a plus à eſpérer la paix & le repos. On dit, & je le crois, que ſa paupière ſe refuſe au ſommeil, ou que des rêves ſiniſtres l'éveillent & l'agitent ſur ſa couche, celui qui a pu tremper ſes mains dans le ſang de ſon ſemblable.

» Lâches assassins du maire d'Etampes ! Voilà votre arrêt : si vous échappez au glaive de la justice, vous ne dormirez donc plus ; poursuivis dans le jour par ces cris : *vengeance*, *vengeance*, & la nuit, par vos remords, votre bourreau sera au-dedans de vous-mêmes ; si vous avez des enfans, qu'attachés à vos foyers, ils vous maudissent à toutes les heures du jour ; mais, non, vous n'en avez pas ; des monstres tels que vous ne sont pas faits pour goûter les douceurs de l'hymen & de la paternité ; s'il ne falloit pas un grand exemple pour réparer un si grand attentat, je ferois des vœux pour que vous vécussiez chargés de l'anathême du ciel & de celui de la patrie.

» Et toi, vertueux magistrat du peuple, héroïque victime de la loi, dont l'ame immortelle repose maintenant au sein de la divinité, reçois les hommages de la cité de Beaumont & les vœux de tes concitoyens. Du haut de la voûte céleste, jette les yeux sur ta patrie ; rends-nous propice le Dieu protecteur des nations : qu'il jette un regard de pitié sur cet empire ; qu'il le laisse s'élever au degré de splendeur auquel la nature l'appelle. C'est par l'ordre qu'il régit l'univers : qu'il rétablisse parmi nous cet ordre ; qu'il y fasse régner la justice destinée à consoler les bons & à réprimer les méchans ».

C'est ainsi que cet homme, aussi vertueux que rempli de courage, termine son discours. Graces lui soient rendues : puisse son exemple être suivi par tous les administrateurs & tous les bons citoyens ! ils auront bien mérité de la patrie. L. C. CHÉRON.

que toute l'Europe ſache que la nation françoiſe déſavoue ce droit des gens emprunté des Cannibales, & qu'elle n'eſt pas devenue libre pour faire la guerre comme les barbares; ſi la loi inveſtit les généraux de tout le pouvoir néceſſaire pour contenir leur armée dans une diſcipline exacte, & les punit de leur molleſſe plutôt que de leur rigueur; ſi la juſtice eſt toujours préſente, & ſuit immédiatement le crime; ſi l'intolérable audace des confréries uſurpatrices eſt réprimée; ſi les projets des généraux, la marche des armées, les plans d'attaques, ne ſont plus avant leur exécution l'objet de diſcuſſions de clubs, le mal peut ſe réparer facilement; nos généraux peuvent reprendre confiance, & nos troupes regagner leur propre eſtime & celle des étrangers. La perte d'un poſte eſt peu de choſe; mais l'honneur de la France a été plus compromis par de déteſtables actions qu'il ne l'avoit été depuis des ſiecles.

Mais ſi, au lieu de tout cela, on n'apporte qu'indolence & que foibleſſe, là où juſtice & fermeté peuvent ſeules nous ſauver, quel officier, ayant de l'ame & des talens, voudroit reſter dans une telle armée! Quel général voudroit commander des troupes capables de l'aſſaſſiner après l'avoir déshonoré! Quel citoyen ne frémiroit pas de faire la guerre à des ennemis à qui le maſſacre impuni de leurs priſonniers donneroit ou un droit de repréſailles atroces, ou l'occaſion bien honteuſe pour nous de nous pardonner & de nous vaincre en généroſité & en vertu! Et quel peuple ne ſe croiroit pas juſte en mépriſant un peuple qui ne ſeroit devenu libre que

pour oublier ſa civiliſation & ſe dépouiller de l'humanité !

Voilà ce que tout françois doit ſe dire à lui-même, & dire à tous les françois, en repouſſant par la honte & l'ignominie tous les adulateurs infâmes qui voudroient rendre infructueuſe cette premiere leçon du malheur.

Et vous, à qui le vœu de vos concitoyens a confié les deſtinées de l'empire, il eſt temps enfin de voir & de meſurer le précipice où nous courrons à grands pas. Vous avez trop long-temps écouté ceux qui appellent *patriotiſme* la haîne de toute ſubordination, *liberté* l'impunité de tous les crimes; qui n'ont des entrailles fraternelles que pour les brigands & les meurtriers, & qui cherchent une réputation d'humanité dans une pitié pour les ſcélérats, qui eſt une inſolence, une homicide dériſion des gens de bien. Souvenez-vous que rien n'eſt plus humain, plus indulgent, plus doux, que la ſevere inflexible des lois juſtes; que rien n'eſt plus cruel, plus impitoyable que la clémence pour le crime; qu'il n'eſt point d'autre liberté que l'aſſerviſſement aux lois; que rien n'eſt auſſi deſpotique, auſſi ſanguinaire que l'anarchie. Légiſlateurs, la France a entrepris avec courage, & même avec joie, une guerre dont le ſuccès aſſurera ſa liberté & celle de l'Europe entiere. C'eſt à la France à fournir ſon armée, mais c'eſt à vous à la faire, & pour cela vous avez à créer & à réparer. Vous êtes chargés d'empêcher que les françois, en jurant de défendre leur liberté contre tous leurs ennemis, n'ayent fait un ſerment frivole & vain. Des deſpotes étrangers, tout en diſant qu'ils ne

veulent point nous faire la guerre, oſent nous dicter la conſtitution ſous laquelle il leur plaît que nous vivions. Légiſlateurs, c'eſt vous qui déciderez ſi ces outrageantes propoſitions ſont en effet des ordres, ou ſi elles ne ſont que des bravades ridicules. Souvenez-vous enfin qu'une armée indiſciplinée n'eſt redoutable qu'à ſon pays.

André CHÉNIER.

RÉPONSE à la lettre de M. F. DE PANGE, inſérée dans le Journal de Paris du 23 avril 1792.

Ce 28 avril 1792.

Je vous avoue, M., que la double épreuve à laquelle les queſtions propoſées à la diete de Pologne ſont ſoumiſes, ne me paroît propre qu'à faire perdre un temps précieux, & qu'à tous égards elle ne pourroit convenir à l'aſſemblée nationale de France dans les circonſtances urgentes & critiques où ſe trouve l'Etat. L'une de ces deux épreuves eſt dans tous les temps au moins inutile, & je vous confeſſe que, quoiqu'il me ſoit démontré que nos décrets faits au ſcrutin ſeroient infiniment meilleurs qu'à l'appel nominal, je perſiſte à réclamer cette derniere épreuve. Je gémis, ainſi que tous les bons citoyens, de la foibleſſe & du peu de courage de mes collégues, mais je ne conſentirai jamais à laiſſer introduire un abus en leur faveur; c'eſt à eux à ſe corriger & non à la loi à fléchir. Je ſais bien, comme l'obſerve très-judicieuſement M. Delacroix, profeſſeur au Lycée de Paris, que les vérités éternelles ſont difficile-

ment entendues du peuple qui veut toujours entendre flatter ses penchans. Je sais bien que Socrate, Platon, Pythagore, n'osoient être philosophes que devant leurs disciples les plus discrets; je sais bien que Cicéron lui-même, tant applaudi lorsqu'il tonnoit contre Catilina, lorsqu'il dénonçoit les concussions de Verrès, n'eût pas osé dire dans la tribune aux harangues ce qu'il écrivoit sur les lois, sur les dieux & sur la république. Mais c'est par leurs beaux côtés qu'il faut ressembler aux grands hommes; je n'ai point oublié que ce même Cicéron s'élevoit fortement contre les scrutins établis à Rome pour l'admission des lois; ce moyen, disoit-il, qui semble donner plus de liberté à l'opinion, a été inventé par les ennemis du bien public. Il laisse un champ libre à l'intrigue & à la cabale. Les grands peuvent acheter des voix avec d'autant plus de facilité qu'il est impossible de connoître ceux qui ont vendu leurs suffrages.

Ainsi, tout en gémissant, & de l'insolence de nos tribunes, & de la partialité criminelle de certains journalistes *inviolables*, & des funestes effets de leurs listes de proscription, l'appel nominal me semble la mesure la plus digne de nous. Celui qui n'a pas le courage de la vérité, que ses principes séveres ne mettent pas au-dessus de toute autre crainte que celle de ne pas remplir rigoureusement son devoir, celui qui a la lâcheté de mentir à sa conscience n'est pas digne d'être libre, & encore moins le représentant d'un peuple libre. C'est au peuple à faire ses choix en conséquence, à vouloir être servi & non flatté, à se faire respecter & non à se faire craindre;

c'eſt au peuple à ſe rendre digne de la liberté ; ſes repréſentans ſeront dignes de lui.

L. C. Chéron.

Sur la réponſe de M. Pétion à M. Dupont.

Tout le monde a lu la lettre énergique & courageuſe de M. Dupont, membre de l'aſſemblée conſtituante, & maintenant imprimeur à Paris, à M. Pétion, membre de l'aſſemblée nationale conſtituante, & maintenant maire de Paris. M. Pétion n'a pas attendu que la ſeconde édition de cette lettre fût épuiſée, il a, dès le lendemain, fait couvrir les murs de la capitale d'affiches dans leſquelles il traitoit M. Dupont d'infâme calomniateur, & s'engageoit à lui répondre. La prétendue réponſe vient de paroître, M. Pétion y nie formellement les faits les plus notoirement certains ; il ne répond pas à ceux qui ſont plus conſtans encore, mais auxquels il falloit répondre avec des raiſons. M. Pétion ne ſait répondre qu'avec ce qu'il appelle *peuple*, c'eſt-à-dire, avec une multitude de citoyens qu'il ſait parfaitement les moyens d'égarer, travail dans lequel ſes *inviolables* adhérens le ſecondent merveilleuſement, & avec une multitude plus nombreuſe encore de brigands, d'hommes ſans aveu, ſans état, ſans pain, & ſans doute ſans famille, qui *vivent* cependant au milieu de la capitale, ont formé le cortége des ſoldats de Chateauvieux, & qui, pour gagner leur argent, peuplent les tribunes de l'aſſemblée

nationale, de la maiſon commune de Paris & des *Jacobins*, ſe diſant *amis de la conſtitution*, applaudiſſent MM. Briſſot, Condorcet, Pétion, Manuel, Danton, Robeſpierre,

Le reſte ne vaut pas l'honneur d'être nommé,

ſifflent, huent, crient *à bas*, lorſque MM. Vaublanc, Dumas, Dumolard, & autres hommes courageux, oſent faire entendre à la France, à l'Europe les ſentimens d'ordre, de juſtice, & d'humanité dont tous les bons citoyens ſont animés. Lorſque ſur-tout le mot de conſtitution eſt prononcé par des hommes qui ont juré de la maintenir, & oſent n'être pas parjures. Telle eſt l'armée de M. Pétion, tel eſt le *peuple* dont il ſe dit le magiſtrat, & qui formera ſans doute le cortége qui doit accompagner le *triomphe* de l'atroce Jourdan & de ſes complices. M. Pétion qui a compté 400 mille hommes à cette orgie, y avoit ſans doute invité un grand nombre d'étrangers (1); car il n'y avoit pas un ſeul garde national, il en fait lui-même l'aveu, c'eſt-à-dire, pas un ſeul citoyen actif (2).

(1) Ce qui accélera la chûte de Rome, ce fut cette hoſpitalité funeſte qu'elle accorda à une multitude d'étrangers qui y apporterent leurs vices, leurs barbaries, & furent toujours prêts à ſe vendre à qui vouloit les armer de poignards, & les transformer en aſſaſſins. (*M. Delacroix, de la conſtitution des Romains*).

(2) M. Pétion s'extaſie ſur l'ordre qui a regné pendant *ſa fête*. Mais M. Pétion ne dit pas que tous les citoyens de Paris, que tous les gardes nationaux étoient ſous les armes; que chacun avoit pris ſes ſuretés, que nul ne l'ignoroit. M. Pétion ne dit pas que *ſa fête* avoit l'air d'une fête funebre; qu'un jour de deuil géné-

Mais ce n'eſt pas la vérité qu'il falloit dire, & l'on a dit ce qu'il falloit. Enfin M. Dupont a écrit à M. Pétion comme M. Beaumarchais & les commiſſaires de police ont écrit à M. Manuel la vérité, & M. Pétion & M. Manuel écrivent & répondent à leur manière. On connoît la maniere de ces meſſieurs. Votre regne finit, meſſieurs, votre ſecte eſt frappée au cœur, M. Dupont vous l'a dit, malgré les deſpotes & les factieux, nous conſerverons notre conſtitution, nous ſerons libres.

La témérité & la licence des aſſemblées populaires, dit Cicéron, *ont perdu les républiques de la Grece.* Et moi, j'oſerois affirmer que la témérité & la licence des clubs ſauveront la choſe publique. On leur a longtemps pardonné juſqu'à leur immoralité même, qui, il faut en convenir en frémiſſant, a pu être utile dans les commencemens de la révolution; mais quand le peuple éclairé a vu que les *jacobins* ne flattoient le peuple que pour obtenir des places, pour eux d'abord, & puis pour leurs amis; quand le peuple éclairé a vu que les *jacobins* ne diſoient mille horreurs du roi que pour l'intimider, & qu'ils étoient enfin parvenus à nommer les miniſtres (j'entends par le peuple les hommes utiles de tous les états; je ne ſaurois trop le répéter), le peuple a com-

---

ral n'auroit rien préſenté de plus lugubre aux bons citoyens: M. Pétion ne dit pas que tandis que lui & ſes adhérens ſe ſont ſouillés en proſtituant la ſtatue de la liberté, la garde nationale, obéiſſante à une loi arbitraire faite par la municipalité, s'eſt couverte d'une gloire immortelle.

mencé à douter de leur patriotiſme, & n'a plus vu que leur ambition. Le peuple verra bientôt clair tout à fait, & alors M. Dupont & les bons citoyens ſeront diſpenſés d'écrire d'auſteres vérités; alors M. Pétion ſe diſpenſera d'afficher & d'écrire de plats menſonges qu'il appelle des réponſes à des vérités. Bon peuple, quand reconnoîtrez-vous vos véritables amis? Certes, ils ne ſont ni à Coblentz, ni aux jacobins.

Comme je terminois ces courtes réflexions, l'on m'a remis une ſeconde lettre de M. Dupont à M. Pétion. MM. Roucher & Chénier auroient pu diſpenſer M. Dupont de prendre cette peine; mais il a cru cette réplique néceſſaire, & je me garderai bien de la déſapprouver. La malveillance des faux amis du peuple y eſt miſe dans un jour nouveau; il faut être aveugle pour ne pas voir clairement les fils des divers complots tramés contre notre conſtitution. Il faut que l'immenſe majorité des bons citoyens ſe ſerre: les hommes foibles, mais bons, ſe placeront dans le milieu; ils y ſeront ſoutenus, protégés, défendus par les plus courageux. A leur exemple peut-être, ils s'enflammeront; ils marcheront ſans crainte à la victoire. Mais, non, il n'eſt même aucuns dangers pour eux à courir; qu'ils offrent à nos ennemis communs l'aſpect ſeul de leur maſſe impoſante & formidable; ils vaincront ſans combattre; ils n'auront pas à ſe défendre, parce que, certes, on ne les attaquera pas; mais, au nom de la patrie, qu'ils ſe réuniſſent; le ſalut public eſt là: il n'eſt que là.

L. C. Chéron.

N°. XXXII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

« La naifveté & la vérité pure, en quelque ſiecle » que ce ſoit, trouvent encore leur opportunité » & leur miſe ». (*Montaigne, Eſſai, l.* 3, *ch.* 1er.)

Il n'eſt pas avéré, il n'eſt pas vrai ſans doute l'affreux récit que nous a fait le miniſtre de la guerre, des attentats commis à Lille. Des priſonniers de guerre n'ont pas été maſſacrés; il faut que la France entiere le ſache, il faut que nos ennemis même en ſoient bien convaincus; non, de pareilles atrocités ne ſont pas dans l'ordre des poſſibles; des françois n'ont pu s'en rendre coupables. Mais eſt-il vrai, hélas! il n'eſt que trop vrai, que des brigands ont maſſacré le général Dillon, qui n'a ceſſé de donner des preuves du plus pur & du plus ardent patriotiſme? Qui nous éclairera, qui nous fera connoître les aſſaſſins & leurs complices! Sont-ils à Coblentz, ſont-

ils à Paris ! Si le ſentiment d'horreur & d'indignation qu'a éprouvé l'aſſemblée nationale ne devoit pas être entendu par tout l'empire, & juſqu'au delà du Rhin, mon ame oppreſſée déborderoit toute entiere ſur ce papier ; je lui confierois toutes les ſenſations douloureuſes qui ne ceſſent de m'affecter depuis cette terrible nouvelle. O ma patrie ! mais l'aſſemblée nationale tient votre ſort entre ſes mains, & tout m'annonce que, malgré nos premiers échecs, votre heureuſe deſtinée ſera remplie.

Voici pluſieurs jours que ſa reſpectable majorité ſe montre. Deux fois dans le même jour des émiſſaires des clubs jacobite & fraternel ont oſé venir, juſques dans ſon ſein, inſulter à la douleur nationale, excuſer d'horribles attentats, accuſer de perfidie le patriotiſme connu d'un général immolé à l'erreur ou à l'intrigue. Aux premiers accens de cette accuſation impie, un cri d'indignation s'eſt élevé dans toute la ſalle, *l'ordre du jour*, *improuver*, *chaſſer les pétitionnaires*, & l'ordre du jour a été au même moment décrété ; les pétitionnaires ont été improuvés & chaſſés ; & les Marat, les Royou, ces faux amis du peuple & du roi, ont été le lendemain décrétés d'accuſation. O mes collégues ! conſervez cette ſuperbe majorité ; le crime n'oſera plus lever la tête.

Qu'il m'eſt doux d'avoir à citer de pareils exemples d'union de ſentimens & de volontés ! Qu'ils ont été rares juſques ici ! Eſpérons qu'enfin les partis croiſés, diviſés, ſe replaceront ſur la même ligne, & marcheront de

front au même but; eſpérons que les décrets de l'aſſemblée nationale ne ſe feront plus qu'à l'aſſemblée nationale; que chacun y viendra avec ſa ſeule conſcience, & ne ſe chargera plus des iniquités d'une faction perverſe & ambitieuſe, dont le ſouffle impur nous a trop long-temps agités, & qui n'a ceſſé de nous fatiguer en diſtillant parmi nous le poiſon de la diſcorde. Qu'il ſeroit beau pour la France, qu'il ſeroit terrible pour nos ennemis le jour où tous les repréſentans du peuple, ſe donnant, ſans impulſion étrangere à leurs cœurs, le baiſer de paix & de fraternité, ſe jureroient ſolennellement de ne plus ſe laiſſer influencer par d'autre opinion que celle de leur conſcience, même par l'opinion publique, qui peut bien auſſi avoir tort quelquefois! Je ne parle pas de cette fauſſe opinion *dite* publique, que tant d'intrigans ont un ſi grand intérêt à faire prévaloir; je ne parle d'aucune opinion publique dénaturée dans les clubs & par les clubs; je dis même la véritable opinion publique qu'il faut ſavoir braver courageuſement, parce que, n'ayant pas toujours les mêmes baſes connues aux repréſentans du peuple, elle eſt ſujette à s'égarer. Ce jour, que je n'ai ceſſé de déſirer, ce jour après lequel je ſoupire depuis ſix mois, ce beau jour n'arrivera jamais aſſez tôt pour le ſalut de la France & le déſeſpoir de nos ennemis.

Mais déjà j'en apperçois l'aurore. L'on commence à nous donner des preuves d'eſtime; l'on vient nous dire la vérité; les vrais pa-

triotes oſent enfin ſe montrer avec courage à la barre de l'aſſemblée nationale, & tonner avec force contre les faux patriotes, à qui nous devons la criſe où nous nous trouvons, les échecs que nous avons reçus, & les crimes qui ſe ſont commis. Je n'étonnerai perſonne quand je ferai obſerver que MM. tels & tels, effrayés de cette audace de la liberté, reçoivent ordinairement aſſez mal les pétitionnaires qui, comme ceux qui ſont venus dimanche dernier au nom de la garde nationale pariſienne, ne donnent le beau nom de patriotes qu'à ceux qui aiment la conſtitution, qui ſont ſoumis aux lois, qui reſpectent les autorités conſtituées, qui payent leurs contributions, qui penſent qu'il n'appartient qu'à l'aſſemblée nationale de décerner les honneurs publics, de *diſpoſer du champ de la fédération*, & qui viennent ſupplier l'aſſemblée de leur permettre d'y célébrer une fête civique en l'honneur du courageux maire d'Etampes, qui MOURUT POUR LA LOI. Malgré les oppoſitions *patriotiques* de ces MM., l'aſſemblée nationale décréta par enthouſiaſme POUR LA LOI, que les honneurs publics ſeroient décernés à HENRI SIMONEAU, maire d'Etampes; qu'on diſpoſeroit à cet effet du champ de la fédération; qu'une députation de ſes membres y aſſiſteroit; enfin que la fête ſeroit nationale, renvoyant à ſon comité pour déterminer le mode d'exécution. En vain l'un des membres de l'aſſemblée obſerva-t-il naïvement que l'on n'étoit pas venu demander à l'aſſemblée nationale la même permiſſion

pour la *fête* des Châteauvieux ; en vain un membre de la municipalité avoit-il *patriotiquement* observé quelques jours avant qu'en honorant les mânes du maire d'Etampes, l'on avoit le projet perfide de *critiquer* la *fête* des Châteauvieux (c'est expier que ce *digne* magistrat aura voulu dire sans doute) ; car il est clair que ces deux fêtes ne se ressembleront pas du tout, & que, tout considéré, le magistrat qui MOURUT POUR LA LOI mérite bien quelques honneurs de plus que les meurtriers d'un héros & des gardes nationales envoyées pour faire exécuter la loi. L'un de MM. les *patriotes* de l'assemblée vouloit qu'elle attendît pour se déterminer sur la proposition de la garde nationale, que la municipalité de Paris, *qui devoit venir*, fût entendue ; & la municipalité *ne devoit pas venir*, & elle ne vint pas. Mais ce *patriote* ne peut ignorer que la municipalité n'aime pas ces sortes de fêtes, que M. Pétion, maire, attend encore des nouvelles *officielles* de la mort sublime & courageuse de son *digne* collégue, le maire d'Etampes, & que si la majorité du conseil général de la commune n'en avoit pas été instruit *officiellement*, il est probable que la fête n'auroit pas eu lieu. MM., vous avez dominé, opprimé l'assemblée nationale pendant sept mois consécutifs, convenez qu'il est temps que vos collégues soient entendus à leur tour. Ils n'ont pas tant *d'éloquence* que vous, mais *permettez* qu'ils parlent simplement ; ils n'ont pas tant de *fécondité*, mais *permettez* qu'ils parlent quelquefois ; ils n'ont

peut-être pas l'organe auſſi *flatteur*, mais *permettez* qu'on faſſe ſilence pour les entendre. Je vous préviens toutefois que ſi vous ne voulez pas le *permettre*, l'aſſemblée nationale eſt très-diſpoſée à l'exiger, dût-elle ſe condamner elle-même à votre ſilence. Mais que voulez-vous? Nous ſommes dans un moment où aucun ſacrifice particulier ne doit coûter lorſqu'il s'agit de l'intérêt général; vous êtes trop *patriotes* pour que cette maxime ne ſoit pas invariablement la vôtre.

On dit, MM. les *patriotes*, que forts de l'amniſtie que vous êtes parvenus à faire décréter pour les ſuiſſes de Châteauvieux, que vous avez entendu faire décréter pour l'atroce Jourdan & ſes complices, vous vous propoſez de ſolliciter une amniſtie pour les lâches aſſaſſins du maire d'Etampes, pour les furieux aſſaſſins du général Dillon. Croyez-moi, propoſez une amniſtie générale pour tous les crimes commis & à commettre pendant la préſente légiſlature, mais ne vous flattez plus de nous ſurprendre. J'aime à croire, je me perſuade que l'aſſemblée nationale a les yeux ouverts & ne les fermera plus. Que les bons citoyens l'entretiennent conſtamment dans les excellentes diſpoſitions dans leſquelles elle eſt maintenant, & la patrie eſt ſauvée. Qu'une calomnie proclamée à la tribune ou à la barre, ſoit à l'inſtant même anéantie par la vérité, & que l'opinion publique dénaturée au gré de l'intrigue & des paſſions les plus viles ſe montre dans tout ſon éclat, dans toute ſa pureté, avec toute

l'énergie du véritable patriotiſme. François, croyez, ſoyez convaincus que vos repréſentans ſont enfin dignes d'entendre la vérité. Inſtruits par les circonſtances, ils ne déſeſperent pas de la choſe publique, mais entourez-les, ſoutenez-les de votre probité, de votre courage, & de vos vertus. Ne ſouffrez pas que les cris furieux, les rugiſſemens d'une multitude ſtipendiée effrayent les hommes timides & enhardiſſent les factieux. Qu'il ne vous ſuffiſe pas d'eſpérer de nous le ſalut de la choſe publique, concourez avec nous à le faire. Ne vous contentez pas de décerner l'éloge ou le blâme au ſein de vos foyers, dans vos ſociétés particulieres, il s'agit ici de l'intérêt de l'état, de la conſtitution & de la liberté. L'expérience ne démontre-t-elle pas qu'une aſſemblée nombreuſe court perpétuellement le danger d'être entraînée par l'éloquence, ſéduite par les ſophiſmes, égarée par des intrigues, enflammée par des paſſions, emportée par des mouvemens ſoudains, arrêtée par des terreurs, & *commandée* par une eſpece de cri public dont l'inveſtiſſent des hommes dont on ne connoît pas aſſez la fauſſe & lâche popularité, l'adreſſe à faire naître & diriger l'erreur ou l'ignorance du peuple, l'attention à flatter les paſſions, la ſoumiſſion baſſe & ſervile à ſes caprices, les ſoins pour entretenir & careſſer ſon goût pour l'indépendance & ſa haîne pour toute eſpece de pouvoir; & ce cri public on l'appelle l'opinion publique! L'opinion publique! mais pour qu'elle exiſ-

tât autour de nous, il faudroit qu'il n'y eût ni factieux payant, ni factieux payés ; il faudroit que, sans se soumettre à la puissance qui domine, tous les hommes osassent penser TOUT HAUT d'après eux-mêmes ; il faudroit que l'envie de plaire ou plutôt la crainte de déplaire à cette puissance impérieuse n'empêchât pas l'essor de toutes les idées ; il faudroit que les hommes, las de servir tour-à-tour sous les drapeaux de la licence & de la tyrannie, parlassent toujours comme ils pensent & non comme ils craignent. Où rencontrer l'opinion publique à travers tous ces canaux corrompus d'où découle ce torrent de libelles infâmes qui nous inonde & nous empoisonne, au milieu des intrigues, des cabales, des manœuvres de toute espece, des calomnies effrontées, colportées, publiées, criées, vendues à vil prix, souvent données gratuitement, afin qu'il n'y ait pas un seul homme qui ne puisse puiser à la source le poison dont elles sont infectées. L'opinion publique n'est-elle pas, ne doit-elle pas être l'expression libre & naturelle de la volonté générale, l'expression de la vérité ? Ne peut-on pas la considérer comme le produit de la raison universelle ? N'est-elle pas la CONSCIENCE de la nation ? Et pour l'entendre cette conscience pure, & pour y obéïr, ne faut-il pas être exempt de toute passion, de tout intérêt particulier ? Ne faudroit-il pas que ceux qui nous entoure ne nous fissent réellement entendre que le cri de leur propre conscience ? Dans le cas con-

traire (celui où nous nous trouvons), lorſque la France entiere eſt peut-être ſuſpendue au-deſſus de l'abîme, lorſque deux factions ennemies conſpirent pour ſa ruine, c'eſt à vous, c'eſt à nous à conſpirer pour ſon ſalut. Nous n'avons pas un ſeul moment à perdre, & je me ſers ici des expreſſions d'un homme qui ne s'attendoit pas ſans doute à les retrouver ſous ma plume : ſi vous laiſſez échapper le moment qui s'enfuit, votre ſilence & votre inaction ſeront auſſi coupables que les diſcours, les écrits, & les complots des factieux ; ils auront voulu perdre la patrie, & vous n'aurez pas voulu la ſauver. Je ne ſais ſi nous avons été excuſables de croire (pour moi je ne l'ai jamais cru), que la nation étoit dans les tribunes de l'aſſemblée nationale, dans les grouppes du Palais-Royal & des Tuileries, tant que les quatre-vingt-trois départemens ont gardé le ſilence ou ne nous ont laiſſé entendre que la voix des clubs, tant que la nation s'eſt tue : mais qu'elle ſe GROUPPE enfin cette ſuperbe nation, que les forfaits d'une faction perverſe & trop long-temps impunie ne parviendront pas à précipiter dans l'abîme après l'avoir déshonorée ; que les hommes courageux, que tous les véritables amis de la conſtitution, que TOUS élevent la voix enſemble, & l'on n'entendra plus les murmures de ces vils inſectes qui ne ſortent de leur ruche empeſtée que pour bourdonner les attentats les plus lâches & les plus criminels.

Avez-vous pu penſer, citoyens honnêtes, que le courage du crime l'emporteroit long-temps ſur le courage de la vertu, que la loi fléchiroit devant la licence? Mais quels ſont donc les hommes qui vous en impoſent? J'ai honte de le dire; des hommes ſans mœurs, ſans principes, ſans honneur; des hommes flétris, ou ce qu'on peut dire de mieux en leur faveur, des inſenſés; dont le deſpotiſme dans ſes plus fougueux accès, n'auroit jamais oſé réduire les attentats en doctrine. *Les ſéditieux & les factieux*, dit Charon dans ſon traité de la ſageſſe, *ſont les endebtés & mal accommodés de tout, légers, éventés, & qui craignent la juſtice. Tous ces gens ne peuvent durer en paix; la paix leur eſt guerre; ne peuvent dormir qu'au milieu de la ſédition, ne ſont en franchiſe que parmi les confuſions. Pour mieux conduire leur fait, ils conferent enſemble en ſecret, font de grandes plaintes, uſent de mots ambigus, puis parlent plus ouvertement, & font les zélés à la liberté & au bien public, au ſoulagement du peuple; & ſous ces beaux prétextes, ils ſont ſuivis du grand nombre.* Du grand nombre apparent ſans doute, & fût-il réel, ne ſeroit-ce pas le cas de leur appliquer cette maxime, *homines non numerandi ſed ponderandi.* Liſez encore ce portrait que le moraliſte La Rochefoucauſt fait de ces vils agitateurs du peuple. *A l'eſprit de faction qui exige une certaine grandeur dans les idées, du courage dans l'exécution, ils ſubſtituent l'eſprit d'intrigue plus au niveau de la baſſeſſe de leur ame; eſprit, où le bien*

public n'eſt tout au plus qu'un prétexte, petit dans ſes vues comme dans ſes moyens; la vanité & la fortune en ſont le mobile & le terme; eſprit qui rapetiſſe les ames & avilit les mœurs; eſprit où chaque individu qui en eſt le moteur ne porte que ſes paſſions & ſes vues particulieres, ſans aucun but d'utilité générale, où les plus grands intérêts ſont ſacrifiés aux plus petits motifs, ſuſcité par un ſentiment de toute indépendance ou par des vues d'ambition perſonnelle. Il corrompt le germe de toutes les vertus, & met en activité quelques qualités brillantes qui reſſemblent à des vertus. Quelque ſoin que l'on prenne à cacher ſes paſſions ſous les apparences du patriotiſme, dit ailleurs La Rochefoucault, *elles percent tôt ou tard à travers, & le maſque tombé ne laiſſe plus voir que la figure hideuſe de la haîne ou de la vengeance.* Combien de maſques tombés, combien de figures hideuſes découvertes? & ces meſſieurs oſent encore ſe montrer. C'eſt qu'ils ne ſe voyent pas eux-mêmes, c'eſt qu'il faut leur préſenter le miroir de la vérité, alors ils ſeront étonnés eux mêmes de la foule qui ſe raſſemble encore autour d'eux, ou plutôt c'eſt que cette foule eſt aveugle. Il eſt donc du devoir de tous les bons citoyens de deſſiller les yeux de ceux qui ne voyent pas, de ramener dans le droit chemin ceux qui s'en écartent, de les accompagner quelque temps ſur la route de la conſtitution & de la liberté. Les factieux ſe trouveront alors ſeuls, & frémiront de leur infiniment petit nombre. Tel eſt déjà leur piteux état dans le ſein de l'aſſemblée nationale.

Il n'eſt pas même préſumable qu'ils s'en relevent de ſi-tôt, qu'ils s'en relevent jamais. Ils commencent à s'en apercevoir. Tel ne quittoit ſa place, pour monter à la tribune, qu'accompagné de *bravos* mille fois répétés; tel n'étoit, nagueres, interrompu au milieu de ſes phraſes brillantes que par les plus vifs applaudiſſemens, qui aujourd'hui s'étonne de quelques murmures, & n'a pas le courage de continuer. Son amour-propre humilié lui fournit une ruſe oratoire; il quitte la tribune: quelques-uns de ſes partiſans le ſollicitent, le preſſent, le conjurent de remonter; c'eſt en vain, il s'arrache de leurs bras avec violence; enfin, il quitte la ſalle, & l'*inſouciante* aſſemblée continue tranquillement ſa diſcuſſion. O temps! ô mœurs! Je le prédis avec quelque aſſurance à l'aſſemblée nationale, qu'elle conſerve cette majorité impoſante & éclairée, la France peut encore devenir le plus bel empire du monde; que ſi, par une foibleſſe qui ne ſeroit plus excuſable, l'aſſemblée fléchiſſoit encore une fois, une ſeule fois devant quelques orateurs empyriques, la France eſt perdue ſans reſſource.

Ce n'eſt pas du plaiſir ſeulement, c'eſt du bonheur que j'éprouve à apprendre à la nation entiere que ſes repréſentans ſont enfin dignes d'elle, dignes des grandes circonſtances dans leſquelles elle ſe trouve; dignes de remplir leur ſuperbe miſſion; dignes enfin de ſauver la conſtitution & la liberté de leur pays.

L. C. CHÉRON, *député à l'aſſemblée nationale.*

P. S. Comme c'eſt un mal de famille que la haine de toute eſpece de tyrannie, je ſigne avec mon titre de député, pour me diſtinguer d'avec François Chéron, mon frere.

Aux Auteurs du Journal.

Voulez-vous bien, MM., inſcrire mon nom à la ſuite de ceux des penſionnaires de la liſte civile; car c'eſt ainſi, je crois, que l'on nomme les citoyens courageux, qui, bravant les proſcriptions, oſent démaſquer les traîtres qui méditent & préparent chaque jour la ruine de leur patrie.

Et moi auſſi je veux avoir la gloire de deſſiller les yeux de tous les bons citoyens ſur les actes inſolens & arbitraires du pouvoir illégal & tyrannique ſous lequel nous gémiſſons.

Je n'arrêterai point ma vue ſur les mouvemens, les efforts, les combats & les victoires réciproques de ces vils gladiateurs. Citoyens, qui portez un œil obſervateur ſur cette arène fangeuſe, étudiez les évolutions de leurs luttes; ſuivez-en les combinaiſons; voyez tous les intérêts privés qui ſe croiſent & s'entre-choquent, & jugez. Aſſez d'autres les ont dénoncés à l'opinion publique, & la poſtérité n'eſt pas loin pour eux. Je les dénonce à la loi, à la loi qu'ils ont violée, la loi ſeule ſouveraine d'un peuple libre, qui ne doit déſormais adorer qu'elle.

Deſcendez donc de votre piédeſtal, vils patrons de cliens, plus vils encore. Le peuple vous voit, vous juge, & vous n'êtes plus.

Citoyens aveugles, qui avez ſuivi leur banniere, la vérité que je vais vous préſenter fera ſur vous l'effet du bouclier d'Ubalde, & vous rougirez bientôt de votre aveuglement & de votre foibleſſe.

Et vous, citoyens timides, que leur renom de puiſſance éblouit ou effraie, ſouvenez-vous que toute autorité qui n'a point la loi pour baſe, eſt tyrannie.

J'ouvre la constitution : je la lis entiere, & j'y cherche ce que ces hommes pervers appellent leur droit ; je me demande s'il est bien possible que l'existence d'une telle association puisse s'accorder avec l'esprit d'une constitution qui a détruit toute corporation, abattu le monstre de l'arbitraire, établi une distribution de pouvoirs sagement subordonnés, qui veut qu'aucun de ces pouvoirs ne puisse commander & exiger l'obéissance qu'au nom de la loi, qui ordonne le châtiment de quiconque auroit provoqué à dessin la désobéissance à la loi, & l'avilissement des pouvoirs constitués : non, il n'est point possible que l'esprit de la constitution ait été de donner naissance à un monstre fait pour la détruire. Je passe à la lettre de cette même constitution, & je lis : *La constitution garantit aux citoyens la liberté de s'assembler paisiblement & sans armes ;* remarquons bien ces mots, paisiblement & sans armes. Je ne m'informe point s'ils satisfont à cette derniere obligation : sa violation nous donneroit du moins l'espérance de les voir s'entre-détruire, & nous n'aurions qu'à laisser à leurs fougueuses passions le soin de nous délivrer de leur joug ; je m'arrête à, *paisiblement*, ce mot est tout-puissant.

Est-ce donc s'assembler paisiblement que d'injurier toutes les puissances qui n'accédent point à leur délirante manie, & de violer ainsi le droit des gens, lien sacré des nations ?

Est-ce s'assembler paisiblement que de heurler à l'envi contre tous les fonctionnaires publics, qu'il fatiguent ou effrayent par leurs menaces ?

Est-ce s'assembler paisiblement que d'agiter le peuple en tous les sens, lui crier ses droits & sa puissance, en l'égarant de la route de ses devoirs ; qualifier d'oppression l'autorité de la loi ; lui prêcher la résistance comme un droit sacré, proclamé par cette immortelle déclaration que l'on s'applique à rendre si dangereuse ; enfin de tenir le peuple dans un état continuel d'insurrection, incompatible avec toute constitution, toute liberté & tout bonheur ?

Est-ce s'assembler paisiblement que de s'efforcer de flétrir, par des dénonciations aussi peu motivées qu'im-

politiques, un La Fayette, un Bailly, & tant d'autres hommes défenſeurs ardens, conſervateurs purs de nôtre liberté ſainte, des hommes qui n'ont jamais eu d'autre tort que de ne point fléchir le genou devant le bonnet de Geſler, que quelques Décemvirs audacieux oſent appeler le bonnet de la liberté?

Eſt-ce enfin s'aſſembler paiſiblement que de s'approprier toutes les formes de la loi; s'ériger tour à tour en légiſlateurs, en adminiſtrateurs, ou en juges, envoyer chez les citoyens des commiſſaires-inquiſiteurs; vendre toutes les places, ou les promettre aux ſéditieux, qui les ſerviront; ſouiller de leur ſouffle envenimé tous les attributs de cette puiſſance exécutive, qui heurte leur cupide orgueil, mais conſole, mais protége le citoyen honnête & paiſible, qui ne connoît de liberté que dans l'exécution de la loi & le maintien de la conſtitution; entretenir une correſpondance active avec des intrigans épars ſur la ſurface de l'empire, tribuns gagés, revêtus du droit terrible de calomnier & de proſcrire tout ce qui tient, même par les plus ſaintes affections, à ceux qui ont oſé déplaire à ces étranges ſouverains, ſoit en les démaſquant, ſoit en émettant un vœu contraire à leurs infames décrets; j'ajouterai enfin, & d'avoir appelé les calamités de la guerre ſur tout le peuple françois, tandis qu'il n'y a de coupables que ces êtres mal-faiſans & leurs infames complices?

Je vous le demande, citoyens, amis de l'ordre & de la paix, vrais hommes libres, je vous le demande, la conſtitution n'eſt-elle point violée effrontément par ces excès ſacriléges? Et vous le ſouffrez, juges, adminiſtrateurs, municipaux, vous tous élus pour faire exécuter nos lois, maintenir notre ſûreté, conſerver nos propriétés; vous êtes coupables, je vous ſomme de votre devoir. Eh quoi! qu'eſt donc devenue votre tendre ſollicitude pour la tranquillité publique, cette terreur du déſordre commun à tous les deſpotes? La repréſentation d'un opéra inquiétoit vos ames ſenſibles, & vous n'avez pas craint de livrer tout Paris au feu de la guerre civile, en inſultant les citoyens par le ſpectacle du triomphe des meurtriers de leurs freres? Foibles magiſtrats! vous

avez souillé l'idée du triomphe, & le ministere sacré dont vous êtes investis.

La violation formelle de la constitution auroit sans doute dû suffire pour armer les magistrats du glaive qui leur est confié, ils ne l'ont point fait. Comment espérer qu'ils poursuivront des infractions faites à de simples lois ? Aussi sont-elles restées impunies ; j'en citerai quelques exemples.

Il existe une loi qui défend à toute société de paroître sous aucune forme de l'existence politique ; & cependant un arrêté a été imprimé, publié, affiché, portant les noms de Vergniaud, président, Carra, Ducos, &c., secrétaires. Un citoyen, ami de la loi, a dénoncé les infracteurs au procureur-général-syndic ; & ce dernier répond que c'est une faute de secrétairerie, & M. Vergniaud imprime qu'il n'étoit point aux jacobins ce jour-là. Je n'entends point ces misérables subterfuges ; il existe un délit, un délit dénoncé, l'organe de la loi doit rechercher & faire punir ses auteurs ; je m'unis à l'estimable dénonciateur, & je réclame l'exécution de la loi. Que M. Roéderer, si justement sévere dans l'exercice de ses fonctions, ne s'en rende pas indigne par une coupable préférence, ou je le dénonce lui-même.

Mais que dis-je, & que ne devois-je point craindre pour la loi, lorsque j'ai vu ce même Roéderer cité devant cet indigne tribunal, y comparoître, y mendier honteusement le pardon pour des actions privées qu'il ne rougit point de justifier ? & n'avoir pas même la délicatesse de refuser de se joindre aux clameurs insensées d'une troupe d'énergumenes qui se croient la puissance de flétrir la réputation d'un homme honnête & d'un citoyen estimable ? Oui, M. Roderer, vous êtes coupable de vous être justifié devant une assemblée illégale ; plus coupable de vous être justifié de ce qui n'étoit point une faute ; mais ils sont coupables, sertout ceux qui vous ont cité, & je réclame leur punition, aux termes de la loi, dont voici l'article.

« S'il arrivoit qu'une société, club ou association se » permît de mander quelques fonctionnaires publics, » ceux qui auront présidé aux délibérations, ou fait » quelque acte tendant à leur exécution, seront, sur la

poursuite

» poursuite du procureur-général-syndic du département, » condamnés par les tribunaux à être rayés pendant deux » ans du tableau civique, & déclarés inhabiles à exercer » pendant ce temps aucune fonction publique ».

Ainsi donc, quelque forme légale que vous refusiez à un acte, de quelque idée de spontanéité que vous pourriez chercher à vous excuser, vous êtes cité, vous avez comparu; il est des coupables, il faut les punir, ou nous ne sommes point libres.

J'ai prouvé que la constitution & la loi étoient continuellement violées. Je pourrois donner bien d'autres exemples des écarts fougueux de cette horde impie, qui couvre du manteau du patriotisme l'audace, la lâcheté, les caprices, & tous les attributs de la tyrannie.

D'autant plus dangereux dans leur âpre colere,
Qu'ils prennent contre nous des armes qu'on révere,
Et que leur passion, dont on leur fait bon gré,
Veut nous assassiner avec un fer sacré.

Je les dénonce donc hautement, & je somme de nouveau les magistrats du peuple de se rendre dignes de ce nom, en nettoyant, au nom de la loi, ces étables d'Augias, où qu'ils craignent que, par une seconde insurrection, aussi juste, aussi sacrée que la premiere, les citoyens opprimés ne se vengent d'une longue & fatiguante humiliation.

J'ai fait mon devoir. Maintenant, feuillistes, calomniateurs à gages, libellistes, & vous tous colporteurs d'injures, de dénonciations, & de toutes les ordures populacieres, je me livre à vos coups; distillez vos poisons, dirigez vos poignards, je les brave & les braverai toujours. Tant qu'un souffle de vie m'animera, je ferai sentir aux factieux mon existence, & je ne bornerai point à de stériles vœux la délivrance de ma patrie.

François CHÉRON.

Comme les premieres fautes ont de terribles conſéquences ! comme un premier pas dans la carriere militaire, qui s'ouvroit devant les françois, a arrêté tous les ſuccès qu'ils auroient pu ſe promettre avec un meilleur plan, avec des vues plus ſages, avec des hommes plus capables de s'oublier eux-mêmes, pour ne ſonger qu'à la choſe publique !

Le plan donné par M. Dumouriez a fait un préjudice irréparable à l'état de nos affaires politiques, ſous plus d'un rapport ; & ainſi que vingt autres l'ont déjà prouvé, il étoit impardonnable : les trahiſons, vraies ou ſuppoſées, la conduite coupable de quelques ſoldats, rien ne l'excuſe ; car, par le premier plan qu'il a écarté, tout ce qui eſt arrivé pouvoit être prévenu ou empêché.

Le premier rapport, ſous lequel il a nui à la choſe publique, c'eſt l'eſpece de frayeur qu'il a jeté dans quelques eſprits timides, & le découragement qui s'eſt emparé de quelques ames foibles.

Les gens qui réfléchiſſent ſavent bien que ce n'eſt pas un événement qui doive abattre le courage des patriotes, que celui d'une défaite peu importante, & où nous n'avons pas

perdu des hommes. Mais nous y avons perdu plus que des hommes ; nous y avons perdu l'eſtime que nous avions pour nos ſoldats ; nous y avons perdu l'eſpoir de les voir oublier, ſous les tentes d'un camp, les idées d'inſubordination qu'ils avoient puiſé dans les clubs, où les déclamations ſeules étoient à leur portée, & où les raiſonnemens étoient compris par un très-petit nombre.

Le ſecond rapport, ſous lequel M. Dumouriez a nui à la cauſe de la liberté, c'eſt par l'avantage qu'il a donné aux ennemis de cette cauſe ſacrée ; c'eſt par l'horreur qui a été inſpirée, je ne dis pas aux gens prévenus ſeulement, mais aux hommes impartiaux & froids dans leurs opinions politiques, par la conduite atroce de nos ſoldats, égorgeant un général, & d'autres hommes ſans défenſe.

Le troiſieme rapport, c'eſt le retard apporté à nos opérations militaires. Nous ſerions, en ce moment, prêts à faire quelque tentative réfléchie, combinée, non pas ſur de vagues eſpérances d'inſurrection, mais ſur les calculs des généraux, & ſur les chances heureuſes que notre ſituation mettoit de notre côté. Au lieu de cela, l'armée de Luckner, ſans chef, ne peut agir ; l'armée de Rochambeau, ſi elle perd ſon général, perdra ſes autres officiers

généraux ; car tous ont remis leurs démissions au maréchal, qui les a reçues, les larmes aux yeux, en les conjurant de ne pas l'abandonner. Et de tout cela, il réſulte une inertie déſolante & forcée pendant pluſieurs ſemaines encore, pendant leſquelles nos ennemis amoncelent les ſoldats, accélerent les préparatifs, & s'approchent de nous pour nous combattre avec tous les avantages poſſibles.

Le quatrieme rapport, c'eſt le mouvement occaſionné dans le miniſtère, le diſcrédit dans lequel il ſe trouve déjà, & celui auquel il arrivera bientôt infailliblement.

Qu'on ne s'imagine pas, comme les journaux, aujourd'hui miniſtériels, le publient, que j'attaque le miniſtre, parce qu'il eſt *jacobin*, &c. Je ne ſuis d'aucun club, d'aucune faction ; nul homme au monde ne peut ſe flatter d'avoir influencé ma penſée ou mes écrits autrement que par la raiſon ou le raiſonnement. Je n'ai pas, comme l'ont fait quelques écrivains de parti, décrié, dès le premier moment, les miniſtres, & blâmé le choix du roi. J'ai attendu, pour les juger, ſur leur conduite. M. Dumouriez ſe conduit mal, & je le dis ; je le dirai encore à l'avenir, parce que nulle puiſſance ne refoulera dans mon ame une vérité utile.

M. Dumouriez a conduit, mené M. de Grave, qui n'étoit pas dans le ſecret du parti. La premiere raiſon, c'eſt qu'il étoit indiqué par l'ancien miniſtere ; la ſeconde, c'eſt qu'il avoit refuſé d'aller avec M. Dumouriez prendre le bonnet rouge aux Jacobins, & qu'il avoit cru inconvenant qu'un miniſtre du roi s'y préſentât, ſur-tout dans la circonſtance où l'avoit fait M. Dumouriez ; la troiſieme, c'eſt qu'il oſoit blâmer certaines idées favorites, juger certains hommes en crédit, ne pas proſcrire d'auprès de ſa perſonne tous ceux qui ont les moyens de juger, & le courage de ſignaler les gens en place, de mauvaiſe foi, de démaſquer les complices de telle ou telle faction.

Et qu'on ne croye pas trop aiſément à la douleur, aux regrets qu'on paroît avoir de le perdre, aux craintes que manifeſtoient quelques journaux de le voir s'éloigner. On vouloit ſon éloignement, mais on n'oſoit le témoigner. Quelques perſonnes ont obſervé ſoigneuſement la marche de toute l'intrigue; car il y en a toujours pour le remplacement du miniſtre, & ils ont vu, dans les mains qui l'ourdiſſent, les fils qu'elles employoient ; on ne vouloit pas d'abord mettre au miniſtere M. Servan, anciennement lié avec Mirabeau,

ayant travaillé ſous lui ; il devoit avoir des lumieres ſur bien des choſes & ſur bien des hommes, & il étoit peut-être permis de le redouter. On ne vouloit pas de miniſtre de la guerre, comme je l'ai dit ; mais ſans doute M. Servan, avec des talens, a annoncé des vues conformes à celles de M. Dumouriez, ou de la docilité à ſes conſeils, & il a été nommé.

Certes, le conſeil lui a une grande obligation, ſi c'eſt lui qui a conçu le moyen de ſauver l'amour-propre du miniſtere, & de conſerver M. Rochambeau à la tête de l'armée, ſans paroître revenir ouvertement ſur la détermination abſurde priſe à ſon égard.

Il étoit reconnu que le départ de M. Rochambeau perdoit l'armée du Nord. Biron, le loyal & honnête Biron l'avoit écrit à M. de Grave ; ſa lettre, envoyée à l'aſſemblée, avoit été écartée jeudi ; on la lue hier vendredi au commencement de la ſéance, à un moment où il n'y avoit perſonne, & les journaux du parti l'ont tronquée, défigurée, parce qu'elle étoit d'un grand poids, & mettoit dans tout ſon jour la ſottiſe du miniſtere.

Graces à la condeſcendance de Luckner, à ſa docilité à ſuivre les idées, que les hommes dont on l'a entouré ont le ſoin de

lui ſuggérer, M. Dumouriez, aux yeux des gens ſuperficiels, paroît avoir mis ſon orgueil à l'abri, & Luckner y gagner l'apparence de la magnanimité, ayant l'air de ſacrifier toute rivalité, tout eſprit de concurrence avec ſon collégue ; & d'immoler à la choſe publique ſon déſire de reſter à ſon armée, pour aller rétablir le calme dans les troupes de M. Rochambeau, qui ſont aujourd'hui très-peu agitées, ſi ce n'eſt par la crainte de perdre leur général.

Mais ceux qui voient plus loin que l'apparence, reconnoiſſent que c'eſt une chimere que l'oubli prétendu que Luckner fait de lui-même pour ſervir la choſe publique ; que ce n'eſt rien qu'une complaiſance pour ſes amis ; qu'il n'eſt pas beſoin qu'il aille remettre l'ordre à l'armée du Nord, qui eſt revenue à elle-même, & eſt paiſible aujourd'hui : que c'eſt un détour pour pallier le changement de marche du miniſtere, changement auquel il n'a pu ſe dérober. Ils craignent en outre que la démarche de Lukner, qui, ſous quelques rapports, n'eſt pas obligeante du tout pour M. Rochambeau, ne ſoit un piége qu'on tend à ce dernier.

En effet, un général qui vient dans l'armée de ſon collégue, n'importe ſous quel titre,

même ſous celui d'aide-de-camp, pour rétablir la diſcipline, la ſubordination dans les troupes, & lui en remettre enſuite le commandement, prend un air de ſupériorité qui peut bleſſer l'amour-propre quand elle n'eſt pas réelle. Il ſemble voir un maître qui corrige une bevue de ſon écolier, *remet ſon ouvrage en train*, & le laiſſe à lui-même pour le continuer. Je crois que le maréchal de Rochambeau ſacrifiera à l'intérêt public, l'amertume de cette réflexion; mais qui ſait ſi on n'a pas eſpéré qu'elle le porteroit à un refus; alors on pourroit s'en armer contre lui, & on s'en feroit un titre pour l'accuſer d'inciviſme.

Je me flatte qu'il ne verra que la choſe publique, la patrie, la liberté. Nos premiers échecs ſe répareront; mais le miniſtere, dont je ne veux pas aigrir le ſentiment déjà très-profond, n'en aura pas moins des torts. Je veux le laiſſer aller encore & attendre pour penſer tout haut ſur pluſieurs de ſes meſures, que je ſois certain, en le faiſant, de ne pas nuire à la cauſe de la liberté que j'aime, & au ſuccès de la révolution.

R. D. S. J. D.

MM. les ſouſcripteurs dont l'abonnement finit au n°. XXXII, ſont priés de le renouveler.

APR - 1 1993